

Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa

CE

22-1-18





# M É M O I R E S

DE M. LE BARON

DE BESENVAL,

Lieutenant-Général des Armées du Roi, sous Louis XV et Louis XVI, Grand' Croix de l'Ordre de Saint-Louis, Gouverneur de Haguenau, Commandant des Provinces de l'Intérieur, Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes-Suisses, *etc.* ;

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

IMPRIMÉS SUR SON MANUSCRIT ORIGINAL,

*Et publiés par son Exécuteur Testamentaire.*

Contenant beaucoup de Particularités et d'Anecdotes sur la Cour, sur les Ministres et les Règnes de Louis XV et Louis XVI, et sur les Événemens du temps.

PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE SUR LA VIE DE L'AUTEUR.

TOME TROISIÈME.

---

A P A R I S,

Chez F. BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille, n°. 31.

---

AN TREIZIÈME (1805.)

Universitäts  
BIBLIOTHECA

DC

131.9

.B4A3

1805

v. 3

Boll.

after

---

---

# M É M O I R E S

E T

## A N E C D O T E S

HISTORIQUES ET POLITIQUES.

---

*De M. de Lamoignon , président à mortier au Parlement de Paris ; et de la réforme des abus de la Justice dans ce Parlement (1).*

J'AVOIS été extrêmement lié avec le président de Lamoignon , père de celui dont je parle , homme d'un nom ancien et illustre dans la robe , et qui dissipa , à la terre de Baille près Paris , son bien , et celui de la petite-fille du fameux Bernard qu'il avoit épousée. Il détruisit une santé délicate , et se perdit l'estomac au point qu'il ne digéroit plus , ou si péniblement , que , diminuant de jour en jour sa nourri-

(1) Écrit en 1784.

ture , il finit par mourir de faim. Son fils éprouva , ce qui arrive très-fréquemment dans ce pays ci : c'est qu'au moyen d'un grand mariage , le fils d'un homme ruiné débute dans le monde avec une fortune brillante. M. de Lamoignon épousa la fille unique de M. Berrier , et se trouva partager les biens immenses qu'elle possédoit.

Jusqu'à la mort de son père , je le voyois presque journellement chez lui. A cette époque , je le perdis de vue assez long - temps. Quelques affaires m'ayant obligé de l'aller chercher , je fus curieux de voir comment il avoit tourné ; car je l'avois connu dans un âge trop tendre , pour prévoir ce qu'il deviendrait. Je trouvai un homme d'esprit , instruit , éloquent , occupé de son métier et de l'éducation de ses enfans , sacrifiant tout son temps à remplir ses devoirs , et qui passoit les instans de liberté qu'il pouvoit avoir , à sa terre de Baille , où il avoit fait de grandes dépenses , et qu'il aimoit beaucoup : en un mot , réunissant

toutes les qualités désirables dans un magistrat , et la sagesse de mener une vie convenable à son état.

J'étois un jour dans son cabinet ; et regardant le portrait du fameux Lamignon , premier président du parlement de Paris , qu'il avoit au dessus de son bureau , je lui demandai , si cet homme-là ne lui parloit jamais. *Pardonnez-moi* , me répondit-il : *il me répète souvent de tâcher de lui ressembler.* « Eh bien ! lui répliquai-je ,  
 » n'est-ce pas vous faire comprendre ,  
 » qu'il ne suffit pas d'être loyal , bon père ,  
 » bon mari , bon ami , bon magistrat , et  
 » que lorsqu'on porte un nom comme  
 » le vôtre , et qu'on occupe une place où  
 » l'on peut se faire remarquer , et sur-tout  
 » être utile ; il ne faut pas s'en tenir aux  
 » vertus d'un citoyen obscur ? Pouvez-  
 » vous siéger sans embarras avec quel-  
 » ques-uns de vos confrères ? La com-  
 » pagnie ne veut-elle pas être épurée ?  
 » Ne songerez-vous jamais à rendre au  
 » parlement sa première splendeur , à  
 » combattre les prévarications , à faire

» des lois qui en préservent à jamais? Par-  
 » donnez-moi, reprit-il, et même mon  
 » travail sur cet objet est tout fait. J'at-  
 » tends, depuis long-temps, le moment  
 » d'en faire usage ; mais le parlement a  
 » essuyé une suite de temps si orageux,  
 » qu'il eût été aussi déplacé qu'infruc-  
 » tueux, d'entamer une matière qui de-  
 » mande de la réflexion et de la suite, par  
 » conséquent de la tranquillité. Il faut,  
 » m'ajouta-t-il, que je vous fasse voir ce qui  
 » m'en a fait naître l'idée. Et sur cela,  
 ayant ouvert un tiroir de son bureau, il en  
 tira un papier qu'il me donna, et je lus :

« Le chancelier de l'Hôpital, au lit-de-  
 » justice que Charles IX tint à Rouen,  
 » le 17 avril 1563, lorsque ce prince y  
 » déclara sa majorité, disoit : *Messieurs,*  
 » *vous savez que la justice, si faire se*  
 » *pouvoit, devrait être gratuite ; c'est*  
 » *une vierge pure et chaste, non-seu-*  
 » *ment de corps, mais de mains, et*  
 » *de toutes autres parties. Anciennement*  
 » *en France, les juges ne prenoient rien*  
 » *des parties pour faire justice, si ce*

» n'est ce qu'on appeloit épices , qui sont  
 » depuis converties , par vilaine méta-  
 » morphose , en or et argent , et , par con-  
 » nivence ou dissimulation , permises ,  
 » modérément toutefois. A présent , en  
 » beaucoup d'endroits , elles sont doublées  
 » et triplées , et tellement que le juge ne  
 » fait plus rien sans argent. Vous ne  
 » pouvez retenir le nom de sénateurs ,  
 » de prudhommes , et bons juges , avec  
 » la convoitise de vil gain. Certes , celui  
 » qui tâche de s'enrichir par tels moyens ,  
 » de riche de bien , deviendra pauvre  
 » d'honneur. La marchandise est chère ,  
 » que l'on achète avec perte de loz et de  
 » gloire. »

J'avoue que je fus touché de l'éloquence  
 noble et franche qui règne dans le dis-  
 cours du chancelier de l'Hôpital , auquel  
 le langage ancien prête encore de la force  
 et de la grâce. « Eh bien ! me dit M. de  
 » Lamoignon , voilà l'anecdote qui m'a  
 » tellement frappé , que je l'ai extraite  
 » sur-le-champ , pour l'avoir sans cesse  
 » sous les yeux ; et c'est à sa lecture réité-

» rée, que je dois l'accomplissement total  
 » du travail que je me suis imposé, pour  
 » déterminer un plan de réforme, sans  
 » lequel le barreau ne peut subsister, ni  
 » les honnêtes gens continuer à porter une  
 » robe qui leur devient, de jour en jour,  
 » un fardeau plus insupportable. Mais le  
 » moyen de se flatter de réussir, avec le  
 » garde des sceaux et le premier prési-  
 » dent que nous avons ! quels hommes !  
 » D'ailleurs, le roi a mis des impôts trop  
 » considérables sur les actes de la justice,  
 » pour que le contrôleur-général ne soit  
 » pas le premier à s'élever contre la  
 » réforme, par le déficit qu'elle occa-  
 » sionneroit au trésor royal. — Et cela  
 » vous arrête, lui répondis-je ! Com-  
 » mencez par m'apprendre si vous avez un  
 » parti dans le parlement, dont vous soyez  
 » sûr. — Oui, me répliqua-t-il; un parti  
 » considérable, et sur lequel je compte  
 » d'autant plus, qu'il n'est composé que  
 » d'honnêtes gens, aussi indignés que moi  
 » de ce qui se passe journellement sous  
 » leurs yeux.



» Puisque cela est, continuai-je, non-  
 » seulement vous devez aller en avant ,  
 » mais vous seriez coupable de ne le pas  
 » faire. Vous échoirez dans votre entre-  
 » prise , je le veux croire , les apparences  
 » y sont ; mais vous aurez rempli ce  
 » qu'un citoyen honnête doit à son pays ,  
 » à sa place , à lui-même. Cette robe  
 » qui vous pèse tant , à vous et aux vôtres ,  
 » vous deviendra une marque d'honneur ,  
 » parce que vous aurez fait tout ce qui  
 » étoit en vous , pour lui rendre son pré-  
 » mier lustre. Ne redoutez rien de la  
 » cour ; on se perd , lorsqu'on attaque son  
 » maître aussi insolemment , et avec aussi  
 » peu de fondement , que les parlemens  
 » l'ont souvent fait ; mais on acquiert l'es-  
 » time de ce maître ; lorsqu'on s'élève avec  
 » courage , contre le désordre et la dépré-  
 » dation , même en attaquant son intérêt ;  
 » et croyez qu'à la longue , on se trouve  
 » mieux de son estime , que de sa faveur.  
 » Vous desirez sûrement de devenir  
 » chancelier , au moins je le suppose ; car  
 » l'ambition de tout homme bien né , est

» de parvenir à la première place de son  
 » état. Voilà le chemin qui vous y con-  
 » duira sûrement , parce qu'il ne s'écarte  
 » pas de celui de la probité et de l'hon-  
 » neur, le seul qui convienne à un homme  
 » tel que vous. » Et m'étant levé : « je vous  
 » laisse, ajoutai-je, réfléchir à tout ce que  
 » je viens de vous dire. En peu de pa-  
 » roles, je vous ai donné matière à beau-  
 » coup de réflexions. »

A peu de jours de là, étant retourné  
 chez M. de Lamoignon , dès que j'entrai  
 dans son cabinet, il courut au-devant de  
 moi, et me prenant par la main : « C'en  
 » est fait, me dit-il, me voilà déterminé.  
 » Je vais attaquer les déprédations de mes  
 » confrères : il ne tiendra pas à moi  
 » que les exactions des épices ne soient  
 » détruites à jamais. Que je réussisse, ou  
 » que j'échoue dans mon projet, peu  
 » m'importe; il est beau de le tenter. Vous  
 » avez rempli mon cœur, parce que vous  
 » avez parlé son langage.

» J'aime à vous voir comme cela, lui  
 » répondis-je. Mais, puisqu'enfin vous

» adoptez la carrière que je vous ouvre ,  
» ne regardez ceci que comme les pre-  
» miers pas que vous y faites. Un peu  
» plus tôt , un peu plus tard , vous par-  
» viendrez à la tête de la magistrature ;  
» dès cet instant-ci , songez à ce que vous  
» aurez à faire alors , pour simplifier la  
» marche de la chicane , dont j'ignore  
» les principes et les ressorts , mais dont  
» j'ai vu des résultats révoltans. Occupez-  
» vous sur-tout d'un objet plus à ma por-  
» tée , je veux dire des femmes , en nous  
» donnant les moyens de nous garantir des  
» maux qu'occasionnent leur foiblesse et  
» leur déraison. Garantissez-les du joug  
» injuste et tyrannique des maris , qui rend  
» cette moitié de la société , esclave , op-  
» primée par l'autre ; d'autant plus injus-  
» tement , que ce sont les femmes les plus  
» raisonnables qui sont le plus à plaindre.  
» Vous prêchez un converti , me répli-  
» qua M. de Lamoignon. J'ai plus d'une  
» fois pensé à ce que vous me dites ;  
» mais il n'est pas temps de s'occuper  
» de cela. Quand l'instant en sera venu ,

» nous en viendrons peut-être plus faci-  
 » lement à bout , que d'ôter un impôt  
 » au roi. »

En effet , M. de Lamoignon ne tarda pas à faire au parlement l'ouverture de son projet de réforme. Il attaqua vigoureusement les abus, et sur-tout l'exaction des épices. Ses desseins furent vivement combattus par le premier président, par ses adhérens, et tous ceux qui s'enrichissoient aux dépens des plaideurs, et non moins soutenu par les honnêtes gens, et par le parti de M. de Lamoignon. Mais, avant d'aller plus loin, il est à propos de dire un mot des deux hommes qui sont à la tête de la Justice.

- M. Hue de Miroménil, garde des sceaux, est homme d'esprit. Je ne l'ai jamais assez connu, pour entrer dans aucun détail sur son caractère. Il débuta par être conseiller au grand conseil, ensuite maître des requêtes, puis premier président du parlement de Rouen. Dans sa jeunesse, il étoit comique, et facétieux. M. le chancelier de Maupeou, après avoir détruit le

parlement de Paris, jeta les yeux sur lui pour la place de premier président du parlement qu'il créa. M. de Miroménil, soit par noblesse, comme on le crut dans le temps, soit par adresse, comme il a donné lieu de le penser depuis, refusa cette place. Il fut exilé, avec tout le parlement de Rouen ; ce qui le réduisit à une pauvreté très-voisine de la misère, mais qu'il soutint avec autant de courage que de modération. Cette conduite le rendit intéressant aux yeux du public, déchaîné contre M. de Maupeou.

M. de Miroménil avoit passé sa vie chez M. de Maurepas, où il étoit le complaisant de madame, qui souvent sollicitoit son mari pour tirer son protégé de l'indigence où il étoit. M. de Maurepas répondoit par des plaisanteries et des sarcasmes, sur les talens de M. de Miroménil. Cela n'empêcha pas ce ministre, lorsqu'il fut au timon des affaires, de le choisir pour être gardé des sceaux, et faire les fonctions de chancelier, à la place de M. de Maupeou exilé,

qui ne voulut jamais donner la démission de sa charge.

M. d'Aligre, premier président du parlement de Paris, bien blanc, bien frais, bien occupé de son énorme fortune, avoit toutes les qualités nécessaires dans un homme à la tête d'une compagnie aussi inquiétante pour le Gouvernement, qu'un parlement.

Quelque effort que fissent les mal-intentionnés du parlement, et le parti de M. le premier président, celui de M. de Lamoignon l'emporta. Il fut nommé des commissaires pour examiner la matière et pour en rendre compte.

Un fait des plus étonnans, et qui prouve bien la légèreté française, en même temps qu'il dénote le germe de fermentation qui s'est introduit dans les têtes, et l'esprit de parti qui s'y développe : c'est que la société qui avoit pris, avec tant d'acharnement et de révolte, le parti du parlement, lorsque M. de Maupeou le cassa, fut absolument indifférente sur les démarches de M. Lamoignon, quoiqu'assu-

xément la chose la touchât de plus près. Car enfin , il s'agissoit d'épurer la Justice, et de réduire ses frais, d'exorbitans, d'insoutenables qu'ils sont , à un taux modique.

J'étois véritablement indigné de cette apathie ; je souffrois qu'on abandonnât ainsi un citoyen qui se devoit aussi courageusement , et d'une façon aussi noble. Je tentai vainement d'échauffer les esprits ; car il ne faut pas croire que la voix publique n'influe beaucoup sur la conduite de l'administration. Je ne trouvais que du froid , et pour toute réponse , *il ne réussira pas.*

J'allai plus loin : j'essayai de remuer Versailles ; mais la barrière qui sépare la robe de la cour est si forte, que tout ce qui concerne la première y paroît absolument étranger. J'eus peine même à y faire comprendre l'objet dont il s'agissoit , et je n'y trouvais que de l'indifférence et de la distraction.

Il se répandit un bruit qui prit grande faveur ; c'est qu'on alloit renvoyer M. de

Miroménil, que la mort de M. de Maurepas avoit laissé sans appui. Tout le monde nommoit M. de Lamoignon, et de tous côtés il recevoit des avis que la chose alloit se faire.

Il y avoit déjà quelque temps, que par l'entremise de M. d'Aguesseau, conseiller d'État, un homme qui d'abord ne voulut pas se faire connoître, et qui se trouva être M. de Calonne, concouroit à ces projets. Il consentit enfin à être nommé à M. de Lamoignon : et lui faisant demander, s'il ne répugnoit pas à le voir contrôleur-général, il lui confia que son desir étoit qu'il fût garde-des-sceaux, et que tout le portoit à la tête de la magistrature. Un très-gros catarrhe qui prit à M. de Miroménil, et dont on crut qu'il ne se releveroit jamais, augmenta encore les apparences ; car il étoit naturel de croire, ou que M. de Miroménil mourroit, ou tout au moins qu'il se retireroit.

Ce fut à peu près dans ces circonstances que M. de Calonne parvint au



contrôle-général , devenu vacant par le renvoi de M. d'Ormesson.

Fort peu de temps après la nomination de M. de Calonne, M. le baron de B\*\*\*, déjà dans le conseil, profita d'une maladie de M. A\*\*\*, qui avoit affoibli sa tête, pour avoir sa place. Parvenu au but qu'il s'étoit toujours proposé, comme il en convenoit lui-même, il crut qu'il alloit prendre tout le crédit; en quoi il jugeoit mal du caractère de la reine : il se trompa aux facilités qu'elle accorde, dans les premiers momens. Déçu par ses premiers succès, le baron de B\*\*\* en abusa; et d'après sa façon d'être, il traita trop durement ceux qui avoient affaire à lui.

M. d'Harv\*\*\*, garde du trésor-royal, et sa femme, amis intimes de M. de Vergennes, ont toujours eu chez eux un foyer d'ambition. Ils ont porté M. de Calonne au contrôle-général; et le baron de B\*\*\* n'avoit eu garde de ne pas se lier avec des personnes qui avoient autant de moyens. M. le comte de Vint\*\*\*,

ami intime de M. de Lamoignon , rapproché de M. et madame d'Harv\*\*\*, par le mariage de son frère avec leur nièce, vint trouver M. de Lamoignon de leur part, de celle de M. de Calonne et du baron de B\*\*\*, pour lui dire qu'ils vouloient tous renvoyer M. de Miroménil, et s'accordoient de même à lui faire avoir sa place; qu'ils alloient entamer cette affaire, et qu'ils jugeoient qu'un mois suffiroit pour la terminer.

M. de Lamoignon me confia cette ouverture, et je jugeai qu'on devoit y donner d'autant plus de confiance, que c'étoit le jeu de tout le monde.

M. de Calonne, mal avec les parlemens, plus mal encore avec M. de Miroménil, devoit desirer avoir à la tête de ces parlemens, un homme sur lequel il pût compter, qui le soutînt, et se défaire d'un ennemi qui pouvoit lui tendre des embûches et l'arrêter à chaque pas.

Le baron de B\*\*\* trouvoit aussi son compte à avoir dans la personne du garde-des-sceaux, un obligé; c'étoit d'ailleurs

un coup de crédit qui flattoit son amour-propre , et établissoit la prépondérance à laquelle il visoit. Tout concouroit à la fois au succès de l'entreprise. M. de Miroménil étoit en si mauvais état , que , non-seulement il ne pouvoit aller à Versailles , mais même qu'il ne sortoit point de son lit , où il tenoit le sceau.

Le public qui , dans tous les événemens , arrange à sa guise la disposition des gens et les nouvelles , établit que M. de Calonne n'avoit visé au contrôle-général , que pour s'ouvrir la porte , à devenir chancelier ; et comme ce public va vite en besogne , il débitoit que la chose alloit se faire.

Causant de cet objet avec M. de Lamoignon , je lui conseillai de voir M. de Calonne , et de lui parler avec franchise , en prenant pour base la nouvelle du jour ; il partiroit de là , pour lui dire que si en effet les sceaux étoient son point de vue , dès cet instant , il ne pensoit plus à y atteindre. M. de Calonne lui répondit qu'il ignoroit ce qui avoit pu donner lieu aux

propos qu'on tenoit ; qu'il avoit toujours désiré d'être contrôleur-général , parce qu'il avoit toujours travaillé à se rendre capable de cette place ; qu'il mettoit son amour-propre à y réussir : qu'il ignoroit s'il en viendroit à bout ; mais que certainement il ne quitteroit jamais l'administration des finances pour aucun autre département ; que son vœu étoit que lui , M. de Lamoignon , devînt garde-des-sceaux ; qu'il ne se cachoit point de la mauvaise opinion qu'il avoit de M. de Miroménil , qu'il considéroit d'ailleurs comme son ennemi particulier , et que le baron de B\*\*\* partageoit absolument sa façon de penser.

M. de Miroménil , averti apparemment de sa position , et jugeant fort bien que qui quitte la partie la perd , que par conséquent , à quelque prix que ce fût , il falloit se montrer et risquer le tout pour le tout ; malgré l'état affreux où il étoit , malgré l'avis des médecins , et les instances de sa famille , M. de Miroménil , partit pour Versailles.

C'est à cette époque que M. de Vint\*\*\* écrivit, de Versailles, à M. de Lamoignon, qu'à l'heure même, il avoit des choses importantes à lui communiquer, et qu'il le prioit de venir le trouver. M. de Lamoignon ne tarda pas à s'y rendre, et M. de Vint\*\*\* lui apprit que M. le maréchal de Duras, fort ami de M. le garde-des-sceaux, lui avoit dit : « Je veux vous » parler d'un homme de vos amis, que » j'aime aussi (M. de Lamoignon). Pour- » quoi veut-il être garde-des-sceaux mal- » gré M. de Miroménil? Il le sera, cela » ne peut lui manquer. Le garde-des- » sceaux actuel en est aussi sûr que nous ; » mais tout cela peut se faire de concert, » sa santé a l'air d'aller mieux, mais il » n'en reviendra pas. Il y a infiltration » dans la poitrine ; c'est l'affaire de six » mois, ou d'un an. Il faut que ces gens- » là se rapprochent, comme d'honnêtes » gens. Voyez M. de Lamoignon, et don- » nez-moi réponse. Il ne doit pas ignorer » qu'on l'a travaillé dans l'esprit du roi ; » d'abord, M. de Fleury tout le temps

» qu'il a été en place , et M. le premier  
 » président toujours. Le garde-des-sceaux  
 » s'est moins laissé aller. Je sais que les  
 » préventions sont diminuées , M. de Mi-  
 » roménil peut les effacer : nous pensons  
 » de même , M. de Nivernois et moi. Don-  
 » nez-moi réponse. »

De retour à Paris , M. de Lamoignon et M. de Vint\*\*\* furent chez le maréchal de Duras qui leur répéta les mêmes choses , auxquelles M. de Lamoignon répondit qu'il ne demandoit pas mieux que de se rapprocher de M. de Miroménil pour le bien de la chose ; qu'il étoit utile pour le public et pour le roi que la réforme se fît dans la Justice, et qu'il falloit que M. le garde-des-sceaux la réalisât.

M. de Duras trouva à propos que M. de Lamoignon fît un mémoire pour le roi , que le garde-des-sceaux remettroit à S. M. , dont on donneroit toutefois copie au baron de B\*\*\* , pour qu'il surveillât l'usage que le garde-des-sceaux en feroit.

Il fut encore convenu que M. de Duras iroit à Versailles , pour prévenir M. de

Miroménil de tout cet arrangement. En se séparant, le maréchal de Duras dit en propres termes : « *Je n'ai point de mission ; mais vous entendez bien qu'il y a eu des conversations antérieures , et nous sommes d'accord , M. de Nivernois et moi.* »

Les choses en cet état, un homme qui n'eût pas connu la cour, auroit jugé la réforme du parlement sûre, et M. de Lamoignon à la tête de la Justice. J'avoue, à ma honte, que quelque usage que j'aie de ce pays-là, je m'y trompai, et que je pensai que tout iroit pour le mieux et selon mes desirs. Je tentai de plus les moyens qui étoient à ma portée pour servir M. de Lamoignon ; mais je ne rencontrai par-tout que la même froideur.

J'ai déjà dit que tout ce qui est Justice, ou qui tient à la Justice, est tellement étranger aux courtisans, qu'ils n'y portent jamais le moindre regard, et qu'ils ne s'en occupent, que dans le cas où quelque procès personnel, quelque grand choc entre l'autorité du souverain et le pouvoir

parlementaire, vient les tirer de leur indifférence sur cet objet. On va voir combien je me trompai, dans cette circonstance, quoique l'état du garde-des-sceaux, et vraisemblablement les efforts de sa famille, m'eussent dû faire juger que son intérêt le portoit à se rapprocher de M. de Lamignon, pour qu'il l'aidât à se procurer une meilleure retraite, et des bienfaits qui rejaillissent sur les siens. Mais, avant d'aller plus loin, je vais dire un mot du maréchal de Duras et du duc de Nivernois.

M. de Duras, fils du maréchal de Duras, étoit venu dans un temps où la fatuité étoit fort à la mode. Paris n'étoit plein que des bonnes fortunes qu'il avoit. Comme la société étoit uniquement tournée de ce côté, le rôle qu'on y jouoit, dépendoit de s'y faire plus remarquer dans ces différens genres. M. de Duras ne manquoit pas d'esprit; mais il outroit tout. Bon homme dans le fond, et serviable, il exagéroit encore ces qualités, et devenoit trop officieux, par le desir de se *mêler*. Il avoit servi avec une valeur brillante,



et lorsque son nom et sa date le firent faire maréchal de France, personne n'y trouva à redire. Fixé à la cour par sa charge de premier gentilhomme de la chambre, il voulut s'immiscer dans beaucoup d'affaires ; mais son caractère et trop d'indiscrétion l'éloignèrent et des gens et des choses. Il n'y eut que M. de Miroménil qui se lia intimement avec lui, se trouvant fort honoré d'avoir un ami tel que M. de Duras.

M. le duc de Nivernois, né avec infiniment d'esprit, et de celui dont la finesse, la délicatesse et la douceur plaisent et séduisent, avoit débuté dans le monde en même temps que M. de Duras, dont il a toujours été l'ami. Adoptant le genre du siècle, il avoit ajouté les grâces à ses moyens ; mais d'une structure trop frêle, et d'une santé trop délicate, il avoit été obligé de renoncer de bonne heure à ce genre, ainsi qu'au service. Il essaya la carrière politique, et fut nommé ministre du roi, auprès du roi de Prusse. Riche, portant un beau nom, esclave de sa santé, bientôt il abandonna

tout, pour se borner à l'existence d'un grand seigneur qui s'étoit annoncé propre à tout, et qui en avoit été jugé capable; mais qui ne vouloit rien que vivre tranquille et considéré. Il occupoit ses loisirs à faire des fables en vers, aussi purement écrites, qu'ingénieusement inventées, et leur lecture ornoit les séances publiques de l'académie française, dont il étoit membre. Un tel homme n'avoit pas besoin pour être remarqué, que M. de Maurepas, son beau-frère, parvint à prendre en main le timon des affaires de l'État. Cet événement ne fit pas plus pour la considération de M. de Nivernois, que la mort de M. de Maurepas ne lui en fit perdre. Comme il avoit marqué sa place dans la société, ce n'étoit que de lui qu'il dépendoit, ou de la rendre plus brillante, ou d'en déchoir. Je reviens à mon sujet.

M. de Duras n'ayant pu aller à Versailles; à cause de la goutte qui lui prit, écrivit à M. de Miroménil, apparemment dans le style de l'amitié, et d'un tiers qui veut

opérer le bien de la chose , et le rapprochement de deux personnes en position d'y coopérer.

M. le garde-des-sceaux lui fit une réponse à laquelle personne ne s'attendoit , et à laquelle , en effet , on ne devoit pas s'attendre. Elle témoignoit beaucoup d'amitié pour M. de Duras ; mais en même temps il paroissoit surpris de cet éloignement pour M. de Lamoignon , qu'il prétendoit n'avoir jamais existé ; il se refusoit d'ailleurs à la communication qu'il vouloit lui faire du mémoire qu'il projetoit de donner au roi pour la réforme du parlement , alléguant qu'il ne pouvoit avoir d'opinion sur cet objet , que lorsque le parlement auroit remis à S. M. son arrêté sur ce point , et qu'elle auroit déclaré ses intentions.

Je m'aperçus alors combien je m'étois trompé , et que l'ouverture que M. de Duras avoit faite à M. de Lamoignon , pouvoit fort bien venir de son envie d'influer , et de son tort habituel de toujours passer le but.

Cependant , le nom de M. de Nivernois cité dans cette circonstance , donnoit plus de caractère à cette démarche , ce qui me porta à penser que M. de Miroménil , pris au dépourvu , et mourant dans son lit , à Paris , pouvoit bien avoir voulu sonder le terrain , tant pour ne pas se trouver totalement en opposition avec M. de Lamoignon , que pour juger par la façon dont il recevoit des propositions qui n'étant pas faites en son nom , ne pouvoient point le compromettre , du plus ou du moins de certitude que cet antagoniste avoit de le chasser de sa place .

Vraisemblablement , dans l'intervalle de tous ces pourparlers , M. de Miroménil , soit par une conversation avec le roi , où tout ministre attaqué pour la première fois , a beau jeu , soit par d'autres moyens , s'étoit assuré de sa position , et la jugeant stable , avoit rompu toute négociation personnelle , et repris le ton ministériel et décidé , qu'adoptent toujours les gens en place , lorsqu'ils croient qu'on en veut à leur personne , et qu'ils pensent n'avoir

rien à craindre. Quoi qu'il en soit, je rapporte le fait tel qu'il s'est passé.

M. de Lamoignon vit M. de Duras, qui lui témoigna sa surprise et son mécontentement de la conduite de M. de Miro-ménil. En sortant de chez lui, il alla chez M. de Calonne, qui jugea que la réponse du garde-des-sceaux contenoit un refus assez formel de l'entendre, pour qu'il demandât au baron de B\*\*\* de remettre au roi le mémoire que M. de Lamoignon avoit fait pour S. M. : mémoire qu'il lut, et qu'il approuva; desirant qu'il fût remis un dimanche, jour de son travail avec le roi, ce qui le mettroit à portée de juger de l'effet qu'il auroit produit.

M. de Lamoignon se rendit à Versailles, le dimanche 8 février 1784; il y vit, pour la première fois, M. le baron, de B\*\*\*; il lui fit part de ses projets pour la réforme du parlement, et l'instruisit du point où il en étoit avec M. le garde-des-sceaux. Le baron de B\*\*\* approuva ses desseins; il se chargea de remettre son mémoire au roi; mais il exigea préalablement une nou-

velle démarche vis-à-vis M. de Miroménil, c'étoit de lui demander une audience ; « vraisemblablement il vous la refusera , » ajouta M. de B\*\*\* ; alors , comme le » refus sera direct , et que vous aurez » rempli les formes que vous devez mettre » avec votre ministre , je pourrai , sans » inconvénient , faire ce que vous me de- » mandez. » A deux jours de là , M. de Lamoignon porta à M. de B\*\*\* , un projet de lettre pour M. de Miroménil , qu'il approuva , à quelques légers changemens près.

Le garde-des-sceaux répondit à cette lettre comme il avoit fait à celle de M. de Duras , c'est-à-dire qu'il refusoit absolument toute communication de M. de Lamoignon à lui , se retranchant à répéter que c'étoit au parlement à soumettre ses projets au roi ; première démarche , d'après laquelle , lui garde-des-sceaux , ayant reçu les ordres de S. M. , conféroit avec le premier président , le procureur du roi , et les autres députés de la cour. M. de Lamoignon porta cette réponse

à M. le baron de B\*\*\*, qui en étoit déjà instruit par M. de Calonne, à qui le président l'avoit communiquée tout de suite. Il lut alors à M. de B\*\*\* son mémoire : ce ministre le trouva un peu trop long, et il fut arrêté dans la forme suivante.

*Mémoire sur la réforme de la Justice.*

« Toute justice, en France, émane du roi. Les principes qui la dirigent sont des actes de son autorité, seule législative ; et l'application qui s'en fait à chaque sujet qui la réclame, est l'exercice habituel de cette même autorité.

» Tout émanant donc du roi dans la justice, et son principe, et son effet, la façon dont elle se rend, ce qui en résulte pour les sujets, intéresse l'autorité royale, et détermine l'idée que l'on doit prendre des principes de la justice du souverain. On peut même dire que la multiplicité des actes émanés de la justice, et qui sont tous au nom du roi, est le moyen le plus sûr et le plus prompt d'étendre, de maintenir son autorité.

» Les officiers qui rendent la justice ne parlant jamais qu'au nom du roi, n'obligeant, par leurs décisions, que parce qu'ils exercent son autorité, doivent la faire aimer et respecter des sujets.

» L'exacte et prompte expédition des affaires dans les tribunaux est le premier devoir des magistrats, parce qu'ils sont établis pour remplacer le recours habituel au prince. Ils doivent également rendre l'accès des tribunaux facile, parce que *la justice est là bienfaisance des rois*.

» L'état actuel de la justice est absolument contraire à ces principes. Il n'y a plus d'expédition dans les tribunaux : leur accès, presque impossible aux pauvres, est devenu fort difficile aux riches, et ni les uns ni les autres ne peuvent prévoir la fin des contestations qui les amènent, ni même comprendre les voies par lesquelles on les y conduit. Cet état des tribunaux est donc contraire à l'autorité et à la justice du roi.

» Le dernier règlement général, pour l'administration de la justice, est l'ordon-



nance de 1667. Tout y annonce la volonté de Louis XIV pour rendre la justice plus expéditive, l'expédition de l'audience étant beaucoup plus grande et moins dispendieuse, parce que toute l'instruction des affaires s'y fait, pour ainsi dire, verbalement. Cette ordonnance, monument de la sagesse de ce grand roi, tend toute entière à diminuer le nombre des affaires qui s'instruisent par écrit, et que l'on appelle *appointement*. Néanmoins, au mépris de cette ordonnance, cet effet salutaire est éludé. Il ne se juge presque point d'affaires à l'audience; et un nombre considérable de causes, qui en seroient susceptibles, se trouvent appointées.

» D'où vient tant de facilité de la part des juges, à faire instruire les affaires par écrit, et tant de répugnance à les juger à l'audience? Il est triste de le dire: c'est l'intérêt particulier qui les conduit. Les affaires appointées sont lucratives, et celles jugées à l'audience ne produisent rien. Ils ont trouvé de grandes facilités dans le desir de se soustraire à la rigueur

de l'ordonnance , parce que les officiers inférieurs de la justice avoient le même intérêt qu'eux.

» De là, sont résultés de grands inconvéniens ; le barreau du parlement de Paris , dont Louis XIV avoit tiré tant de secours pour la rédaction de ses ordonnances , a infiniment diminué de talens et de lumières ; peu de personnes se destinent à un état qui n'a plus , ou presque plus de fonctions publiques : les plaideurs trouvent moins de ressources dans leurs défenseurs.

» Les procureurs se sont au contraire infiniment multipliés ( il y en a plus de trois cents ). La certitude du gain , et l'impunité dans leurs vexations , a excité la cupidité d'un grand nombre. La procédure étant le prétexte dont ils se servent pour augmenter leurs frais , ils en ont infiniment multiplié les actes , avec d'autant plus de sécurité , que , de cette augmentation , naît l'obscurité des affaires et l'accroissement de leur produit , pour les magistrats qui les rapportent et qui les jugent.

jugent. Le roi sentira aisément les excès de l'abus sur ce point, lorsqu'il saura que les procureurs sont parvenus à se rendre eux-mêmes juges de la taxe de leurs frais.

» La multitude des procédures , en augmentant le volume des pièces des procès , a servi de prétexte pour augmenter aussi les vacations des juges qui les examinent , et les épices des rapporteurs qui préparent ces examens. Les ordonnances ont inutilement prescrit des règles sur ces objets ; aucune n'est suivie dans les tribunaux : le rapporteur , seul juge de son travail , l'apprécie arbitrairement , son travail étant présumé rendre l'examen de l'affaire plus facile , ses vacations ne sont plus comptées par le temps que l'on a employé à la visite du procès , mais par une sorte d'estimation de celui qu'on auroit pu y employer ; enfin , la masse de ces vacations étoit montée à un tel point , que les plaideurs se retiroient des tribunaux. Les ordonnances ont servi l'intérêt des juges , et leur ont assuré le produit de cet abus , en leur permettant d'exiger la consigna-

tion du montant des vacations, avant de commencer à s'occuper des affaires.

» Un abus encore plus fâcheux est né de la multiplication immense de procédures ; les magistrats eux-mêmes en ont été embarrassés ; la défense des plaideurs, ainsi parsemée dans des volumes immenses, a été plus difficile à réunir. De là est venu l'usage des secrétaires, pour dégrossir aux rapporteurs une matière aussi considérable et aussi informe. Ces secrétaires se sont établis des droits que les plaideurs ont payés, d'abord sans murmurer, dans la crainte de l'impression du secrétaire sur le juge, et le juge a laissé monter ces prétendus droits à l'excès prodigieux où ils sont, à cause du besoin qu'il avoit du secours de son secrétaire, et parce que lui-même il avoit des reproches de même nature à se faire.

» Les mêmes prétextes ont amené dans les greffes des abus pareils, et peut-être de plus grands encore ; le volume des procédures est venu grossir le volume des arrêts, que le nombre des incidens

qu'il occasionne, avoit déjà multiplié ; et les magistrats qui trouvoient une règle certaine dans l'ordonnance de 1667, pour diminuer les demandes provisoires des plaideurs sur l'exécution des jugemens rendus par les premiers juges, ont abandonné, sans en avoir le droit, le jugement de ces sortes de demandes aux greffiers, qui les ont adoptés, sans distinction, pour ainsi dire, afin d'augmenter le produit de leurs greffes, et qui les font revêtir de la signature d'un juge qui paroît jouer le rôle de rapporteur, et d'un président qui paroît avoir assisté au rapport, sans que néanmoins aucun des deux ait la moindre connoissance de l'arrêt qu'il signe.

» Combien peu de plaideurs sont en état d'éprouver autant de vexations, et quels avantages fâcheux ne donnent point tant d'abus aux riches, sur les pauvres qu'ils veulent vexer !

» Il faut l'avouer, un procès considérable, même gagné, dérange une grande fortune ; un homme aisé peut en être ruiné, et le pauvre n'ose pas demander

une justice que son peu de fortune ne lui permet pas d'obtenir.

» Une pareille manière de rendre la justice est bien peu faite pour représenter aux sujets celle que les rois leur rendoient eux-mêmes, dans les premiers temps de la monarchie, et bien contraire, sans doute, à l'esprit d'équité qui règle l'exercice de l'autorité du roi.

» Les objets sur lesquels doit porter la réforme de la justice sont naturellement indiqués par le tableau affligeant de sa situation actuelle.

» *Réforme dans la façon d'instruire les procès, l'audience, l'appointement.*

» *Réforme dans la rétribution des juges.*

» *Réforme dans l'instruction des procès par écrit.*

» *Réforme dans le salaire des secrétaires.*

» *Réforme dans les greffes.*

*Réforme dans la façon d'instruire les Procès.*

» La voie de l'audience est la plus naturelle , la plus simple , la plus expéditive ; le juge remplit ses fonctions vis-à-vis du public qui a entendu les moyens des parties ; il est de son intérêt de paroître juste. Le jugement est sur-le-champ publié. Aucune partie ne peut se plaindre de n'avoir pas été entendue ; son défenseur est de son choix , et a parlé devant elle. Mais comment rendra-t-on l'audience expéditive ? le défaut d'intérêt en a éloigné les juges , l'intérêt les y ramènera. Une rétribution fixe et raisonnable à chaque juge , par affaire expédiée à l'audience , l'intéressera à cette expédition , et les plaideurs paieront cette taxe sans murmure ; d'abord parce qu'elle leur évitera les frais des appointemens , et que d'ailleurs elle ne sera pas arbitraire : et dans le même moment disparaîtront les lenteurs des audiences , les formalités imaginées pour les éloigner , parce que l'intérêt aura changé d'objet, ou au moins se sera partagé.

*Réforme dans la rétribution des Juges.*

» Il est bien difficile de se refuser à penser que de toutes les rétributions que l'on peut donner aux juges, celles des épices et vacations est la plus mauvaise de toutes. Les anciennes ordonnances n'en parlent qu'avec une espèce de pudeur : elles ne les établissent pas, elles ne font que les tolérer, et s'occupent bien plus de spécifier les cas où les juges n'en devront pas prendre, que d'énoncer ceux où ils pourront en recevoir. Louis XIV lui-même déclare qu'il ne les laisse subsister que par l'impossibilité où il est de les suppléer ; d'où auroit pu naître le préjugé des anciens législateurs, si ce n'étoit de leur prévoyance, au sujet des abus qui pouvoient sortir de cette forme de rétribution par la suite.

» Cette rétribution n'a lieu que dans les procès par écrit, que l'on nomme *appointemens*. Une taxe fixe sur les plaideurs peut encore la remplacer à leur grand soulagement, parce qu'elle sera fixe, que rien ne pourra la changer. Cette nou-



velle forme ne dérangerà rien de l'ordre établi dans les tribunaux. Le chef distribuera, par conséquent, la quotité des rétributions, aux différens rapporteurs auxquels il aura distribué à son gré les affaires. Il dispensera donc la somme des rétributions dans lesquelles le rapporteur prendra plus que les autres juges, en raison de son travail.

» Ainsi la nouvelle taxe seroit payée dans les affaires d'audience, et l'ancienne ne se paie que dans les affaires appointées. Mais c'est qu'il ne paroît pas juste qu'une portion des sujets du roi obtienne justice à bon marché, quand l'autre ne l'obtient qu'à un prix excessif, et que cette différente façon de la rendre est au choix du juge qui perçoit la rétribution.

» Cette répartition de la nouvelle taxe entre tous les plaideurs, la rendroit et plus juste et moins lourde pour chacun.

### *Réforme dans l'instruction des Procès.*

» Avoir supprimé les abus attachés aux épices et vacations, c'est avoir supprimé

tous les autres, parce que c'est avoir restitué les juges dans tous leurs droits vis-à-vis des officiers subalternes, pour leur faire observer les règles. Les matières provisoires ne viendront plus embarrasser les affaires d'audience, par tous les incidens qui les accompagnent, parce que tous les juges seront recherchés, à l'expédition définitive des affaires de l'audience. Ils ne souffriront plus que les affaires appointées, soient surchargées de procédures inutiles à la défense des parties, parce que le volume des sacs ne sera point un prétexte pour augmenter une rétribution fixe pour le plaideur. L'instruction des procès reprendra la simplicité qui doit en aider le jugement; tous les sujets du roi sauront d'avance le montant de leur contribution, pour être jugés d'une façon ou d'une autre. Il n'y aura plus d'incertitude dans leur sort, que celle qu'y met nécessairement la nature de leur demande en justice.

*Réforme dans le salaire des Secrétaires.*

» Les abus commis par les secrétaires

seront coupés par leurs racines; les magistrats ayant des rétributions pour toutes leurs fonctions, pourront les payer eux-mêmes, sur-tout si l'on veut en fixer le nombre dans les différens tribunaux, parce qu'en ce cas, chaque secrétaire ayant à travailler pour plusieurs magistrats, aura besoin de recevoir de chacun un traitement moins considérable.

» Pour lors, toute somme reçue par un secrétaire, d'un plaideur, sera une concession qui se poursuivra en justice, et à laquelle on pourra appliquer une peine.

### *Réformes dans les Greffes.*

» La diminution des procédures entraîne nécessairement une portion des abus des greffes, qu'elles ont multipliés. Le surplus est très-aisé à réformer par un règlement et l'observation exacte des anciennes ordonnances.

» Il est très-facile, si le roi l'ordonne, de mettre sous ses yeux, des détails très-exacts et très-concluans, sur tous les différens points de ce mémoire. »

Le baron de Br\*\*\* voulut que M. de Lamoignon accompagnât ce mémoire d'une lettre au roi, qui fut conçue en ces termes :

SIRE,

« J'ai l'honneur de mettre sous les yeux  
 » de V. M., les abus de la justice, dont  
 » j'ai cru du bien de votre service de  
 » provoquer la réforme. Au mois de mars  
 » dernier, j'ai cru de mon devoir de les  
 » soumettre aux lumières et à la sagesse  
 » de V. M., avant de les présenter à la  
 » délibération du parlement. »

19 février 1784.

Le baron de Br\*\*\* se chargea de remettre incessamment le tout au roi. Cependant, ce ne fut que le 29 février, que M. de Lamoignon reçut une lettre du baron de Br\*\*\*, tout à fait ministérielle, où il lui mandoit qu'il avoit remis le paquet à S. M., qui le chargeoit de lui faire savoir qu'elle avoit dit, dès le mois de juillet dernier, à M. le premier président, qu'elle vouloit qu'à Pâques prochain, au plus tard, son parlement lui présentât un plan de réforme des abus connus dans

l'administration de la justice , et qu'elle comptoit que ce plan seroit rédigé , avec la prudence qui avoit jusqu'à présent mérité à son parlement sa confiance , et sa protection : qu'en conséquence , lui Lamoignon , ainsi que tout autre membre du parlement , pouvoit présenter à la compagnie , les vues que chacun avoit sur cet objet , et que c'étoit au parlement à juger quels seroient les moyens les plus dignes d'être présentés au roi , et qu'alors S. M. feroit connoître ses intentions.

M. de Lamoignon trouvant cette lettre du baron de Br\*\*\* absolument calquée sur celle qu'il avoit reçue du garde-des-sceaux , en fut d'autant plus surpris , qu'il étoit parti avec lui et M. de Calonne d'un point bien différent. Il alla s'en expliquer avec le baron qu'il trouva tout aussi ministériel que sa lettre. Cependant , il lui dit , qu'il n'avoit tardé de remettre son mémoire , qu'afin de trouver le moment de le faire lire attentivement au roi , et d'avoir le temps de lui en parler à fond ; qu'il avoit pris occasion de là , pour dire

du bien de lui, et que S. M. l'avoit accueilli, comme elle avait approuvé le mémoire.

En sortant de chez M. de Br\*\*\*, M. de Lamoignon alla chez M. de Calonne, auquel il demanda s'il savoit le sort de son mémoire, lui rapportant la réponse du baron, sans lui parler de la visite qu'il venoit de lui faire. « Vous ne savez » pas comment cela s'est passé, lui dit » M. de Calonne? je vais vous l'appren- » dre. Le roi a lu votre mémoire, et l'a » trouvé bien. Il a envoyé chercher le » garde-des-sceaux, lui a parlé de la » réforme, lui a montré la volonté qu'elle » se fit; lui a dit qu'il avoit sur cet objet, » un très-bon mémoire de vous. Le garde- » des-sceaux l'a lu, et s'est cru obligé d'en » faire l'éloge; mais il a donné au roi un » projet de réponse à vous faire, que le » baron de Br\*\*\* a été obligé de suivre. »

D'après cet éclaircissement, il n'étoit pas difficile de juger que le baron de Br\*\*\*, commençant à revenir de son ivresse, et ouvrant les yeux, avoit aperçu que le garde-des-sceaux, qu'il pensoit pouvoir

renverser d'un souffle, étoit ferme dans sa place, et comme tel, devoit être ménagé ; que M. de Calonne jouissant de l'enthousiasme qui suit le début, et du suffrage du public, satisfait de l'affluence d'argent qu'avoient produit les efforts et le crédit des financiers qui l'avoient mis en place; d'ailleurs soutenu à la cour par l'amitié de M. de V\*\*\*, et par conséquent, de tout ce qui tenoit à madame de Polignac, s'étoit peut-être secrètement rapproché de M. de Miroménil : car que sait-on jamais ? Il n'étoit pas difficile de juger que ces MM. n'ayant plus que le bien de la chose à opérer, on ne devoit plus en rien attendre.

La situation des choses ne découragea pas M. de Lamoignon. Il porta aux conférences des 1 et 8 mars, le mémoire rédigé par M. d'Outremont, et convenu entre ce magistrat, lui et M. d'Hornoi. La lecture de ce mémoire finie à la conférence du 15, on opina sur l'usage à en faire. Les opinions furent déraisonnables sur le fond, et injurieuses sur les personnes.

La conférence fut reprise le 29. M. de Lamoignon comptoit y demander une assemblée des chambres, pour déterminer sur quels objets devoit porter le mémoire, espérant trouver plus de raison et de pudeur, dans un plus grand nombre d'opinans. Quel fut son étonnement, de trouver que les mêmes gens qui avoient pensé, quatre jours auparavant, qu'il n'y avoit pas matière à donner un mémoire au roi, et qui avoient le plus maltraité la besogne, et ceux qui y avoient eu part, avoient absolument changé d'avis, et disoient le parlement déshonoré, s'il ne portoit pas un mémoire, à Pâques, énonçant, comme devoir en faire partie, tous les objets contenus dans le mémoire de M. d'Outremont!

M. d'Amécourt fut chargé de rédiger en forme de mémoire ce qui avoit été dit. Il apporta son ouvrage le premier avril, et le 2, il fut lu à l'assemblée des chambres. La lecture du mémoire montra tous les abus atténués, et tous les remèdes présentés comme impossibles. Le 2 avril, l'as-



semblée des chambres trouva le mémoire insuffisant, et, en le prenant pour base de celui à porter au roi, elle le renvoya aux commissaires.

Le changement des opinions, du 15 au 29, parut mériter attention à M. de Lamoignon. Il en chercha la cause, et la trouva facilement, d'après une conversation qu'il eut le 4 avril avec M. de Calonne à Versailles, où ce ministre lui dit que le roi s'étoit déclaré vouloir la réforme, disposition de S. M. dont le premier président avoit été instruit par le garde-des-sceaux, ou par le roi lui-même, le 28 mars. Il inféra avec raison que, ni le premier président, ni le garde-des-sceaux, n'ayant osé résister directement au roi, s'étoient soumis dans le premier moment, certains, de reste, de faire échouer la besogne par leurs intrigues et leurs partisans.

En conséquence, il fut dressé un mémoire où l'on convint des abus qui existoient parmi les officiers inférieurs de la justice, qu'on assuroit avoir été réprimés et même punis toutes les fois qu'ils étoient

venus à la connoissance du parlement. On y demandoit la suppression des épices et vacations ; on s'y appésantissoit longuement et d'une manière très-détaillée sur la cherté de la justice , qui provenoit de la quantité d'impôts que le roi avoit mis sur cet objet , laissant à la sagesse de S. M. d'en décharger les plaideurs , si les dépenses indispensables de l'Etat le lui permettoient. On finissoit par la supplier d'ordonner la réforme de la procédure qui s'observe dans les saisies-réelles , et de diminuer les droits de consignations.

Les chambres assemblées ayant approuvé ce mémoire , il fut arrêté qu'il seroit présenté au roi. Sous l'apparence des bonnes intentions et du désintéressement , il étoit de nature , sur-tout par la suppression des droits du roi , à produire l'effet que les prévaricateurs , d'accord avec le garde-des-sceaux , s'en promettoient , et à autoriser ce dernier à faire donner à S. M. la réponse suivante :

*Réponse du Roi.*

Juillet 1784.

« J'ai examiné le mémoire de mon par-  
 » lement, au sujet de l'administration de  
 » la justice ; il est chargé de faire exécuter  
 » les ordonnances , et elles lui donnent  
 » l'autorité nécessaire pour contenir les  
 » officiers inférieurs de la justice dans les  
 » bornes de leurs devoirs : je m'en rap-  
 » porte avec confiance à son zèle et à sa  
 » vigilance.

» Je n'ignore pas qu'il existe un grand  
 » nombre de droits établis sur tous les  
 » actes de la procédure : je vois avec peine  
 » combien ils sont onéreux à ceux de mes  
 » sujets qui sont obligés de recourir à  
 » mes tribunaux : je desirerois pouvoir  
 » les supprimer , ou du moins les modé-  
 » rer ; mais je dois , avant tout , pourvoir  
 » au paiement des dettes de mon Etat ,  
 » et à celles de la dernière guerre.

» Le même esprit de justice ne me per-  
 » met pas de répondre au desir de mon par-  
 » lement sur les suppressions des épices et

» vacations : il seroit nécessaire d'y subs-  
» tituer des appointemens proportionnés  
» à la finance des offices et aux travaux  
» des magistrats ; je ne pourrois accorder  
» cette distinction à mon parlement , sans  
» la rendre commune à toutes les cours  
» et à toutes les juridictions de mon  
» royaume. Mon amour pour mes sujets  
» ne me permet pas d'adopter un établis-  
» sement nouveau qui , sous prétexte d'en  
» soulager une partie , chargeroit tous les  
» autres d'un impôt très - considérable  
» pour une cause qui leur seroit étran-  
» gère.

» Louis XIV a connu ces vérités , et  
» après avoir pourvu de la manière la plus  
» sage et la plus solennelle à la réfor-  
» mation de la justice dans toutes les par-  
» ties , il s'est contenté de régler la ma-  
» nière dont les épices et les vacations  
» seroient taxées.

» Mon intention est que ce règlement  
» continue d'être observé par la grand'-  
» chambre de mon parlement , et par cha-  
» cune des chambres des enquêtes et re-

» quêtes, et je veux qu'il ne soit rien in-  
» nové, à cet égard.

» Je connois la pureté des vues des  
» magistrats de la grand'-chambre ; les  
» membres de mon parlement qui font le  
» service des enquêtes et requêtes, sont  
» animés du même esprit. Ils suivront,  
» comme ils l'ont toujours fait, l'exemple  
» que leur donnent les magistrats de la  
» grand'-chambre par leur zèle pour le  
» travail et pour l'exacte distribution de  
» la justice. Je suis assuré que les uns et  
» les autres continueront, par leur assi-  
» duité dans leurs fonctions, et par leur  
» amour pour le bien de mon service, de  
» mériter ma protection.

» Je ferai examiner s'il est nécessaire  
» de réformer la procédure qui s'observe  
» dans les saisies-réelles et dans les ordres,  
» et si les droits attribués au receveur des  
» consignations sont susceptibles de ré-  
» duction. Je ferai connoître à mon par-  
» lement ma volonté, sur ces objets. »

Tout fut dit après cette réponse ; et les  
choses subsisteront sur le même pied, et

même doivent empirer , jusqu'à ce qu'il arrive quelque heureuse catastrophe qui force à rétablir l'ordre et l'équité , ou un ministre juste et courageux qui , au lieu d'étouffer le germe des excellentes qualités du roi , leur donne de l'essor , et en profite pour produire le bien.

En tout autre pays que celui-ci , M. de Lamoignon se seroit couvert de gloire. Non-seulement on n'a pas prononcé son nom , mais , à l'exception de très-peu de gens , tout le reste ignore sa conduite , et se doute qu'il ait été le moteur de l'événement que je viens de rapporter. Je ne sais s'il en sera jamais récompensé ; mais je souhaite , pour opérer librement le bien , qu'il devienne chancelier.

---

---

*Comité de Finances* (1).

AU commencement de l'année 1783, la paix avec les Anglais venoit de se faire, plus glorieuse par l'indépendance de l'Amérique que bonne pour la France, dont l'intérêt auroit peut-être été de prolonger la guerre pour avoir des conditions plus avantageuses. Cependant, l'état fâcheux des finances, et sur-tout la mauvaise conduite de la marine, qui se couvroit toujours de gloire dans les combats particuliers, et quelquefois de honte dans les affaires générales, pouvoient faire craindre que les Anglais, ayant une excellente marine, énergiques dans leurs conseils, actifs, éclairés dans l'exécution, ne reprissent une supériorité qui auroit fait manquer l'objet de la guerre, c'est-à-dire, l'indépendance de l'Amérique, à laquelle la mauvaise position des affaires de l'Angleterre la forçoit de consentir.

(1) Ecrit en 1784.

Quoi qu'il en soit, la paix causa une joie générale, et devoit produire cet effet. Le commerce, gêné dans la plus grande partie de ses branches, se trouvoit reprendre, par elle, toute son activité, tant au dehors qu'au dedans du royaume; le terrier voyoit la rentrée de ses revenus, obstruée depuis long-temps, se consolider par la vente de ses productions; le rentier, de même, n'avoit plus de continuelles appréhensions, que les frais d'une guerre aussi dispendieuse n'absorbassent tellement les fonds du roi, qu'il ne pût satisfaire à ses engagements : enfin tout concouroit à un contentement général.

Naturellement, dans une telle disposition, le ministre des Affaires étrangères, qui avoit été l'ouvrier principal de la paix, auroit dû jouir de la reconnoissance publique. Les amis de M. de Vergennes l'exaltèrent; les indifférens calculèrent; mais le plus grand nombre, quoique très-content, quoique profitant des avantages de la tranquillité générale, chercha, dès les premiers instans, à critiquer les con-



ventions , à dénigrer l'ouvrage : suivant en cela le ton du siècle, qui est de blâmer également, et les choses et les individus, d'après cet esprit de dénigrement et de parti qui est assez dans l'homme. Cet esprit avoit pris l'essor en France au moment de la dissolution du parlement par M. de Maupeou, s'étoit augmenté au renvoi de M. le duc de Choiseul, et la cour ne lui en imposoit pas, ni par un maintien qui lui donnât de la considération, ni par celui du bon ordre, en tenant chacun à sa place.

Il étoit bien difficile que, dans cette circonstance, le roi ne récompensât pas un ministre qu'il pensoit l'avoir bien servi : d'ailleurs, il paroissoit pencher pour M. de Vergennes, et lui accorder sa principale confiance, ce qui étoit assez simple. De tous les ministres alors en place, M. de Vergennes étoit le plus ancien, et celui que le roi connoissoit davantage. Comme il avoit toujours eu l'art de ne pas offusquer M. de Maurepas, tant qu'il avoit vécu, il est à présumer que ce pre-

mier ministre , non pas de nom , mais de fait , pensant n'avoir rien à craindre de lui , n'avoit pas manqué de donner au maître des préventions avantageuses sur son compte. Cependant , comme ce qui semble le plus coûter au roi , est de se décider , il y avoit déjà quelque temps que les préliminaires étoient signés , sans que le ministre des Affaires étrangères fût récompensé. On disoit dans le public qu'il seroit , ou duc , ou chef du conseil des finances ; enfin , le roi lui donna cette dernière place , vacante depuis la mort de M. de Maurepas.

Jusques-là , la place de chef du conseil de finances n'avoit été qu'un titre honorifique. 60,000 livres d'appointemens attachés à ce titre , le faisoient considérer comme une récompense pécuniaire. M. de Vergennes sembla ne pas bien calculer la position où la fortune l'avoit placé. Il se trompa également au caractère méfiant et indifférent du roi , et à la promptitude qu'il mit à vouloir se rendre le maître. Le département des Affaires étrangères.

étant entre ses mains , il pensa qu'en y mettant aussi celui de l'argent , duquel tous les autres dépendent , rien ne contre-balanceroit plus son autorité. Il imagina donc de se servir du titre de chef du conseil des finances , qu'il venoit d'obtenir , pour le devenir en effet. Il s'associa M. Joly de Fleury , contrôleur-général , et M. de Miroménil , garde-des-sceaux.

On vit cette alliance s'établir. Il ne fut pas difficile de juger que son premier effort se tourneroit contre le ministre de la Marine et celui de la Guerre , MM. de Castries et de Ségur.

M. de Castries , d'un caractère plus vif et plus entreprenant que M. de Ségur , d'ailleurs dans une position plus brillante , puisqu'enfin c'étoit à la justesse de ses combinaisons , à son activité trop souvent mal secondée par les agens et les éléments , qu'on devoit d'être parvenu à abattre les Anglais , à les forcer à la paix que la France vouloit ; M. de Castries , dis-je , devoit essayer les premières attaques , et ce fut aussi par lui qu'on commença.

M. de Bourgade, le seul qui restât des Marquets, famille que MM. de Montmartel et Duvernai avoient élevée, et qui avoit servi utilement et avec distinction, à la tête des vivres, pendant les guerres de 1740 et de 1756, avoit été mis à la finance, pour en être l'ame, lors de la nomination de M. de Fleury au contrôle-général, pour suppléer au peu d'habitude de ce magistrat, dans un département dont il n'avoit nulle notion, et où M. de Maurepas l'avoit placé, avec cette légèreté et cette inconséquence qu'on a vues dans presque tous ses choix. M. de Bourgade commença les hostilités, par se lâcher en propos sur les déprédations pécuniaires de M. de Castries: attaque d'autant plus facile, que les sommes immenses qu'exigeoient les armemens prodigieux et fréquens que la nature de la guerre nécessitoit, prêtoient à l'imputation aux yeux du public qui ne juge jamais que les résultats, sans approfondir, ni les combinaisons, ni les besoins. Ces propos n'étoient encore que des préliminaires. Il falloit porter un

grand coup , qui pût être assez fort pour exciter le caractère vif et noble de M. de Castries , et le déterminer à prendre un grand parti : ce coup ne tarda pas.

Dans les plaintes de M. de Bourgade , soutenues par M. de Fleury , il se récrioit principalement sur les lettres-de-change qui arrivoient journellement des colonies , et qui épuisoient le trésor royal , montrant la plus grande frayeur sur celles qui viendroient de l'Inde , qu'il supposoit devoir être plus considérables , et qu'on seroit dans l'impossibilité d'acquitter. Toutes ces menées se tramoient chez M. d'Harvelai , garde du trésor royal , homme de fort peu d'esprit , mais dont la femme en avoit beaucoup , et qui rassembloit tous les soirs chez elle , MM. de Bourgade , Foulon , de Calonne , et d'autres encore. C'étoit là le principal foyer d'où partoît l'intrigue.

M. de Vergennes et M. de Fleury persuadèrent facilement au roi , que la situation étoit désespérée , qu'on ne pouvoit y remédier que par un de ces moyens iniques que les monarques emploient dans

les extrémités, et lui montrèrent comme une nécessité absolue, celle de suspendre le paiement de toute lettre - de - change venant des colonies. Je ne sais, mais je ne crois pas que les choses exigeassent d'en venir à un moyen aussi barbare, que celui de retenir le remboursement de gens qui avoient avancé leurs propres deniers, pour le paiement des troupes et le succès des opérations, et à un parti aussi destructif du crédit du roi; de ce crédit, qui vivifie tout dans une monarchie sur-tout en France, et sans lequel tout tombe dans la langueur, et bientôt dans la destruction.

Quoi qu'il en soit, le roi donna son consentement, et les rues furent inondées de crieurs qui proclamoient et distribuoient un arrêt du conseil, signé *Castries*, puisqu'il regardoit la marine, annonçant la suspension de paiement des lettres-de-change des colonies.

On se représentera facilement quelle fut l'indignation de M. de Castries, lorsqu'il vit son nom au bas d'un arrêt aussi

révoltant, aussi fatal pour l'administration en général, et pour la sienne en particulier, non-seulement sans l'avoir consulté, mais même sans l'avoir prévenu. Il s'en plaignit, il fit des représentations qui eurent peu de succès, d'autant que le mal étoit fait, et ne pouvoit guères se réparer.

Un début de cette nature annonçoit qu'on avoit résolu de pousser les attaques, à outrance. En effet, on fit encore croire au roi que, pour donner de la force au ministre de la finance, et de la confiance au public, il ne falloit pas que les opérations émanassent de lui seul, mais établir un comité où tout ce qui avoit rapport à l'argent fût porté, discuté, décidé, à l'exemple du conseil de finances qui avoit eu lieu sous la régence de M. le duc d'Orléans. D'après ce spécieux prétexte, il fut fait une déclaration du roi, en plusieurs articles, qui portoit en substance, que S. M. créoit un comité composé de MM. de Vergennes, de Miroménil et de Fleury, où toute

affaire de finances seroit rapportée , qui décideroit de toute nouvelle grâce, et de toute nouvelle dépense, et où tout administrateur seroit appelé, lorsqu'il seroit question de son département.

On porta le projet de déclaration , bien différent du conseil de finances de la régence , au roi , qui l'approuva. Mais soit défiance, soit droiture de sens, à l'article de la création du comité, il ajouta ces mots : *pour quelque temps.*

Il falloit avoir l'approbation de la reine ; car quoiqu'elle mît peu de suite à influencer sur les affaires, elle vouloit être instruite, et son crédit sur le roi étoit si dominant, que la sûreté du succès dépendoit toujours de son consentement. On s'y prit assez adroitement pour l'obtenir. On choisit, pour lui parler, les derniers jours du carnaval, temps où cette princesse, livrée aux bals, à la dissipation, et à son attrait pour le plaisir, s'occupoit peu du gouvernement. On lui fit facilement entendre que le comité étoit ce qu'il y avoit de mieux, et que ses membres étoient par-



faitement choisis. On étoit bien sûr des dispositions de la duchesse de Polignac , M. de Vergennes venoit de faire nommer M. d'Ad \*\*\* à l'ambassade d'Angleterre. Cette place , remplie jusques-là par un grand seigneur , et brigüée par tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans la politique , donnée à M. d'Ad \*\*\* qui avoit si peu de titres pour l'obtenir , étoit une complaisance trop marquée , de la part de M. de Vergennes , pour ne pas mériter une reconnoissance aveugle. D'ailleurs , madame de Polignac étoit tellement subjuguée par M. d'Ad \*\*\* , qu'elle ne voyoit et n'entendoit que par lui. Il avoit eu l'art de la circonvenir de telle manière , que tout accès à ses amis étoit fermé , qu'elle les avoit même réduits au silence , par la réserve qu'elle observoit avec eux. M. d'Ad \*\*\* étoit un garant certain pour la cabale , que la favorite ne voudroit que ce qui conviendroit à l'intrigue.

La chose avoit été conduite si secrètement , que personne ne se doutoit de ce

qui se passoit , et qu'on ne l'apprit qu'en entendant crier la déclaration du roi , qui établissoit le comité. Le public , et surtout la finance qui ne juge que d'après son intérêt , applaudit à cet arrangement , pensant être par-là à l'abri de l'arbitraire d'un contrôleur-général , et des spéculations souvent fautives d'un seul homme. Les gens un peu plus éclairés , ainsi que les courtisans impartiaux , comprirent que la machine n'avoit été faite que contre M. de Castries ; que le contre-coup retomboit sur M. de Ségur : ils s'affligèrent de voir le département de la finance entre les mains de M. de Vergennes qui n'entendoit pas cette matière aussi bien que la diplomatie ; de M. Joly de Fleury , homme sans connoissance de la chose ; et de M. Hue de Miroménil , tout aussi neuf , et tellement surchargé par les détails de sa place , qu'à peine les journées pouvoient y suffire , bien loin qu'il eût du temps de reste , pour s'occuper d'affaires de finances , et même en prendre des notions.

Jusques-là

Jusques-là, je n'avois pris part à tout ce qui se passoit, que comme un spectateur qui considère, avec curiosité, les événemens d'un pays qu'il habite, et qui connoît les ressorts cachés qui les produisent. Mon ancienne amitié pour M. de Castries m'y intéressa fort, sans que je lui eusse parlé de la crise où il se trouvoit, qu'en passant. Je le connoissois assez pour savoir, qu'avec lui, il faut être femme pour obtenir sa confiance ; car, il a vis-à-vis d'elles autant de facilité, qu'il montre de résistance avec les hommes, en quoi il ressemble parfaitement au duc de Choiseul : je ne sais si ce calcul est bon ; mais il faut convenir que M. de Choiseul ne s'en est pas toujours bien trouvé.

M. de Ségur attaqué ; M. de Ségur qui se conduit sur d'autres principes, et avec lequel je suis intimement lié depuis ma plus tendre jeunesse, excita de même tout mon intérêt. Je courus à Versailles ; c'étoit un dimanche matin. Je débutai par aller chez le roi, où je trouvai M. le prince de Beauvau,

qui me tirant dans l'embrasure d'une fenêtre, me dit : « Eh bien, que pensez-vous du comité ? Quel parti vont prendre MM. de Castries et de Ségur ? — Prince, lui répondis-je, on ne sait jamais dans le premier instant à quoi peut conduire une intrigue et un mouvement dans ce pays-ci ; mais je pencherois à croire que *la taupe* a montré son nez trop tôt, et que ce comité s'écroulera ; qu'il écrasera, peut-être, ceux qui l'ont élevé ; que cela ne vaut rien. »

De chez le roi, j'allai chez M. de Castries. Il ne se cacha point vis-à-vis de moi d'être outré ; mais, dans une demi-heure de conversation tête à tête que j'eus avec lui, de quelque façon que je le retournasse, il ne s'ouvrit jamais sur le parti qu'il vouloit prendre, quoique je lui en fisse plusieurs fois la question, en lui remontrant qu'il falloit se donner le temps de voir et de peser les choses, ainsi que faire des démarches, avant que d'en venir à des extrémités dont on se repentoit ensuite, mais trop tard ;

ou peut-être à ces éclats, que les femmes qualifient d'acte de noblesse ( sur-tout celles qui l'entouroient ), et qui dans le fond ne sont que des insolences mal conçues, dont l'issue est fâcheuse et inmanquable. Il me répondit que comme on l'avoit taxé de déprédation, il vouloit, avant toute chose, informer le roi et tout son conseil de sa conduite; qu'on travailloit actuellement à mettre ses comptes en ordre; que cette démarche faite, il aviseroit au parti qu'il auroit à prendre.

Je ne quittai M. de Castries que pour aller chez M. de Ségur. Je le trouvai sentant parfaitement la profondeur du coup qu'on lui avoit porté; mais ayant le même sang-froid que je lui ai toujours vu dans les occasions périlleuses ou délicates où il s'est trouvé. Comme il n'a jamais eu rien de caché pour moi, il me confia que M. de Castries étoit venu le trouver, pour l'avertir que son plan étoit fait; qu'il alloit rendre ses comptes au roi devant tout le conseil, et que le lendemain il donneroit sa démission; exemple qu'il lui décon-

seilloit, et que même il auroit tort de suivre, parce que, au fait, il n'étoit pour rien dans toute cette intrigue; que la machine avoit été faite contre lui; que lui parti, la tranquillité se rétabliroit; qu'il étoit d'ailleurs de son ancienne amitié, de lui faire considérer que leur position étoit bien différente: que lui n'avoit qu'un fils, dont le chemin étoit tout frayé, et la fortune presque faite; au lieu qu'il en avoit deux fort jeunes, qui ne faisoient que d'entrer dans la carrière, et auxquels il devoit bien des sacrifices. « Vous sen-  
» tez, m'ajouta M. de Ségur, que je suis  
» reconnoissant de l'intérêt que Castries  
» me montre; mais qu'il ne m'a pas per-  
» suadé. Si dans ce comité, il n'y avoit  
» aucun secrétaire d'État, ce seroit une  
» chose désagréable que d'y aller; mais  
» enfin ce seroit une nouvelle forme que  
» le roi auroit établie dans l'administra-  
» tion, et à laquelle il seroit, peut-être,  
» possible de se soumettre. Mais que mon  
» administration soit jugée par M. de  
» Vergennes, secrétaire d'État comme

» moi , et que je ne juge pas la sienne ,  
» cela est intolérable à supporter. Je veux  
» bien croire que la machine a été faite  
» pour M. de Castries ; mais le contre-coup  
» tombe sur moi ; et si j'avois la lâcheté  
» de le supporter, ne doutez pas que M. de  
» Castries parti , on ne me fît bientôt  
» vider la place : ceci est un combat à  
» mort , de la robe contre les gens de  
» notre espèce ; il faut que les uns ou les  
» autres succombent. Si c'est nous , je  
» m'en irai par la belle porte , je vous  
» en réponds. Mon parti est bien pris ,  
» et même j'ai ma démission dans ma  
» poche. En effet , il tira un papier  
» qu'il me fit lire , où elle étoit écrite  
» en bonne forme. Je l'aurai toujours  
» sur moi, m'ajouta-t-il , pour la don-  
» ner au moment juste où il faudra :  
» Car je trouve qu'il est aussi déplacé de  
» braver son maître , que vil et honteux  
» de lui sacrifier son honneur. Je sens  
» qu'en m'en allant , je ferai beaucoup  
» perdre à mes enfans : on leur doit tout,  
» j'en conviens , mais non pas son hon-

» neur. S'il n'y avoit que moi , vous me  
 » verriez plus aise que fâché de m'en  
 » aller : bien heureux est celui qui ne  
 » connoît point ce pays-ci ! plus heureux  
 » est celui qui s'en tire ! »

Je fus véritablement touché de la justesse, de la modération et de la noblesse de M. de Ségur. Je lui dois cette justice que, dans toutes les occasions, je l'ai retrouvé le même, et que, souvent, il m'étonnoit ; car, ayant bien pensé qu'il seroit un excellent ministre de la Guerre, supérieur à sa besogne, plein d'équité, de fermeté, de droiture, je n'aurois pas cru qu'il possédât autant de qualités réunies. Il faut voir les hommes sur un grand théâtre, pour connoître de quoi ils sont capables. Dans la société, ils sont trop confondus : d'ailleurs elle se borne à des détails communs, à des situations connues, où la conduite est dictée. Ce n'est pas lorsqu'on prend part à de grandes choses, que les idées s'élèvent dans un individu capable d'en avoir, et que l'occasion de les développer se



présente. Je ne pus qu'applaudir à la manière de voir de M. de Ségur, à la conduite qu'il se proposoit de tenir. Je le quittai en l'embrassant ; car j'étois aussi curieux qu'empressé, d'aller chez madame de Polignac.

Je la trouvai un peu embarrassée. Je m'y attendois, et il y avoit de quoi. Le comité ne s'étoit sûrement pas établi sans son approbation, et sans qu'elle n'eût porté la reine qui l'avoit certainement consultée, à y donner son consentement. Avoit-elle été assez trompée pour croire ce nouveau régime bon, et ne pas combiner quelles en seroient les suites ? C'étoit manquer de jugement ; c'étoit une opinion fâcheuse pour son amour-propre, à laisser prendre. Son intérêt pour M. d'Ad\*\* et sa complaisance pour M. de Vergennes, qui en étoit une suite, l'emportoient-ils sur le bien de la chose ? Alors, c'étoit un tort aux yeux du public, et vis-à-vis de la reine, qui pouvoit influencer sur son crédit. Falloit-il soutenir le comité ? C'étoit sacrifier deux ministres

qu'elle avoit faits , flétrir sa réputation , et s'enlever désormais toute confiance en elle. Elle ne pouvoit soutenir ces deux ministres, qu'en attaquant le comité. Comment tenir un langage si différent, en aussi peu de temps? Si elle prenoit ce parti, comment se flatter que le roi détruiroit ce qu'il venoit de faire? Comment penser que M. de Vergennes ne s'y opposeroit pas, avec certitude de l'emporter, en mettant en avant la dignité et l'autorité du roi compromises, motifs si puissans sur ce prince? D'ailleurs quelle étoit l'opinion de M. d'Ad\*\*\*? Elle s'étoit trop mise dans ses liens pour oser, ni même pouvoir penser autrement que lui.

Sans la trop presser, je l'entamai assez sur tous ces points, pour juger de sa perplexité, de son incertitude. Je la connoissois trop bien, pour qu'un mot ne m'éclairât pas.

La loi que je m'étois imposée de ne lui plus parler du tout de rien, et de m'en tenir à la seule intimité de société, m'avoit tellement fait perdre le fil des évé-

nemens , que je n'avois eu absolument aucune notion du comité. L'intérêt de mes amis devenoit trop pressant , pour que je ne cherchasse pas à pénétrer dans un mystère , dont les circonstances devenoient si importantes pour eux , à les instruire des chemins qu'il falloit prendre , et des écueils à éviter dans la route épineuse où ils se trouvoient engagés.

Je sortis de chez madame de Polignac , sans être plus instruit , que lorsque j'y étois entré ; c'est-à-dire , la trouvant dans l'embarras où je me figurois bien qu'elle seroit. Cela m'imposoit une grande réserve à m'ouvrir sur le parti qu'elle prendroit , et qui , en effet , ne pouvoit être déterminé que par la conduite de MM. de Castries et de Ségur , de qui seuls dépendoit de lui frayer une route conforme à tous les ménagemens qu'elle avoit à garder. Il faut convenir que la situation étoit délicate , et la conduite difficile. L'honnêteté , la franchise , la justesse , et la modération de M. de Ségur lui fournirent les moyens de triompher des obs-

tacles , et au roi celui de réparer une des plus fausses démarches qu'il eût pu faire ; mais n'anticipons point les événemens.

M. de Castries , à force d'assiduité et de diligence , étant parvenu à mettre ses comptes en règle , les porta au conseil , et en sortit triomphant , et entièrement disculpé du soupçon de déprédation. Admis à preuve, la chose ne pouvoit tourner autrement. Qu'imputer à un ministre intact sur la probité , dont les spéculations militaires avoient toujours été justes , et assez souvent heureuses ? Une dépense exorbitante ? des opérations telles que celles qu'on avoit faites pendant la guerre , mises vis-à-vis des frais , la balance se trouvoit juste ; et il n'y avoit que les jugemens envenimés et peu réfléchis du public , qui eussent pu la nier , jugemens qui tombent toujours par la démonstration.

Dès le lendemain matin , M. de Castries alla chez la reine , et tenant sa place d'elle , il lui remit sa démission. Je ne sais si cette princesse avoit fait , ou si on lui avoit fait faire des réflexions sur la légé-

reté avec laquelle elle avoit admis le comité , et sur les suites qu'il pouvoit avoir ; quoi qu'il en soit , elle reçut parfaitement bien M. de Castries , lui rendit sa démission , qu'elle ne voulut point accepter , et le pria de lui donner huit jours.

Le moment étoit trop orageux , et trop intéressant , pour ne pas fixer les regards et l'attention de tout le monde. On tâchoit en vain de pénétrer comment les choses tourneroient , et qui l'emporteroit , ou des ministres attaquans , ou des ministres attaqués.

On fut très-étonné d'apprendre , à quelques jours de là , que le roi avoit fait demander à M. de Fleury , la démission de sa place de contrôleur-général , et qu'il avoit nommé M. d'Ormesson pour lui succéder. Le choix étoit aussi inattendu qu'extraordinaire. M. d'Ormesson , âgé de trente et quelques années , avoit la réputation d'un honnête homme , même celle d'un travailleur assidu. Ayant l'administration de Saint-Cyr dans son départ-

tement , il avoit travaillé plusieurs fois avec le roi , auquel il plaisoit assez ; mais il s'en falloit bien qu'il eût la consistance , et les connoissances nécessaires à la place qu'on venoit de lui donner. On vit bien que M. de Vergennes avoit présidé à sa nomination , en suivant toujours son projet de se rendre le maître , sur-tout par l'argent. Il ne pouvoit s'accommoder que d'un jeune homme , isolé , dont il pût faire plutôt un commis , qu'un collègue. M. d'Ormesson , dans le peu de temps qu'il a été , et qu'il pouvoit naturellement être en place , a parfaitement répondu à son intention. On le voyoit sans cesse arriver chez son maître , suivi de gros porte-feuilles , et il ne décidoit rien que de son consentement.

On ne dit point quel fut le motif du renvoi de M. de Fleury. La duchesse de Polignac à qui je le demandai , me répondit qu'étant sans crédit , et sans espérance qu'il en prît jamais , on ne pouvoit plus trouver un écu ; qu'indépendamment de cette raison , un peu importante

pour un contrôleur-général, ses qualités n'avoient pu déterminer à passer par dessus ce petit inconvénient.

Cette réponse ne me persuada point, et j'imagine plutôt que le roi voyant le pas où M. de Fleury l'avoit engagé, avoit voulu s'en faire justice; et peut-être poussé par M. de Vergennes, qui saisit l'occasion de s'en défaire. Je suis d'autant plus porté à le croire, que causant avec le comte de Jaucour, ami intime de M. de Vergennes, et le poussant sur le comité et tout ce qui se passoit, il me supposa assez dupe pour oser me dire, que toute cette opération étoit l'ouvrage de M. de Fleury seul, vis-à-vis du roi, et que M. de Vergennes n'en avoit rien su, qu'après que la chose avoit été signée.

Je revis madame de Polignac. Dans cette seconde conversation, elle s'ouvrit davantage avec moi, et me parut plus déterminée à soutenir MM. de Ségur et de Castries, sans cependant convenir que le comité ne valoit rien: elle m'articula que le roi et la reine y étoient tellement at-

tachés, que jamais ils n'y renonceroient; *le roi sur-tout*, m'ajouta-t-elle, qui avoit déclaré qu'il *n'entendoit point être maîtrisé par ses ministres, et que tant qu'il régneroit, on ne verroit plus de ducs de Choiseul*. Elle ne me laissa pas ignorer non plus, qu'ayant cherché à ramener la reine, en lui représentant qu'elle alloit perdre deux bons ministres qu'elle avoit faits, cette princesse lui avoit répondu assez sèchement : *ils peuvent s'en aller si cela ne leur convient pas ; on ne manquera pas de gens pour les remplacer*.

Heurter de front dans de telles dispositions, et porter madame de Polignac à revenir à la charge pour les ministres, après une réponse aussi dure, aussi déraisonnable, ç'auroit été tout perdre : je m'en tins donc à attaquer le comité, et à démontrer le tort d'un régime aussi vicieux, que dangereux par ses suites. Je dis à madame de Polignac, que M. de Ségur m'avoit communiqué un excellent mémoire sur cet objet, qui prouvoit que le comité attaquoit également et les princi-



pes d'administration, et l'ordre des choses. Elle me le demanda pour le faire lire à la reine; et à quelques jours de là, elle me dit que cette princesse n'y avoit pas trouvé le sens commun. Ce n'est pas que ce ne fût un des ouvrages les mieux faits, et des plus forts en raisons, que j'ai jamais vus; mais la reine avoit bien les siennes pour n'en pas convenir.

M. d'Ad\*\*\* se tenoit fort à l'écart pendant toute cette fermentation; venant d'être nommé à l'ambassade d'Angleterre, il avoit le prétexte du travail indispensable à tout nouveau diplomate pour se mettre au courant des affaires. Cependant il ne perdoit pas un instant madame de Polignac de vue, et il n'y avoit d'autre différence dans son assiduité auprès d'elle, que celle de la voir beaucoup moins devant le monde, et peut-être plus dans son intérieur.

Devant autant à M. de Ségur, pouvant influencer autant dans l'occasion présente, il auroit été; je ne dis pas seulement de la bienséance, mais du devoir de M. d'Ad\*\*

de témoigner de l'empressement et de l'attachement à un homme qui avoit été son protecteur et son guide dans tous les instans de sa vie, avant sa fortune. Il s'en tint à une visite où il fut aussi froid qu'embarrassé.

Je fus curieux de voir comment il soutiendrait une conversation avec moi. Je la lui demandai, et je le poussai sur tous les objets de l'événement, sans l'attaquer sur le rôle qu'il y jouoit; attention qu'il faut toujours avoir, lorsqu'on cherche à pénétrer quelqu'un dont la conduite est équivoque : car, si on lui fait prendre caractère, ou il se tient pour battu et trouve des prétextes pour autoriser sa conduite; ou il se rejette sur des protestations qui écartent du fond de la question; au lieu qu'en usant de réserve sur ce point, l'espoir de n'être pas démasqué, et par conséquent de tromper, enhardit celui qu'on veut approfondir, qui, et presque toujours, en dit plus qu'il ne devoit, pour fixer en sa faveur l'incertitude de celui qui veut s'éclairer; ce qui l'instruit d'autant mieux de ce qu'il désire savoir.

Ce moyen ne me réussit point avec M. d'Ad\*\*\*. Pendant deux heures de tête-à-tête, jamais il ne me fut possible d'approfondir ni ses sentimens, ni son degré de liaison avec M. de Vergennes; de quelque façon que je m'y prisse, il ne se départit jamais d'un attachement à toute épreuve pour M. de Ségur, ni de dire qu'il auroit tort de prendre pour lui l'arrangement relatif à M. de Castries, qui ne pouvoit raisonnablement rester en place. Je le quittai sans être plus éclairé que lorsque j'étois entré chez lui, avec la conviction toutefois que M. d'Ad\*\*\* étoit l'intrigant le plus consommé que j'eusse encore rencontré.

Il me vint une idée, c'est qu'on ne disoit que M. de Castries ne pouvoit rester ministre de la Marine que pour le chasser réellement, tant par la machine qu'on avoit faite contre lui, que par les propos dont il étoit homme à se laisser provoquer, au point de prendre son parti; et tout cela pour mettre à sa place le marquis de Vau\*\*\*, certainement offi-

cier valeureux et de mérite dans la marine ; mais le plus mauvais choix qu'on pût faire pour être ministre , et tellement déplacé , que je ne m'arrêtai pas long - temps à cette idée.

Avec l'ascendant et le crédit que M. d'Ad\*\*\* avoit sur madame de Polignac , et le soupçon qu'il avoit eu grande part à ce qui étoit arrivé , je m'étonnois de la voir si décidée à soutenir M. de Ségur ; et sur-tout M. de Castries ; au point que si elle ne faisoit pas plus pour eux , on ne pouvoit s'en prendre qu'à la résistance qu'elle ne me cachoit point trouver dans la reine , qui avoit de fréquentes conversations avec M. de Vergennes.

Peut-être que madame de Polignac , effrayée par l'effet que feroit dans le monde la perte de deux hommes qu'elle avoit mis en place , et qui avoient beaucoup d'amis et de partisans , avoit démontré à M. d'Ad\*\*\* qu'il en pouvoit résulter des suites fâcheuses pour sa réputation , et même pour son crédit. Peut-être aussi qu'elle résistoit à M. d'Ad\*\*\*.

Elle en étoit très-capable, si de soutenir les ministres attaqués, lui paroissoit le parti de l'honnêteté et de la raison. Quoiqu'il en soit, M. d'Ad\*\*\* se rapprocha de M. de Ségur, et lui témoigna de l'intérêt : M. de Ségur le reçut bien, mais il le connoissoit trop, pour être la dupe de ses prévenances.

Les choses demeurèrent plusieurs jours dans cette position, pendant lesquels il y eut beaucoup de pourparlers. Je démontrai à madame de Polignac que l'affaire étoit à un tel point qu'il falloit, ou détruire le comité, ou n'y jamais appeler MM. de Castries et de Ségur, ou se déterminer à les voir s'en aller. Détruire le comité, c'étoit une chose impossible ; il venoit d'être créé par un édit, et l'on dégradoit le roi en lui conseillant cette démarche. Consentir que ses ministres n'y fussent pas cités, c'étoit aller contre son édit, et leur céder ; idée qui révoltoit tellement le roi, peut-être avec quelque raison, qu'il entroit en colère, lorsqu'on lui laissoit entrevoir ce moyen. Il étoit donc très-difficile de prendre

un parti qui pût parer à une catastrophe.

On apprit bientôt que M. Amelot , secrétaire d'État, ayant le département de la Maison, avoit été mandé au comité, et y avoit rendu compte de l'emploi de ses fonds. On avoit commencé par lui, parce qu'on étoit bien sûr d'une timide obéissance.

Peu de jours après, MM. de Ségur et de Castries reçurent chacun une lettre de M. d'Ormesson, qui leur indiquoit le jour où ils devoient de même apporter leurs états au comité. J'étois à Paris alors, et M. de Ségur me le manda sur-le-champ.

Je reçus en même-temps un billet de M. d'Ad\*\*\*, qui me marquoit que devant partir le lendemain, pour l'Angleterre, il me prioit de venir chez lui de bonne heure : il me parut vraiment, je ne dois dire peiné, mais agité, de la lettre que M. de Ségur avoit reçue ; car il ne me parla point de M. de Castries. Il s'épuisa en raisons, pour me prouver qu'il devoit obéir ; d'autant que cette citation étoit plutôt un coup d'autorité du roi, vis-à-vis de ses ministres, qu'une volonté déter-

minée de vouloir les contraindre à l'avenir à pareille démarche ; qu'en tout état de cause , il ne falloit rien mettre contre soi , et se donner le temps de combattre , ce qu'on ne pouvoit plus faire , lorsqu'on avoit quitté la partie.

Il rebattit ce propos tant de fois employé que la machine étoit contre M. de Castries seul , et qu'il ne falloit pas que M. de Ségur eût la duperie d'en prendre sa part. Il finit par m'exhorter à faire les derniers efforts , pour qu'il ne cédât pas à un premier mouvement. J'avoue que je me sentis si indigné , que n'ayant plus rien à ménager vis-à-vis de M. d'Ad\*\*\* qui alloit partir , je lui dis , avec sécheresse , que j'étois étonné que quelqu'un qui devoit autant d'attachement et de reconnoissance à M. de Ségur , pût vouloir qu'on le portât à une telle conduite ; que , sans doute , il falloit que M. de Ségur obéît et allât au comité ; mais qu'il falloit aussi qu'il donnât sa démission le lendemain.

M. d'Ad\*\*\* sentit parfaitement toute la portée de ce discours , et me répondit avec

cette douceur qui n'abandonne jamais les courtisans : *On juge bien légèrement les gens ; mais si on lisoit dans leur ame , et sur-tout si on étoit au fait des choses , tel qui paroît coupable , seroit bien justifié.*

Comme j'allois le quitter, il reçut une lettre de madame de Polignac, que lui remit un courrier qu'elle lui avoit envoyé de Versailles, dont il me fit part. Cette lettre l'informoit que le roi désapprouvoit beaucoup la forme qu'on avoit prise, et les lettres que M. d'Ormesson avoit adressées à MM. de Ségur et de Castries, ce qui me fit grand plaisir ; car, je jugeai par là, que le roi ne vouloit pas se défaire de ces deux ministres ; et que, puisqu'il désapprouvoit la forme, il pensoit ne devoir pas la soutenir, ou qu'il n'en avoit eu aucune connoissance ; que, par conséquent, toute son irrégularité ne pouvoit porter que sur le ministre ; et qu'en pensant pousser ces messieurs, il pouvoit fort bien n'avoir fait qu'éclairer le roi sur ses intentions, et le mettre en défiance de lui, tandis qu'il le ramèneroit à eux.



Je partis sur-le-champ pour Versailles. Je trouvai M. de Ségur très-déterminé à obéir , mais à donner sa démission le lendemain. Il avoit été un peu étonné de la lettre de M. d'Ormesson et de la forme qu'on avoit prise : il en avoit causé avec M. de Castries , et ces messieurs s'étoient déterminés pareillement à répondre à M. d'Ormesson qu'ils prendroient les ordres du roi : en effet, ils n'en avoient à recevoir que de lui , et non pas du contrôleur-général.

Je rendis compte à M. de Ségur de mon entrevue avec M. d'Ad\*\*\* , et du contenu de la lettre de madame de Polignac , qu'il avoit reçue en ma présence. Je lui dis que je croyois qu'il en falloit inférer que M. de Vergennes étoit certainement l'auteur de la démarche que M. d'Ormesson venoit de faire , soit qu'il l'eût prise sur lui , soit qu'il y eût fait consentir le roi ; que je voyois bien que le roi ne la soutiendrait pas : qu'enfin les choses en étoient venues , au point que chacun se trouvoit embarrassé , et ne savoit comment s'en

tirer ; que M. de Castries et lui ne pourroient jamais se dispenser de paroître à ce comité, parce qu'en quelque sorte la dignité et l'autorité du roi l'exigeoient ; que je pensois bien que ce seroit une fois pour toutes, et qu'enfin ce comité qui ne valoit rien en soi, ne pourroit subsister longtemps ; que je voulois bien croire qu'il n'avoit été imaginé que pour se défaire de M. de Castries , et présenté par M. de Fleury à M. de Vergennes , comme le moyen de détruire un homme qui faisoit ombrage à son crédit , et l'établir par-là d'une façon transcendante ; imperturbable ; qu'en supposant que M. de Vergennes n'eût pas été d'intelligence avec M. de Fleury , tout au moins celui-ci l'avoit-il abusé ; qu'au réveil de tous les acteurs de cette scène , parmi lesquels étoit le roi , M. de Fleury avoit été sacrifié , comme agent de la machine ; mais qu'il n'étoit pas moins vrai que le roi se trouvoit extrêmement embarrassé entre son autorité et la perte de deux ministres qu'il ne pouvoit s'empêcher d'estimer,

et que sûrement il desiroit de conser-  
ver; que ces ministres ne pouvoient ad-  
hérer à sa volonté sans s'avilir; qu'enfin  
la suite de cette affaire avoit atteint le  
période immanquable où conduit une  
base vicieuse , de ne permettre aucune  
solution qui ne se ressentît du faux cal-  
cul des principes. « Cependant, ajoutai-je,  
» j'entrevois un moyen; c'est que le roi  
» fasse quelque chose d'assez marqué pour  
» M. de Castries et pour vous , pour faire  
» connoître au public le contentement  
» qu'il a de vos services en tous genres ,  
» et sur-tout dans la guerre qui vient de  
» finir; qu'il prouve qu'en vous forçant de  
» venir à un comité aussi déplaisant pour  
» vous, il rend plus à son autorité, qu'il  
» ne cherche à mortifier des gens dont il  
» fait cas , et sur-tout à donner la préé-  
» minence à M. de Vergennes. Il n'y a,  
» ce me semble, ajoutai-je; que de faire  
» M. de Castries et vous maréchaux de  
» France; cela pourra satisfaire à tous les  
» objets que je viens d'exposer , et vous  
» permettre d'avoir la complaisance, pour

» la dignité de votre maître, de paroître à  
 » ce comité sans flétrissure ; sauf après cela  
 » à voir comment iront les choses , et si le  
 » comité tombe ou se soutient , et si l'on  
 » veut réellement vous y soumettre ; dans  
 » ce dernier cas , vous serez toujours à  
 » même , en vous en allant , de manifester  
 » d'autant plus la sagesse et la noblesse de  
 » votre conduite. »

Mes idées avoient trop de justesse pour ne pas frapper M. de Ségur. Il convint que c'étoit le seul moyen de parer à tout , et déclara que , si on le faisoit maréchal de France , il paroîtroit au comité sans donner sa démission : « toutefois , ajouta-t-il , avec les formes convenables ; c'est-à-dire , que j'en recevrai l'ordre directement du roi. Nous verrons ensuite la tournure que cela prendra ; car très-certainement , je ne plierai pas sous un ministre. »

En conséquence de leur convention , MM. de Castries et de Ségur parlèrent au roi de la lettre qu'ils avoient reçue de M. d'Ormesson , et lui firent des repré-

sentations sur la forme qu'on avoit employée. Le roi leur répondit qu'ils avoient raison, et qu'il leur diroit quand il voudroit qu'ils vinsent au comité.

J'allai chez madame de Polignac, à laquelle je représentai à peu près les mêmes choses qu'à M. de Ségur, en concluant que la seule voie qui s'ouvrît pour se tirer du mauvais pas où l'on se trouvoit, étoit de faire MM. de Castries et de Ségur maréchaux de France ; « Grâce, lui dis-je, bien » méritée par leurs anciens et distingués » services, et qu'ils sont fort dans le cas de » réclamer, au moment où l'on vient » de récompenser le ministre des Affaires » étrangères pour avoir fait une paix qui » dans le fond est aussi le fruit de l'acti- » vité et des talens du ministre de la » Marine, et du concours de celui de la » Guerre, qu'on sauvera par là de la né- » cessité de paroître au comité. Car, » ajoutai-je, je me flatte bien que le roi » et la reine connoissent à l'heure qu'il est » l'absurdité de cet établissement, et qu'il » ne durera que le temps nécessaire pour

» que sa destruction précipitée ne com-  
 » promette pas trop la majesté du trône.

Madame de Polignae convint avec moi que le moyen que je lui proposois étoit bon , et qu'elle alloit s'en occuper. « Il » faudroit , lui dis-je , pour que la » chose fût plus marquée, ne faire, pour » le moment, maréchaux de France, que » MM. de Ségur et de Castries. Quelque » temps après , on pourra augmenter » la promotion , pour ne pas faire d'in- » justice aux anciens. — Je pense comme » vous , me répondit-elle ; mais ce ne sera » pas chose aisée que d'amener le roi à cela.

Je vis M. de Castries, et je lui parlai sur le même ton. Je le trouvai très-ardent à obtenir le grade , et je m'en doutois bien : car je savois qu'il avoit poussé M. de Ségur, il y avoit quelque temps, à faire une promotion, et qu'il en avoit inutilement parlé au roi. Je lui demandai, si recevant le bâton de maréchal, il se tiendrait pour content? mais il ne s'expliqua pas plus avec moi sur la suite, qu'il ne l'avoit fait précédemment.

Madame de Polignac eut plusieurs conversations avec M. de Ségur, dont elle me dit qu'elle avoit été parfaitement contente. Elle se loua beaucoup de sa modération, de sa sagesse, et sur-tout de sa justice; car, M. de Ségur, en se plaignant de la tyrannie de cette institution, disoit hautement, que M. de Castries, ni lui, ne pouvoient désobéir.

Elle ne trouva pas autant de facilité avec M. de Castries, et même elle me dit un jour, avec humeur : *M. de Castries est d'une taquinerie insupportable.*

Cependant je m'aperçus bientôt qu'il y avoit tout lieu de croire que ces messieurs seroient maréchaux de France.

M. de Ségur, selon son usage, avoit vu très-souvent la reine en particulier, et cette princesse l'avoit toujours parfaitement bien traité, sans qu'il eût été jamais question de la circonstance présente. Lorsque madame de Polignac l'avertit qu'il en étoit temps, il parla à la reine de faire des maréchaux de France. Elle lui répondit, qu'elle lui diroit quand il

faudroit qu'il portât son travail au roi.

La chose traîna encore plusieurs jours. Enfin , la reine lui dit qu'il pouvoit parler au roi. M. de Ségur , n'osant pas ne faire mention que de M. de Castries et de lui , avoit fait une première liste , où il n'avoit mis que quelques anciens , avec M. de Castries et lui qui la fermoient. Il en avoit fait une seconde , beaucoup plus étendue , où il comprenoit tous ceux qui , par leurs services militaires , pouvoient prétendre au titre de maréchal de France , et celle-là finissoit à M. de Lévis.

Le roi se détermina à n'admettre que ceux que de longs services militaires mettoient dans le cas d'obtenir ce grade. Il n'hésita que pour M. d'Aubeterre , qui avoit quitté de bonne heure la carrière militaire , pour suivre celle des ambassades , et qui avoit fini par avoir le commandement de Bretagne , qu'il n'avoit accepté que sous la condition d'être fait maréchal de France. Le roi se flatta qu'en le faisant duc , il se désisteroit du titre



qu'il avoit pour l'être ; mais on ne put l'obtenir de lui , et il fut compris dans la promotion. A l'exception du principe sur lequel cette promotion fut faite , le roi ne détermina rien dans ce premier travail ; il prit les feuilles de M. de Ségur , et lui dit qu'il l'avertiroit , lorsqu'il voudroit revoir cette affaire.

Comme elle étoit infiniment intéressante pour M. de Ségur , il demeura pendant plus de trois semaines à Versailles , sans en sortir , dans la crainte de ne s'y pas trouver lorsque le roi le demanderoit ; car il savoit qu'il étoit difficile , avec lui , de faire renaître une occasion manquée ; il hasarda , une ou deux fois , de lui demander s'il ne vouloit pas terminer l'affaire des maréchaux de France ? le roi lui répondit toujours qu'il le lui diroit : ce qui lui fit juger qu'il y avoit quelque chose qu'il n'étoit pas prudent de vouloir approfondir.

Madame de Polignac , quoiqu'ayant l'air de desirer autant que MM. de Ségur et de Castries , que cette affaire finît , et

leur montrant beaucoup d'intérêt en parlant avec eux , cependant ne s'ouvroit jamais que jusqu'à certain point.

D'après tout ce que je voyois , il m'étoit aisé de juger , que s'il n'y avoit eu que M. de Ségur , les choses auroient bientôt atteint leur terme ; mais que les taquineries de M. de Castries pour me servir de l'expression de madame de Polignac , gâtoient souvent les bons effets qu'auroient produits la sagesse et la modération de M. de Ségur. Indépendamment de la différence des caractères , M. de Castries étoit entouré d'une grande quantité de femmes. La prudence dirige rarement leurs conseils , qui se ressentent , presque toujours , de l'esprit de domination qui prédomine en elles.

Dans une conversation que M. de Ségur eut avec madame de Polignac , il crut entrevoir qu'on balançoit à faire maréchal de France M. de Castries , pour lequel on n'avoit jamais été porté dans cette affaire , et qui ne rapprochoit nullement de lui , par le ton qu'il avoit pris. M. de Ségur

Séguir fut véritablement blessé de cette idée. Il s'en expliqua vivement vis-à-vis de madame de Polignac , et finit par déclarer qu'il refuseroit le bâton , si on n'en donnoit pas un en même temps à M. de Castries.

Quoique les services de M. Séguir fussent très-anciens et très-distingués , qu'oultre un coup de fusil au travers du corps et d'autres blessures , il eût perdu un bras , M. de Castries avoit plus de titres que lui. Il étoit son ancien ; il avoit presque toujours commandé des corps séparés , ou en chef ; il avoit gagné une bataille , et reçu de même plusieurs blessures.

Ces considérations étoient suffisantes pour faire impression à un homme qui pensoit comme M. de Séguir. Mais ce qui le révoltoit , c'est que , premièrement , M. de Castries étoit son ami ; c'est qu'en outre , la promotion émanant de son département , il s'en élevoit l'idée d'avoir travaillé pour lui seul , et d'avoir négligé les intérêts d'un homme auquel il étoit atta-

ché depuis long-temps , et qui avoit autant mérité.

Cependant , ces messieurs attendoient toujours que le roi leur dît de venir au comité. Enfin , il leur en indiqua le jour à chacun en particulier. M. de Castries , comme l'ancien , passa le premier. J'ai su que tout s'étoit passé très-simplement , sans objections , et même , sans aucunes réflexions sur l'emploi des fonds dont il rendoit compte.

M. de Ségur porta de même ses états , qui assurément n'étoient pas dans le cas d'être critiqués : car il venoit de remettre au contrôleur-général , trois millions de ses épargnes sur les fonds qui lui avoient été donnés ; pour l'année. Il avoit mis son porte-feuille sur une chaise , et son dernier état lu , il attendoit les observations qui lui seroient faites : personne n'ouvrit la bouche. Comme il attendoit toujours , le roi se leva , et prenant le porte-feuille , il le lui donna , ce qui lui fit aisément comprendre qu'il falloit s'en aller. Il n'avoit pas refermé la porte , que le roi , qui

n'avoit pas proféré une seule parole , s'étendit sur ses éloges , et rendit à son économie , à son équité , à ses connoissances , la justice qui leur étoit due. On a su ce détail par tous les membres du comité , ce qui me ramène à mon dire ordinaire : *En vérité , les rois sont d'étonnantes gens !*

Il étoit facile de comprendre que le roi n'avoit pas voulu des maréchaux de France , avant que ces deux ministres n'eussent paru au comité. On pensoit que cette démarche faite , la promotion alloit paroître ; cependant , non-seulement elle ne se déclara point , et même , elle tarda tant , qu'enfin on n'en parla pas plus que s'il ne devoit jamais en être question.

Enfin , M. de Ségur prit le parti d'attaquer de nouveau le roi sur cet objet. Le roi lui répondit qu'il pouvoit être tranquille , qu'il étoit maréchal de France. *Et M. de Castries* , reprit M. de Ségur avec vivacité ? *il l'est aussi* , répliqua le roi : *en tout , je me suis déterminé aux dix dont nous sommes convenus.* C'étoient MM. de

Mailly-d'Aucœur , d'Aubeterre , de Beauvau , de Castries , duc de Croy , duc de Laval , de Vaux , de Ségur , de Stainville et de Lévis. *Mais* , ajouta le roi , *n'en dites rien ; j'ai des raisons pour qu'on ne le sache pas dans ce moment-ci. Je vous avertirai , quand il sera temps de le déclarer.*

Naturellement on auroit pu croire que ce secret n'auroit pas duré plus de huit ou dix jours au plus : mais il s'écoula près de deux mois , sans que le roi , qui travailloit continuellement avec M. de Ségur , et le traitoit parfaitement bien , lui prononçât seulement le mot de maréchal de France , et sans que ce ministre , impatienté autant qu'on peut l'être , mais voulant voir jusqu'où les choses iroient , lui fit la moindre question. Enfin , le 13 de juin , le roi lui dit qu'il pouvoit publier la promotion.

Quoique le caractère de ce prince le porte à l'indécision , à différer , autant qu'il peut , à avoir une opinion , et à terminer en conséquence , néanmoins , dans

cette occasion , je crois que la crainte qu'on ne dît qu'il n'avoit fait ses ministres , maréchaux de France , que pour leur céder , les conserver , et les récompenser d'avoir obéi , fut la principale cause du long espace de temps qu'il mit entre cette marque de leur soumission , et leur promotion.

M. de Vergennes qui , de fait , n'avoit pas eu le dessus dans toute cette affaire , voulut , avec esprit , sauver les apparences ; il ne fit aucune démarche vis-à-vis de M. de Castries avec lequel il étoit fort mal ; mais après le compliment qu'il vint faire à M. de Ségur , il ajouta , qu'il le prioit de lui rendre la justice de croire qu'il n'avoit été pour rien dans la situation embarrassante où il s'étoit trouvé ; il s'étendit fort en protestations.

M. de Ségur le reçut avec honnêteté ; mais , avec sa franchise ordinaire , il lui répondit , qu'il desiroit trop n'avoir pas à se plaindre de ses procédés , pour ne pas accepter l'assurance qu'il lui en donnoit ; mais qu'il s'étoit mis dans le cas

d'être jugé différemment, en *forçant ses confrères à le reconnoître pour juge dans leur département*. Il n'y avoit pas grande réponse à un tel argument : aussi M. de Vergennes s'en tint-il à redoubler de politesses.

M. d'Ormesson, depuis le peu de temps qu'il étoit en place, avoit mis les affaires de finance au point que, pour sauver la Caisse - d'escompte d'une banqueroute totale, le roi venoit de donner un édit par lequel il défendoit à cette caisse de rembourser aucun billet au dessus de 300 livres, avant le mois de janvier ; ordonnant, en même temps, que tous ses billets auroient cours dans le commerce, et seroient reçus comme comptant, par tous les marchands, et dans toutes les caisses. On savoit d'ailleurs qu'il n'y avoit que 560,000 liv. en argent au trésor royal, et pas un écu dans aucune caisse. Le mal venoit principalement du manque de numéraire, par le retard des gallions, et sur-tout par la faute de M. d'Ormesson qui avoit laissé exporter quarante mil-



lions , espèces , en Espagne , et souffert que l'argent devînt marchandise. Ce système , qu'on peut soutenir , en avoit fait prodigieusement sortir de France.

La cour étoit alors à Fontainebleau : et l'on se détermina , pour premier remède à employer dans une situation aussi fâcheuse , à renvoyer M. d'Ormesson.

Deux hommes se mirent sur les rangs pour le remplacer. M. Foulon (1) et M. de Calonne. Le premier qui , de simple commissaire des guerres , sous le ministère de M. le duc de Choiseul , s'étoit élevé à la place d'intendant de la Guerre , ensuite d'intendant des finances , étoit réformé , et ne faisoit plus rien que jouir d'une fortune immense qu'il s'étoit faite. Il avoit déjà pensé être contrôleur - général , et il mouroit d'envie de l'être. Le second , intendant de Metz , homme très-aimable et de beaucoup d'esprit , d'une ambition

(1) Foulon est un homme intelligent en affaires , d'ailleurs âpre et dur. Il est fort décrié dans l'opinion publique ; il le sait , et sa sécurité sur ce point me confond.

démessurée , et qui de tout temps avoit porté ses vues sur le contrôle-général. M. Foulon avoit pour lui les sous-ordres du roi ; et M. de Calonne, son oncle Bourgade , tous les d'Harvelay ; mais surtout M. de V\*\*\* , et par conséquent madame de Polignac : aussi, l'emporta-t-il sur son concurrent. Une chose assez singulière, c'est que jamais M. d'Ormesson ne se douta de ce qui se passoit , et que lorsque M. de Vergennes lui demanda sa démission , il répondit avec une hauteur à laquelle on ne s'attendoit pas, et lui déclara tout net, que tenant sa place du roi, il ne la remettrait qu'à lui, et quand il la lui demanderoit. Il montra autant de soumission pour son maître, qu'il avoit témoigné de roideur à un homme dont il croyoit avoir à se plaindre.

Dans la visite de début que M. de Calonne fit à M. de Ségur, il lui dit qu'il n'y auroit plus de comité, et qu'il n'avoit accepté le contrôle-général, qu'à cette condition, soit qu'on se fût servi de ce nouveau venu pour détruire un établis-

sement aussi vicieux, d'une manière simple en apparence, ou qu'en effet M. de Calonne n'eût pas voulu d'entraves dans sa place, pour ne pas être dans la dépendance de M. de Vergennes. Quoi qu'il en soit, ce comité qui avoit causé tant de fermentation à la cour, n'y subsista qu'environ huit mois, pendant lesquels il n'a servi qu'à importuner le roi, et à tourmenter ses ministres.

M. de Calonne, dès sa première entrevue avec M. de Castries, lui demanda l'état des dettes de la marine, et prit avec lui des termes pour les liquider; il s'occupa ensuite de la Caisse-d'escompte, et y établit une forme d'administration soumise à des règles qui donnoient des entraves à l'arbitraire des administrateurs; il les contraignit sur-tout à avoir un fonds en argent, proportionné à la quantité de billets qui circuloient dans le public; il arrêta aussi l'exportation de l'argent; et peu de temps après qu'il fut en place, il ouvrit un emprunt viager de cent millions; en forme de loterie, ar-

nextant aux billets des primes pour courir la chance des lots.

Cet emprunt fut accueilli avec une telle faveur, que non-seulement il fut rempli en très-peu de temps, mais même qu'on refusa beaucoup de millions, et que, deux mois après son établissement, il gagnoit onze pour cent. L'argent qu'on avoit fabriqué dans le royaume, l'arrivée des gallions, et plus que tout cela, l'opinion produisit cet effet, et la hausse de tous les papiers royaux : événement immanquable en France, lorsqu'on sait y établir le crédit : l'étoffe y est immense, et les ressources sont inépuisables. Pour s'en convaincre, qu'on compare la situation où M. d'Ormesson avoit laissé les affaires, et le point où M. de Calonne les porta en trois mois de temps. De tels exemples doivent bien en imposer aux étrangers, et leur faire faire de sérieuses réflexions.

---

---

*De la Société des Rois* (1).

IL en est de la société des rois, comme de celle des particuliers: les commencemens en sont agréables; l'attrait de la nouveauté, le desir réciproque de se plaire, en bannit tout ce qui pourroit y faire naître des nuages. Celle des rois a l'avantage sur celle des particuliers, que le charme de la familiarité la rend plus piquante pour eux, et que la faveur comble l'unique vœu du courtisan. Il n'en est point cependant qui ait plus d'inconvéniens, ni qui soit sujette à plus de vicissitudes.

Si la prudence et l'honnêteté exigent en général de la réserve, combien n'est-elle pas plus nécessaire avec les rois! car enfin un propos méchant ou hasardé dans le monde, peut, j'en conviens, porter coup à la réputation de celui contre lequel il est tenu: cependant ceux qui l'en-

(1) Écrit en 1784.

tendent, ne sont point ses maîtres, ils ne sont que ses juges; d'ailleurs ils sont à même d'apprécier le motif qui l'a fait tenir, et d'estimer le degré de croyance qu'on doit lui donner, par la connaissance qu'en général on a des individus; appréciation que ne peuvent jamais faire les souverains, trop séparés du reste des hommes pour prendre d'eux d'autre opinion, que celle qui leur est donnée par la voix publique, par leurs maîtresses, leurs confesseurs, ou leur société, lorsqu'ils en ont une.

Les souverains sont hommes, et comme tels, plus disposés à prendre les mauvaises impressions que les bonnes. Souvent, avec eux, un mot suffit pour ternir la réputation de quelqu'un, barrer sa fortune, la perdre même. Qu'on juge d'après cela de la gêne continuelle où se trouve un homme honnête, appelé à la familiarité des rois, et s'il n'est pas sans cesse réduit, par devoir, au rôle froid et médiocre d'applaudir, d'excuser ou se taire.

A cet inconvénient de la société des

rois, il s'en joint une multitude d'autres. Avec eux, il n'y a presque pas de sujet de conversation. On ne peut certainement leur parler politique, ni de la nouvelle du jour qui s'y rapporte: ce seroit leur manquer de respect, par l'impossibilité où ils sont de répondre. S'étendre sur l'administration et la discuter, ce seroit de même les mettre dans le cas de garder le silence, et tomber soi-même dans celui d'attaquer les gens qui en sont chargés, de leur nuire, ou de se faire des ennemis en pure perte. Un événement de société, de quelque nature qu'il soit, présente les mêmes difficultés; d'ailleurs, les souverains n'en connoissent point assez, ni son régime, ni ceux qui la composent, pour en juger autrement que par prévention.

On doit s'interdire jusqu'au mot de religion. Les rois, par principe de politique, doivent la respecter. S'oublier devant eux sur cet objet, seroit un moyen sûr de se faire réprimer, et de donner de la pâture à la joie maligne des cour-

tisans, toujours enchantés des mortifications qu'éprouvent ceux qui courent la même carrière qu'eux, et qu'ils desirent en écarter.

Les guerres passées, l'histoire anciennes, ainsi que les faits déjà un peu éloignés, les sciences, les belles-lettres pourroient fournir à la conversation ; mais où trouver des courtisans assez instruits pour en parler ? Des rois, en état de les entendre, sont rares. D'ailleurs, les souverains qui se communiquent, ont toujours des maîtresses, ou au moins des femmes dans leur intimité ; ces matières leur sont étrangères, et c'est les ennuyer, et presque leur manquer, que d'en parler devant elles.

Il ne reste donc que les propos qui ne signifient rien, les lieux communs, les spectacles ou la chasse. Encore blâmer un spectacle, c'est en attaquer l'auteur, ou ceux qui le dirigent. Dire du mal d'une chasse, c'est compromettre les gens qui doivent en assurer la réussite, et les rois n'en jugent qu'avec partia-



lité, et suivant le degré d'affection qu'ils portent à ceux qui sont chargés de ces amusemens.

On ne peut se flatter d'intéresser les rois par leurs goûts; il est bien rare qu'ils en aient. Ils ont tant de facilité à les satisfaire, que communément ils sont blasés avant d'avoir joui. Pour avoir des jouissances, il faut combattre des contrariétés, surmonter des difficultés, connoître les privations. Les souverains ne peuvent guères éprouver ces aiguillons, que dans l'amour de la gloire, ou celui de la chasse, dont les résultats sont toujours incertains. Aussi les voit-on tous entraînés par l'une de ces deux passions: par la gloire, lorsqu'ils sont doués d'une âme élevée; par la chasse, lorsqu'ils n'en n'ont qu'une ordinaire.

Comme les souverains ne peuvent guères se flatter d'être aimés pour eux-mêmes, la méfiance fait le fond de leur caractère; disposition qui s'oppose sans cesse à ces liaisons intimes qu'on voit parmi les particuliers. Habités au culte qu'on leur

rend , et dispensés de rien rendre , ils s'accoutument facilement à croire qu'on leur doit tout , et qu'ils ne doivent rien. On n'est occupé qu'à écarter de leurs yeux tout ce qui pourroit les embarrasser ou leur déplaire. Le courtisan le plus ulceré contre son maître , est obligé , par politique , non-seulement de dévorer son ressentiment , mais même de redoubler d'empressement , dans la crainte qu'un visage mécontent n'offusque un maître impérieux , ou qu'un éloignement par humeur , ne soit taxé d'insolence , et le faisant écarter , ne le prive de profiter par la suite de quelque instant favorable pour sa fortune. Qu'on ne se plaigne donc plus des rois ; car en vérité c'est à la bassesse , à la cupidité de tout ce qui les entoure , qu'il faut s'en prendre. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Rapprochons les temps. L'histoire nous montre des souverains jouets de leurs vassaux , de leurs sujets même , vivant sans cesse en guerre contr'eux , et pour sauver leur autorité , souvent leur tête , obligés de répandre  
bien

bien du sang. Chaque jour éclaircit des intrigues, des cabales, des perfidies, des meurtres, que chaque nuit avoit préparés. Le repos, les plaisirs, et tout ce qui peut contribuer au bonheur de la vie, avoit fait place au tumulte, à la méfiance, à la terreur, à tout ce que la fureur des conjurations, des cabales, peut inspirer de plus atroce. Aujourd'hui que l'autorité s'est affermie, les particuliers vivent sans éclat, mais dans la sûre et tranquille possession de leurs propriétés.

Comme le premier des intérêts de ce maître est de maintenir le bon ordre, il y veille sans cesse, il réprime ceux qui voudroient le troubler ; il va quelquefois jusqu'à sacrifier ses volontés pour le conserver. Cet état de choses n'est pas favorable aux grandes pensées, mais il procure un calme sans lequel il n'y a point de bonheur. Dans le sein de ce calme, les ressorts du génie et de l'industrie pouvant agir sans opposition, produisent des découvertes utiles et agréables dans tous les genres : l'agriculture, les arts sont poussés

à leur plus haut point de perfection ; le luxe , les commodités et toutes les recherches qui contribuent à l'agrément de la vie , sont des moyens sûrs et faciles de s'enrichir pour les uns , tandis que les autres en jouissent ; la nation est heureuse et l'État florissant. Qu'on compare maintenant les deux tableaux que je viens de présenter , et qu'on prononce lequel vaut le mieux , ou celui de ces grandes scènes tragiques , ou la paix de notre siècle. Pour moi , je bénis le ciel de m'avoir fait vivre sous le règne de Louis XV et sous celui-ci.

Il y a , je le sais , des choses encore à réformer ; mais la pire est la licence des philosophes , espèce d'hommes qui , joignant des études heureuses à des bouffées d'indépendance et de rébellion , apportent dans la société l'abus des connoissances. L'orgueil fait la base de leur caractère , et l'égoïsme est leur maxime fondamentale. Voltaire est leur patriarche et les dédaigne. Ils ont adopté le mépris qu'il affiche de tous les principes ; mais , n'ayant pas sa grâce pour colorer leur

doctrine, ils ne sont que des pédans fort dangereux. Ils attaquent la religion, parce qu'elle est un frein, et l'autorité des rois, par la même raison. Ils prêchent l'égalité des conditions, pour niveler tout ce qui s'élève au dessus d'eux ; enfin, ils opèrent par leurs écrits ce qu'on faisoit, dans les jours d'ignorance, par les conjurations, par le poison et le fer. Les rois s'endorment là-dessus ; l'église lance des foudres perdues ; le parlement brûle un livre, pour le multiplier ; l'avenir est menacé des terribles effets de cette insouciance ; elle sera le germe de grands malheurs. Mais cette digression est assez longue ; je rentre dans mon sujet.

Ce qui m'a toujours paru de plus révoltant dans la société des rois, c'est de n'avoir jamais de volonté que la leur, de faire céder ses plaisirs, ses affaires à la moindre de leurs fantaisies, avec une soumission si grande, une telle habitude de s'immoler, que même on n'a pas le mérite du sacrifice. Qu'on y joigne la gêne continuelle du respect le plus profond dans

le propos et le maintien , même dans les momens de la plus grande liberté , on conviendra que c'est acheter bien cher la jalousie et les ennemis que procure la faveur.

Encore , si la familiarité du maître donnait la facilité de lui parler de ses affaires , de le solliciter pour sa fortune , ce seroit un dédommagement ; mais , de tous les écueils que doit éviter un courtisan favorisé , une telle démarche est le premier. Tout homme qui prendroit cette voie , ne peut se flatter d'une autre réponse , que d'un *je verrai* , et de s'assurer qu'il a parfaitement déplu au souverain , ainsi qu'au ministre qui a dans son département la grâce désirée : au souverain , en choquant une réserve peut-être assez sage qu'ils se sont presque tous imposée , vu leur peu de connoissance des choses et des individus ; au ministre , en bravant par cette démarche le crédit qu'il a , ou qu'il cherche à faire croire qu'il possède , peut-être , en croisant , par cette importunité , des projets qu'il avoit.

Les courtisans préférés auroient d'autant plus de tort de faire cette faute, que la faveur a un grand pouvoir sur les ministres, et qu'ils n'épargnent rien pour se concilier ceux qui en jouissent, comme s'ils avoient quelque chose à redouter de qui que ce soit, tant qu'ils sont en place, et de la reconnoissance et de l'amitié à attendre, lorsqu'ils sont renvoyés.

L'exemple du duc de Choiseul ne peut rien prouver contre cette vérité. Tant de circonstances ont concouru à rassembler autour de lui, dans sa disgrâce, cette foule d'amis, et, pour ainsi dire, cette cour, que cet événement sort de la classe ordinaire. A l'opinion du plus grand nombre, toujours en opposition contre la cour, s'étoit jointe la haine personnelle contre Louis XV : l'indignation de voir une créature aussi vile que madame du Barry assise sur le trône, le cachet de l'honneur qui sembloit attaché à lui être opposé, le ton du jour, et peut-être plus que tout cela, l'opinion assez générale que M. de Choiseul reprendroit bientôt

le dessus; tous ces motifs lui ont plus attiré du monde dans son exil à Chanteloup, que l'attachement ou la gratitude. Ce qui le prouve de reste, c'est que lorsqu'il a été bien assuré, sous le règne de Louis XVI, qu'il ne reviendrait plus en place, tous ces amis si chauds, ces cliens si assidus, ont disparu, et qu'il s'est trouvé réduit à un très-petit nombre de gens qui l'aimoient, ou qui étoient véritablement reconnoissans.

C'est une grande question de savoir ce qui vaut le mieux, ou que les rois aient une société, ou qu'ils se renferment dans leurs palais, et ne paroissent qu'environnés de tout leur éclat et de leur étiquette. Il est assez difficile de prononcer : car, si d'un côté la société adoucit le caractère des souverains, et leur présente une image des liens qui rapprochent les hommes, et des devoirs réciproques qu'exige leur union, d'un autre côté, la différence de l'éducation des princes à celle des particuliers, met tout l'avantage du côté de ces derniers. A cette supériorité, se joint



bientôt la connoissance des défauts et de l'insuffisance des premiers; d'où il ne peut résulter pour eux qu'une opinion désavantageuse, peut-être le plus grand mal qu'il soit possible qu'un Etat éprouve. Il paroît donc préférable que les rois dépouillés de leur grandeur, se cachent à leurs sujets, et qu'ils n'en soient considérés que comme des divinités mystérieuses, auxquelles ils ne doivent d'autre culte que le respect. Qu'un plus habile que moi décide la question : je me bornerai à trancher pour les courtisans, et à me ranger de l'avis de Henri IV, qui disoit : *Heureux le gentilhomme qui vit dans sa terre, et qui ne me connoît pas !*

---

---

*Procès du Cardinal de Rohan (1).*

EN parlant de madame de Guémené, et de la manière dont elle quitta sa charge, j'ai assez dépeint les Rohan, et sur-tout le cardinal, pour qu'il ne soit plus besoin de rien dire de son personnel. La catastrophe qu'il vient d'éprouver n'est surprenante qu'en ce qu'il avoit toujours paru avoir assez d'esprit pour n'être pas dupe, et sur-tout pour n'être pas la victime de l'intrigue grossière qui l'a perdu. Avant d'entrer en matière, il est nécessaire de faire connoître les principaux acteurs qui ont eu part à cet événement.

Mademoiselle de Boulainvilliers avoit été mariée au prévôt de Paris, petit-fils du fameux juif Samuel Bernard. En l'épousant, il acheta la terre de Boulainvilliers, dont il prit le nom.

(1) Ecrit en 1786.

Il possède une belle maison à Passy, d'où madame de Boulainvilliers étant allée se promener aux Champs-Élysées, elle y rencontra une petite fille couverte de hail-lons, dont la figure étoit intéressante; elle la remarqua; celle-ci, je crois, lui vendit des fleurs. L'ayant depuis trouvée plusieurs fois, elle s'en occupa de plus en plus; et l'ayant entendu appeler Valois, elle lui demanda par quel hasard elle portoit ce nom. La petite fille répondit qu'elle n'en savoit rien, mais que sa mère avoit des papiers qu'elle conservoit avec grand soin, et qui prouvoient son origine.

Cette réponse excita la curiosité de madame de Boulainvilliers. Elle fit faire des perquisitions dont le résultat fut qu'il paroissoit assez constant que cette petite fille étoit Valois, et qu'elle descendoit, par bâtardise, d'Henri II. Portée d'inclination pour cet enfant, cette découverte l'y attacha; elle la prit chez elle; pour la faire élever. La petite Valois répondit mal à ses bontés et à ses soins. Plus grande, sa conduite fut si mauvaise, que madame de

Boulainvilliers l'abandonna , et la chassa de chez elle. Délaissée de sa protectrice , elle grossit , dans Paris , la foule de ces créatures qui vivent d'intrigues et de leurs attraits , et se maria à un M. de Lamotte qui , de son côté , faisoit nombre parmi les intrigans dont les ruses fatiguent journellement la police et la justice. Ils apportèrent chacun , pour fonder le ménage , selon l'ordinaire , une volonté bien déterminée de réunir leurs moyens et leurs talens , afin de faire des dupes et d'escroquer de l'argent.

Le comte de Cagliostro est un de ces êtres qui paroissent de temps en temps ; gens inconnus qui se font passer pour adeptes , se mêlant de médecine , d'alchimie , quelquefois de magie , merveilleux en tout , dont le public grossit toujours les aventures extraordinaires , et qui , après avoir ruiné les sots , finissent leurs exploits par le carcan. Ce qui est assez singulier , c'est que le comte de Cagliostro ayant tous les dehors de ces sortes de gens , n'en a point eu les habitudes , pendant

le séjour qu'il a fait à Strasbourg et à Paris : au contraire, il n'a jamais pris un sou de personne. Vivant assez honorablement, il a toujours tout payé avec la plus grande exactitude, et fait beaucoup de charités, sans qu'on ait jamais su d'où il tiroit des fonds. Le cardinal de Rohan l'avoit connu à Strasbourg, et le prit dans une telle amitié, une telle confiance, que Cagliostro, venu à Paris, ne le quittoit plus.

Bœhmer est un joaillier fameux qui avoit vendu à la reine, il y a quelques années, des boucles en girandolles, d'un grand prix et d'une grande beauté, tant par la grosseur et la pureté de l'eau des pierres, que par leur égalité. Associé avec plusieurs confrères, il avoit composé un collier qui ne le cédoit en rien aux girandolles, et dont il demandoit seize cent mille francs. Ce collier fit beaucoup de bruit, et l'on dit que la reine alloit l'acheter. Je lui en parlai : elle me répondit que, quelque goût qu'elle eût pour les diamans, et quelle que fût la beauté

de ce collier, il étoit trop cher pour ses moyens, et pour consentir que le roi le lui donnât; d'autant plus qu'il venoit de faire l'acquisition de Rambouillet et de Saint-Cloud; dépense peut-être trop considérable pour l'état actuel des finances; elle ajouta qu'elle ne vouloit pas qu'on la taxât d'augmenter l'embarras par une fantaisie. Je ne pus qu'applaudir infiniment à sa modération, qui, en effet, méritoit des éloges.

La demoiselle Oliva est une de ces filles qui vivent du misérable tribut, dont le premier venu paie leur complaisance, le soir, dans les promenades publiques.

Le sieur Bette d'Etienville est un de ces hommes qui ne comptent que sur les ressources du moment.

Le sieur de Villette est un homme dans le même genre.

Voilà quelles sont les gens qui, dans le procès criminel qui vient d'être jugé, ont figuré à côté du prince Louis de Rohan,

cardinal, évêque de Strasbourg, et grand-aumônier de France.

Il est nécessaire qu'on soit encore instruit de la haine profonde que la reine avoit contre le cardinal, et qu'il avoit si justement méritée, en remplissant, pendant son ambassade à Vienne, ses lettres de choses injurieuses contre elle. Il les avoit poussées au point de dire, dans ces lettres, que sa coquetterie préparoit à l'amant de grandes facilités pour réussir auprès d'elle; atrocité que cette princesse avoit sue, et qu'elle ne lui a jamais pardonnée, comme il est aisé de le croire.

Il faut qu'on sache encore que le baron de B\*\*\*, ministre de la Maison et de Paris, détestoit le cardinal de Rohan.

Le jour de l'Ascension de l'année 1785, toute la cour remplissant le cabinet du roi, le cardinal de Rohan, en rochet, et en camail, attendait sa majesté qui alloit passer pour la messe, où sa charge de grand-aumônier l'appeloit. Le roi le fit demander dans son cabinet intérieur, où il fut un peu étonné

de trouver la reine en tiers. Le roi lui demanda ce que c'étoit qu'un collier qu'il devoit avoir procuré à la reine. *Ah, sire!* s'écria le cardinal, *je vois trop tard que j'ai été trompé!* — *Mais*, lui dit la reine (1); *si vous avez cru si légèrement, vous n'auriez pas dû vous méprendre à mon écriture que sûrement vous connoissez.* Sans lui répondre, le cardinal, s'adressant au roi, protesta de son innocence. « M. le cardinal, reprit le roi, il » est très-simple que vous soyez un peu » troublé de cette explication; remettez- » vous; et pour vous en donner le moyen, » et que la présence de la reine ni la » mienne ne nuisent pas au calme qui » vous est nécessaire, passez dans la » pièce à côté; vous y serez seul; vous y » trouverez du papier, une plume et de

(1). Le cardinal avoit montré aux joailliers des articles des conditions du marché, signés *Antoinette de France*, ce qui les avoit déterminés à livrer le collier. Comment le cardinal s'est-il mépris à l'écriture? Comment la dénomination d'Antoinette de France ne l'a-t-elle pas frappée?



» l'encre ; écrivez - y votre déposition ,  
 » que vous me remettrez ensuite ; prenez  
 » tout le temps qui vous sera nécessaire. »

Le cardinal obéit , resta à peu près un demi-quart d'heure , rentra , et remit un papier au roi. En le prenant , sa majesté lui dit : *Je vous prévien* *s que vous allez être arrêté.* — « Ah , sire ! s'écria le cardinal , j'obéirai toujours aux ordres de votre majesté ; mais qu'elle daigne m'épargner la douleur d'être arrêté dans mes habits pontificaux , aux yeux de toute la cour. » — Il faut que cela soit , reprit le roi. Le cardinal voulut insister , mais le roi le quitta brusquement. J'ai entendu faire tout ce détail à la reine , qui n'a rien dit du contenu de l'écrit du cardinal.

Tandis que cette scène se passoit dans le cabinet du roi , le baron de Breteuil dit à un officier des Gardes-du-Corps de le suivre. Il s'adressa justement à un jeune homme qui venoit de sortir de prison , où on l'avoit mis pour quelque étourderie. Il se crut perdu , et obéit en tremblant. Il y eut dans cette démarche un

grand défaut de forme. Le ministre n'avoit aucun ordre à donner à un officier des Gardes ; c'étoit au capitaine des Gardes de quartier ; mais aucun des quatre capitaines des Gardes ne réclama.

Le cardinal de Rohan , au sortir de chez le roi , fut arrêté. Un piqueur à lui , en le voyant rentrer dans son appartement , suivi d'un officier des Gardes-du-Corps , tandis qu'il auroit dû être à la chapelle , jugea qu'il se passoit quelque chose d'extraordinaire qui intéressoit son maître ; et sans consulter personne , il courut à l'écurie , fit seller un cheval , et vint à toutes jambes à Paris , au palais de Strasbourg , en informer l'abbé Geor-gel , grand-vicaire du cardinal , dans la juridiction ecclésiastique de la cour , qui dépend du grand-aumônier. Cet abbé qui , de tout temps , avoit été l'homme de confiance du cardinal , étoit actuellement brouillé avec lui , et lui donna , en cette occasion , une grande marque d'attachement , en oubliant son ressentiment pour ne s'occuper que de ses intérêts.

Le cardinal, en rentrant dans son appartement, suivi, je crois, de M. d'Agoust, aide-major de cour des Gardes-du-Corps, lui demanda s'il ne pouvoit pas écrire. M. d'Agoust lui ayant répondu qu'il n'avoit point d'ordre de l'en empêcher, le cardinal le pria de lui prêter un crayon, et M. d'Agoust lui en prêta un, avec lequel il écrivit un billet à l'abbé Georgel, par lequel il lui mandoit apparemment de brûler les papiers qu'il lui étoit important de soustraire.

Les gens qui ont quelque usage des affaires, s'étonneront, avec raison, que dans une affaire de cette nature, le roi faisant arrêter le cardinal de Rohan, on n'ait pas pris les précautions nécessaires, pour qu'au même instant le scellé fût mis sur ses papiers, dans tous les lieux qui pouvoient en contenir. Dans l'après-dinée, le cardinal fut conduit à la Bastille, d'où il sortit deux jours après, accompagné du baron de B\*\*\*, pour faire, tant à Paris qu'à Versailles, l'inventaire de ses papiers, comédie qui se joue en pareil cas.

Comme de raison, on n'y trouva rien : le cardinal avoit eu, de reste, le temps d'y mettre ordre. Cette opération faite, il fut reconduit à la Bastille.

Comme on peut aisément le croire, cet événement étonna tout le monde, et fit le sujet de toutes les conversations. On auroit bien voulu y impliquer la reine, par l'acharnement du public à se déchaîner contre elle, en toute occasion. Mais comment présumer qu'elle eût voulu se procurer clandestinement un collier qui ne pouvoit avoir de valeur pour elle qu'en le portant? et en supposant, contre toute vraisemblance, qu'elle eût désiré cet effet pour l'enfermer dans sa cassette, comment croire qu'elle se fût servie du cardinal, qu'elle avoit en horreur, pour en faire le marché? D'ailleurs, pour peu qu'elle eût de part dans cette affaire, auroit-elle été la première à demander des éclaircissemens d'éclat, qui auroient fini par la compromettre? D'un autre côté, comment penser que le cardinal eût mis en avant le nom de la reine, sans être sûr de son fait?

Comment se permettre de soupçonner qu'un homme de son nom , revêtu de ses dignités , se fût oublié , jusqu'à vouloir escroquer ce collier ? ce n'est pas , qu'accusé d'avoir distrait les deniers des Quinze-Vingts, dont il étoit administrateur, et dans le cas d'être recherché par le parlement, on ne le soupçonnât, n'ayant plus aucun crédit, d'avoir cherché à se procurer le collier, pour remplir tout de suite, en le vendant, le déficit qui étoit dans la caisse des Quinze-Vingts, et payer ensuite, avec du temps, les joailliers : ce que le revenu énorme dont il jouissoit, rendoit très-possible ; mais c'étoit une calomnie.

Il perça, dès les premiers momens, dans le public, que dévoré d'ambition, il avoit été la dupe des escrocs qui l'entouroient sans cesse ; que ceux-ci lui avoient persuadé que la reine, non-seulement se raccommoderoit avec lui, mais même le feroit premier ministre, s'il lui procuroit le collier ; et pour l'en convaincre, ces intrigans avoient fait jouer tous les ressorts et toutes les ruses, et dans lesquels il est bien éton-

nant que le cardinal ait donné. Chacune de ces versions avoit des partisans ; et de ces conjectures , sans preuves , il dériroit cependant une vérité incontestable , c'est que le cardinal étoit un fripon , ou la plus sotté des dupes.

Le roi mit toute la modération possible dans cette affaire. Il fit demander au cardinal par quel tribunal il vouloit être jugé : celui-ci ayant choisi le parlement , S. M. lui accorda la permission de voir tant qu'il voudroit , Target , qu'il desira avoir pour conseil. Toute sa famille eut la même liberté d'entrer à la Bastille.

Il est d'usage que lorsqu'un homme accusé criminellement , doit être jugé par le parlement , il soit mis dans les prisons de ce tribunal. Cependant , le roi déroge quelquefois à ce droit , et c'est ce qu'il fit en cette occasion , en donnant des lettres-patentes , pour que le cardinal demeurât à la Bastille. Ce qui fit présumer dès cet instant , que S. M. ne le regardoit pas seulement comme

coupable envers la loi , mais qu'il l'étoit encore , comme son sujet , et comme son commensal , dont il feroit justice , après que le parlement auroit prononcé sur son délit. Sous ce rapport , il ne vouloit point se dessaisir de sa personne.

Le procès étoit à peine commencé , que le clergé fit des remontrances , réclamant ses droits pour juger le cardinal. Cette réclamation , qui eût fait une affaire majeure il y a deux siècles , ne produisit pas la moindre sensation. Par la suite , la cour de Rome joua aussi sa comédie , en faisant enjoindre au cardinal de comparoître au tribunal des cardinaux , pour rendre compte de sa conduite ; sous peine , à défaut par lui d'obéir , du jour de la notification , à six semaines de là , d'être suspendu de son titre de cardinal , jusqu'à ce qu'il se fût justifié. Cette démarche de Rome fut aussi vaine que les représentations du clergé de France.

Je n'entrerai dans aucun des détails du procès. Le recueil des mémoires de tous ceux qui y ont été mis en cause , ins-

truira de reste ceux qui seront curieux de les connoître.

Sur la dénonciation du cardinal de Rohan , ou par une autre raison , on prit le parti de faire arrêter madame de Lamotte qui étoit à Bar-sur-Aube , où elle avoit une maison très-étouffée , qu'apparemment elle avoit acquise du produit du collier , qu'on a su depuis avoir été dispersé , et dont la plus grande partie avoit été vendue en Angleterre. Elle ne parut point effrayée , en voyant l'exempt qui vint la chercher. Son mari , qui étoit avec elle , offrit à l'exempt d'accompagner sa femme ; on lui répondit qu'il n'y avoit pas d'ordre pour lui ; faute qui grossit le nombre de celles que le ministère a commises dans toute cette affaire. Le sieur de Lamotte , mieux conseillé par la réflexion , ne tarda pas à se sauver dans la cité de Londres , et quand on voulut s'en saisir , on ne le trouva plus.

Le mécontentement que le public avoit contre toutes ces formes , joint à l'opposition qu'il a volontiers contre tout ce qui



émane de la cour , apitoya pour le cardinal. Ce sentiment avoit même pris tant de force , dans les derniers temps du procès , que tout le monde le disoit innocent , et qu'on attendoit , avec un grand intérêt , son jugement.

A la Pentecôte de 1786 , l'affaire suffisamment instruite , le parlement s'assembla pour prononcer. M. de Fleury , procureur-général , donna des conclusions flétrissantes pour le cardinal ; il lui imposoit des réparations auxquelles il n'auroit jamais pu se soumettre , refus qui vraisemblablement l'auroit laissé détenu le reste de ses jours. A ces conclusions M. de Barillon s'écria : *que ce n'étoit point celles d'un procureur-général , mais bien celles d'un ministre qu'il n'étoit pas difficile de reconnoître.* M. Séguier , avocat-général , apostropha personnellement M. de Fleury. Cette scène scandaleuse rappela celle des deux procureurs du *Mercurie galant*. Il faut convenir qu'ils avoient mutuellement donné matière à des reproches fondés. Après une longue séance ,

le parlement jugea , à la pluralité de cinq voix , je crois :

Le cardinal , purement et simplement déchargé de toute accusation ;

Madame Lamotte , condamnée à faire amende honorable , la corde au col , à être fouettée et marquée sur les deux épaules , et mise à l'hôpital pour le reste de ses jours ;

M. de Lamotte , absent , condamné par contumace , aux mêmes peines que sa femme ;

M. Villette , banni à perpétuité ;

M. Cagliostro , déchargé de toute accusation ;

Mademoiselle Oliva , hors de cour ;

Les mémoires de madame de Lamotte , contre le cardinal et Cagliostro , supprimés.

Le palais regorgeoit de monde , et la joie fut universelle , quand on sut le cardinal déclaré innocent. Les juges furent applaudis , et tellement accueillis , qu'ils eurent peine à passer au travers de la foule , tant la haine contre le parti opposé étoit forte , tant les dispositions contre la

reine et la cour étoient enracinées ! car on ne se cachoit point de l'opinion personnelle qu'on avoit du cardinal.

Le baron de B\*\*\* qui avoit la goutte dans la poitrine, fut chargé d'aller apprendre au cardinal qu'il étoit libre de sortir de la Bastille. Il est vrai que quatre heures après, il se transporta au palais de Strasbourg, où le cardinal étoit de retour, pour lui annoncer que le roi lui demandoit la démission de sa charge de grand aumônier, et qu'il l'exiloit à son abbaye de la Chaise-Dieu. Le ministre refusa de demander à S. M. la permission qu'il pût aller aux eaux pour une ankilose au genou, dont il souffroit beaucoup.

La prévention contre la cour étoit si forte, qu'on cria à la tyrannie, en apprenant qu'il perdoit sa charge et qu'il étoit exilé. En général, une multitude est toujours outrée ; mais une multitude française l'est plus qu'une autre. Je sais qu'il étoit peu régulier que le roi, qui avoit laissé un libre cours à la justice, après qu'elle eut lavé le cardinal de toute ac-

cusation criminelle , reprit ses droits de souverain , et sembloit punir le cardinal et le parlement , l'un d'avoir absous , l'autre de l'avoir été ; mais pourtant il étoit impossible qu'il gardât sa place , et quant à l'exil , il l'avoit bien mérité. Aussi tous les gens sensés , en desirant des formes plus ménagées , trouvèrent - ils simple que le roi montrât son animadversion au cardinal , qui s'étoit permis de compromettre la reine , avec autant d'audace et d'indécence.

Comme le parlement entroit en vacance le lendemain du jugement du procès , il ne fut pas possible de rédiger l'arrêt. C'est toujours un travail , qui demande du temps : cela fut cause que l'exécution de madame de Lamotte fut différée. Dans la disposition où étoient les esprits , ce retard donna prétexte à mille propos qui n'étoient pas à l'avantage de la cour.

Dans tout le cours du procès , madame de Lamotte , tant dans les interrogatoires que dans les confrontations , avoit montré

un caractère si emporté, tant de violence dans ses réponses, ses actions, ses récriminations, qu'on usa d'adresse, lorsqu'il fut question de la livrer au bourreau. Elle avoit pris en amitié, et en confiance, la femme du geolier.

Le jour arrêté pour l'exécution, cette femme lui fit dire, à six heures du matin, qu'il venoit d'arriver un homme à cheval, avec des lettres pour elle. Madame de Lamotte étoit encore au lit. Elle se leva avec précipitation. A peine sortie de sa chambre, elle fut saisie par des hommes qu'on avoit apostés. Se doutant de ce qui alloit arriver, elle devint furieuse, se défendit, se débattit de telle manière, pendant toute l'exécution, que le bourreau ne put la bien marquer que sur une épaule, et ne fit qu'effleurer l'autre. A travers les hurlemens qu'elle pousoit, on entendit : *c'est ma frute, si j'éprouve cette ignominie : je n'avois qu'à dire un mot, et j'étois pendue.* Mise dans un fiacre pour être conduite à la Salpêtrière, une des portières s'ou-

vrit, et les gens qui étoient avec elle, n'eurent que le temps d'avancer les bras, pour s'opposer à l'élan qu'elle avoit fait pour se jeter sous les roues. Arrivée à l'hôpital, elle se précipita sur la couverture de son lit, qu'elle essaya de s'enfoncer dans la gorge, pour s'étouffer.

Pendant tout le cours du procès, le maréchal de Soubise avoit obtenu la permission de ne point se trouver au conseil d'état. Le jugement prononcé, il fit demander celle d'y revenir. Le roi lui fit dire qu'il n'en étoit pas encore temps, qu'il le feroit avertir, mais qu'il ne falloit pas que cela fût long. D'autres prétendent qu'il revint tout simplement sur la permission qu'il en demanda; qu'enfin sentant le rôle qu'il jouoit, et qui ne pouvoit que devenir plus pénible, par la décadence de sa maison, il ne tarda pas à s'en retirer.

Beaucoup de prétendans se mirent sur les rangs, et demandèrent la grande aumônerie. Le public accoutumé à voir les Talleyrand obtenir tout ce qu'ils desi-

roient, imagina que ce seroit l'archevêque de Reims, de cette maison, qui l'emporteroit. Mais le roi nomma l'évêque de Metz, frère du maréchal de Laval.

L'amitié de la reine pour la duchesse de Luynes, nièce de l'évêque et dame du Palais, ne contribua pas peu à cette nomination. On s'étonna que l'évêque de Metz, à son âge, aimant autant sa campagne de Frescati, où il avoit fait beaucoup de dépense, et qu'il avoit rendue un séjour charmant, abandonnât ce goût et la vie libre qu'il menoit, pour venir se faire esclave à la cour. Tient-on, quelqu'âge qu'on ait, à ne pas avoir la première place de son état? et n'est-on pas toujours assez dupe pour tout sacrifier à cette idée?

On prétend que le roi exigea de l'évêque de Metz, de renoncer à devenir jamais cardinal. S. M. voulant détruire cette qualité dans son royaume. Cela seroit parfaitement bien vu. Quoi de plus indécent, de plus contraire au bon ordre, que de voir un sujet s'élever à un titre qui

l'égalé aux princes du sang, et l'État obligé de lui donner au moins cinquante mille écus de rente pour soutenir son faste, sans autre avantage que la gêne de ménager le pape, pour en obtenir des nominations ?

---



---

*Lettre du baron de Besenval au maré-  
chal de Ségur, ministre de la Guerre,  
en date du 6 novembre 1786.*

**M**ON ami, lorsque j'ai cherché à vous porter au ministère, je n'ai cessé de répéter à ceux qui pouvoient y influencer, ce que je leur avois dit, dès les premiers momens ; que vous étiez le seul capable de tirer le militaire du chaos épouvantable où vos prédécesseurs l'avoient mis, par l'esprit d'ordre que vous avez et qui vous a fait sentir la nécessité d'établir des principes ; par la connoissance des détails qui vous en feroit choisir de bons ; et par la fermeté de votre caractère qui ne vous en feroit départir par aucune considération. Vous avez tenu sur cela plus même que je n'avois promis ; et au bout de cinq ans de ministère, sans entrer dans des détails particuliers, vous avez mis les choses, non pas peut-être au point où elles devroient être, mais enfin où il est possible de les

porter dans ce pays-ci, en aussi peu de temps, partant du désordre incroyable où vous les aviez trouvées.

En allant doucement, avec la suite qui est possible en France, vous aviez mis de l'assiette dans les têtes où il n'y en avoit plus; du desir que les choses allassent bien, et par conséquent de l'instruction plus qu'il n'y en a dans aucun service, au dire des gens qui, par leurs voyages, se sont mis dans le cas d'en juger : ce que je crois facilement. Car lorsque les têtes françaises se tournent vers un objet, elles passent même le but. Vous en avez vu un exemple du temps de M. de Choiseul. Vous en donnez un autre, avec cet avantage, que sous M. de Choiseul, du sein de l'ignorance et de l'apathie, on s'est tout de suite élevé à une tactique dont les maîtres étoient aussi ignorans que les disciples ; et que du moins aujourd'hui, la longue pratique et la réflexion de quelques-uns ont amené les choses à de bons principes, dont toutefois on abuse, en exigeant des précisions géométriques, impraticables à la guerre,

et par conséquent inutiles , je dirai plus , mal vues.

Je vous en demande pardon ; je vous ai ouï dire qu'il falloit exiger beaucoup de précision , pendant la paix , pour en avoir un peu à la guerre. Je ne puis être de cet avis-là ; car on tourmente , on dégoûte même le soldat ; il arrive que lorsque les fatigues militaires , et le grand nombre de recrues qu'on n'a pas le temps de dresser , pendant la guerre , réduisent les troupes à ne manœuvrer qu'à peu près , elles imaginent ne plus rien savoir , ce qui d'abord est un inconvénient ; et puis , elles s'accoutument au relâchement et viennent à croire qu'on les a bien tracassées pour leur faire faire des inutilités. Cette opinion va au détriment du respect et de la confiance qu'elles doivent avoir pour leurs supérieurs , sentiment qu'on ne peut trop inspirer au soldat , ainsi qu'à l'officier , et que le roi de Prusse a tellement cherché à imprimer à son militaire , qu'il préféreroit de laisser subsister un vice , à faire un changement mieux calculé. Aussi , *le roi l'a dit* étoit

considéré dans son armée comme un argument sans réplique , depuis les soldats jusques aux généraux. *C'est trop* est le seul mot que le prince Henri ait dit , après avoir vu manœuvrer la gendarmerie.

J'espère que les rassemblemens feront sentir la justesse de ce que j'avance , et ramèneront au vrai ; et ce n'est pas la moindre raison qui doit déterminer à en faire promptement. Le Français est trop vain et trop superficiel pour profiter des connoissances des étrangers , et même de ses compatriotes. S'il voyage , c'est plus pour se faire remarquer que pour s'instruire ; s'il trouve un compatriote plus instruit que lui , il le jalouse et n'a garde de profiter de ses lumières.

Quant à moi , je pense qu'il n'y a qu'un seul point où la précision géométrique soit indispensable ; c'est l'alignement sur le terrain ; l'à peu près est suffisant dans la marche en bataille. Pour le reste , pourvu qu'on arrive en ordre , et le plus promptement possible , il n'en faut pas davantage.

Je ne connois point assez les détails de

l'artillerie pour en parler ; mais il me semble que vous avez ajouté à cette arme , que M. de Gribeauval a poussée au plus haut degré de perfection , la seule chose qui y manquoit , la faculté de la mouvoir d'un moment à l'autre , par l'établissement des chevaux chez les fermiers.

Je ne dirai mot du génie ; je ne suis pas à portée de le voir : on n'en parle jamais ; mais ayant mis des soins aussi suivis sur tous les points du militaire , vous n'aurez pas négligé celui-là.

Votre arrangement des hôpitaux est un chef-d'œuvre.

Il me paroît que la régie de l'habillement exige encore beaucoup d'attention , non pas , peut-être , dans son régime , mais pour y plier les corps , et leur faire observer les formes prescrites , desquelles ils s'écartent trop impunément. Les régisseurs s'écartent aussi de celles qui leur sont imposées. On les suppose trop sûrs d'être soutenus ; opinion nécessaire à détruire par une grande sévérité envers eux , de même qu'envers les colonels qui cherchent

souvent à couvrir leurs négligences, en taxant les régisseurs.

La régie des fourrages est peut-être le point le plus difficile de votre administration. Car, si d'un côté les corps sont désespérés de ne pouvoir plus mettre en valeur cette partie, il faut convenir que de l'autre, c'est une hydre de friponneries. Tout le monde le sait, et personne ne peut en douter par les fortunes immenses et subites que font les régisseurs. Si l'on est convaincu que ceux de l'habillement emploient les inoyens efficaces d'être soutenus, on est bien plus persuadé qu'on ne les néglige pas dans les fourrages. Vous êtes donc dans la nécessité de vous méfier de tout le monde, et dans l'impossibilité de vous instruire par les voies ordinaires. Je ne vois de ressource que d'employer, ainsi que nous le faisons à la guerre, des espions, et pour cela l'argent ne doit point vous coûter. Il y a un tel profit à faire pour le roi, que vous serez bien dédommagé des frais que vous ferez.

Sans que je vous les nomme, vous avez

des colonels en qui vous devez avoir confiance, et qui ne vous tromperont pas. Consultez vos inspecteurs, consultez des intendans ; je dis, de ceux qui sont capables. Ensuite, tâchez de vous procurer de ces gens obscurs que l'on paie. De tous ces différens rapports combinés, vous pourrez, à force de soins et de suite, établir des idées justes qui vous mèneront à un tarif avantageux pour le roi, en même temps qu'il sera lucratif pour les régisseurs ; car il est juste qu'ils fassent un profit suffisant de leur côté. Vous êtes bon serviteur du roi ; ainsi son intérêt seul suffiroit pour vous déterminer ; mais comptez que rien n'illustrera tant votre ministère, qu'une juste proportion dans l'administration des fourrages ; vous serez le premier ministre qui aurez eu la force, la patience et le mérite de mettre ordre à cette partie.

Vous aviez exécuté une idée aussi sage que bien vue, celle d'avoir toujours une cinquantaine de mille hommes au complet de guerre, qui vous procuroient une tête à faire marcher sur-le-champ,

dans les cas imprévus et pressés , qui vous donnoient le temps de rassembler une armée , et qui , parant à toute surprise , procuroient un véhicule aux négociations , première arme que le système politique d'à présent emploiera toujours d'abord , et que même le cabinet n'abandonnera qu'à la dernière extrémité , et lorsqu'il sera forcé à la guerre. L'embarras des finances , l'ignorance ou la négligence sur le principe fondamental de ce pays-ci , qui est d'avoir constamment , si ce n'est la totalité , du moins une grande partie d'une excellente armée sur pied , pour lui donner la prépondérance à laquelle il doit tendre , et qu'il doit avoir dans l'Europe. Le faux calcul d'épargner quelques millions , ce qui peut mener à en dépenser dans la proportion d'un à cent ; ( puisqu'enfin , toute puissance dont le militaire est languissant , se voit réduite à autant de désavantage dans les négociations , que de soumission à la volonté de l'ennemi , dont l'intérêt sera toujours de lui faire faire



la guerre défavorablement.) Tous ces motifs de détresse et de faux calculs, vous ont fait refuser les fonds nécessaires pour soutenir le pied de guerre de vos cinquante mille hommes, et pour les dépenses indispensables à faire pour l'augmentation de la cavalerie.

Obligé d'opter, en homme éclairé, vous avez sacrifié le complet de guerre de l'infanterie, pour en verser les fonds sur la cavalerie qui demande un travail pris de plus longue-main, que l'infanterie. On ne peut que vous approuver; mais en même temps, il faut vous plaindre d'avoir été contraint de renoncer à l'arrangement le plus utilement conçu, que j'aie encore vu en France; et vous seriez impardonnable, si vous ne représentiez pas dans toutes les occasions la nécessité de le rétablir.

Quant à la partie des troupes légères, vous paroissez la négliger totalement, et peut-être n'avez-vous pas tort. A considérer la chose politiquement, il y a toute apparence que la France ne se brouillera point

avec l'Empereur. Et si la chose arrivoit , ni la France , ni aucune puissance ne peut se flatter , je ne dis pas de faire tête à l'innombrable et excellente nature d'infanterie et cavalerie hongroise que ce prince a à sa disposition , mais de lui résister dans cette espèce d'arme ; et l'on ne pourra s'en garantir qu'en se tenant ensemble , et en ne faisant que de gros détachemens. Toutes les autres puissances seront toujours inférieures à la France , pour l'espèce et la quantité de troupes légères. Il n'y a que l'Allemagne qui puisse faire face , en rassemblant ses chasseurs , gens adroits et exercés à tirer , qu'elle arme , en conséquence , de carabines ; ( mauvaise défense , qui les livre à la merci des premières troupes qui foncent dessus ; ce qui fait qu'en une ou deux campagnes ils sont détruits. ) Je conviens que dans le cours de ces campagnes , il y a quelques assassinats à craindre ; mais on sera bientôt à l'abri , ces corps de chasseurs n'étant plus recrutés par des hommes , comme les premiers , habiles dans l'art de tirer.

Je penserois donc qu'il est de toute inutilité d'entretenir des corps de troupes légères, pendant la paix. Car, de deux choses l'une ; ou la paix sera courte, ou elle sera longue. Si elle est courte, les officiers consommés dans cette sorte de guerre, qui s'y seront distingués, subsisteront encore, et il sera bien aisé de les employer de nouveau. Si la paix est longue, tous ces officiers seront, ou morts, ou hors d'état de servir. Il est donc démontré que l'entretien des troupes légères, en temps de paix, est une dépense inutile, leur service ne s'apprenant point par théorie, ni même par aucune autre pratique, que devant l'ennemi.

Les hussards, quoique faisant partie des troupes légères, sont cependant d'une nature différente et plus rapprochée des troupes de ligne. Je ne crois pas que les cinq régimens sur pied en France, soient suffisans, principalement s'il y a plusieurs armées ; depuis sur-tout que le roi de Prusse nous a appris la façon la plus importante de les employer, qui est, en

les dispersant sur le front de bataille , de masquer les mouvemens , et procurer de la tranquillité aux manœuvres préparatoires qui se font derrière eux.

Si le défaut de fonds empêche de porter cet objet , ainsi que tant d'autres , à un taux convenable , du moins , lorsque la guerre se déclarera sous votre ministère , que votre premier soin soit l'augmentation des hussards , dans la proportion nécessaire. L'opération ne sera pas difficile ; il y a dans ce corps assez de bons officiers , pour former promptement des régimens dont on puisse se servir utilement. Mais ne vous laissez aller , sous aucun prétexte , à en donner à des gens d'une certaine espèce , et sur-tout à ceux de la cour. L'esprit , les fatigues , et la continuité nécessaire du service des hussards , ne pourront jamais s'allier avec l'insubordination , l'inapplication , et la mollesse de l'éducation de Paris.

Me voilà arrivé au point le plus essentiel , et dont même on n'a pas d'idée en France , je veux dire les moyens. On y

fait les plus belles ordonnances du monde ; mais on ne donne pas les moyens de les exécuter en grand. Je m'explique ; mais auparavant , il faut que je vous fasse ma profession de foi sur les ordonnances de manœuvres.

Je les crois toutes bonnes , parce qu'enfin , chaque manœuvre n'est autre chose qu'une combinaison par section , par peloton , ou par bataillon , ou par escadron , pour arriver d'un point à un autre. Faites votre mouvement de front , par le flanc , par des demi-à-droite ou à-gauche , vous arriverez toujours , et le résultat sera le même. Voilà , je crois , la solution que vous donnera tout homme qui a vu et réfléchi : du moins , voilà la mienne , et la cause du reproche qu'on m'a fait de l'indifférence que j'ai montrée dans nos comités , lorsqu'on a traité cet objet ; à cet égard , j'ai passé condamnation , ne jugeant pas à propos de dire mon secret à des gens qui ne m'auroient peut-être pas entendu.

Toutes les combinaisons des manœuvres étant bonnes , chacune en particulier peut

être défendue, comme la meilleure. De là cette foule de faiseurs, gens qui se soucient fort peu du bien de la chose, mais qui saisissent un prétexte pour se faire remarquer, et se frayer un chemin : désolation des troupes, et détracteurs de l'uniformité, par les innovations continuelles, et le trouble qu'ils jettent dans une instruction qui ne peut avoir de fruit, qu'autant qu'elle est tranquille et invariable.

Par une fatalité difficile à comprendre, que le ministre soit, ou ignorant, ou éclairé, laborieux ou fuyant le travail, indifférent ou cherchant le bien, ces faiseurs ont toujours accès auprès de lui ; et l'entraînant dans leurs idées, occasionnent des variétés et des changemens dans les principes, qui leur ôtent le respect et la confiance qu'il leur faut donner, de préférence à toute autre considération ; dégoûtent les troupes, comme je l'ai déjà dit ; et au lieu d'arrêter les esprits sur ce qui est prescrit, les font tendre au *mieux*, le plus grand mal qui puisse s'introduire dans le régime militaire.

Je suis bien persuadé que l'ordonnance actuelle des manœuvres est la meilleure , parce que donnant plus de manières, elle met à même de se remuer dans toutes sortes de terrains. Le principe des points de vue est excellent, et peut être le seul ; mais s'en rapporter à une multitude de chefs de pelotons ou d'escadrons pour obtenir l'alignement géométrique, indispensable en bataille, c'est un être de raison ; c'est la cause d'une perte de temps intolérable , pour réparer sur un grand front, je ne dis pas les fautes de beaucoup de chefs de pelotons , mais de quatre ou cinq , et peut-être d'un seul. De là sont venus les bas-officiers qu'on envoie d'avance sur la ligne pour la jalonner , les fanions et toutes ces choses qui ne sont point dans l'ordonnance , et dont vous vous plaignez, comme contravention , à tort. Permettez-moi de vous le dire ; ce n'est point aux troupes qu'il faut s'en prendre , mais aux maîtres, qui faisant une bonne ordonnance, n'ont pas donné les moyens de l'exécuter.

J'avois long-temps cru qu'il étoit in-

possible de se passer d'officiers-majors ; sur-tout dans une armée française, le camp de Vaussieux m'avoit fait revenir de cette opinion, par la surprise où j'ai été de voir les troupes qui le composoient, parfaitement dressées, en un mois de temps, à la difficile et diffuse tactique de M. de Ménil-Durand, par des officiers particuliers, dont la plupart, loin d'être instruits, ne distinguoient pas leur droite de leur gauche. Et c'est la raison pour laquelle j'ai acquiescé, dans nos comités, à l'espèce de fureur avec laquelle la plupart de nos commettans se sont portés à la destruction des officiers-majors. J'ai bien peur de m'être trompé ; car je me suis convaincu, depuis le nouveau régime, que s'ils ne subsistent plus de droit, ils existent de fait.

Toutes les fois que j'ai vu des troupes, et que je les ai trouvées bien, en en recherchant la cause, j'ai reconnu qu'elle venoit ou des talens du colonel, ou de ceux du lieutenant-colonel, du major, d'un capitaine, quelquefois d'un simple



officier ; et souvent revoyant le même régiment , je ne trouvois plus rien , parce que celui qui en faisoit l'ame n'y étoit plus. De même , les corps où il n'y avoit pas d'officiers de mérite , étoient pitoyables. Comment donc , dans un pays où les officiers ne sont , pour ainsi dire , que passagers à leurs régimens , puisqu'ils ne font qu'y paroître , comment dis-je , s'en rapporte-t-on pour l'instruction des troupes , à de telles gens , et s'ôte-t-on le moyen d'y employer des sujets qui par leurs talens et leur ambition , assureroient le succès d'un objet aussi important ?

Voilà pour l'intérieur des corps. Portons nos regards plus haut , et considérons un régiment en ligne devant l'ennemi. Quels sont ses moyens ? Un colonel commandant , chargé de veiller sur ses deux bataillons et de les conduire ; un colonel en second qui , d'ordinaire , est un enfant ignorant , dont le plus grand mérite est d'être soumis , et de ne rien prendre sur lui ; un lieutenant-colonel à pied , occupé du bataillon qu'il commande , et

dont il a bien de la peine à se faire entendre; un major, plutôt aide-de-camp du colonel commandant, que chargé de quelque chose. En tout, trois hommes à cheval. Si l'un des trois est hors de combat, ou tous les trois, ce qui peut fort bien être, il est impossible de les remplacer; car chaque officier est tellement et si utilement employé dans son poste, que déplacé, il rendroit inutile le tout, par le calcul relatif de chaque individu, à l'effet général d'un régiment.

Vous allez peut-être me demander, si mon intention est de vous porter à rétablir les officiers-majors qu'on vient de détruire, et par cette conduite, aussi légère qu'inconséquente, jeter du ridicule et du mépris sur le travail immense de la refonte du militaire, qu'on a entrepris. Je suis bien loin de cette idée, et si par hasard quelqu'un étoit assez dénué de sens pour vous la proposer, je serois le premier à m'élever contre, attendu qu'elle seroit entièrement opposée à mes principes. Mais en rejetant cette voie, j'en adopterois

adopterois une autre qui tendant au même but , sans déroger à ce que vous venez d'établir, procureroit certainement de plus grands avantages.

Nous aurons beau faire : lorsque nous voudrons atteindre le point de perfection possible, il en faudra venir aux chemins que le roi de Prusse nous a frayés. Il ne s'est jamais écarté de la loi qu'il s'est prescrite par ses ordonnances; mais sans les changer, il a remédié aux vices qu'il y a reconnus; et ce sont peut-être les mêmes réflexions que je vous mets sous les yeux, qui l'ont porté, sans toucher à son état de formation, à attacher indéfiniment et à sa volonté, des lieutenans-colonels et des majors à ses régimens. Par cette méthode, il a mis autour de son infanterie un grand nombre de gens à cheval, chose que je considère comme capitale pour cette arme; et pendant une bataille il s'est procuré un nombre suffisant d'officiers supérieurs de remplacement, sans apporter aucun trouble, ni dérangement dans l'ordre intérieur.

Si ces raisons ont déterminé le roi de Prusse à cette méthode, combien la France n'en a-t-elle pas de l'adopter? Dans ce pays-ci, ce ne sont que les gens de qualité ou les hommes favorisés qui parviennent à la tête des corps. Tout le reste de la noblesse est condamné à languir dans la subalternité, pour atteindre, souvent hors d'âge, la lieutenance-colonelle, et finir avec le grade de lieutenant de roi, dans une place. Il faut considérer que la perspective, en comparaison des prétendans, est pour le moins d'un à cent, et l'on s'étonne de ne voir pas plus d'émulation parmi l'officier français! pour moi, je suis bien plutôt surpris de la fureur indéfinissable de la noblesse française pour le service, que je ne puis attribuer qu'à l'ange tutélaire qui veille sur ce royaume. Mais plus il est extraordinaire que ce prestige subsiste, plus il est d'une bonne administration de le maintenir. Je vous en indique le chemin, en ouvrant celui qui conduit au seul point de vue que puisse avoir un gentilhomme français, sans protection, et le plus souvent inconnu.

Il y a d'autant moins d'inconvéniens à ce que je vous propose, que mon idée, bien loin de déranger le régime que vous venez d'établir, y concourt, et quelle rectifie la faute qu'on a peut-être faite, de retrancher les officiers-majors. Pour que ce nouvel appât offert à l'ambition, ne tourne pas les têtes, et ne dégoûte pas de la subalternité, par plus de facilité d'en sortir; en même temps pour éviter de vous jeter dans une dépense trop considérable, n'annoncez point votre arrangement par une ordonnance, et faites vos lieutenans-colonels et vos majors, suivant que vous trouverez des sujets dignes de l'être, et selon vos moyens.

Le tableau que je vous présente, ne vous offre encore que celui des moyens intérieurs d'un régiment et d'une ligne. Voyons, maintenant, les moyens de l'armée que je prends en présence de l'ennemi; et au moment de livrer bataille; considération qui n'est peut-être jamais entrée dans la tête d'aucun militaire en France, du moins à en juger par ce qui existe.

Un général qui communément a le temps de faire ses dispositions d'attaque et de défense, et sur qui roulent entièrement tous les préliminaires, ne le peut que jusqu'à l'instant que l'affaire commence : car alors, ce général, se portant indifféremment sur les lieux dominans, d'où l'on peut observer ce qui se passe, est communément trop éloigné des endroits, d'un front immense, qui ont besoin de ses ordres, pour les y faire parvenir à temps; de même, les places qu'il occupe n'étant point marquées par quelque signe qui s'aperçoive au loin, les gens qui ont des nouvelles à lui porter, ou des ordres à lui demander, perdent un temps considérable, et sur-tout irréparable, à le chercher; par conséquent, pendant une bataille, la relation si nécessaire du chef avec ses subordonnés, est fautive, pour ne pas dire impossible.

Des généraux de divisions pris par ancienneté, par conséquent au hasard, et qui par les inconvéniens que je viens de détailler, ne peuvent avoir de communication avec le général; obligés de se dé-

terminer d'eux - mêmes ; ayant sous eux une foule d'officiers-généraux , dont le plus grand nombre employés par faveur , sont d'une ignorance profonde , peut-être troublés du moment , voilà pourtant comment et par quels moyens les armées françaises s'engagent dans des affaires , avec des troupes telles qu'on en a vues , qui ne savoient pas se mettre en bataille.

Le maréchal de Saxe est le seul qui ait senti ces inconvéniens et qui ait cherché à y parer. Il est aisé de le prouver , par les réponses qu'il fit à M. d'Argenson , lorsque ce ministre le consulta , par lettres , sur quelques ridicules essais de maniemment d'armé , qu'on avoit fait voir au feu roi , seule instruction qu'on con-  
nût alors pour l'infanterie. Le maréchal dans sa réponse , sans dénigrer l'objet de la recherche , mais sans vouloir entrer en discussion sur cette inutile matière , passe tout de suite au seul parti qu'on peut tirer d'une armée française , dont toute la force consiste , selon lui , dans l'impulsion. Il pense que jamais on ne pourra

en obtenir assez de discipline, d'instruction, et de sang-froid, pour oser la faire manœuvrer ; d'où il conclut, que tout général qui la commandera, ne doit jamais donner de batailles rangées, mais les réduire toujours en affaires de poste, et sur cela, il cite les siennes dirigées d'après ce principe, et qui lui ont réussi.

Le roi de Prusse, dans la guerre de sept ans, comme on l'appelle chez lui, et que nous désignons par la dénomination de guerre de 1756, a déployé aux yeux de l'Europe étonnée, tout ce que la discipline, l'instruction et l'art peuvent pour ajouter aux forces, et fixer le succès. Les nations ont cherché à l'imiter, et se sont plus ou moins avancées dans la route qu'il a ouverte. La France, ainsi que les autres puissances, a senti qu'il falloit sortir de sa routine, et voilà vingt-quatre ans que les faiseurs nous ont fait perdre, par leurs éternelles recherches et changemens sur la formation, et les ordonnances de tactique.

Je suis bien sûr que si vous restez en



place, nous serons désormais à l'abri des variations de principes, état peut-être plus fâcheux que celui d'ignorance; et qu'enfin, nous aurons des troupes uniformément instruites. Votre caractère, la sagesse et l'exacte précision de vos calculs, m'en sont un sûr garant.

Mais même, en faisant ce grand pas vous n'avez rien obtenu, si vous ne faites point que ces troupes, si avantageusement disciplinées, soient aussi bien commandées, qu'elles seront instruites. Je crois vous entendre me dire: « Ne prétendez-  
 » vous pas que je réforme ce pays-ci, et  
 » que je sois le maître d'employer à la  
 » guerre, qui je voudrai; de prendre  
 » assez d'autorité, pour conduire les  
 » généraux, comme je mène les régi-  
 » mens; et s'il m'est impossible d'y par-  
 » venir, me conseillerez-vous de me  
 » mettre en avant, pour n'être pas sou-  
 » tenu, et par-là me dégrader? Me don-  
 » neriez-vous ce conseil?

Non, ce ne sont point là les conseils que je vous donnerai. Mais en toutes choses

et sur-tout dans celles qui sont capitales, lorsqu'on ne peut atteindre le but qu'on se propose, par un chemin, il faut en chercher un autre qui y conduise. L'esprit des Français, et la nature des généraux, empêcheront toujours d'avoir une armée organisée telle qu'elle doit être, pour en attendre les avantages qu'on pourroit s'en promettre, je le sais; mais sans détruire ce qui existe, donnez-lui une organisation nouvelle, qui vous procure ce que vous cherchez, et qui annule le mal de son régime actuel. Imitiez encore le roi de Prusse; faites des adjudans-généraux.

Choisissez, pour remplir ces places, indistinctement dans les différentes armes, dans le génie, dans l'artillerie, chez l'étranger même, tout ce que vous trouverez de plus instruit, de plus actif, et de plus intelligent; et pour que les gens de la cour ne soient pas tentés de ces places, dont il est sur-tout important de les éloigner, tenez vos adjudans-généraux dans une sorte de subalternité; donnez-leur rang de lieutenans-colonels; ils en ont

besoin pour avoir la considération qui leur est nécessaire ; mais attachez-les à l'état-major, de même que vous avez fait vos maréchaux-des-logis. En temps de paix, le ministre les emploiera, soit dans les camps, soit à leur faire visiter les militaires étrangers, soit à des commissions particulières, lorsqu'il voudra être instruit de quelque objet important ; en un mot, ce seront ses aides-de-camp. En temps de guerre, s'il se trouve quelque commandant de division foible, le général pourra se mettre l'esprit en repos, en attachant, à cette division, un adjudant-général capable de le bien conseiller. Car vous savez, tout aussi bien que moi, qu'à la guerre, un imbécile, à l'occasion, se livre au premier qui veut bien le conseiller. Si M. de Monchenu (1) avoit été un peu plus fort, vous n'auriez pas eu occasion de faire cette belle et sage ma-

(1) Aide-maréchal-des-logis, que M. le maréchal de Contades avoit envoyé avec le maréchal, alors duc de Brissac, à un très-gros détachement qu'il avoit confié à ce dernier.

nœuvre qui vous a fait tant d'honneur, et qui a sauvé, pendant la campagne de Minden, l'infanterie du détachement de M. de Brissac. Mais comme, avant de faire ressortir les talens des bons officiers généraux, il faut parer aux défauts des médiocres, songez à donner de bons conseillers à ceux-ci.

On attacherait donc des adjudans-généraux à chaque division; on en enverrait aussi à tous les détachemens un peu considérables; et lorsque les commandans seront bons, ce seront d'excellens aides qu'on leur donnera. Ils pareront d'ailleurs à l'inconvénient des aides-de-camp particuliers, dont vous connoissez l'étoffe et le danger.

Dans les grandes opérations d'armée, ce seront eux qui seront chargés de prendre les points de vue, de les faire maintenir, de rectifier les fautes que les troupes pourront faire en se portant avec vivacité au lieu du désordre, pour le réparer. Quand vous donnerez de tels moyens, vous pourrez espérer, vous serez sûr même d'avoir

une armée capable de manœuvrer ; mais aujourd'hui , à qui livrez-vous un grand mouvement ? à plusieurs divisions indépendantes les unes des autres ; c'est-à-dire , que les officiers généraux de l'une n'ont rien à ordonner à la voisine , qu'ils sont souvent fort aises de voir manquer , par l'avantage qu'ils acquièrent sur elle , d'avoir correctement fait leur mouvement. Si j'écrivois pour briller , comme nos académiciens militaires , je pourrois m'étendre fort au long sur tous les avantages à retirer de l'établissement des adjudans-généraux ; mais comme je n'ai en vue que de soumettre à mon ami des idées que je crois bonnes , avantageuses pour les troupes , et qui peuvent tendre à sa plus grande gloire , je me contenterai de dire que les adjudans-généraux , n'étant attachés à rien , pourront être employés à tout sans inconvénient ; car ils ne datront pas d'assez haut , pour compter avec personne.

Je ferois vingt adjudans-généraux , dont dix aux appointemens de 3000 francs , et

dix à ceux de 6000 francs, traitement auquel les premiers parviendroient par ancienneté et par vacance, ce qui ne feroit jamais qu'une dépense de 90,000 fr. par an, qu'on retrouvera, de reste, par l'utilité qu'on en retirera. Comme, en temps de guerre, il est essentiel qu'ils soient parfaitement montés, et qu'on ne peut exiger de leur fortune de l'être assez bien pour se porter avec vitesse, soit d'un lieu dans un autre, soit dans un champ de bataille, il est indispensable de leur faire donner à chacun deux chevaux qui aient les qualités nécessaires. Si M. de Conflans n'avoit pas été assez bien monté pour oser traverser les postes de M. le prince héréditaire de Brunswick, M. d'Armentières n'auroit su que par moi la perte de la bataille de Minden, que M. de Contades m'avoit chargé de lui apprendre; ce que je n'ai pu faire que lorsque le corps que je commandois, et avec lequel je bloquois Hamelen, a été en sûreté; car, mon courrier auroit été pris, et il n'a pu arriver que vingt-quatre heures après M. de

Conflans qui est parti du champ de bataille. Ce temps étoit plus que suffisant pour compromettre le corps de M. d'Armentières , qui faisoit le siège de Lipstat. C'est encore un effet de notre ignorance , ou de notre négligence , de ne point pourvoir dans nos armées à avoir des gens assez bien montés , pour porter une nouvelle avec la dernière célérité. Plus on recherche et plus on trouve des manques de moyens , sur tous les objets.

On m'a l'obligation des adjudans dans les corps que j'établis chez les Suisses , tandis que j'en étois inspecteur ; qu'on vous doive les adjudans-généraux , nous aurons rendu , dans la proportion des objets , deux grands services au militaire. Voyez d'ailleurs quel champ vous ouvrez à l'émulation ! par votre état-major et par les adjudans , vous donnez une perspective à cette noblesse inconnue et sans protection , dont j'ai déjà parlé ; vous diminuez de beaucoup le vice qu'occasionne le mal irremédiable du militaire en France , de ne pouvoir guère avoir

que des officiers-généraux médiocres , et d'être obligé de mettre des jeunes gens à la tête des corps , et de l'espèce de la haute noblesse , je veux dire pleins d'ambition , sans émulation , et gâtés d'avance par une détestable éducation militaire.

---



---

*Lettre du baron de Besenval au comte de Ségur , ministre plénipotentiaire du Roi , auprès de l'Impératrice de Russie , en date du 6 mars 1787. Assemblée des Notables. Comment M. de Lambignon est parvenu à être garde-des-sceaux , et M. de Brienne , archevêque de Toulouse , à la tête des finances (1).*

Nous sommes, mon cher comte, dans un moment qui tourne toutes les têtes françaises, et sur lequel je vais vous parler, comme à un homme capable de m'entendre, et de me répondre.

Le cardinal de Richelieu, qui, pour le bonheur de la France, à force de caractère et de rigueurs, l'a calmée, à la consistance des seigneurs français, a substitué la crainte du maître, le calcul de sa fa-

(1) Ecrit en 1787.

veur ; ce qui a amené , de proche en proche , les choses au point de l'exagération , depuis le maître jusqu'aux sujets : il en est résulté que le crédit prenant la place de la valeur réelle , les dépenses se sont montées dans tous les états , en raison des spéculations et non pas des valeurs ; par conséquent il doit s'en suivre nécessairement des dépenses beaucoup au dessus des recettes , par une progression inévitable , des embarras de fonds ; tranchons le mot , des banqueroutes.

Cet inconvénient qui fait une espèce de loterie , n'affecte essentiellement que la fortune des particuliers , dont les uns s'enrichissent , tandis que les autres se ruinent , et ne peut rien sur celle de l'État , le numéraire y restant.

Jusqu'ici les contrôleurs-généraux profitant du caractère frivole des Français , qui les porte à saisir l'espérance sans rechercher le principe qu'il faut connoître pour calculer juste , par l'appât d'avantages du moment qui flattent la cupidité , ont toujours trouvé le moyen de faire ouvrir

la bourse et d'y puiser ; mais ces moyens trop répétés doivent nécessairement amener à une catastrophe, lorsque parvenant au point où les arrérages ne pouvant plus faire face à la masse des dettes, il faut embrasser un grand parti, tel, par exemple, que celui du système en 1721, qui, en renversant toutes les fortunes, a libéré l'État. Prenez bien garde que je parle mal en disant *libéré l'État* : il faudroit dire *désobstrué l'État* ; car le numéraire y est toujours resté, et n'a fait que changer de mains.

Cette grande secousse a fait jouir la France d'une suite d'années de tranquillité, sans détruire le principe d'obstruction qu'y a établi le cardinal de Richelieu ; aussi, depuis 1721, jusqu'en 1770, les contrôleurs-généraux ont pu employer ces ressources connues qui, tirant l'argent des particuliers, le réversent dans le trésor royal.

Enfin, la surcharge de guerres excessivement dispendieuses, de dépenses en tous genres, sans la moindre économie,

nous a conduits à l'époque du grand remède. L'abbé Terray, qui avoit des connoissances en finance ; et un caractère dur, n'étoit cependant pas doué du courage, ni de cette force d'idées qui font appliquer le remède en proportion de la gravité de la maladie. Il est affreux de dire que, si au lieu d'un milliard de banqueroute, il l'eût portée à trois, sans faire beaucoup plus de mal, cette coupable et propice opération auroit eu d'utiles résultats.

M. de Calonne, aujourd'hui contrôleur-général, homme à ressources, a conçu, selon moi, le plus beau projet qu'aucun ministre ait encore enfanté : c'est en changeant le régime d'administration qui subsiste depuis tant de temps, de donner au maître le moyen de satisfaire à ses engagements ; d'oser par les notables, dont le pouvoir précaire et momentané ne peut tirer à conséquence, obvier à l'opposition des parlemens ; d'établir les assemblées provinciales, seul remède au despotisme des intendans ; de détruire à jamais ces

assemblées du clergé, qui, lui donnant le droit d'être un corps légal, prolonge la possibilité de continuer le mal qu'il a fait à la France; enfin d'anéantir le monstre d'une république dans une monarchie. Voilà de grandes idées; voilà la démonstration d'un grand courage ! Quel autre eût entamé, soutenu ce travail, sans concours, sans appui, que la conviction du maître, et le suffrage du comte de Vergennes, qui se recommandera, dans l'avenir, par le mérite d'avoir protégé ces grands desseins, ces belles conceptions administratives. Je crois, mais je n'en suis pas sûr, que l'impôt territorial est la meilleure de toutes : je ne déciderai pas davantage du reste; mais je dirai :

Qu'il est beau qu'un mortel, jusques aux  
cieux s'élève !

Qu'il est beau même d'en tomber (1) !

Qu'il est beau même d'en tomber, sur-  
tout lorsque dans une assemblée tous les

(1) Vers de l'opéra de Phaéton.

individus s'arrachent la parole pour se livrer à leur fureur ; lorsqu'un clergé , qui se permet impunément les personnalités , cherche à accabler un homme (1) , seul de son bord , qui n'oppose à l'orage qu'un flegme imperturbable , une présence d'esprit , une éloquence , une adresse qui ont arraché ce mot à M. de Castillon , procureur-général du parlement d'Aix :  
« Que je suis fâché que mon avis soit  
» diamétralement opposé à celui de M. de  
» Calonne , et m'ait arrêté sur l'intérêt  
» que son esprit et sa modération m'ont  
» inspiré ! »

Le fait est que , sans le parti Necker , qui souffle le feu , les privilèges du clergé qui rend les prêtres furieux , et la sottise de quelques notables qui voudroient profiter de la circonstance pour faire rendre compte , au maître de son administration et jouer le parlement d'Angleterre , la besogne chemineroit ; mais ces moteurs agissent plus puissamment que le bien de

(1) M. de Calonne.

l'État. Il faudra voir si la fermeté du roi voudra triompher , et je pense qu'il ne tiendra qu'à lui. De façon ou d'autre, il faudra qu'on vienne au secours de l'État , sans quoi la banqueroute seroit inévitable. Tout le monde est convaincu de cette vérité : par conséquent on donnera ; au moyen de quoi les gens de mon âge peuvent se tranquilliser pour le temps qu'ils ont encore à vivre. Je n'en dis pas de même de ceux du vôtre ; mais comme, en continuation de la prédiction que je vous ai faite , vous aurez la main à la pâte , ce sera à vous d'aviser à ce qu'il y aura de mieux , pour la circonstance. En attendant , voici quelques réflexions.

*Réflexions sur le Plan de M. de Calonne ,  
et sur son exécution.*

Je le répète , jamais ministre n'a conçu un plus beau plan que celui de M. de Calonne. En vain , pour le dénigrer , a-t-on dit , avec vérité toutefois , qu'aucune de ses idées n'étoit neuve ; je conviens que

les assemblées provinciales, l'impôt territorial, la destruction des traites dans le royaume, une répartition plus juste de la gabelle, se trouvent dans les ouvrages qui traitent de l'administration; mais jamais aucun ministre, jusqu'à lui, n'a eu le courage de tenter d'établir de tels régimes, et sur-tout d'attaquer aussi audacieusement le clergé, ce corps qui a fait tant de mal à la France, qui a toujours passé pour jouir du tiers des revenus du royaume, qui paie si peu d'impôts au roi, impôts insolemment gratifiés de la dénomination de *don gratuit*, et dont on a toujours souffert qu'il se procurât la quotité par des emprunts, au lieu de les prélever sur ses revenus. Voilà de grandes idées. M. de Calonne est louable d'avoir conçu le projet de les mettre à exécution: a-t-il fait tout ce qu'il falloit pour y parvenir? c'est ce qu'il faut examiner.

Il devoit, comme il l'a fait, commencer par instruire le roi de son plan, et lui démontrer l'indispensable nécessité de le réaliser. Le déficit étant devenu trop



considérable pour le remplacer par des moyens ordinaires , encore moins par des économies , il trouva des facilités dans cette première démarche , par le goût que ce prince a pour l'application. M. de Calonne fut aussi obligé de convaincre M. de Vergennes , ministre des Affaires étrangères , lequel , indépendamment de sa place de président du conseil de finances , avoit la confiance du roi , qui le consultoit en toute occasion. Il lui fallut encore mettre M. de Miroménil , garde-des-sceaux , dans la confiance , par le besoin qu'on a des parlemens pour l'enregistrement de toute nouvelle loi d'administration , ainsi que de tout nouvel impôt.

Peut-être , que dans une affaire aussi grande , aussi importante que celle qu'il entreprenoit , il eût été prudent et avantageux qu'il s'assurât de l'approbation et du concours de tous les ministres. Les démarches eussent été combinées dans le conseil du roi réuni. Mais outre qu'entre tant de personnes , le secret couroit des risques , et qu'il étoit nécessaire de le garder ,

pour ne pas donner l'éveil à tant de gens attaqués par les nouveaux projets , M. de Calonne ne vouloit pas le confier au baron de Breteuil , avec lequel il étoit ouvertement brouillé , et qui auroit pu en abuser pour former un parti contre son travail et contre lui. Quel qu'en ait été le motif , le secret est demeuré entre le roi , M. de Vergennes , M. de Miroménil , M. de Calonne , et si bien gardé que la convocation de l'assemblée des notables , pour le 29 janvier , fut la première notion qu'on eût de la résolution que le roi avoit prise , de l'avis de ces trois ministres.

Il ne fut pas difficile de pénétrer par quel motif on eut recours à une assemblée de notables. On espéra , par ce moyen , se mettre à l'abri de la résistance des parlemens , toujours opposés aux volontés de la cour , qui haïssoient personnellement M. de Calonne. On voulut leur en imposer par la sanction des notables , qu'on se flatta d'obtenir aisément.

Ce calcul étoit aussi faux que mal conçu : car il étoit aisé de prévoir que les

parlemens s'appuieroient de l'opinion des notables, si elle étoit conforme à leur façon de penser ; et les méconnoïtroient si leurs décisions s'y trouvoient contraires ; d'autant que ces notables n'étoient munis d'aucun pouvoir de leurs provinces ou de leurs compagnies. Simplement appelés par le roi, ils ne devoient être considérés dans le fond, que comme une extension de son conseil. La spéculation portoit donc à faux, sous ce rapport. D'ailleurs une assemblée de notables est toujours une chose dangereuse, dans un pays tel que la France, où tout est usage et tradition, et où il n'y a jamais eu aucune loi fondamentale authentiquement établie et conservée ; les dépôts n'offrant que des chartes ou des lettres-patentes des différens rois, tantôt à leur avantage, tantôt à celui de leurs sujets, suivant les circonstances et le degré de pouvoir dont ils jouissoient ; et toutes ces chartes se contredisent.

Qu'on ajoute à cette incertitude de principes, l'ignorance de la noblesse sur ce qui regarde l'administration ; l'abus que

le clergé et les gens de robe peuvent faire de leur instruction ; l'esprit d'indépendance et le desir d'avoir part au Gouvernement que les philosophes, et l'adoption des mœurs anglaises, ont introduit dans ce pays-ci ; qu'on y joigne encore le pouvoir de l'intérêt personnel ; et ce que la vanité a de droits sur des têtes françaises, on saura ce qu'on peut attendre d'une assemblée de notables ; et le vicomte de Ségur, votre frère, qui s'amuse à dire des mots plaisans sur les affaires, au lieu de s'en mêler, avoit peut-être raison, lorsqu'il a prétendu qu'en rassemblant les notables, *le roi avoit donné sa démission.*

Outre le choix de ce mauvais moyen, les circonstances servirent mal M. de Calonne. M. de Vergennes mourut au moment marqué pour l'assemblée des notables : ce n'est pas, selon moi, que ce ministre eût été d'un grand secours à M. de Calonne : peut-être même, en voyant le déchaînement unanime, n'eût-il pas osé soutenir ce ministre ; à raison de la grande circonspection avec laquelle il a toujours

marché; mais il est à croire qu'il eût pu conseiller une conduite mieux calculée, par l'habitude qu'il avoit de traiter de grandes affaires.

M. de Calonne, privé de M. de Vergennes, auroit dû, ce me semble, remplacer cet appui par celui des ministres qu'il avoit délaissés jusques - là; les consulter sur ses plans, ses démarches, et ne pas se contenter de leur lire la veille, ce qui devoit être dit le lendemain, dans les assemblées où étoit le roi, ou qui étoient présidées par Monsieur. Il avoit dû croire qu'aucun n'auroit un avis sur des matières trop profondes et trop importantes, pour pouvoir prononcer d'après une simple lecture. D'ailleurs, il étoit facile à M. de Calonne de les supposer piqués d'être mis à l'écart, et comme tels, peu disposés à seconder une besogne à laquelle ils n'avoient eu aucune part.

La chose étoit trop indiquée pour ne pas frapper tout homme moins léger que M. de Calonne. Et d'ailleurs il se berçoit en plein d'une illusion, dont aucun mi-

nistre n'a jamais su se garantir : je veux dire d'une confiance aveugle , et même stupide , dans la parole du maître , de n'être jamais abandonné par lui , de quelque manière que les choses tournent.

La même légèreté de M. de Calonne, et sa grande facilité pour le travail, l'avoient porté à attendre au dernier moment à se mettre à l'ouvrage, pour donner une forme à son plan ; de façon que le jour de l'assemblée des notables étoit déjà indiqué, qu'il n'y avoit encore rien de statué, ni sur le lieu où se tiendroit cette assemblée, ni sur l'ordre à y observer. Aucun mémoire n'étoit fait sur les matières qui devoient y être traitées.

Comme le temps le pressoit, il se vit contraint à un travail qui ne lui laissa de repos ni le jour ni la nuit, et tellement forcé, que sa santé s'en ressentit ; ce qui l'obligea de remettre successivement l'assemblée des notables, du 29 janvier 1787 au 22 février, où elle eut enfin lieu : chose fâcheuse pour M. de Calonné et pour ses plans, car les notables eurent le temps

de s'entre-parler sur les matières qu'on devoit leur mettre sous les yeux (dont ils eurent facilement connoissance par le grand nombre de gens employés à leur rédaction), et de former des partis pour s'opposer à celles qui attentoient à leurs biens ou à leurs privilèges.

L'histoire entrera dans assez de détails sur tout ce qui a rapport à l'assemblée des notables de 1787, pour me borner à ceux qu'elle n'osera se permettre, du moins de long-temps, et à tâcher de développer les causes qui ont préparé ces résultats.

J'avois un intérêt particulier à cet événement. Le roi avoit appelé les premiers présidens et les procureurs-généraux de tous les parlemens du royaume, et de plus, trois présidens à mortiers de celui de Paris, du nombre desquels étoit M. de Lamoignon. Si on a lu la note qui, dans mon porte-feuille, porte son nom, on sera au fait de l'amitié que je lui avois vouée, et de l'opinion que j'avois de ce magistrat. On peut se rappeler que j'avois cher-

ché à lui inspirer de l'ambition , à lui faire considérer la place de chancelier comme la seule où un homme qui s'appeloit Lamoignon devoit prétendre , pour soutenir l'illustration d'un tel nom , en se mettant à même de pouvoir redonner à la magistrature son ancien éclat ; ce qui ne se pouvoit qu'en supprimant tous les abus qui s'y sont introduits.

Depuis cet instant , je n'avois cessé de servir M. de Lamoignon de tout mon pouvoir , et d'employer un moyen qui , quoique long , ne manque jamais son effet : de dire et redire que M. de Lamoignon étoit le seul homme capable d'être chancelier et de relever la magistrature. Un propos de cette nature , lâché comme sans dessein , devant toutes sortes de gens , est aisément adopté dans la société. Souvent répété , il en fixe l'opinion , par la facilité qu'elle a de croire toute assertion , pourvu qu'elle ne choque point ses préjugés , ou l'esprit de parti qui peut y donner la loi. J'étois parvenu sur-tout à effacer de l'esprit de la duchesse de Po-



lignac et de M. de Vaudreuil, l'idée que M. de Lamoignon étoit un intrigant ; car cette calomnie avoit été inventée et répandue à la cour par des envieux et des rivaux , et lui avoit fait , dans l'opinion du roi et de la reine , un tort réel , que M. de Calonne cherchoit journellement à détruire.

Les choses en étoient pour lui à ce point , lorsqu'il fut appelé dans l'assemblée des notables , où son rôle étoit difficile à jouer ; car il falloit qu'il ne fût ni contre , ni trop pour M. de Calonne. En garde contre le premier président et le garde-des-sceaux qui le haïssoient autant qu'il les méprisoit ; juste et modéré dans ses opinions , attentif à toutes ses démarches , il trouva le moyen , par sa sagesse et sa bonne conduite , de mériter l'approbation des indifférens , et d'ôter à ses ennemis tous moyens d'en dire du mal. Je le voyois tous les jours ; et nous communiquant ce que nous avions appris chacun de notre côté , nous concertions ce qu'il étoit le plus à propos de faire ,

pour atteindre le but où je voulois le conduire.

M. de Calonne débuta par faire une grande faute ; ce fut dans la première assemblée que le roi tint avec tout l'appareil de la royauté, de trop donner à l'éloquence dans le discours qu'il fit, et surtout d'avancer qu'une grande partie du déficit de 112 millions qu'il annonça, subsistoit sous l'administration de M. Necker, ce qui contredisoit absolument le fameux compte rendu. Le point essentiel étoit que ce déficit existât : peu importoit sous quelle administration il avoit commencé. C'étoit donc une maladresse à M. de Calonne d'attaquer M. Necker, et de mettre, en pure perte, tous ses fanatiques contre lui : le nombre en étoit grand, même dans l'assemblée des notables, et de plus, ils étoient animés par plusieurs femmes. Leurs clameurs ne purent être comparées qu'à celles du clergé, à qui M. de Calonne vouloit ôter ses formes et ses privilèges, qu'il se proposoit de contraindre de payer ses dettes, en le taxant

d'après

d'après la déclaration de ses biens , à l'égal de la noblesse.

Le lendemain de cette première séance , ce fut , dans tout Versailles , une fermentation générale qui occasionnoit des propos tenus tout haut , bien éloignés du respect et de la soumission que j'ai vus , dans ma jeunesse , pour le roi. La maison de madame de Be\*\*\* étoit le principal foyer de la révolte , si ce n'étoit précisément contre le roi , du moins contre son contrôleur-général. On pouvoit considérer madame de Be\*\*\* comme le chef du parti de M. Necker , et le point de ralliement du clergé qui abondoit toujours chez elle. Ces deux moyens lui fournissoient celui de jouer un rôle dans la société dont elle avoit été le charme et l'ornement , par un esprit aussi solide que piquant , par des qualités essentielles , par des vertus aimables , avantage que l'âge n'avoit point détruit en elle. Affichant un grand éloignement pour la cour et le tracas des affaires , elle ne laissoit échapper aucune occasion de s'en mêler , toujours commandée par un zèle

qui l'emportoit, chez elle, sur tout autre motif. Elle travailloit sans relâche, mais infructueusement, à donner de la considération à son mari, dont elle tiroit pourtant un grand parti pour la sienne ; l'âge, la naissance et la position de M. de Be\*\*\* lui valant une prépondérance qu'elle dirigeoit despotiquement.

Le clergé, vivement attaqué, et conduit par l'archevêque de Narbonne, par Brienne, archevêque de Toulouse, Cicé, archevêque de Bordeaux, et Boisgelin, archevêque d'Aix, tous les quatre siégeant parmi les notables, crut que le meilleur moyen de parer ce coup étoit de rejeter absolument l'impôt territorial en nature, et trouva moyen d'intéresser une partie de la noblesse dans sa querelle : ce qui produisit le spectacle singulier de voir les prêtres refuser au roi le même impôt qu'ils lèvent depuis tant de temps sur ses sujets, et la noblesse, après avoir perdu tous ses privilèges, défendre ceux du clergé.

Indépendamment de ces objets qui occasionnoient de la fermentation et de l'op-

position dans les bureaux des notables , trois partis différens l'augmentoient encore , qui desiroient également la chute de M. de Calonne : celui de M. Necker, par vengeance, et dans l'espérance de le voir revenir en place ; celui de l'archevêque de Toulouse, qui depuis long-temps avoit des prétentions , et celui de M. de Miroménil, garde-des-sceaux, qui vouloit à toute force faire contrôleur-général M. de Néville , sa créature , d'ailleurs homme d'esprit.

Les notables ayant demandé quelques éclaircissemens , M. de Calonne voulut les donner lui-même , et l'on indiqua une assemblée chez Monsieur, où il se trouva, et où chaque bureau envoya des députés.

Pendant près de cinq heures que dura la séance, M. de Calonne fut en butte à tout ce que la mauvaise volonté, l'humeur, la grossièreté même , purent suggérer, sans qu'il sortît un instant du calme et de la modération la plus parfaite, ni que des questions tumultueusement faites, et qui souvent se croisoient, sans donner le temps

de la réponse , embrouillassent la justesse et la clarté de ses repliques ; il revint même à des matières que des questions nouvelles avoient interrompues , auxquelles il répondoit sur le champ , et reprenoit ensuite ces matières à l'endroit où il les avoit laissées , ne laissant rien à desirer sur aucun des objets qu'il étoit obligé de traiter. En un mot , les gens les plus acharnés contre lui , furent contraints de convenir que jamais homme n'avoit montré autant d'éloquence , de présence d'esprit , ni de sagesse. Et cette épreuve à laquelle beaucoup de gens , même très-capables , auroient peut-être succombé , fut un vrai triomphe pour lui.

Je n'étois point ami de M. de Calonne : je le connoissois comme on connoît les gens en place. Intimement lié avec M. de Vaudreuil et la duchesse de Polignac , il venoit très-souvent chez elle , et c'étoit là que je jouissois de ses formes séduisantes , de la gaieté , de l'agrément de son esprit , ce qui ne m'avoit donné de lui que l'opinion d'un homme infiniment ai-

mable. Mais j'en pris une toute autre idée , lorsque je vis la grandeur du plan qu'il avoit conçu , et le courage avec lequel il en poursuivoit l'exécution ; et j'avoue que la chose , et la manière dont il se présentoit , non-seulement m'intéressèrent pour lui , mais me firent encore son défenseur. J'étois éloigné de prévoir qu'un homme qui avoit eu des pensées aussi fortes , échoueroit par sa légèreté , par son inconduite ; mais n'anticipons point sur les événemens.

Dans une de mes conversations avec M. de Lamoignon , il me dit qu'il avoit appris avec certitude que le garde-des-sceaux tenoit tous les soirs chez lui une assemblée de tous les parlementaires que la circonstance rassembloit à Versailles , et qu'on y traitoit à fond la manière la plus efficace de faire manquer les projets de M. de Calonne ; qu'au sortir de là , chaque premier président instruisoit ses correspondans de ce qui avoit été arrêté , pour qu'il y eût uniformité dans l'opposition de tous les parlemens du royaume , lorsque l'enregistrement leur seroit demandé.

M. de Lamoignon m'ajouta qu'on lui avoit aussi rendu le compte le plus exact de toutes les menées de M. d'Aligre , premier président du parlement de Paris, pour former dans ce parlement un parti dévoué à la cabale.

Je conseillai à M. de Lamoignon d'avertir M. de Calonne de tout ce qui étoit venu à sa connoissance , et de lui représenter avec force que tant que M. de Miroménil seroit en place , il falloit qu'il renonçât à tout espoir de succès ; qu'en conséquence, ce qu'il y avoit de plus pressé pour lui, étoit de se défaire d'un tel garde-sceaux. « Il est impossible , ajoutai-je, » qu'il n'abonde pas dans votre sens , et » nous verrons s'il vous fera quelques » ouvertures qui nous mettent à même » de juger de ses dispositions actuelles » pour vous , et si les choses prendront la » tournure dont il me semble qu'on peut » se flatter , d'après les circonstances. »

M. de Lamoignon suivit mon conseil, et me rapporta qu'il avoit trouvé M. de Calonne instruit de tout ce qu'il croyoit



lui apprendre ; et que l'ayant poussé sur la nécessité de se défaire du garde-des-sceaux , il avoit répondu qu'il avoit informé le roi de toutes ses menées , et supplié S. M. de se faire rendre compte par la poste de la correspondance des premiers présidens ; ce qui avoit été exécuté : de manière que le roi étoit parfaitement au fait de la conduite de M. de Mirroménil, préalable nécessaire ayant de lui porter les derniers coups ; que cela seroit fait avant deux jours. « *Je vous proposerai pour le remplacer*, dit encore M. de Calonne à M. de Lamoignon : *j'espère avoir détruit les préjugés que le roi avoit contre vous. En tout cas , s'il lui en restoit encore , je presserai si vivement , que je me flatte de l'emporter.* »

D'après cela , je ne doutai point que M. de Lamoignon ne fût bientôt garde-des-sceaux , et je m'en retournai fort content à Paris, attendant, de moment en moment, la nouvelle de la catastrophe, qui n'avoit pas transpirée ; car , il n'y avoit que M. de Calonne, M. de Lamoignon , moi

et M. de Vintimille , je crois , intime ami de M. de Lamoignon , dans la confiance.

Deux jours s'étant écoulés sans que j'eusse entendu parler de rien , l'inquiétude me prit et je retournai à Versailles où M. de Lamoignon me dit qu'il n'avoit point vu M. de Calonne , et qu'il n'en avoit eu aucune nouvelle ; ce qui me fit présumer que peut-être il avoit manqué son coup , et qu'il n'avoit pas autant de crédit qu'il le croyoit , ou du moins qu'il vouloit le faire croire. Cependant , ayant appris qu'il avoit été obligé d'aller à Paris , je pensai qu'il étoit possible que cette absence l'eût obligé de différer de parler au roi.

Comme il n'étoit pas question d'employer d'autre moyen pour servir M. de Lamoignon , que M. de Calonne , je me déterminai à aller lui parler , afin de juger par moi-même de ses dispositions , et jusqu'à quel point on pouvoit faire fond lui. Il n'étoit pas aisé à voir ; car , remettant toujours au dernier moment à faire les mémoires qui composoient les quatre

sections dont il avoit coupé le plan qu'il devoit mettre sous les yeux des notables, il étoit toujours surchargé d'un travail aussi pressé, et sans cesse interrompu par les gens auxquels il étoit indispensable qu'il parlât.

Je pris le parti d'aller diner chez lui ; et m'étant mis à table à côté de lui, sans lui témoigner que j'étois instruit de ce qui s'étoit passé entre lui et M. de Lamoignon, je l'attaquai sur M. de Miroménil ; je lui dis que je n'ignorois point ses mauvaises dispositions, ses intrigues pour faire échouer sa besogne ; que vraisemblablement, il ne les ignoroit pas lui-même, ce qui me jetoit dans la plus grande surprise de voir sa tranquillité ; qu'il n'y avoit pas de milieu ; qu'il falloit, ou qu'il se défît du garde-des-sceaux, ou qu'il renonçât à ses projets ; qu'il ne suffisoit pas d'avoir de grandes idées, de grands desseins, qu'il falloit encore employer tous les moyens pour les faire réussir, et que c'étoit se rendre coupable que d'en négliger d'essentiels ; qu'il ne fût point étonné de voir la cha-

leur avec laquelle je lui parlois; que son plan m'avoit paru aussi beau, que son courage à entreprendre étoit intéressant; que ces motifs m'engageoient à le presser de se débarrasser de M. de Miroménil, comme du seul obstacle qui pouvoit le faire échouer, et de lui substituer un moyen de réussite; que c'étoit de faire M. de Lamoignon, garde-des-sceaux, qu'il aimoit et estimoit, et que M. de Lamoignon le seconderoit de tout son pouvoir. « Le roi, ajoutai-je, est, dit-on, instruit des intrigues de M. de Miroménil, » et sait à quoi s'en tenir sur le compte » d'un ministre assez audacieux pour vouloir renverser des projets approuvés » dans les comités, et que le suffrage de » S. M. devoit lui rendre respectables. » En vérité ! un tel homme n'est pas » difficile à chasser. »

Ce que je rapporte tout de suite, fut souvent interrompu dans un diner dont M. de Calonne étoit obligé de faire les honneurs. Mais je revenois toujours à mon objet, et M. de Calonne m'y parut aussi

attaché que moi : il m'écoutoit attentivement , convenoit de la solidité de tout ce que je lui disois , me confioit les tours que journellement M. de Miroménil lui jouoit , me remercioit de l'intérêt que je lui témoignois ; et sans me parler positivement , me laissoit entrevoir que son parti étoit pris de se défaire de M. de Miroménil. Je vis que je pouvois être tranquille sur ses intentions , et qu'il ne falloit que le presser d'agir.

Des quatre sections qui partageoient le plan de M. de Calonne , deux avoient déjà été mises sous les yeux des notables. La troisième venoit de leur être donnée dans une assemblée générale présidée par Monsieur. Il sembloit qu'après beaucoup de chaleur , les têtes s'étoient calmées , et qu'on pouvoit espérer que tout se termineroit , si ce n'étoit à l'entière satisfaction du roi ; du moins d'une façon paisible et décente , lorsque M. de Calonne ralluma le feu , avec plus de violence que jamais , par une démarche inconsidérée.

Jusques-là , on n'avait pas fait part au public , ni des mémoires remis aux notables , ni des arrêtés de leurs bureaux sur ces mémoires. M. de Calonne , sans autre motif que celui d'une vengeance bien mal vue , fit imprimer tous les mémoires qui leur avoient été remis ; et pour mettre le comble à cette attaque , il y joignit une annonce , où sous des apparences de modération , il indiquoit que c'étoit aux notables qu'il falloit s'en prendre , si le roi étoit arrêté dans le soulagement qu'il vouloit donner à ses peuples. De peur que cet écrit ne se répandit pas aussi promptement , aussi généralement qu'il le desiroit , il le fit adresser aux curés , afin que , par ce moyen , le peuple fût instruit et prévenu.

Il est facile de comprendre quelle effervescence et quelle indignation une telle démarche produisit dans toutes les têtes , et sur des gens qui ne demandoient que des prétextes. Dès le lendemain , tous les bureaux laissèrent les affaires , pour ne s'occuper que de celle qui les touchoit de

si près; ils votèrent unanimement de demander au roi la permission de faire imprimer leurs arrêtés et de les rendre publics. Ils ne s'en tinrent pas là; ils allèrent jusqu'à rechercher l'administration de M. de Calonne; et M. de la Fayette, soutenu de l'évêque de Langres, dénonça dans un écrit signé de lui, l'échange du comté de Sancerre avec M. d'Espagnac, et l'acquisition de l'Orient, de la maison de Rohan, comme déprédation des deniers du roi, comme preuve de malversations. La démarche de M. de la Fayette tourna contre lui, d'autant que sa dénonciation étoit dénuée de preuves, et ne portoit que sur des *on dit*.

Une telle conduite de M. de Calonne ne put même être défendue par le petit nombre d'amis qu'il avoit, et réunit les indifférens à la foule de ses ennemis; de manière qu'il ne lui resta que madame de Polignac qui ne pouvoit pas lui être d'un grand secours, vu les dispositions de la reine qui étoient entièrement contre lui, quoiqu'elle eût l'air de la neutralité:

M. le comte d'Artois, ouvertement déclaré en sa faveur, avec sa franchise ordinaire, et par suite des liaisons intimes qu'il avoit avec madame de Polignac et M. de Vaudreuil ; enfin, le roi, sur l'appui duquel M. de Calonne comptoit trop, ainsi que la suite l'a prouvé de reste.

J'eus lieu même de juger que le crédit de M. de Calonne baissoit ; car le duc de Nivernois étant venu chez le maréchal de Ségur où j'étois tête à tête avec lui, après nous avoir lu l'arrêté qu'on l'avoit chargé de rédiger dans le bureau de M. le duc de Bourbon, et nous en avoir demandé notre avis, nous ajouta que s'étant trouvé le matin sur le passage du roi qui alloit à la messe, ce prince, en le tirant à part, lui avoit dit : « Ne croyez » pas que dans l'annonce de M. de Calonne, on ait eu en vue de vous fâcher. » Qu'à cela, il avoit répondu, que la plus grande peine des notables étoit d'être souvent contraints d'opiner contre ce qui seroit le plus agréable à S. M. ; et que le roi lui avoit répliqué avec bonté, en le



quittant : *Opinez selon votre conscience.* Recourir après la démarche de son ministre, laisser le libre arbitre de l'opinion, lorsqu'il avoit déclaré ne permettre d'avis que sur les formes, et point sur le fond, tout cela dénotoit l'incertitude, la faiblesse de caractère, la frayeur, en un mot, une intrigue dont la reine étoit le ressort principal.

Je jugeai qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, et qu'il falloit faire un dernier effort pour M. de Lamoignon. En conséquence, j'allai le trouver; je l'instruisis de la manière dont j'avois parlé à M. de Calonne, et des bonnes dispositions où je l'avois trouvé. Je lui prouvai que les circonstances étoient pressantes et exigeoient un dernier effort; que les choses n'étoient pas disposées à se conduire comme on fait ordinairement à la cour, lorsqu'on veut parvenir; à savoir, de dissimuler son ambition, d'affecter la plus grande tranquillité; de laisser agir avec patience des machines disposées avec art; qu'il falloit se montrer, et jouer à quitte

ou double; qu'il étoit nécessaire que, dès le lendemain, il vit M. de Calonne, et qu'il le poussât de manière à le déterminer à un parti, en lui remontrant fortement, à l'appui de tout ce que je lui avois dit, qu'il n'y en avoit qu'un pour lui, de *renvoyer le garde-des-sceaux, et de le mettre à sa place.*

M. de Lamoignon, convaincu de la justesse de mon conseil, d'ailleurs plein de confiance en moi, me dit que le lendemain il exécuteroit de point en point ce que je lui avois indiqué. Je pris rendez-vous avec lui, pour le surlendemain à Paris, où il devoit revenir, afin de savoir ce qu'il auroit fait. Etant allé chez lui, il m'apprit qu'il avoit vu M. de Calonne la veille; qu'il l'avoit trouvé absolument hors de lui, se promenant à grands pas dans sa chambre; qu'après avoir écouté ce que j'avois conseillé à M. de Lamoignon de lui dire, il avoit répondu : « Assurément je veux » chasser M. de Miroménil, et vous faire » garde-des-sceaux; je crois avoir détruit » les préventions que le roi avoit contre vous ;

» vous ; mais , enfin , s'il en avoit encore , et  
» que consentant à renvoyer M. de Mi-  
» roménil , il ne voulût pas vous prendre ,  
» il faudroit que j'eusse quelqu'un à lui  
» proposer tout de suite ; sans quoi , la  
» reine me mettroit un garde-des-sceaux  
» de sa façon , et je serois perdu. Pensez-  
» vous que M. de Machault voulût l'être ,  
» et qu'il ne fût pas flatté qu'on le lui  
» proposât , dans une situation aussi dif-  
» ficile que celle où nous sommes ? Le  
» malheur est que je ne connois personne  
» sur qui compter , que vous ; car Lenoir  
» et Emengard ne sont pas d'étoffe à être  
» faits gardes-des-sceaux. Voyez , donnez-  
» moi un bon conseil.

» Si vous me parlez sérieusement , ré-  
» pliqua M. de Lamoignon , je vous dirai ,  
» pour ce qui regarde M. de Machault , que  
» je ne crois pas qu'un vieillard de quatre-  
» vingt-cinq ans , quitte sa retraite pour  
» quelque motif que ce soit , encore moins  
» pour des affaires , que pour toute autre  
» chose. Quant à M. Lenoir et à M. Emen-  
» gard , je pense qu'en effet ils n'ont

» pas la consistance nécessaire pour être  
 » gardes-des-sceaux. Au demeurant, je ne  
 » suis point venu ici pour vous parler pour  
 » d'autres que pour moi. — Eh bien, inter-  
 » rompit M. de Calonne, voilà qui est fait ;  
 » je vais dès demain parler au roi pour être  
 » défait de M. de Miroménil ; en cas de  
 » difficultés, j'insisterai tant, que j'espère  
 » que je vous aurai à sa place. »

Il faut convenir que tout ce détail ne donnoit pas matière à grande espérance pour M. de Lamoignon. J'en conclus que M. de Calonne, sentant sa chute prochaine, n'étoit plus trop à lui ; que je ne m'étois pas trompé, en jugeant que les intrigues du clergé, et d'une partie des notables, qui les occupoient plus que le salut de l'État, touchoient au moment du succès. Cependant, comme j'ai souvent vu à la cour, que les choses qui paroissent manquées étoient celles qui réussissent, je ne désespérai pas totalement que M. de Lamoignon ne parvînt.

Le mercredi de la semaine sainte étant arrivé, les notables se dispersèrent, avec

un congé, jusqu'après les fêtes de Pâques. Je m'en allai passer quelques jours à Dampierre, chez le duc de Luynes. A mon retour à Paris, le dimanche de Pâques, il couroit des bruits que M. de Calonne alloit être renvoyé : je prévoyois bien que cela ne tarderoit pas, d'après la situation où j'avois laissé les choses; et n'ayant eu aucune nouvelle sur ce qui regardoit M. de Lamoignon, je crus son affaire absolument échouée.

Le lundi de Pâques m'en allant, à cheval, à Romainville, chez le maréchal de Ségur, je rencontrai, sur le boulevard, un homme de mes amis, qui me dit que M. de Calonne n'étoit plus en place. A quelque distance, je vis M. le duc d'Orléans qui vint à moi, la tête au vent, et me confirma la nouvelle. Je trouvai le maréchal de Ségur, qui ne savoit encore rien; toute la journée se passa sans autre éclaircissement, que la certitude que M. de Calonne n'étoit plus contrôleur-général. On attendoit madame de Frêne, fille de M. de Lamoignon, à

souper ; il arriva très-tard un courrier de sa part , qui nous apprit que M. de Miroménil étoit renvoyé , et que M. de Lamoignon avoit sa place. J'avoue que , quelque'accoutumé que je fusse aux événemens extraordinaires de la cour , il me fut impossible d'accorder la disgrâce de M. de Calonne , et la nomination de M. de Lamoignon au même moment.

Peu d'instans après ce courrier , un second , que M. de Montmorin , resté à Versailles , comme dernier secrétaire d'État , pendant les vacances des jours saints , envoyoit à M. de Ségur , nous informa que le roi avoit remercié M. de Calonne et M. de Miroménil , et choisi M. de Fourqueux pour remplacer le premier , et M. de Lamoignon le second.

M. de Lamoignon , garde-des-sceaux , et le choix de M. de Fourqueux , conseiller d'État , entrant au conseil de Dépêches , jouissant , à la vérité , d'une excellente réputation , mais vieux , infirme , et dont les talens ne répondoient point à la gravité de circonstances aussi difficiles , me

firent soupçonner quelque chose d'extraordinaire. Il me vint dans la pensée que M. de Calonne , devenu l'objet de la rage des notables , comme sa chute étoit leur seule occupation , on avoit imaginé de le leur soustraire , en l'éloignant jusqu'après leur assemblée , et mettant à sa place un homme de paille , qui figureroit , tandis que M. de Calonne conduiroit toujours les affaires.

Je fus confirmé dans cette opinion , en apprenant que la lettre du roi à M. de Calonne , pour lui demander sa démission , étoit parfaitement honnête , et qu'il avoit de plus chargé M. de Montmorin qui la lui portoit , de lui dire des choses flatteuses. Le public jugea comme moi , sur-tout en voyant M. de Calonne rester à Versailles , continuant de travailler , comme à son ordinaire ; et revenant ensuite à Paris , au contrôle-général , où il travailla de même , et où l'on a su qu'il voyoit beaucoup de banquiers et de gens à argent.

Il faut convenir que le moyen étoit

petit , et mal imaginé pour la gloire du roi ; mais il si étoit singulier , pour ne rien dire de plus , qu'il se laissât faire la loi par les notables , et qu'il cédât à leurs intrigues en renvoyant son ministre , que toute opinion étoit admissible.

On ne tarda pas à savoir à quoi s'en tenir ; car M. de Calonne reçut ordre d'aller à sa maison de campagne de Berny , et de n'y voir que sa famille ; et peu après , le roi lui fit conseiller de se rendre à sa terre de Gannonville en Lorraine , sans lui en donner l'ordre , encore moins l'y exiler. D'où venoit donc qu'on voyoit un ministre renvoyé , rester à la cour , y travailler , ainsi qu'à Paris ? En voici la cause. Le roi , par une inconséquence incroyable , en se défaisant de son contrôleur-général , vouloit suivre exactement le plan qu'il lui avoit donné , et lui fit demander sa quatrième section. Ce contrôleur-général , d'après sa paresse ordinaire , n'ayant rien de prêt , avoit été obligé de travailler jour et nuit , pour satisfaire aux ordres du roi.



On avoit offert le contrôle-général à M. de la Millière , administrateur des ponts-et-chaussées , homme d'esprit et de talent , et certainement d'un excellent jugement , puisqu'il refusa constamment cette place , malgré tout ce qu'on fit pour la lui faire accepter.

Dans les premiers instans , il ne perça rien dans le public des raisons qui avoient déterminé la disgrâce de M. de Calonne. M. le comte d'Artois m'a dit qu'il en avoit parlé au roi , que ce prince lui avoit répondu qu'il avoit eu de fortes raisons de le renvoyer , sans s'expliquer davantage. Ce mystère fortifie , ce me semble , l'opinion qu'il avoit été la victime de l'intrigue , et que la reine avoit porté le coup. Il faut convenir qu'il avoit donné prise sur lui ; car j'ai su positivement que le crédit baissant sur la place , il avoit donné dix millions à M. de Veimerange pour le soutenir , de sa pleine autorité , sans en parler au roi. Ces dix millions , à la vérité , ont été rendus , tant bien que mal. Des calculateurs , à portée

d'être instruits, établissoient avec preuves, que M. de Calonne, indépendamment du courant, avoit dépensé un million par jour depuis qu'il étoit en place.

M. de Calonne étoit éloigné ; M. de Fourqueux, placé au ministère, n'y pouvoit rester long-temps ; M. de Neville étoit hors de combat, par le renvoi de M. de Miroménil, son protecteur ; tout cela laissoit le champ libre à M. Necker et à l'archevêque de Toulouse. La conduite du premier, pendant qu'il étoit dans l'administration, l'avoit perdu dans l'esprit du roi. Ce prince avoit aussi des préventions contre le second, que M. de Maurepas lui avoit données. Le parti de M. Necker étoit plus nombreux, mais l'archevêque de Toulouse avoit l'abbé de Vermont pour lui.

Lorsque M. le duc de Choiseul eut conclu le mariage de M. le Dauphin d'alors, aujourd'hui roi, avec l'archiduchesse Antoinette, il voulut envoyer à cette princesse quelqu'un de subalterne, pour lui bien apprendre le français,

et la mettre au fait de ce pays-ci et des usages ; en un mot , une espèce d'instituteur qui la rendit moins étrangère lorsqu'elle arriveroit en France. Ne connoissant personne propre à cet emploi , il s'adressa à l'archevêque de Toulouse , qui lui indiqua l'abbé de Vermont , frère de l'accoucheur. Je n'ai jamais parlé à l'abbé de Vermont qu'une fois ; ainsi , je n'en puis rien dire que d'après le jugement des autres : il passe pour bavard et pour étourdi. Il est certain qu'il m'en est revenu des propos aussi déplacés qu'indiscrets , sur le compte même de la reine. Malgré cela , rien n'a jamais pu altérer la confiance que cette princesse a en lui ; pas même les attaques réitérées de la duchesse de Polignac qui a souvent cherché à le détruire , et qui regardoit comme infiniment dangereux pour la reine , d'avoir auprès d'elle un homme à qui elle confie généralement tout , qu'on ne voit employer son crédit pour servir personne , qui , au contraire , lui dit sans cesse du mal de tout le monde.

Si l'abbé de Vermont a travaillé à porter l'archevêque de Toulouse à la tête des finances , il a bien changé de façon de penser. Car , il y a environ douze ans , dans le temps que la reine m'écoutoit , et que mon attachement pour elle me rendoit sans cesse attentif à ce qui pouvoit contribuer à sa gloire , ( et sa gloire est attachée , sans contredit , à procurer des avantages à notre pays , devenu le sien ) : il y a douze ans , dis - je , que je lui proposai de faire l'archevêque de Toulouse contrôleur-général. Elle adopta d'abord cette idée , puis la rejeta par le conseil de l'abbé de Vermont , ainsi que je l'ai su de la duchesse de Polignac , à qui la reine l'avoit dit. Cette ingratitude pour l'homme à qui il devoit tout , m'a donné plus mauvaise opinion de lui , que tout ce que je n'ai cessé d'en apprendre depuis.

Le sacrifice de M. de Calonne , à tort ou raison , étoit certainement le plus mauvais parti que le roi pût prendre. Il ne falloit pas être bien éclairé pour démêler le motif de la conduite des nota-

bles, depuis le moment où ils furent assemblés. Le clergé, aussi grièvement attaqué, avoit d'abord tout mis en usage pour parer le coup qu'on vouloit lui porter. Plus subtil et plus instruit que la noblesse, il en avoit entraîné une grande partie à se conduire, d'après l'impulsion qu'il donnoit. A cet esprit d'opposition, s'étoit joint, comme je l'ai déjà dit, l'esprit de parti, tous desirant le renvoi de M. de Calonne, pour mettre à sa place l'homme que chaque association avoit en vue. La douceur avec laquelle M. de Calonne et le roi souffrirent les premières incartades, ne firent qu'en accroître l'audace.

Le renvoi de M. de Calonne fit apprécier le caractère du roi; et, dès cet instant, les prétentions et la ténacité des notables n'eurent plus de bornes.

Je trouve que le roi, par la foiblesse de sa conduite, s'étoit mis absolument dans la situation de Charles I, après qu'il eut sacrifié le comte de Straffort.

Il me semble qu'on ne peut mieux peindre l'assemblée des notables, qu'en di-

sant que c'est une tragédie représentée par des acteurs de comédie. Avec une nation moins légère que celle-ci, le roi reprendroit difficilement son autorité, seul maintien de la tranquillité dont on a joui long-temps. Cependant, j'aperçois s'avancer à grands pas des momens orageux, dont il y a long-temps que j'ai entrevu le germe, par la morale des philosophes, et que l'anglomanie, qui s'est emparée des Français, a développée.

Le roi porta lui-même la quatrième section du plan de M. de Calonne, aux notables, dans une assemblée générale. Il y parut sur son trône. Il y lut un discours qu'on dit être de lui, quoique cela fût très-faux, qui d'abord eut un grand succès, et qui bientôt fut critiqué. La reine étoit à une fenêtre du château, dans une grande impatience d'apprendre des nouvelles de la séance.

Du plus loin que Monsieur, qui étoit dans le carrosse du roi, pût en être aperçu, battant des mains, il fit comprendre que tout avoit été au mieux. Ce qui lui

causa une telle joie, que tout le reste de la journée, elle combla de caresses tous les notables qu'elle vit, comme pour les remercier de la bonté qu'ils avoient témoignée au roi. Il faut convenir qu'il y a peu d'exemples d'une pareille faute.

Dès le lendemain, les bureaux reprirent leurs travaux. Mais ayant besoin, à chaque instant, d'éclaircissemens, ils s'adressoient à M. de Fourqueux, qui ne pouvoit que leur répondre qu'il étoit dans l'impossibilité de leur en donner, puisqu'il arrivoit en place, et n'étoit au fait de rien. Ce manque de lumières n'étoit pas propre à avancer les affaires; d'ailleurs, les prétentions des notables vis-à-vis du roi alloient toujours en augmentant. Cependant, le moment pressoit; car, d'après ce qui se passoit à Versailles, le discrédit étoit à son comble. Les effets publics baissoient journellement sur la place; il ne se faisoit pas pour un sou de négociations à la bourse, et les particuliers ne portoient plus d'argent, ni chez les trésoriers, ni au trésor royal. Enfin, les gardes du trésor royal étoient

venus avertir que si , avant quinze jours , il n'y avoit pas un parti pris , il falloit le fermer , attendu qu'on n'auroit plus de quoi faire face aux paiemens.

Il étoit pourtant extraordinaire de voir le roi prêt à faire banqueroute , dans un instant où la France étoit si florissante , la population au degré le plus desirable , l'agriculture et l'industrie poussées à leur comble , et Paris regorgeant d'argent. Telle est la suite inévitable d'une mauvaise administration , sans principes et sans suite , de déprédations en tous genres , et d'un gouvernement foible qui n'offre pas un point de ralliement. Je crois bien aussi qu'on faisoit le mal plus grand qu'il n'étoit , parce que montrer la perte inévitable , quelques ressources qui restassent , c'étoit assez indiquer qu'il falloit mettre en place un homme capable , qui ramenât le crédit. Effrayer , étoit également le jeu du parti de M. Necker et de celui de l'archevêque de Toulouse.

Certainement M. Necker étoit le plus propre à rétablir la confiance , à rame-



ner l'argent ; mais le roi étoit convaincu qu'il falloit lui *céder son trône* , s'il le rappeloit, et le roi avoit raison. D'ailleurs, la reine étoit pour l'archevêque de Toulouse, et ne voulant pas apparemment se montrer, elle envoya chercher M. de Lamoignon, pour lui parler de la situation des affaires ; et sans lui nommer l'archevêque, elle insista sur la nécessité de prendre un parti.

Dès le jour même M. de Lamoignon ; étant chez le baron de Breteuil , M. de Montmorin y arriva ; on discuta la situation présente : ils tombèrent tous trois d'accord qu'il falloit quelqu'un de poids aux finances, et capable de les conduire. Connoissant la répugnance du roi pour M. Necker, d'ailleurs, ne se souciant peut-être pas d'avoir dans le ministère un homme opiniâtre et vain ; de plus, n'ignorant pas le vœu de la reine, ils se déterminèrent pour l'archevêque de Toulouse, et montèrent sur-le-champ chez le roi, pour le lui proposer. Soit que le roi fût disposé par la reine, ou fût

déterminé par la circonstance, il l'accepta, ne cachant point d'ailleurs à ces messieurs qu'il avoit eu de fortes préventions contre l'archevêque.

Quoique M. de Ségur fût à Versailles, ces trois ministres ne l'associèrent point à leur démarche. J'en fis des reproches à M. de Lamoignon qui me dit que le hasard les ayant rassemblés tous trois chez le baron de Breteuil, la conversation s'étoit engagée sur la position actuelle, et que les avis s'étant réunis pour l'archevêque de Toulouse, ils s'étoient tellement échauffés de cette idée qu'ils avoient pris le parti d'aller tout de suite chez le roi, chose si peu prévue qu'il avoit été forcé, lui, d'envoyer chercher une simarre pour paroître devant S. M. La chose pouvoit être vraie, comme elle pouvoit être une défaite; aussi je me contentai de répondre à M. de Lamoignon, que la suite me prouveroit jusqu'à quel point je devois ajouter foi à ce qu'il me disoit.

Le lendemain, l'archevêque de Toulouse

louse fut nommé chef du conseil des finances , place que M. de Vergennes avoit laissée vacante , et il entra au conseil d'État.

Quelques jours après, le roi fit demander sa démission à M. de Fourqueux , qui n'avoit pu jouer qu'un rôle aussi court que terne ; on le laissa pourtant au conseil , et M. de Villedeuil , intendant de Rouen , fut nommé contrôleur-général , toutefois subordonné à l'archevêque. M. de Villedeuil , fils du fameux mécanicien Laurent , jouissoit de la réputation d'un homme d'esprit et de talent , bien qu'il n'eût guère que de la superficie. Il avoit eu du succès dans l'assemblée des notables , sur-tout en attaquant avec force et vérité les intendants , quoiqu'il le fût lui-même.

Le déficit dans les revenus du roi n'a jamais été bien constaté ; M. de Calonne l'avoit annoncé monter à cent treize millions , et plusieurs notables l'avoient trouvé tel ; tandis que d'autres l'élevoient à cent quarante , chose impossible à vérifier : car , lorsque le roi se fut laissé contraindre à

donner des états, on les lui apporta tous, et il fit lui-même le triage de ceux qu'il vouloit bien montrer aux notables, et de ceux qu'il lui plut de leur soustraire, et qui apparemment contenoient ou des dons, ou des déprédations. Ceux-là passèrent pour déficit permanent, tandis que ce n'étoient que des dépenses du moment, qui ne devoient pas se renouveler.

Quoi qu'il en soit, je suis surpris qu'il ne soit venu dans la tête de personne de faire un raisonnement bien simple, que voici. La guerre qu'on venoit de faire contre les Anglais avoit coûté quatorze cent millions ; or, cent quarante millions, auxquels un grand nombre de notables faisoient monter le déficit, étoit juste l'intérêt à dix pour cent de ces quatorze cent millions. On pouvoit même ajouter que c'étoit de l'argent bien employé ; car, avec cette somme on avoit fait dépenser deux milliards quatre cent millions aux Anglais, et perdre un grand tiers de leurs forces, pour ne pas dire la moitié. Je ne sais pas

ce que le notable le plus mal intentionné, auroit pu répondre à ce raisonnement.

Ces notables , dont l'archevêque de Toulouse , sans paroître , avoit dirigé l'esprit d'opposition et de licence , continuoient , avec plus de véhémence encore , d'élever leurs prétentions ; mais ce qui avoit servi à l'ambitieux ne pouvoit plus convenir au parvenu , forcé d'adopter , quand bien même ce n'auroit pas été son vœu , des principes absolument opposés à ceux qu'il avoit inspirés , qu'il n'osoit pourtant dévoiler trop fort , pour ne pas paroître si subitement en contradiction avec lui-même. Aussi , l'archevêque ne laissa subsister une assemblée si embarrassante pour lui , que le temps qu'il ne put refuser à la décence de sa position. Dès qu'il crut le pouvoir , il indiqua l'assemblée générale , pour terminer.

Tous les conjurés se virent , avec chagrin , réduits à rentrer dans la classe ordinaire , et à ne plus faire que nombre dans celle des frondeurs , dont la société abonde. Les gens sensés , ( il y en avoit

aussi parmi les notables ) furent ravis d'être délivrés de la gêne de siéger parmi des individus qui , loin d'avoir en vue le bien de l'État , le respect et l'amour pour le maître , n'étoient excités que par l'esprit de rébellion , l'esprit de parti , et le desir d'attenter à l'autorité royale.

La séance commença par un discours du roi , qui fut suivi de dix autres. Celui de M. de Lamoignon réunit tous les suffrages , et les méritoit. Il étoit d'un style noble , clair , et rappeloit l'obéissance due au roi. Celui de M. de Nicolai , premier président de la chambre des comptes , eut aussi du succès , quoiqu'il sentît l'homme de robe qui cherche des citations dans l'histoire ancienne. Celui de M. d'Aligre , premier président du parlement de Paris , fourni par une plume adroite , attendu la nullité de ce magistrat , ne concluoit rien , comme cela devoit être , et réservoit à sa compagnie le droit de parler , lorsque le moment en seroit venu. Je suis surpris qu'il n'ait pas fait plus d'effet. Celui de M. de Dillon , arche-

vêque de Narbonne, n'étoit qu'une capucinade; je le cite, parce qu'il est étonnant qu'un homme qui avoit acquis, à tant de titres, la réputation d'éloquence et de facilité à parler en public, se soit oublié au point de faire une misérable déclamation, sans idées. Peut-être que, n'étant pas sorti, pendant toute l'assemblée, du rôle de factieux emporté, il s'est trouvé embarrassé de préférer les mots de *respect*, de *soumission*, d'*amour pour le roi*, de *desir du bien et de la gloire de l'État*, qu'on prodigue à chaque phrase, dans une assemblée, et dans des discours de cette nature; et que ne sachant comment faire, il a appelé à son secours la religion, dont il se passoit ailleurs, qui certainement ne lui en doit aucun, et qui en vérité n'avoit que faire là.

Celui de l'archevêque de Toulouse avoit dû lui coûter; car, obligé de parler en ministre du roi, il ne pouvoit pas cependant s'empêcher de flatter beaucoup les notables, après les avoir guidés, et après les services qu'ils lui avoient ren-

dus. Aussi n'a-t-on pas trouvé extraordinaire qu'il n'ait rien négligé sur cela ; mais il pouvoit se dispenser d'engager autant le roi, et ne pas parler aussi positivement sur une infinité d'objets. La suite fera voir si l'instant l'a emporté, ou si, en effet, il est imbu de la manie actuelle d'assimiler le Gouvernement français à celui d'Angleterre.



LETTRE

*Du baron de Besenval à M. de Lamoi-  
gnon, Garde-des-sceaux, en date du  
29 juillet 1787.*

Vous avez trop de part à l'administra-  
tion, pour ne pas être instruit mieux que  
moi de l'obstruction que la fermenta-  
tion actuelle occasionne dans toutes ses  
parties. Vous avez trop de lumières, pour  
ne pas sentir à quel point de décadence  
va tomber la prépondérance de la France,  
dans l'opinion de l'étranger, par la con-  
naissance qu'on lui a donnée, non pas de  
l'état du royaume qui certainement est flo-  
rissant, mais de celui des finances du roi,  
et de l'esprit d'opposition qui règne sur  
ses sujets. Vous vous dites sûrement, que  
chaque jour d'incertitude et de retard  
ajoute aux maux actuels, et qu'on a même  
passé l'époque où il étoit de nécessité  
de prendre un parti. Il ne paroît pas que

celui (1) qui veut s'emparer du timon des affaires , soit frappé de cette vérité. Sa conduite, jusqu'à cette heure, n'annonce ni plan formé, ni vigueur dans ses résolutions.

Si vous vous rappelez la première conversation que j'eus avec vous, il y a à peu près trois ans, vous vous ressouviendrez que je vous dis, qu'un homme qui s'appeloit Lamoignon, devoit tendre à la place que vous occupez aujourd'hui. J'étois bien éloigné alors de prévoir la crise où nous nous trouvons, et que vous puissiez illustrer votre administration autrement que par la réforme de la Justice, en purgeant le barreau de tous les abus qui l'ont déconsidéré. Un plus grand champ vous est ouvert. C'est dans de grandes crises, que le génie, le talent, le caractère, peuvent se déployer.

Je conviens avec vous que jusques ici, la fermentation publique tient au désordre des finances, à la nécessité de relever

(1) L'archevêque de Toulouse.

cette branche affaissée; mais la magistrature y a trop de part, et le succès des opérations dépend trop d'elle, pour que vous qui en êtes le chef vous n'exploitiez pas ces circonstances orageuses, au profit de votre gloire et de la noble ambition qui doit vous échauffer.

Je vous l'ai déjà dit, le temps de la patience et des négociations est passé. Chaque jour ne sert qu'à diminuer l'autorité et la considération du roi, chaque jour accroît l'audace. Il faut donc prendre un parti, il n'y en a que deux : ou que le roi cède tout, ou que le roi veuille être le maître et se conduise en conséquence. Flotter entre l'un et l'autre parti, seroit le moyen de tout perdre, et de renoncer pour jamais à l'autorité.

J'entends par-tout conseiller au roi de remettre au parlement des états de recette et de dépense, pour y constater le déficit, et pour en obtenir des impôts qui rétablissent le niveau. D'ailleurs renonçant à toute prépondérance au dehors, à toute autorité au dedans, le mo-

narque feroit comprendre que se bornant dorénavant à la défense de ses frontières, une armée et une flotte aussi nombreuses lui deviennent inutiles : qu'il les réforme ; qu'il émonde le luxe de sa maison, éclat superflu pour un roi qui ne veut plus en imposer ; qu'à ces économies, il pourra facilement et promptement libérer l'État, et décharger ses sujets de presque tous les impôts, et les rendre heureux, jusqu'à ce qu'il convienne à quelque puissance de porter des armées jusques dans le cœur du royaume, et de le saccager, d'en enlever des provinces ; avenir inévitable.

J'ai trop bonne opinion de la nation française, pour penser que le plus factieux pût entendre un pareil conseil sans indignation.

Il ne reste donc que la ferme résolution que le roi soit le maître, et de prendre les moyens pour qu'il le devienne ; sans quoi, toute la nation tombe dans l'avilissement et la décadence. Mais toutes les fois qu'on se détermine à un grand parti, il

faut considérer où il peut conduire , et calculant d'avance les obstacles , pourvoir aux moyens de les surmonter.

Il semble qu'enfin on se détermine à la démarche par laquelle on devoit commencer , je veux dire à la tenue d'un lit-de-justice. Il n'est pas douteux que le lendemain il y aura des protestations , peut-être des arrêts de défense. On les cassera ; c'est la marche ordinaire. On fera soutenir les collecteurs d'impôts par des soldats ; cela sera fâcheux , mais nécessaire. Mais si les parlemens emploient leurs dernières armes , décrètent les commandans et se portent au déni de justice , en restant chambres assemblées , comment fera le Gouvernement ? Je veux bien croire que le parlement de Paris ne se portera point à ces extrémités. Il voit là le grand-conseil tout prêt à le suppléer. Mais les parlemens de province n'ont point là de grand-conseil.... Je n'en sais pas assez pour être instruit , si , dans le cas de déni de justice , ils sont atteints de forfaiture , comme le parlement de Paris. Quand cela seroit , le

roi oseroit-il assembler les princes, les pairs, et des notables pour les juger, avec la certitude qu'ils ne seroient pas condamnés? et donneroit-il pour la seconde fois la représentation d'un spectacle aussi attentatoire à son autorité, que l'assemblée des notables dont nous venons d'être débarrassés?

Or, c'est à ce mal, près d'éclorre, qu'il faut remédier d'avance. C'est à cette époque que vous devez vous montrer; et devenant le guide de l'administration; frapper un grand coup, qui raffermisse le roi sur son trône, vous assure à jamais la confiance et la reconnoissance de ce prince, la vénération de la nation à laquelle vous aurez rendu le calme, et une place distinguée dans l'histoire. Ne craignez pas que personne vous dispute un tel honneur. Alors les têtes seront si tournées, les esprits tellement incertains, que chacun sera ravi de trouver quelqu'un qui veuille se charger de l'événement.

Je ne vous proposerai point, à l'exemple de M. de Maupeou, de casser tous les par-

lemens. Ces ressources violentes donnent à l'autorité la couleur du despotisme. Il seroit , d'ailleurs , dangereux de laisser dans leurs provinces , au point de fermentation où les têtes seront sûrement , des magistrats dépouillés qui y tiennent à tous. Exilez-les à l'autre bout du royaume , loin de leurs foyers ; interdisez - leur toute correspondance. Le coup est hardi , j'en conviens ; mais il en étonnera davantage , et sera d'un succès plus assuré. Comme le mal sera à son comble , il n'y a qu'un remède proportionné qui puisse être efficace.

Pour porter ce grand coup , si les circonstances l'exigent , il faut , dès ce moment , vous précautionner pour remplacer ces parlemens , afin de ne vous pas engager à la légère. Formez un plan , de manière que quelque chose qui arrive , vous ne soyez pas pris au dépourvu. Je n'ai pas assez de connoissance de la magistrature pour ouvrir sur ce point un bon avis : mais ne seroit-il pas possible de nommer autant de commissions qu'il y a de parlemens , pour les suppléer , composées de détache-

mens du grand-conseil , de maîtres des requêtes , dont au besoin vous augmenteriez le nombre, et présidées par des conseillers d'Etat que vous choisiriez ? car il faut donner du relief à ces commissions. « Mais, » me direz-vous , cela ne suffit pas ; il faut » des avocats et des procureurs. Ne refusent-ils pas tous le service ? » Ayez seulement un noyau ; vous ne tarderez pas à vous compléter , sur-tout lorsque ce noyau sera composé comme je vous le propose.

Peu de temps avant de casser le parlement de Paris, M. de Maupeou qui s'étoit avancé en étourdi , n'avoit pas un seul magistrat de remplacement. Il a fait pourtant ce qu'il vouloit, et ce que vous ne devez pas vouloir.

« Mais, me direz-vous encore , pensez-vous que je veuille former des parlemens, » semblables à celui qu'a donné M. de » Maupeou ? » Pourquoi pas , si vous ne pouvez pas mieux faire dans le moment ? Le pis de tout, seroit que le roi fût obligé de céder. Tout ce qui peut l'en



garantir est bon , même indispensable pour lui , comme pour tout le monde.

Voilà quelles sont mes idées sur le parti qu'il me paroît urgent d'embrasser , et sur le seul moyen de sortir glorieusement des embarras où peuvent vous jeter les parlemens, s'ils poussent les choses à l'extrême. Peut-être , et mon ignorance sur la magistrature me porte à le croire ; peut-être , dis-je , la marche que je vous propose , pour suppléer les parlemens , est-elle défectueuse ou même inadmissible. C'est à vous à en juger , à retrancher , modifier , ajouter ce que vous penserez être praticable ou non. Mon plan est bon ; il m'a été dicté par l'attachement que j'ai pour le roi , par celui que j'ai pour ce pays-ci que je sers avec zèle depuis cinquante-sept ans , et par l'intérêt que je prends à votre gloire. Le roi renversé , l'ordre social l'est pour long-temps.

*Suite des Événemens. L'archevêque de  
Toulouse nommé Ministre principal.  
Démissions des maréchaux de Cas-  
tries et de Ségur (1).*

M. DE LAMOIGNON me parut sensible à la marque d'amitié et d'intérêt que je lui donnois ; il fut frappé des vérités que contenoit ma lettre, et déterminé à suivre le plan qu'elle renfermoit, autant que la chose seroit en son pouvoir. Car, quoique je lui eusse montré la possibilité de jouer le premier rôle, objet dominant qu'il faut toujours présenter, lorsqu'on veut exciter quelqu'un, il s'en falloit bien que je pensasse, au fond, qu'il y parvînt, à moins d'événemens extraordinaires.

L'archevêque de Toulouse, nouvellement parvenu (ce qui procure toujours l'influence du moment), étoit l'ouvrage de la reine, soutenu par l'abbé de Vermont, qui avoit tout crédit sur cette princesse ;

(1) Écrit en 1787.

d'ailleurs ,

d'ailleurs , pour ainsi dire , désigné premier ministre , puisque sans détail de département , il avoit le dominant , celui de la finance , influant d'autant plus sur tous les autres , qu'ils étoient également pressés par la circonstance , je veux dire le manque d'argent , et la nécessité de s'en procurer : l'archevêque , dis-je , consommé dans l'intrigue et dans l'art de captiver les femmes qu'il pratiquoit depuis sa jeunesse , tant pour ses plaisirs que pour sa fortune , avec autant d'avantages et de moyens , ne pouvoit manquer de dominer la reine , et par conséquent le roi , que la tendresse et l'habitude attachoient comme l'amant le plus soumis. Il auroit pris toute l'autorité dès les premiers instans , sans les obstacles qu'il a rencontrés sur sa route , et les soupçons d'incapacité qui se sont bientôt répandus dans le public , sur son compte.

J'ai déjà dit , ci-devant , dans le récit qui suit ma lettre au comte de S\*\*\* , que ce furent MM. de Lamoignon , de Breteuil et de Montmorin , qui propo-

sèrent au roi de mettre l'archevêque de Toulouse à la tête des finances. Il seroit difficile de dire si ce fut en sentant qu'ils se donnoient un maître, qu'ils firent cette démarche ; ou si entraînés par la nécessité , et s'oubliant , ils n'ont songé qu'aux besoins de l'État. Depuis cet instant , leur conduite à chacun en particulier a été fort différente , en public comme en particulier ; M. de Montmorin a paru asservi à l'archevêque. La manière d'être du baron de Breteuil est si réservée , qu'il est impossible de pénétrer ce qu'il pense. M. de Lamoignon est si ouvert et si franc dans son maintien ( du moins en apparence ) , non - seulement avec l'archevêque , mais encore avec tous les autres ministres , qu'il donne lieu de juger qu'il ne veut que le bien de l'État , sans acception de personnes , sans prendre part aux intrigues. D'ailleurs , le garde-des-sceaux ayant , pour ainsi dire , un département à part , et n'étant point obligé de porter son porte-feuille chez un premier ministre ; il est moins dans le cas d'en être

choqué que les autres. Ce n'est que par la suite, qu'on pourra porter un jugement sain sur tout ceci.

Quant aux deux maréchaux de Castries et de Ségur, ils ne se démentirent point de ce caractère de noblesse, de franchise et de loyauté dont ils ne se sont pas écartés un instant, depuis qu'ils sont dans le ministère. Ils ont parlé, soit dans les comités, soit dans le conseil, avec la fermeté que leur inspiroit le desir vrai de l'avantage du royaume, de la considération et de la gloire du roi. De tels gens ne pouvoient guère convenir à un prêtre qui veut régner, et à tous les nouveaux venus dont on a meublé le conseil, gens de petit esprit, de petites idées, de petits moyens.

Le maréchal de Castries ayant obtenu tout ce qu'il pouvoit desirer pour la fortune de son fils, dégoûté du ton du nouveau ministère, effrayé de la crise dans laquelle se trouvoit la France, à laquelle il ne pouvoit remédier que par sa voix dans le conseil; étant d'ailleurs sans crédit, fâché, dans le fond de l'ame, de voir ses

espérances pour M. Necker, son ancien ami, détruites, et que la porte de l'administration lui fût fermée, avoit pris le parti de demander sa retraite, et se servoit du prétexte d'une incommodité très-grave. Il sollicitoit le gouvernement de Flandre, vacant par la mort du maréchal de Soubise.

Le maréchal de Ségur étoit dans une position très-différente. Plus occupé, depuis sept ans qu'il étoit ministre, à rétablir l'armée fort négligée dans toutes ses parties, sous les ministères précédens, et sur-tout à y remettre un bon esprit, qu'à faire sa fortune et celle de ses deux fils, que leur jeunesse d'ailleurs ne mettoit pas à portée d'obtenir de grandes grâces; le maréchal de Ségur, quoiqu'aussi dégoûté que M. de Castries, ayant aussi peu de crédit, ne pouvoit pas prendre le même parti, quelque desir qu'il en eût. Il se trouvoit au moment du retour de son fils aîné, ministre du roi en Russie, où il avoit conclu avec cette puissance un traité de commerce, ouvrage inutilement entrepris depuis trente ans. Il falloit donc, de préfé-

rence à tout, s'occuper de lui procurer les récompenses dues à un tel service ; et un homme en place a toujours plus beau jeu pour les obtenir. Rester, attendre, étoit par conséquent la seule chose qu'il eût à faire. Voilà quelle étoit la situation du ministère.

L'archevêque de Toulouse, au lieu de faire aller le roi au parlement pour enregistrer des édits, dès le lendemain de la dissolution de l'assemblée des notables, au lieu de s'aider d'une telle démarche toujours faite pour en imposer à un corps qui ne peut avoir de force et de défense qu'autant qu'il a prévu les évènements, et combiné les moyens méthodiques de résistance, se contenta d'y envoyer l'édit du timbre, imposition nouvelle dont personne ne connoissoit ni la nature, ni la portée ; d'ailleurs pleine d'inconvéniens et diffusément libellée, en un mot, plus faite pour être rejetée, que discutée. D'après les dispositions du parlement, et la nature de l'édit, il arriva ce qu'il étoit aisé de prévoir, c'est qu'il fut repoussé, et

que des remontrances furent arrêtées. Mais ce dont on ne pouvoit se douter, c'est que le parlement mit en avant une opinion toute nouvelle : il dit qu'il n'étoit pas compétent pour enregistrer des impôts ; ce qu'il avoit fait à tort jusques là ; que ce droit n'appartenoit qu'aux états-généraux du royaume, à la convocation desquels il prioit le roi de se déterminer. Il oubloit, ou faisoit semblant d'oublier, que les parlemens étoient états-généraux au petit pied. Il seroit difficile de comprendre quel fut le motif d'un pareil arrêté ; car depuis tant de temps, le parlement qui, en toute occasion, sous le prétexte de la défense du peuple, avoit toujours cherché à s'immiscer dans l'administration, dans celle-ci, sembloit se dégrader, en demandant des états-généraux qui anéantissoient son pouvoir.

Il y eut plusieurs assemblées de chambres où les pairs furent convoqués. A mesure qu'elles se multiplioient, la licence dans les avis et l'insolence dans les propos et les arrêtés, malgré la présence de



Monsieur et de M. le comte d'Artois , se portoit à leur comble , soutenues de l'opinion de plusieurs pairs , sans que la cour fît aucune démarche , aucun coup d'autorité pour arrêter un tel scandale.

Enfin , le roi tint un lit-de-justice à Versailles. Il y fit enregistrer de force l'édit du timbre , et la subvention territoriale , dont il n'avoit pas encore été question , du moins juridiquement ; car elle avoit été suffisamment débattue dans l'assemblée des notables.

Préalablement à ce lit-de-justice , l'archevêque de Toulouse avoit annoncé de grandes réformes , tant sur les départemens que sur la Maison du roi , qui devoient outrepasser les 40 millions qu'on avoit promis aux notables. Et comme dans cette opération on ne sait jamais que commencer par prendre sur les départemens et les bienfaits du roi , ce fut de ces objets que l'archevêque s'occupa , en y ajoutant des retranchemens de charges de la cour , même de la couronne , ce qui jusqu'à ce moment avoit été sans exemple ; espé-

rant par là ramener les esprits du parlement , comme si de mesquines économies pouvoient suppléer aux bonifications réelles et promptes , à la satisfaction générale que produiroient des retranchemens lucratifs faits sur de grands objets , ainsi que sur le personnel et les goûts du roi.

Aux premiers bruits de retranchement sur les départemens , M. de Ségur , toujours empressé pour le bien de l'État , et d'y contribuer de tout son pouvoir , s'étoit occupé , sans en être requis , de toutes les diminutions possibles dans son département , sans réformer un seul homme , ni rien ôter à personne. Il étoit parvenu , d'après un état qu'il m'a montré , à diminuer la dépense de la guerre de huit millions par an ; c'est-à-dire , de la restreindre à *quatre-vingt-dix-sept* au lieu de *cent cinq* où elle s'élevoit ordinairement , toute dépense quelconque comprise. Dans cette position , il reçut une lettre de l'archevêque de Toulouse , qui lui envoyoit l'état remis aux notables de la dépense

annuelle du département de la guerre, qui se montoit à cent quatorze millions, en lui demandant de s'occuper de retranchemens sur son département, bien entendu qu'ils ne porteroient que sur les quatorze millions excédant les cent, somme qu'il consentoit de donner pour les dépenses affectées à la guerre.

Par cet échantillon, il sera facile de juger de la nature des états remis aux notables, et combien on peut rabattre des cent quarante millions où ils ont fait monter le déficit, et même des cent treize où le portoit M. de Calonne, qui sûrement a voulu se donner de la marge. Il y a lieu de présumer qu'on a pris comme dépenses permanentes pour la guerre les dépenses de 1786, époque où le manque de fourrage a fait monter le total à une plus valeur considérable, mais momentanée; comme il est certain qu'on a porté sur l'état des dépenses de la guerre des objets qui lui sont étrangers et qui regardent la finance. Il est probable aussi que les mêmes erreurs se sont glissées dans les autres états sur

lesquels les notables ont travaillé , et qu'ils ont souvent regardé comme fixes des dépenses momentanées.

Il ne fut pas difficile à M. de Ségur d'effectuer la demande que lui faisoit l'archevêque de Toulouse , puisqu'en se soumettant à retrancher les quatorze millions que l'archevêque desiroit , il gaignoit trois millions par an sur la réforme projetée , qui portoit les dépenses du département de la guerre à quatre-vingt-dix-sept millions ; lorsque l'archevêque consentoit à en donner cent.

M. de Toulouse , aussi peu versé dans le fond des choses qu'il étoit léger dans ses démarches , remercia beaucoup le maréchal de s'être exécuté avec autant de promptitude que de facilité ; il lui avoua qu'il lui rendoit un grand service , en lui fournissant le moyen d'articuler au parlement des bonifications. Et il parloit fort juste : car visant depuis long-temps à la place qu'il occupe , sa conduite a prouvé , de reste , du moins jusqu'ici , qu'il y est arrivé sans plan et sans prévoyance. On

l'a vu se déterminer d'après le moment, avec autant d'étourderie que d'ignorance, ne prévoyant rien, et changeant le lendemain ce qu'il avoit fait la veille.

A cette époque là, la reine fit, dans sa maison de Trianon, un de ces voyages particuliers, avec ce qu'on appeloit *sa société*, composée de madame Elisabeth, de la duchesse de Polignac, de la comtesse Diane de Polignac, de madame de Châlons, de la duchesse de Guiche, madame de Polastron, de MM. le duc de Polignac, le duc de Guiche, les duc et comte de Coigny, M. d'Adhémar, M. d'Esterhazy, M. de Vaudreuil, M. d'Andelot et moi. Monsieur, Madame, M. et madame la comtesse d'Artois y venoient souper, deux ou trois fois par semaine; et, à jours nommés, les dames du palais de semaine, et les grands-officiers de la reine. Nul autre n'y étoit admis.

Le roi y venoit tous les matins, seul et sans capitaine des Gardes, déjeuner avec la reine, retournoit à Versailles faire son lever; revenoit, à deux heures, diner;

puis, s'en alloit au jardin, lire dans un bosquet, passoit quelquefois la journée de cette manière, ou s'en retournoit à Versailles, pour ses affaires ou ses conseils, et revenoit souper à neuf heures. Il jouoit ensuite une partie, et repartoit à minuit, pour se coucher. Comme il n'y avoit presque pas de logemens à Trianon, toute la compagnie alloit coucher à Versailles, et revenoit le lendemain pour diner, et passer la journée.

Il ne seroit pas aisé de comprendre, quel fut le motif qui déterminâ la reine à ce voyage. Peut-être, n'eut-elle point de but; la fantaisie décidoit d'une grande partie de ses démarches. Elle ne pouvoit ignorer que les réformes qu'on alloit faire dans la Maison du roi, ne portassent sur les gens qu'elle avoit l'air d'aimer davantage, et par-là, qu'elle n'ajoutât à tous les torts, que lui prêtoit la nation, celui d'abandonner ses amis, quand ils étoient menacés de quelque disgrâce.

Je n'ai point dit que, peu de temps après la nomination de l'archevêque de Tou-

Louse à la place de président du conseil de finances, et à son entrée dans le conseil, on avoit aussi nommé ministre M. le duc de Nivernois, et rappelé M. de Malesherbes au conseil.

M. de Nivernois, dont j'ai parlé plus haut, étoit frêle, exigu, d'une santé fragile et délicate. Dans sa jeunesse, il s'étoit usé par les excès à la mode; et trop foible pour servir, il s'étoit réduit à des ambassades, dont on pouvoit attendre des résultats plus brillans. L'académie française s'en étoit emparé, parce qu'un duc poétique étoit son fait. Il y lisoit de petites fables spirituelles et même élégantes M. de Maurepas, son beau-frère, l'avoit évalué d'une manière peu favorable, puisqu'il n'avoit pas voulu qu'il eût même les apparences du crédit, et qu'il lui parlât d'autres choses, que de frivolités littéraires.

M. de Malesherbes étant cousin de M. de Lamoignon, quand ce dernier fut parvenu à être garde-des-sceaux, il le fit revenir au conseil, par le crédit de l'archevêque de Toulouse; et comme il est éloquent

et parle avec séduction , il fut destiné à être mis en avant , par les nouveaux ministres qui s'étoient tous liés , pour les propositions qu'ils vouloient faire dans le conseil. Chaque proposition qu'il faisoit étoit accompagnée d'une histoire ou d'une citation, genre dans lequel il excelloit. Ce fut lui qui attaqua le roi sur les retranchemens à faire sur sa personne, dans lesquels il n'oublia pas ses écuries ( 1 ).

La reine avoit déjà fait de grands retranchemens dans sa Maison et dans ses chevaux : mais comme ils ne portoient que sur des valets, cela n'avoit pas produit un grand effet. La première qui frappa d'autant plus qu'on devoit moins la prévoir, ce fut celle du duc de Coigny , presque favori du roi , et fort bien traité de la reine. Il eut quelques notions de ce qui alloit lui arriver, et voulut avoir un en-

( 1 ) Un des membres du conseil proposant comme réforme que le roi allât en poste à Rambouillet : *Sûrement à franc-étrier* , répondit le maréchal de Ségur.



retien particulier avec elle. La reine le refusa, quoique le duc de Coigny, alors à Trianon, dinât et soupât avec elle, et y passât toute la journée.

Enfin, il reçut la lettre ministérielle qui lui annonçoit que le roi réunissoit sa petite écurie à sa grande; qu'en conséquence le duc de Coigny n'auroit plus d'ordre à y donner; que cependant S. M. lui laissoit tout l'honorifique de sa charge, et je crois les appointemens. Sur cette nouvelle, le duc de Coigny alla chez le roi, où il s'emporta fort; le roi se fâcha de son côté: l'entrevue fut extrêmement vive. Ce prince en parlant de cette conversation à quelqu'un, lui dit en ma présence: « Nous nous sommes véritablement fâchés, le duc de Coigny et moi; » mais je crois qu'il m'auroit battu, que je le lui aurois passé. »

Quel dommage qu'un tel caractère ne soit pas tombé en de meilleures mains!

Le duc de Coigny donna la démission de sa charge de premier écuyer, et celle de son fils, qui en avoit la survivance.

La reine voulut se plaindre à moi de l'emportement du duc de Coigny, et de ce qu'il n'avoit pas été sensible à la manière pleine de bonté dont le roi lui avoit parlé.

« Madame , lui dis - je , il perd trop » pour se contenter de complimens. Il est » pourtant affreux , ajoutai-je , de vivre » dans un pays où l'on n'est pas sûr de » posséder le lendemain , ce qu'on avoit » la veille. Cela ne se voyoit qu'en » Turquie. »

Préalablement à ce qui arrivoit au duc de Coigny, la reine qui avoit fait avoir au duc de Polignac, la direction générale des postes aux chevaux du royaume, poussée par l'archevêque de Toulouse, lui témoigna qu'elle desiroit qu'il remît cette place. Le duc de Polignac la pria de trouver bon qu'il discutât cette affaire avec l'archevêque devant elle; elle y consentit. Et là, le duc de Polignac ayant démontré la nécessité de séparer la poste aux chevaux de celle aux lettres, confiée à M. d'Ogny, par des raisons sans réplique, il réduisit l'archevêque au silence. Alors se retournant

nant

nant vers la reine : « Madame, lui dit-il, » sans demander à V. M. une décision qui » ne peut être douteuse, il me suffit qu'elle » me montre quelque desir que je remette » une place que je tiens de ses bontés, » pour que je la lui rende, et *voilà ma* » *démission.* » La reine la prit, en louant beaucoup sa noblesse et son honnêteté ; ce qui ne le dédommagea pas tout à fait de cinquante mille livres de rente qu'il perdoit ; mais cela ne prit rien sur la gaieté ; qu'il conserva toujours avec la reine, et dans la société. La poste aux chevaux fut réunie à celle aux lettres, sous la direction de M. d'Ogny.

Ces deux réformes furent accompagnées de celle des équipages du sanglier, du loup, de la fauconnerie ; et en grande partie du vol du cabinet, des Gardes de la Porte, et de ce qui restoit de Gendarmes et de Chevaux-Légers. L'équipage du sanglier coutoit 40,000 fr. par an ; c'étoit un amusement que le roi prenoit quelquefois. Celui du loup coûtoit 30 et 40 payés par les provinces, et servoit à se

défaire d'un animal très-destructeur. La fauconnerie étoit une des plus anciennes charges de la couronne, et autrefois la plus brillante : elle ne coûtoit rien , parce que les fauconniers répandus dans les provinces, ne venoient qu'une fois par an, au printemps, avec leurs oiseaux, et à leurs frais; et que les capitaines des différens vols achetoient leurs charges. Les cinquante Gendarmes, les cinquante Chevaux-Légers ne coûtoient presque rien.

L'archevêque qui s'étoit pressé de faire ces réformes, dans l'espoir qu'elles plairoient au parlement, se trompa dans sa conjecture; car il désapprouva unanimement ces retranchemens qui attentoient à l'éclat du trône, et dont la plupart, éventuels, produisoient peu de bénéfice. Ils ne servirent qu'à irriter davantage contre la reine, qui ne faisoit aucun sacrifice que celui de ses amis.

Le parlement mit le comble à son audace, pour ne rien dire de plus, en faisant un arrêté le lendemain du lit-de-justice, par lequel non-seulement il protes-

toit, comme à l'ordinaire, mais même déclaroit nul tout ce qui s'y étoit fait : marche nouvelle et sans exemple jusques-là. Il ne donna point d'arrêt de défense, mais il fit l'équivalent, en envoyant, à toutes les juridictions de son ressort, son arrêté.

Il étoit impossible qu'un tel attentat contre l'autorité du roi, ne réveillât pas de la tolérance léthargique qu'on avoit eue jusques-là, sur la conduite du parlement. On prit la résolution, non pas d'en exiler les membres, comme on en avoit eu tant d'exemples, mais de le transférer à Troyes. Tant que les Mousquetaires avoient existé, c'étoit eux qu'on chargeoit toujours de porter les lettres de cachet; comme il n'existoient plus, on donna cette commission aux officiers des Gardes-Françaises; et dès le lendemain, le parlement partit.

A chaque séance qu'il avoit tenue, les salles du palais se remplissoient de trois à quatre mille personnes qui attendoient le résultat des arrêtés, lesquels tous plus forts

et plus insolens les uns que les autres , étoient toujours applaudis de cette multitude , par des battemens de mains , des bravo ; et quand les conseillers sortoient du palais , ils étoient accompagnés avec des acclamations et des bénédictions entremêlées des propos les plus séditeux.

Enfin le scandale , sur tous les objets , étoit porté à son comble , au point que les gardes de Robe-courte le disputèrent à ceux de Monsieur et de M. le comte d'Artois. Il a toujours été d'usage que , lorsque les frères du roi vont à quelque cérémonie , et sur-tout au parlement , le roi leur accorde une compagnie des Gardes-Françaises et une des Gardes-Suisses , pour leur garde. On avoit négligé de leur en donner ; quelqu'un en avisa : mais comme les têtes du parlement étoient au dernier degré d'effervescence , on eut la foiblesse de craindre de les choquer , et ce ne fut qu'à la dernière séance , que les princes eurent cette garde.

Ce qu'il y avoit d'étrange , c'est que l'archevêque de Toulouse qui vouloit ména-

ger le parlement, et sur-tout lui plaire, espérant toujours le gagner à force de douceur, de patience et de négociations, persuadoit à la reine qu'à la séance d'ensuite il enregistreroit les édits, et cette princesse le disoit hautement : ce qui lui faisoit jouer un rôle peu digne d'elle, lorsque, de séance en séance on voyoit sensiblement les arrêtés acquérir de la violence, jusqu'à ce qu'elle arrivât à son comble ; effet nécessaire de la certitude qu'avoit le parlement des dispositions de l'archevêque pour lui, et de la conduite foible et pusillanime qu'il faisoit tenir à la cour. Il en résultoit encore de l'éloignement et même de la haine publique contre elle.

Dans ces circonstances, et peu de jours avant la translation du parlement, la reine me prit sous le bras, et m'emmena promener tête à tête dans ses jardins de Trianon, où elle me parla de la situation des affaires. Qu'un courtisan bas auroit payé cher une pareille occasion de la plaindre, de lui montrer un attachement perfide,

et d'exalter les talens de l'archevêque de Toulouse ; soleil levant qui sembloit devoir éclipser tout le reste ! Mais je suis trop franc et trop loyal , j'ose dire trop honnête , pour m'avilir au point de déguiser ma pensée , par intérêt personnel , sans me rien permettre contre l'archevêque fort déchu dans mon opinion depuis que je le voyois en place , non par crainte , mais par un principe dont je trouve qu'il est d'un mal honnête homme de s'écarter , et qui consiste à toujours oser dire la vérité aux rois , sur les choses , sans jamais leur proférer un mot contre les individus , à moins que le devoir de la place qu'on occupe n'y oblige. Je dis à la reine que c'étoit en vain qu'elle se flattoit de ramener le parlement ; que , plus on temporiseroit , plus son audace augmenteroit ; qu'il étoit plus que temps que le roi se montrât en maître , et qu'il en imposât par des coups d'autorité , sans quoi , il falloit qu'il *déposât sa couronne pour ne la remettre peut être jamais sur sa tête* ; que je savois bien que , vu la disposition



des esprits , ce parti pouvoit avoir de grandes suites ; que j'en tremblois ; mais qu'il valoit mieux s'exposer à tout , que de se dégrader. « Ah ! s'écria la reine , » que M. de Calonne a fait un grand mal » à ce pays-ci , avec les notables ! — Ma- » dame , lui répliquai-je , je n'étois point » l'ami de M. de Calonne ; il a eu des torts » et une coupable légèreté ; mais cela » n'empêchera pas qu'on ne soit obligé de » convenir qu'il a eu le plus beau projet » qu'un homme ait conçu. On dit qu'il a » profité des idées des autres , soit ; mais il » a à lui le courage , plus qu'humain , » d'avoir osé en provoquer l'exécution. Si » on avoit puni sévèrement le premier » notable qui s'est montré séditieux , si » on n'avoit pas fait la faute énorme de » renvoyer M. de Calonne au milieu de sa » besogne , quitte à s'en défaire après , si » on avoit des raisons pour cela ; on ne » seroit certainement pas dans l'embarras » où l'on se trouve. D'ailleurs , V. M. pro- » tégeoit ces notables , ce qui n'a servi » qu'à augmenter leur mutinerie. — Moi ;

» me dit-elle ! point , j'étois absolument  
 » neutre. — C'étoit déjà trop , lui répli-  
 » quai-je , que d'être neutre dans une telle  
 » circonstance , et c'est un grand tort , si  
 » j'ose le dire , que le doute sur la façon  
 » de penser de V. M. ait pu donner lieu  
 » à la croire partielle pour les notables.  
 » Je lui suis véritablement attaché ; je  
 » ne puis prendre sur moi de lui cacher  
 » qu'on lui fait le reproche de vouloir  
 » annuler le roi ; ce qui seroit un bien  
 » mauvais calcul ; car , soyez bien con-  
 » vaincue , madame , que la gloire ou le  
 » discrédit du roi rejaillit toujours sur  
 » vous. »

Une telle conversation n'étoit pas faite  
 pour plaire à la reine ; aussi l'abrégéa-  
 t-elle le plus qu'elle put , en reprenant le  
 chemin de la maison , où la compagnie  
 l'attendoit ; et pendant tout le voyage ,  
 elle ne me parla plus de rien.

Dès le lendemain du départ du parle-  
 ment , il s'assembla dans les salles du  
 palais une grande quantité de clercs et de  
 légistes qui firent beaucoup de bruit , et

y tinrent les propos les plus licentieux. Par la foiblesse et l'apathie du Gouvernement, ainsi que par celle de la police de Paris, on ne prit aucune précaution pour arrêter ces désordres qui n'allèrent qu'en augmentant; c'étoient journellement des indécentes et des placards affichés, de la dernière insolence.

Cependant aucun bourgeois, aucun artisan ne prenoit part à ces désordres; la multitude en vouloit sur-tout aux espions de la police, il suffisoit qu'elle aperçût une *m* sur l'épaule de quelqu'un, signe convenu pour désigner à la foule ceux qui seroient mouchards, (terme du peuple pour dénoter un espion) il suffisoit, dis-je, d'une *m* que quelqu'un auroit mis clandestinement sur l'épaule d'un autre, dans la presse, pour qu'il fût maltraité, même assommé.

Au milieu de tous ces désordres, Monsieur, selon l'usage, après un lit-de-justice, alla, de la part du roi, au grand-conseil, et M. le comte d'Artois à la cour des Aides, pour y faire biffer sur les registres de ces

deux cours , les arrêtés conformes à ceux du parlement, et faire enregistrer l'édit du timbre et celui de la subvention territoriale. Monsieur fut reçu et accueilli par la populace avec toutes les démonstrations de respect et de bienveillance publiques possibles; au lieu que M. le comte d'Artois n'éprouva qu'une grande animadversion , qui se démontra par une foule tumultueuse de sifflets et des propos assez inquiétans , pour que le chevalier de Crusol , capitaine de ses gardes , fit le commandement de *haut les armes!* ce qui effraya tellement la populace , qu'elle se précipita en foule , du degré où elle serroit le prince de fort près , dans les cours du palais, et en telle abondance , que la garde française et suisse , qui y étoit , prit les armes , ne sachant pas la cause d'un si grand désordre. Cela se termina en paroles licentieuses , et à courir sus à plusieurs particuliers , espions de la police , ou pris pour tels.

Le traitement qu'éprouva M. le comte d'Artois , étoit d'autant plus surprenant,

et moins mérité , que je n'ai jamais connu de caractère plus franc , plus loyal , ni un jeune homme plus plein de qualités desirables. Les bontés particulières qu'il avoit pour moi m'avoient mis à portée d'apprécier le fond de son cœur ; et je lui dois la justice de dire que , même dans le premier mouvement d'une vivacité qui le dominoit souvent , je n'ai jamais rien remarqué en lui de contraire à une bonté , à une honnêteté qui ne se démentoient jamais. Mais il avoit toujours eu l'air d'être intimement avec la reine , dont beaucoup de circonstances le rapprochoient : d'ailleurs il étoit choqué des attentats contre l'autorité du roi , son frère , et l'avoit témoigné en plein parlement , avec cette fierté qui sied si bien à un homme de son rang , et qu'on n'admet plus aujourd'hui , parce que la majesté du trône a pâli. M. le comte d'Artois avoit de plus protégé ouvertement M. de Calonne ; en voilà plus qu'il n'en falloit , pour déplaire à la multitude , qui n'étoit plus arrêtée par aucun frein.

Monsieur, au contraire, d'un caractère paisible, avoit appris de bonne heure à se conduire, vis-à-vis de son frère, désigné l'héritier nécessaire de la couronne, rôle qu'il avoit joué quelque temps, pendant lequel il s'étoit accoutumé à la réserve, au calcul dans ses propos et ses démarches; il avoit si bien contracté cette habitude, qu'on la remarquoit dans toutes ses actions, même les plus familières, et il l'avoit apportée dans l'assemblée des notables et au parlement. Il avoit débuté par être fort mal avec la reine, et même délaissée par elle; ensuite, elle s'en étoit rapprochée, et à l'extérieur, ils avoient l'air d'être le mieux du monde ensemble, ce qui ne signifie jamais rien à la cour, pour le fond de la façon de penser. Cette manière d'être de Monsieur convenoit à la cour, et au public, qui en inféroit qu'il n'approuvoit ni les principes, ni la conduite de l'administration, et c'en étoit assez pour avoir son suffrage. Car l'esprit d'opposition étoit si dominant qu'en l'adoptant, ou ayant

l'air de l'adopter , on étoit sûr d'être accueilli.

Cette différence de réception dans Paris , qu'éprouvèrent les deux frères du roi , avoit tout l'air d'être préparée. Elle annonçoit un parti formé , à la tête duquel on vouloit mettre Monsieur. La suite prouva promptement que ce n'étoit qu'un de ces mouvemens populaires que l'instant produit, dont l'explosion s'éteint aussi promptement que le feu s'est allumé; indépendamment de ce que la réserve et le caractère de Monsieur sont bien loin de désigner un chef de parti.

L'asservissement où les grâces de la cour ont mis tous les grands seigneurs du royaume , les tient bien éloignés de la révolte ; et il faut convenir que parmi eux , il y en a bien peu de propres à faire des conjurés. Ce n'est pas que le germe n'y soit et qu'on ne le voie se développer assez sensiblement. Ses progrès seront d'autant plus prompts, qu'on fera continuer avec plus de suite au roi le projet qu'on lui a fait adopter , de retirer ses

bienfaits. Car alors l'espoir d'en obtenir étant détruit, et le besoin ou la cupidité ne s'affoiblissant jamais, on cherchera à s'en procurer par force : tant il est vrai que les choses de la vie, dans les sociétés générales, comme dans les particulières, sont toujours les mêmes, et tournent dans un cercle que les hommes constamment mûs par leurs passions et leur inconstance, ramènent successivement! Sous les règnes de Henri III, Henri IV et les précédens, les troubles, les guerres de religion, les meurtres ont désolé le royaume. Le cardinal de Richelieu sous Louis XIII, à force de caractère et de sang, intimida, mais ne détruisit point le germe de la révolte, qui se réveilla pendant la minorité de Louis XIV. Ce prince, parvenu à l'âge de gouverner au moment où les esprits, fatigués de tant de troubles, de tant de sang versé, soupiroient après le repos, joignit à ces heureuses dispositions ses qualités personnelles, la grandeur, la magnificence et la facilité de répandre des bienfaits, seuls moyens de



donner l'éclat si nécessaire au monarque, et d'en imposer à tous les cœurs, ainsi que de les gagner. La France ne fut plus agitée que par des guerres extérieures, et les malheurs de la fin du règne de Louis XIV ne diminuèrent en rien la crainte qu'il inspiroit, ni le respect qu'on avoit pour sa personne.

Louis XV jouit long-temps de l'ouvrage de son prédécesseur; mais s'étant totalement discrédité par son insouciance pour ses sujets et pour les affaires, par ses désordres, et par la conduite de ses dernières années, il laissa à Louis XVI, encore dans sa première jeunesse, un trône qu'il avoit flétri, et des sujets qui ne connoissoient plus le respect dû à leur maître, et dont l'esprit étoit devenu mutin, indépendant par les leçons et la morale des philosophes. Une éducation totalement négligée, un pouvoir prématuré qui l'embarrassoit, et dont il ignoroit l'usage, contraignirent Louis XVI à chercher un maître qui lui apprît à régner.

M. de Machaut qu'on avoit vu long-temps briller dans le ministère, par son

caractère et ses lumières , étoit l'homme qu'il falloit. Mesdames, tantes du roi, proposèrent M. de Maurepas ; il fut choisi pour être son conseil, et se fit premier ministre. J'ai trop parlé de M. de Maurepas pour n'avoir pas démontré de reste qu'il n'avoit aucune des qualités qu'il falloit pour faire de son pupile, si ce n'est un grand monarque , du moins un roi juste et bon ; car ceux qui ont approché ce prince, ne peuvent lui refuser d'en avoir l'ame. M. de Maurepas ne songea qu'à le tenir dans sa dépendance, à lui donner des ministres qui ne pussent faire ombrage à son crédit. Moins occupé d'éclairer la jeunesse du roi, moins occupé de l'État, qu'à se maintenir ; il songea surtout à combattre l'empire que la reine avoit pris sur le roi. Cette princesse n'aimoit point M. de Maurepas, et étoit ouvertement brouillée avec lui ; elle l'auroit même détruit, si, plus capable de suite et de persévérance, elle eût voulu fortement quelque chose, et eût été plus appliquée aux affaires.

La seule chose qu'elle fit utilement, ce fut de mettre, par le conseil de ses amis, malgré M. de Maurepas, M. de Castries à la Marine, et M. de Ségur à la Guerre. Ils ont pleinement justifié son choix, par la conduite qu'ils ont eue pendant leur ministère.

Le roi, entre M. de Maurepas et la reine, par la crainte de déplaire à la reine, et la confiance qu'il avoit en M. de Maurepas, s'accoutuma à être dominé, en même-temps qu'il contracta de l'incertitude dans ses résolutions, par la manière différente dont lui parloient les deux personnes auxquelles il déféroit le plus. De telles dispositions en général sont funestes, et ne pouvoient manquer d'amener les évènements qui en ont été la suite. Apparemment que l'instant des troubles approche: il faut du moins convenir que tout concourt à les faire bientôt renaître.

L'indifférence que montra la cour pour le traitement qu'avoit essuyé M. le comte d'Artois, donna le signal au peuple de combler la mesure de la licence. Il con-

tinua de s'assembler tumultueusement , poursuivit un page de M. le comte d'Artois , avec des propos injurieux pour son maître , insulta des femmes , attaqua le Guet. Enfin le Gouvernement se réveilla de sa léthargie et se détermina au parti qu'il auroit dû prendre , dès le commencement. On établit jour et nuit de fortes patrouilles des régimens des Gardes-Françaises et Suisses , qui parcourant continuellement les rues de Paris y ramenèrent le calme , par leur seul aspect.

Le voyage de Trianon devoit durer jusques dans les premiers jours de septembre : la reine le termina , vers le 25 d'août ; on en donna pour raison , que , vu la quantité d'affaires et leur instance , la présence du roi étoit nécessaire à Versailles. Le véritable motif de ce changement ne tarda pas à se manifester. Peu de jours après , le roi déclara qu'il avoit choisi l'archevêque de Toulouse pour son ministre principal. Il écrivit à tous ses autres ministres que la situation des affaires exigeant qu'il nommât un ministre principal , ils eussent

à lui communiquer toutes les affaires importantes, avant de les traiter avec lui.

Cette détermination du roi, sur-tout pour un homme contre lequel il avoit eu les plus fortes préventions, étoit une marque bien authentique du pouvoir de la reine, disons mieux, du crédit de l'abbé de Vermont sur cette princesse; car c'étoit l'instrument dont se servoit l'archevêque auprès d'elle pour la diriger, suivant ce qui lui convenoit.

On ne peut nier que dans les circonstances actuelles, qui demandoient une volonté forte, et des décisions promptes, un point de ralliement, il ne fût bien fait de nommer un premier ministre; car le roi, incertain entre les opinions de ses différens ministres, qui toutes se contrecarroyent, ne savoit à quoi se déterminer. D'ailleurs, chacun, maître dans sa partie, la dirigeoit suivant son opinion; et au lieu du concours si nécessaire de chaque ressort, pour donner l'impulsion à la machine, on n'y remarquoit que de la désunion, d'où s'ensuivoit du désordre

dans l'intérieur, et de l'incertitude dans le dehors. L'archevêque de Toulouse étoit-il un bon choix ? C'étoit certainement un homme d'esprit ; mais, jusques-là, il n'avoit rien fait pour qu'on applaudît à sa nomination.

Un ministre principal fit, comme de raison, un grand événement. MM. de Lamoignon, de Breteuil et de Montmorin, s'y soumirent. Il ne convenoit ni à la dignité des maréchaux de Castries et de Ségur, ni à leur façon de penser, encore moins à la considération qu'ils s'étoient acquise depuis sept ans de ministère, d'en faire autant.

M. de Castries avoit déjà demandé à s'en aller, et n'attendoit que le gouvernement de Flandre, vacant par la mort du maréchal de Soubise, pour donner sa démission. M. de Ségur donna la sienne, et parla au roi avec cette franchise et cette honnêteté dont il ne s'est jamais écarté. Il lui dit qu'il ne pouvoit qu'applaudir au parti qu'il avoit pris de nommer un ministre principal, ce qu'il auroit conseillé

lui-même dans la position des affaires, s'il eût été consulté ; que c'étoit à regret qu'il perdoit le moyen de lui donner journellement des preuves de son zèle et de son attachement ; mais que le bien de son service l'exigeoit ; qu'ayant sur son département des principes différens , peut-être , de ceux de M. l'archevêque de Toulouse , il ne pourroit pas lui céder dans un objet qu'il croyoit mieux savoir que lui ; que d'ailleurs , il ne cachoit pas à S. M. qu'il n'avoit pas été content de la manière dont il s'étoit conduit avec lui , détail dont il ne l'avoit pas ennuyé dans un temps où il étoit occupé de plus grandes affaires , que de tracasseries entre ses ministres.

Le roi le reçut parfaitement bien ; lui dit qu'il étoit fâché du parti qu'il prenoit , et M. de Ségur sortit de son cabinet , fort content.

La reine évita de le voir , mais lui écrivit une lettre très-honnête.

Le maréchal de Castries eut pour retraite le gouvernement de Flandre , et M. de Ségur 30,000 liv. de pension , avec

la promesse d'un grand gouvernement , traitement médiocre pour un homme qui avoit aussi long-temps et aussi bien servi à la guerre où il avoit reçu plusieurs blessures et perdu un bras , et qui avoit aussi bien administré son département. Mais à la cour , le mérite et les services ne font rien. Il faut de l'intrigue et de la faveur. M. de Ségur étoit incapable de l'une pour arriver à l'autre.

A la suite de cet événement , il y eut un changement dans le ministère , qui ne laissa pas d'étonner ; ce fut le troc de M. de Villedeuil et de M. Lambert. M. de Villedeuil céda le contrôle-général à M. Lambert , et prit sa charge d'intendant des finances , avec sa séance au conseil de cette partie ; en quoi M. de Villedeuil donna la preuve d'un homme qui sait calculer , en troquant une place difficile , orageuse en tout temps , mais sur-tout dans les circonstances présentes , et dans laquelle il étoit fort novice , pour une charge moins brillante , mais stable. M. Lambert étoit consommé dans le détail du conten-



tieux, mais dénué de connoissances et même ignorant , comme il en convenoit lui-même , pour tout ce qui a rapport à la manutention et au mouvement d'argent.

Ce changement continué dans les administrateurs ( puisqu'en trois mois il y avoit eu trois contrôleurs-généraux ), dénotoit le manque de principes et de fixité dans la gestion de l'archevêque de Toulouse , et par conséquent de l'incertitude dans sa conduite. Un nouvel événement vint encore, à l'appui de cette opinion , porter atteinte au crédit. M. de la Borde , possesseur d'une fortune immense , père du garde du trésor royal, avoit eu l'imprudence d'accepter la charge de directeur du trésor royal. La chose étoit publique. Il arriva à Versailles , avec son fils, pour remercier ; mais au moment de tout terminer , tout manqua heureusement pour lui ; puisque , du plus riche particulier de l'Europe, la place qu'il prenoit pouvoit le rendre le plus pauvre. On dit qu'il prétendit à entrer dans le conseil,

à travailler seul avec le roi , à mettre le contrôleur-général autant dans sa dépendance qu'il devoit être dans la sienne ; ce qu'avec raison , on ne voulut pas lui accorder ; et il s'en retourna à Paris , y confirmer le discrédit , la terreur pour l'avenir , et la mauvaise opinion qu'on avoit de l'archevêque.

Le parlement à Troyes , ainsi que le Châtelet à Paris , s'assembloit journellement , appeloit les causes , et s'en alloit comme il étoit venu , sans qu'il se présentât un seul procureur , un seul avocat pour plaider.

Il eût fallu soutenir la démarche nerveuse qu'on avoit fait faire au roi , vis-à-vis du parlement : mais l'inflexibilité de ce corps , qui sentoit l'insuffisance de l'archevêque de Toulouse , la difficulté de finir l'année avec les fonds qui étoient au trésor royal et ceux qui devoient y rentrer , le resserrement de l'argent , moitié par crainte , moitié par la cabale de M. Necker , et qui conduisoit très-incessamment à faire cesser ou du moins sus-

pendre les paiemens du roi, par conséquent à faire naître la fermentation la plus violente, et peut-être une sédition; toutes ces considérations, qui, loin d'intimider un ministre à caractère, et capable de grandes choses, n'auroient été pour lui qu'un moyen de détruire l'opinion mal calculée que le public avoit pour le parlement, et de regagner l'autorité du roi; toutes ces considérations, dis-je, intimidèrent l'archevêque de Toulouse, dépourvu des talens nécessaires pour en profiter; et le déterminèrent au rôle dont il étoit capable, c'est-à-dire, à celui d'intrigant. Il négocia un mois avec le parlement, par conviction, promesses, argent; il en obtint enfin, qu'en retirant les édits du timbre et de la subvention territoriale, une compagnie prorogeroit le second vingtième perçu à la rigueur, en abolissant tout privilège, tout abonnement qui dispensoient de cet impôt.

A ces conditions, le parlement fut rappelé à Paris, où il revint, après un arrêté dans lequel, sous l'apparence des termes

les plus respectueux pour le roi , il lui parloit en maître , et se réservoit le droit de la même opposition , au moment où il le voudroit. Le roi , de son côté , dans ses lettres-patentes pour le rappel du parlement , lui montrait sa satisfaction de sa conduite.

Au fait , le parlement , sans retour de fidélité et de respect pour le roi , alloit directement contre les principes qu'il avoit mis en avant , de ne pouvoir autoriser aucun impôt ; droit , qui selon sa dernière façon de penser , n'appartient qu'aux états-généraux : et le roi achevoit de perdre son autorité , et de se discréditer. Mais l'archevêque se donnoit du répit , et les moyens de cimenter la sienne ; voilà tout ce qu'il lui falloit.

~~~~~

*La Hollande abandonnée. Le comte de Brienne , ministre de la Guerre , et M. de la Luzerne , de la Marine. Conseil de guerre établi. La guerre évitée. Édit d'un Emprunt , et d'un autre pour accorder le droit de citoyen aux Protestans , portés par le roi au Parlement. Celui de l'Emprunt , enregistré par ordre exprès. Portrait de M. le duc d'Orléans. Exil de ce prince et des conseillers Freteau et l'abbé Sabatier de Cabre. L'archevêque de Toulouse troque son archevêché contre celui de Sens. L'édit des Protestans , enregistré (1).*

LA politique, sous l'administration de l'archevêque de Toulouse, n'alloit guère mieux que les autres parties du gouvernement. Il se montrait aussi pleinement incapable sur cet objet que sur tous les autres.

(1) Ecrit en 1787 et 1788.

M. de Montmorin , ministre des Affaires étrangères , quoiqu'avec une grande intelligence , ne pouvoit lui être d'un grand secours , sur-tout dans la situation délicate où étoient les affaires de l'Europe ; qui auroient exigé un homme consommé.

L'Angleterre , ne respirant que vengeance de la perte de l'Amérique , et de l'alliance des Hollandais , que la France lui avoit enlevées , considérant l'état déplorable des finances du roi , et les troubles qui régnoient dans l'intérieur du royaume , jugea que l'instant de porter un grand coup étoit arrivé. En conséquence , son ministre à la Porte , à force d'intrigues , parvint à déterminer les Turcs à déclarer la guerre à la Russie , au moment où nous faisons nos efforts pour les garantir de l'invasion que l'impératrice de Russie et l'empereur projetoient depuis long-temps contre eux.

Cette démarche inspirée à la Porte , notre alliée , avoit pour but de nous rendre suspects à la Russie , de nous l'aliéner de nouveau , et de nous faire perdre le

fruit des négociations du comte de Ségur, qui l'avoit ramenée, par un grand talent, au point de conclure un traité de commerce avec nous; en même temps de rompre notre ancienne alliance avec les Turcs, et par là de détruire, du moins de donner de grandes entraves à notre commerce du Levant.

D'un autre côté, l'Angleterre excitoit une guerre civile en Hollande, par les prétentions outrées qu'elle suggéroit au stathouder, et que les patriotes repousoient avec fermeté. Le parti stathouderien et celui des patriotes en étoient déjà venus aux voies de fait, lorsque l'épouse du stathouder, voulant se rendre à la Haye, arriva sur le cordon de troupes que la province de Hollande, qui tenoit pour les patriotes, avoit formé. On lui refusa le passage, insulte que le roi de Prusse, gagné par l'Angleterre, et gouverné par le duc de Brunswick qui brûloit du desir de se voir à la tête d'une armée, fit sonner fort haut, et dont il demanda la réparation la plus authentique. Il l'auroit facilement obtenue, si l'on eût accepté

la médiation que la France avoit offerte pour accommoder les troubles de la Hollande. Mais le roi de Prusse fut poussé à se faire justice lui-même, à mettre des troupes en mouvement, pour renforcer celles qu'il avoit à Wesel, et à les porter à 26,000 hommes, dont il donna le commandement au duc de Brunswick.

Le maréchal de Ségur, qui étoit encore en place au moment de la marche des troupes prussiennes, remontra avec force dans le conseil, la nécessité de prévenir une pareille démarche, et d'assembler 30,000 hommes sous Givet, qui en auroient imposé au roi de Prusse, en même temps qu'ils auroient raffermi, en Hollande, le parti patriotique, auquel nous pouvions facilement donner les secours qu'exigeoit notre intérêt, ou tout au moins d'appuyer nos négociations, et d'amener les choses à un accommodement. Le conseil, en se rendant à la conviction du maréchal de Ségur, fut de son avis, mais en différa l'exécution. C'étoit le rendre infructueux.



Il n'y eut point de conseil depuis où le maréchal ne rappelât l'indispensable nécessité de faire le rassemblement qu'il avoit proposé, représentant que, du jour où il en recevroit l'ordre, il lui falloit deux mois pour l'exécuter.

Le conseil, ou, pour mieux dire, l'archevêque qui dirigeoit la volonté du roi, trouvoit toujours qu'il n'étoit pas encore temps; opinion bien digne d'un homme incapable, auquel l'économie de deux millions qu'auroit coûté ce rassemblement, paroissoit plus importante que de compromettre nos alliés, la dignité du roi, et de s'exposer à des suites qu'il ne prévoyoit pas. Un motif plus puissant le guidoit encore. Dévoré d'ambition, il vouloit se défaire des maréchaux dont la considération le gênoit, et être premier ministre. Sans ce motif, se seroit-il déterminé à forcer deux ministres aussi consommés dans leurs départemens, que MM. de Castries et de Ségur, de quitter, à la veille d'une guerre évidemment très-prochaine?

L'archevêque régnant sans contradic-

tion , depuis le départ des maréchaux ,  
 laissa arriver le renfort des Prussiens ,  
 et leur rassemblement se faire à Clèves ,  
 au nombre de 26,000 hommes , comme  
 je l'ai déjà dit , sans prendre la moindre  
 précaution ; se reposant , apparemment ,  
 sur l'envoi furtif en Hollande d'une  
 trentaine de canonniers , et de quelques  
 ingénieurs , seul secours que la France  
 ait donné à des alliés aussi importans pour  
 elle à défendre , à conserver , quoique  
 le maréchal de Ségur en eût démontré  
 l'insuffisance et même le ridicule.

Les Prussiens étant rassemblés à Clèves , sans que nous eussions fait marcher un seul homme , nous n'étions plus en mesure de nous opposer à leurs entreprises. Cependant , on auroit encore pu essayer de réparer nos fautes , en risquant de faire filer quelques troupes , ou les embarquant , et leur faisant longer la côte pour arriver à Amsterdam , afin de défendre la grande inondation qui étoit formée ; en un mot , se donner l'air de ne pas abandonner aussi honteusement  
 des

des alliés bien déterminés à se défendre, et ranimant encore le courage, avoir le temps d'employer les moyens de faire échouer, ou tout au moins de s'opposer aux vues des Anglais. Mais l'archevêque, toujours dans la crainte de la guerre, prit le chemin le plus sûr, pour la recevoir avec désavantage. Car, restant dans son étonnante immobilité, il perdit les secours qu'il pouvoit tirer de la Hollande, tant en vaisseaux, qu'en argent, en troupes de terre, qu'il abandonna aux Anglais.

Bientôt on apprit que le duc de Brunswick avoit marché sur Utrecht, qui avoit été abandonné à son approche, par le rheingrave de Salm qui y commandoit, et qui jusques là avoit tenu des propos bien différens d'une conduite aussi lâche.

Alors seulement, l'archevêque de Toulouse se détermina à envoyer M. de Saint-Priest avec caractère d'ambassadeur auprès des Etats-généraux, où nous n'avions plus personne; M. de Vérac venait d'être rappelé. On envoya aussi M. Lambert, maréchal-de-camp et inspecteur; il au-

roit pu être utile, trois mois auparavant, pour prendre connoissance des débouchés et des points de défense ; mais sa présence, dans la circonstance actuelle, devenoit ridicule ; car, il ne pouvoit qu'être spectateur caché des opérations des Prussiens.

M. de Saint-Priest employé dans différentes négociations, y avoit acquis de la réputation ; mais n'ayant pas plus de moyens politiques que M. de Lambert n'en avoit de militaires, sa mission n'eut pas plus d'effet. Il s'avança jusqu'à Anvers, et trouva la communication tellement coupée par les Prussiens, qui étoient déjà maîtres de la Haye, qu'il ne put aller outre ; et après y avoir séjourné une quinzaine de jours, il fut obligé de s'en revenir honteusement. Les Etats-généraux firent remercier le roi de ses bons soins ; dérision bien méritée.

Par une présomption qui tient toujours à l'ignorance, l'archevêque de Toulouse avoit déclaré qu'il ne nommeroit aux deux départemens de la Guerre et de la Marine, vaquans par la démission

des maréchaux de Ségur et de Castries, qu'après les retranchemens économiques dont ils étoient susceptibles. Cependant, à cause des circonstances actuelles, il se décida à donner tout de suite ces deux départemens.

On entend bien que l'immensité des détails, et la nécessité d'un service prompt dans la position des affaires, déterminèrent l'archevêque à nommer aux départemens de la Guerre et de la Marine : on s'attendoit donc à voir deux ministres pris sur les lieux, et versés dans le genre de travail dont ils alloient être chargés. On fut un peu surpris en apprenant qu'on avoit nommé à la Marine M. de la Luzerne, homme d'esprit, homme distrait, qui n'avoit que très-peu servi sur terre, et qui de plus étoit à Saint-Domingue, où M. de Castries l'avoit envoyé commander, il y avoit à peu près un an. Or, il lui falloit, étant parfaitement secondé par les vents, deux ou trois mois au moins pour se rendre à Versailles, dans son cabinet. Comment méconnoître.

qu'entre toutes les qualités que déploie l'archevêque de Toulouse , depuis qu'il est monté sur le trône , la légèreté , l'inconséquence et l'insuffisance sont les plus éminentes ? Malheureux royaume , n'avez-vous donc été débarrassé de M. de Maurepas , que pour retomber dans des mains plus funestes !

Je n'avois jamais varié d'opinion sur le choix que feroit l'archevêque pour remplir la place de secrétaire d'Etat de la Guerre. J'avois toujours dit qu'il prendroit le comte de Brienne son frère. Ce n'étoit point l'avis général ; on trouvoit que cette place ne câdroit point avec le caractère du comte de Brienne , qui passoit pour un homme fort honnête , mais ayant trop peu servi , possédant trop peu de connoissances militaires , pour ne pas sentir être fort au dessous de sa place ; ce qui la lui feroit refuser.

Il est extraordinaire que le public qui veut toujours juger de tout , manque sans cesse à la première des règles pour asseoir une opinion ; c'est de se mettre à la

place des gens qu'elle regarde. Refuse-t-on jamais un emploi qui fait dominer ? l'homme qui avoueroit qu'il n'a pas les talens nécessaires pour le remplir, n'est-il pas encore à venir ? D'ailleurs, que peut faire de mieux celui qui est à la première place, que de s'entourer de gens sur lesquels il puisse compter ? et de qui doit-on plus attendre, que d'un frère ? L'archevêque fit donc nommer son frère ministre de la Guerre ; et pour ne pas déroger à son inconséquence ordinaire, ce nouveau ministre dont la présence étoit si nécessaire, se trouvoit à Bordeaux ; où l'archevêque l'avoit envoyé commander ; il y jouoit même un rôle assez médiocre. Il arriva à Versailles trois semaines après sa nomination, et à peu de temps de là, on vit éclore un nouvel ordre de choses, qui cependant étoit annoncé, je veux dire un conseil de la guerre : soit que le comte de Brienne sentît son insuffisance, soit, que suivant la méthode de chaque nouveau ministre de la Guerre, de tout changer, il voulut s'étayer de ce conseil

dans les retranchemens que l'économie commandoit, et les changemens qu'il projetoit. Ces changemens étoient l'ouvrage de M. de Guibert, dont l'archevêque de Toulouse avoit adopté les projets, avant la nomination de son frère. L'archevêque étoit séduit par les millions d'épargnes qu'ils offroient, et sur-tout assez présomptueux pour se croire juge compétent d'un système militaire, encore plus éloigné de ses connoissances, que toutes les autres parties de l'administration; et en vérité, c'est beaucoup dire.

Cependant le temps s'écouloit. Le mois de novembre arrivé, tous les arrangemens pour les services de 1787 touchoient à leur consommation, sans possibilité de pourvoir à ceux de 1788. Car le parlement qui avoit forcé de retirer les édits d'impôts qu'on lui avoit proposés, n'en avoit admis aucun; et tous les gens à argent refusoient d'en donner, quelque proposition qu'on leur fît. Les paiemens de l'hôtel-de-ville, boussole certaine de l'état du trésor royal, languissoient et



témoignoient de reste la position fâcheuse où l'on se trouvoit, laquelle ne pouvoit aller qu'en augmentant. La terreur étoit peinte sur tous les visages, et le mot de *banqueroute*, dans toutes les bouches.

A une situation si fâcheuse, s'en joignoit une plus fâcheuse encore, c'étoit la volonté déterminée que les Anglais montroient de nous faire la guerre. Quoique l'affaire de la Hollande fût terminée à leur plus grande satisfaction, comme à notre honte, il armoient à force dans leurs ports, et même ils avoient déjà nommé les amiraux et les officiers de leurs flottes. Et lorsqu'on leur demandoit raison d'une telle conduite, ils répondoient qu'ils ne vouloient point la guerre, mais que nous étions armés : en effet, nous avions quelques vaisseaux en état de guerre ; que nous n'avions qu'à désarmer, qu'ils en feroient autant. Une pareille réponse, plusieurs fois répétée, fit prendre à notre conseil un parti, dont sa pusillanimité ordinaire ne l'auroit pas fait juger capable.

Il résolut de se préparer sérieusement à la guerre. En conséquence, des ordres précis furent donnés à Brest et à Toulon, d'armer avec la plus grande célérité; tout l'argent nécessaire y fut envoyé, et M. de Suffren nommé général.

Ce mouvement ressembloit si peu à l'archevêque de Toulouse, que je soupçonnai fortement M. de Montmorin de l'avoir déterminé. Je lui en parlai; mais ne voulant pas s'expliquer, il me répondit que le vœu du conseil avoit été unanime.

Une telle conduite de notre part, ne nous auroit pas, je crois, préservé de la guerre, sans celle de l'Espagne qui, dans cette occasion, continua de nous rendre les mêmes services qu'elle nous prodiguoit depuis tant de temps: différente de nous, qui n'avons employé la paix qu'à des déprédations qui nous ont réduits à l'état pitoyable où nous sommes, elle s'étoit sérieusement occupée de sa marine. Elle avoit employé son argent à faire construire cinquante vaisseaux de ligne de bois de cèdre, doublés en cuivre. Elle fit déclarer

aux Anglais que s'ils ne désarmoient pas, elle alloit leur faire la guerre. Par l'effort que nous faisons, nous allions mettre en mer soixante-huit vaisseaux bien armés : il est vrai qu'il n'auroit pas fallu supporter un échec : car nos magasins n'étoient pas assez fournis, pour n'être pas totalement épuisés par un pareil armement.

Cette démarche de l'Espagne fit faire de sérieuses réflexions aux Anglais ; ils considérèrent qu'ils alloient avoir, entre les Espagnols et les Français, 118 vaisseaux en tête. D'ailleurs, nous avions fait filer beaucoup d'infanterie en Bretagne et sur les côtes ; une descente en Angleterre, qui a toujours été regardée comme un projet chimérique, acquiert de la probabilité, depuis que nous avons un port dans la Manche, par la construction de Cherbourg, et que ce port est assez avancé pour s'en servir. L'espoir de nous susciter une guerre de terre, pour nous distraire de celle de mer, et nous épuiser plus promptement, ne pouvoit guère s'effectuer, grâce à notre alliance avec

l'empereur, à la façon de penser de la Russie que le comte de Ségur avoit rapprochée de la France ; et, plus que cela, par les projets de ces deux puissances, contre les Turcs. La difficulté pour l'Angleterre de se procurer la quantité de matelots nécessaire, est grande depuis qu'elle a perdu l'Amérique. Il falloit compter encore sur le principe d'administration de M. Pitt, qui paroît avoir porté un coup-d'œil juste sur son pays ; qui ne peut se leurrer du grand crédit qui y existe, crédit qui, dans le fond, ne porte que sur une opinion sans réalité ; puisque personne n'ignore que les arrérages de la dette nationale excèdent les capitaux de la nation. Cette situation précaire doit culbuter sans retour tout le système, au moindre échec qu'il éprouvera ; considération qui doit déterminer M. Pitt à porter toute son attention au soin de mettre de l'ordre et de l'économie dans les dépenses, ainsi qu'à des amortissemens dans la dette, que la guerre augmenteroit.

Peut-être ce ministre *sagace* regarde-

t-il la vraie position de la France, pleine de population, d'argent et d'industrie, bien qu'actuellement en souffrance par les déprédations, les dettes et le déficit dans la balance des deniers du souverain; d'où s'ensuit la destruction du crédit, et l'obstruction dans la circulation; mal très-fâcheux, mais momentané, que des retranchemens, des économies, une administration sage sauront pallier promptement, et même diminuer à la longue, sans pouvoir se flatter que le Gouvernement se soutienne assez sage, ni que les choses demeurent assez long-temps tranquilles, pour parvenir à une totale liquidation. Il est donc de l'intérêt des ennemis de la France, dont aucun ne peut lutter de puissance réelle avec elle, d'entretenir cet embarras qui s'opposera toujours au degré de prospérité où pourroit s'élever la nation, comme il empêchera la prépondérance despotique dans l'Europe, à laquelle parviendroit indubitablement le monarque. Il seroit donc d'une bien mauvaise politique aux étrangers, de profiter

d'un moment de crise , pour nécessiter le roi à faire banqueroute ; je dis une banqueroute totale , car pour les partielles , elles sont inévitables dans des révolutions plus ou moins éloignées , suivant les circonstances. Il ne me seroit pas difficile d'appuyer cette assertion ; mais comme elle m'écarteroit trop , je renvoie à l'histoire , qui prouve de reste ce que j'avance.

Une banqueroute totale , je le sais , pourroit causer une fermentation telle , qu'il ne seroit pas possible de prévoir jusqu'où elle pourroit aller : cependant , plus elle seroit occasionnée par la guerre , moins elle seroit à craindre pour le souverain ; car l'animadversion qu'elle occasionneroit contre lui , seroit tout naturellement diminuée par la nécessité de la faire. Tel est le caractère de la nation française , que lorsqu'il s'agit de la défense de l'Etat , toute autre considération cesse , quoique l'esprit public y soit nul ; et plus un ennemi voudroit profiter du désespoir d'une banqueroute , plus il verroit ce désespoir se tourner contre lui.

Cette banqueroute se feroit sentir, j'en conviens, dans tout le royaume, mais faiblement; elle ne porteroit véritablement que sur Paris et la cour, où toutes les fortunes sont entassées; mais elle ne pourroit rien sur l'énorme numéraire que Paris renferme.

Voici ce que je lis dans un publiciste peu scrupuleux, mais assez profond: « Les » terres, loin d'en être atteintes, y ga- » gneroient, n'ayant plus d'impôts à sup- » porter; ce qui ne pourroit manquer d'y » produire une augmentation d'industrie » et de population; elle délivreroit l'Etat » de la gêne qu'il éprouve dans ses projets » et ses opérations, par l'immensité de sa » dette, qui embarrasse ou empêche les » résolutions qu'il veut prendre; elle fe- » roit refluer dans les provinces cette » peuplade prodigieuse de Paris que le » plaisir ou la cupidité ne cesse d'y cu- » muler, et ce gouffre cesseroit d'exté- » nuer le royaume, pour entretenir sa » richesse, sa consommation et son luxe. » Enfin cette secousse violente, qui

» n'écraseroit qu'un petit nombre des  
 » 24 millions d'ames dont la France  
 » est peuplée, rendroit à ce beau royaume  
 » tout le jeu de ses immenses forces , le  
 » calme , l'aisance et le bonheur à ses  
 » provinces , et l'éclat dont il est suscep-  
 » tible. En vérité , sans être machiavéliste,  
 » on pourroit presque conseiller la ban-  
 » queroute à ce pays-ci ; mais où trouver  
 » un être assez hardi pour la faire ? Des  
 » siècles produisent à peine un homme  
 » aussi courageux que M. de Calonne ; je  
 » crois qu'il n'en reparoitra pas sitôt un  
 » second. »

Les considérations qu'on vient de détailler déterminèrent vraisemblablement les Anglais à changer de ton et à se décider pour la paix. Comme on avoit montré quelques défiances réciproques , on convint qu'on nommeroit de part et d'autre des commissaires qui surveilleroient l'exécution des désarmemens ; ils furent nommés , mais ils ne partirent point.

La paix assurée , l'archevêque de Toulouse ne s'occupa que des moyens d'avoir



de l'argent sans lequel rien ne pouvoit aller, ni lui rester en place, puisqu'il avoit fait la sottise énorme d'en dépendre. Il falloit de nécessité un emprunt qui donnât le temps d'attendre le résultat des assemblées provinciales, et la rentrée du produit de la prorogation du second vingtième.

Payer l'argent fort cher, présenter à la cupidité l'appât des chances, étoit un moyen qui avoit toujours réussi; c'est celui qu'adopta l'archevêque, en y ajoutant une nouveauté qu'il n'auroit pas eu le génie d'imaginer, et qui lui fut conseillée par M. de Lamoignon : ce fut d'annoncer un emprunt pendant quatre années consécutives. Ces emprunts seroient annuellement indiqués pour être plus ou moins forts, et devoient conduire jusqu'en 1791, où le roi s'engageoit à assembler les États-généraux. La chose étoit assez adroitement vue. Par ce moyen, l'archevêque se procuroit de l'argent, sans s'exposer chaque année à de nouvelles difficultés du parlement, et au travail de les surmonter, soit par adresse, soit par force, soit en gagnant des voix. Le

tout étoit de faire enregistrer cet emprunt ; cela n'étoit rien moins qu'aisé.

Un ministre courageux y eût mis de l'audace et de la fermeté ; l'archevêque y apporta son caractère ordinaire de faiblesse , d'intrigue et de petites finesses , plus capable de maintenir , ou de faire naître la rébellion et le mépris de l'autorité , qu'à la faire respecter. Il prit son moment entre la rentrée du parlement et la Sainte-Catherine , quinzaine dont la plupart de ses membres profitèrent encore pour prolonger leurs vacances. Il garda le plus profond secret sur la démarche qu'il projetait , et il fit jouer au roi la ridicule comédie d'ordonner une chasse , pour le jour où il avoit arrêté de venir au parlement , et de ne donner les ordres indispensables pour cette cérémonie , que la veille au soir , très-tard.

Le roi arriva à onze heures du matin à Paris , le 19 novembre 1787. Il ouvrit la séance par dire , qu'il apportoit deux édits sur lesquels il venoit consulter les pairs et son parlement , donnant à chacun

la liberté de parler , et que son garde-des-sceaux alloit expliquer ses intentions. M. de Lamoignon fit, à son ordinaire, un fort beau discours sur l'édit de l'emprunt, et sur celui qui rappeloit les protestans dans le royaume : révolution à laquelle M. de Malesherbes travailloit depuis long-temps, que le parlement desiroit, et même avoit plusieurs fois demandée.

L'archevêque s'étoit flatté que ce dernier édit , fait pour plaire , faciliteroit l'enregistrement de l'édit d'emprunt, et que la promesse de la convocation des Etats-généraux , si unanimement souhaitée , quoiqu'éloignée encore , disposeroit favorablement les esprits , qu'il n'avoit pas eu le temps de se concilier d'avance , par le secret qu'il avoit gardé sur la démarche du roi , et la promptitude avec laquelle il avoit rassemblé le parlement ; il comptoit aussi sur le nombre de voix qu'il avoit gagnées.

Il faut convenir qu'un homme qui veut être premier Ministre , devroit mieux connoître les choses et les gens , et savoir

qu'une multitude rassemblée ne change pas si promptement d'opinion , sur-tout lorsqu'elle a ouvertement embrassé l'opposition et la révolte ; que dans ce cas , les moyens de persuasion et les caresses échouent ; que l'argent même que l'on répand est souvent en pure perte. Ce fut ce qui arriva vraisemblablement à l'archevêque , du moins à en juger par le propos d'un de ses secrétaires , qui eut l'imprudence de dire , pendant la séance , dans le cabinet des gens du roi , qu'il avoit perdu huit voix pendant la nuit : cela prouve que l'arrivée du roi au parlement n'étoit pas aussi secrète que l'archevêque l'avoit cru , et que l'acharnement contre l'autorité étoit trop enraciné , pour le surmonter avec autant de facilité.

L'archevêque eut de quoi s'en convaincre de reste , par les nouvelles consécutives que lui apportèrent huit courriers dépêchés à Versailles , par ce secrétaire indiscret , pendant la séance qui fut des plus orageuses. La présence du roi n'en

imposa point. Les orateurs se donnèrent carrière dans des discours longs et licencieux, pour ne rien dire de plus. Le conseiller Fréteau, l'abbé Sabatier de Cabre, parlèrent en tribuns. Enfin, comme au bout de six heures, les choses, au lieu de cheminer, s'éloignoient du but qu'on s'étoit proposé, tout à coup le roi ordonna l'enregistrement de l'édit de l'emprunt ; car celui des protestans n'avoit pas encore été lu. On fut assez étonné de voir M. le duc d'Orléans prendre la parole, représenter au roi l'illégalité d'une séance libre qui se terminoit en lit-de-justice, et déposer sa protestation dans le sein du parlement.

M. le duc d'Orléans a l'extérieur agréable, la taille leste et bien prise, l'air ouvert. Un vice de sang héréditaire, et des désordres personnels ont déshonoré son visage et déformé ses traits.

Le comte de Pons-Saint-Maurice a donné tout le soin possible à son éducation ; et lorsqu'il sortit de ses mains, la manière d'être de ce prince répondoit à sa figure. Bientôt les filles, l'angloma-

nie , la table , en firent un être d'autant plus étrange , que les traces d'une généreuse éducation se confondirent avec les vices qu'il avoit acquis , et qu'il en résultâ nécessairement un composé de tous les contraires. Il est crapuleux sans grossièreté , prodigue et mesquin , haut et familier , facile et dangereux. Il a de l'aptitude à tout , et ne peut s'appliquer à rien. Par libertinage d'imagination , il vise à l'indépendance , déteste le peuple et le courtoise , recherche une fausse gloire , et touche au mépris.

Le lendemain de la séance , M. le duc d'Orléans fut exilé à Villers - Coterets ; l'abbé Sabatier au Mont-Saint-Michel , et M. Fréteau au château de Doullens (1). Dès ce moment , le parlement ne s'occupâ plus qu'à faire revenir M. le duc d'Orléans et ses deux membres ; c'étoient représentations sur représentations. A peine vouloit-il faire la lecture de l'édit pour le rappel des protestans , et le soumettre à l'examen des commissaires qu'il nomma pour cet

(1) Tous deux étoient membres du parlement.

effet. Il remettoit de huit jours en huit jours à délibérer sur l'enregistrement, redemandoit toujours les exilés ; et sacrifiant l'intérêt et le bien de l'État, comme dans toute occasion, à son objet unique, celui d'augmenter son autorité, de s'immiscer dans l'administration, il étoit encore soutenu par cet absurde public qui toujours imbu du principe vrai ou faux qu'il faut une barrière à l'autorité, tendoit à se donner, au lieu d'un monarque, un despote cruel et tyrannique, d'autant plus dangereux, que le concours de plusieurs au pouvoir ne rend aucun d'eux responsable de son abus.

M. le duc d'Orléans à Villers-Coterets auroit pu conquérir la sorte de considération que, dans la façon de penser actuelle, donne l'opposition aux volontés de la cour, et l'air d'être la victime de ce qu'on appelle son despotisme, et qui, dans le fond, n'est plus aujourd'hui qu'un retour lent et infructueux, vers une autorité méconnue. Mais privé du séjour de Paris, le premier des vœux de ce prince, qu'il pousse jus-

qu'au ridicule, et auquel il a sacrifié ; en plus d'une occasion, jusqu'à sa gloire et sa réputation ; M. le duc d'Orléans, dis-je, plus amoureux qu'on ne l'est à quinze ans, de madame de B<sup>\*\*\*</sup>, que cette intrigue avoit brouillée avec sa famille, m'envoya le vicomte de Ségur qu'il venoit de nommer son premier gentilhomme de la chambre, en survivance du chevalier de Durfort, pour me peindre le désespoir où le réduisoit son séjour à Villers-Coterets, me demandant de l'en tirer, de quelque manière que ce fût, et me donnant carte blanche sur les moyens.

Il venoit de se passer quelque chose d'assez particulier. M. Ducrest avoit remis la démission de sa charge de chancelier à M. le duc d'Orléans ; et malgré la résistance de ce prince, il l'avoit forcé à l'accepter ; soit qu'il se reprochât quelque conseil sur ce qui s'étoit passé au parlement le 19, et qu'il en craignît les suites ; soit qu'assez mal avec tous les ministres, d'après la façon dont il avoit parlé d'eux dans son mémoire, il jugeât, qu'il les trouveroit



toujours en opposition avec lui , et qu'il deviendrait par-là inutile aux affaires de M. le duc d'Orléans. Ce fut par cette raison qu'il donna sa retraite. Quoi qu'il en soit , il se démit d'une charge qui lui valoit cent mille livres de rente , et qu'il remplissoit avec capacité.

Intime ami , pendant vingt-cinq ans de ma vie , du feu duc d'Orléans , si digne d'être aimé , j'avois vu naître celui-ci ; je m'y étois attaché , au point que , malgré la différence de nos âges , j'avois vécu avec lui , jusqu'à ce qu'arrivé à l'époque où le physique et le moral exigent un autre genre de vie , je m'étois retiré de sa société , dont la gaieté m'étourdissoit , mais où je serois peut-être demeuré plus longtemps , si je n'avois reconnu qu'il étoit impossible de faire aucun fond sur ce prince , ni de le mener à jouer le rôle que sa position et ses richesses lui rendoient si facile.

Quelque desir que j'eusse de servir M. le duc d'Orléans , je n'en avois pas trop les moyens. Je me tenois sur la réserve avec l'archevêque de Toulouse ,

qui avoit débuté assez fraîchement avec moi. La reine comblant toujours madame de Polignac d'amitié, même d'attentions recherchées, cependant ne lui disoit plus que les choses faites, sans la consulter sur celles qui étoient à faire. Soit que cette princesse les ignorât, ou que l'archevêque et l'abbé de Vermont, qui n'avoient pu détruire madame de Polignac, eussent obtenu qu'elle n'influeroit plus dans les affaires, toute voie m'étoit fermée de ce côté. Quant à moi, toujours bien traité de la reine, à qui je disois, comme je l'avois toujours fait librement, ma façon de penser, j'éprouvois de sa part la même réticence que madame de Polignac, et par le même principe : il fallut donc me borner à des conseils.

Je dis au vicomte de Ségur qu'il me paroissoit déplacé que M. le duc d'Orléans mît un tiers entre lui et le roi ; qu'en conséquence, mon avis étoit qu'il écrivît une lettre, pour lui représenter que, n'ayant plus de chancelier, obligé de gouverner lui-même ses affaires, il en

étoit trop éloigné par son exil à Villers-Coterets ; qu'en conséquence, il le supplioit de lui permettre de s'en rapprocher et de venir au Rainci. Je fis même un projet de lettre que je donnai au vicomte : il m'apprit que M. le duc d'Orléans l'avoit chargé de voir aussi madame de Montesson, et de la prier d'agir pour lui.

L'archevêque de Toulouse, intrigant depuis sa jeunesse, et visant toujours à la place qu'il occupe aujourd'hui, n'avoit eu garde de négliger le moyen des femmes dont la prépondérance influoit. Entre celles qu'il avoit captivées, on distinguoit madame de Beau\*\*\*, femme remplie de mérite réel, de grâces, de raison, de connaissances. Madame de Beau\*\*\*, quoique toujours la même à l'extérieur, étoit cependant bien changée pour l'archevêque ; toute à M. Necker, elle n'avoit pu pardonner à ce prélat la manière dont il s'étoit rapproché de M. Necker pendant l'assemblée des notables, lorsqu'il travailloit à parvenir, et dont il l'avoit écarté depuis qu'il étoit parvenu.

Madame de Montes\*\*\*, veuve de M. le duc d'Orléans\*\*\*, voulant montrer à son fils un intérêt d'autant plus généreux, qu'elle avoit à se plaindre de lui, sûre, d'ailleurs, du crédit que lui donnoit son esprit sur l'archevêque, s'empara de la négociation que j'abandonnai de grand cœur. Comme elle étoit sérieusement malade, elle envoya M. de V\*\*\*, son neveu, à l'archevêque. En sortant de chez lui, M. de V\*\*\* partit pour Villers-Coterets, où j'ignore ce qu'il dit : mais peu de jours après, il arriva une lettre de M. le duc d'Orléans au roi, qui demeura sans réponse. Il se répandit que l'archevêque de Toulouse disoit que la démarche étoit trop prématurée; ce qui m'étonna d'autant plus que, d'après le voyage de M. de V\*\*\*, je la croyois convenue.

M. le duc d'Orléans qui desiroit tout au moins son rapprochement de Paris, d'une manière presque indécente, ne manqua pas, d'après son inconséquence ordinaire, de faire ce qu'il falloit pour en éloigner l'instant, en choquant le roi par un de ces

choix, dont la bizarrerie se rapportoit si bien à son caractère. Il prit, pour remplacer M. Ducrest, et pour son chancelier, M. de la Touche, capitaine de vaisseau, homme dont le maréchal de Castries avoit su distinguer le mérite et les talens, en l'appelant auprès de lui pendant son ministère, et lui donnant sa confiance pour tous les détails qui regardoient la marine, dans lesquels M. de la Touche étoit aussi consommé, que novice dans ce qui concerne les affaires contentieuses et l'administration de biens, sur-tout aussi étendus que ceux de M. le duc d'Orléans.

Le roi vit avec peine la perte qu'il faisoit de M. de la Touche; mais n'étant pas d'humeur à lui accorder le traitement que lui faisoit M. le duc d'Orléans, lequel alloit à cent mille francs par an, il le céda à ce prince qui augmenta par-là les sujets de mécontentement qu'on avoit contre lui.

Madame la princesse de Lamballe, belle-sœur de M. le duc d'Orléans, sur-intendante de la Maison de la reine, autrefois son amie intime, et encore fort liée

avec elle , venoit d'arriver de Villers-Coterets , où elle étoit allée joindre son beau-frère , au moment de son exil. Madame de Lamballe n'eut rien de plus pressé que de m'entretenir du desir qu'elle avoit de travailler à son rapprochement de Paris , quoique M. le duc d'Orléans lui eût témoigné peu de desir qu'elle se chargeât de ses affaires.

J'approuvois fort le dessein qu'elle avoit de solliciter de nouveau la reine , qui l'a reçue assez froidement , lorsqu'elle avoit essayé de lui parler en faveur de son beau-frère. Enfin elle fit tant , et l'on sollicita si fort l'archevêque de Toulouse , que M. le duc d'Orléans eut la permission de revenir au Rainci , à condition de ne pas approcher de Paris de plus de deux lieues , et de ne recevoir que les gens auxquels on avoit permis d'aller à Villers-Coterets.

De plus , on exigea pour marque de soumission plus forte , qu'il écrivît lui-même à la reine. Cette lettre l'embarrassa tellement , que le vicomte de Ségur l'écrivit pour lui.

Le parlement, toujours dans des dispositions de révolte contre l'autorité , tint plusieurs séances , où il déploya tout ce que l'esprit de sédition , l'inconséquence et la mauvaise volonté peuvent inspirer. Ses arrêtés aboutirent à demander le retour des exilés , à faire des remontrances au roi , remettant à quinzaine l'examen de l'édit qui accordoit un état aux protestans dans le royaume , mais insistant pour la suppression des lettres-de-cachet , afin d'embarrasser la cour par cette demande. Enfin , il nomma des commissaires pour examiner cet édit , et pour faire taire les clameurs du public justement irrité du retard qu'il apportoit à une décision aussi avantageuse pour le royaume , et depuis si long-temps désirée.

L'archevêque de Toulouse , d'une complexion délicate , qu'il avoit épuisée par une vie peu sévère , beaucoup d'ambition et de travail , ne traînoit une santé frêle , et ne combattoit une humeur de dartre , qui s'étoit jetée sur sa poitrine , que par un grand régime et trois cautères. Anéanti

par des veillées répétées , aigri par les obstacles qu'il rencontroit de tous côtés , et travaillé par les inquiétudes , il tomba malade d'un gros rhume , accompagné de fièvre et de crachement de sang. Barthés , médecin en vogue , appelé par lui , déclara qu'il n'y avoit que la plus grande tranquillité et l'éloignement de toute affaire qui pussent le sauver d'une mort prompte. Son frère , sa famille et ses amis le ramenèrent à Paris , où le repos et le lait replâtrèrent le mal , plutôt qu'ils ne le guérissent. Il retourna à Versailles mieux portant , et reprit autant qu'il put , mais non pas comme il auroit fallu , le timon des affaires.

A peu de jours de là , on fut fort étonné de le voir inopinément arriver chez le baron de Breteuil , à Paris , où M. de Crosne , lieutenant de police , fut mandé sur-le-champ. Rien ne transpira de ce qui s'étoit fait entr'eux ; les uns prétendirent qu'il s'agissoit d'un mémoire de madame de la Mothe qui avoit joué un si grand rôle dans le procès du cardinal de Rohan ,



et de la nécessité de le soustraire, d'autant qu'il auroit dévoilé bien des mystères; d'autres assuroient qu'il étoit question d'une madame de M\*\*\*, non moins active que madame de la Mothe, cependant d'une étoffe plus relevée, puisqu'elle avoit marié sa fille au duc de N\*\*\*. En effet, deux jours après, il se répandit dans Paris qu'elle étoit à la Bastille, ce qui se trouva faux. Quelqu'un, digne de foi, m'a assuré qu'il savoit positivement que madame de M\*\*\* avoit été arrêtée dans sa maison, pendant trois jours, qu'on avoit employés à retirer de ses mains des lettres de la reine, qui avoit une correspondance avec elle.

Quoi qu'il en soit, cette course de l'archevêque de Toulouse lui causa une rechûte, et fit même craindre pour sa vie. Son état incertain, l'impossibilité où il étoit de parler, l'état déplorable de sa poitrine, apportoit autant d'incertitude dans les affaires, et leur étoient presque aussi préjudiciables.

L'archevêque fut quelque temps en

danger; cependant, de son lit, il convoita la dépouille du cardinal de Luynes, dont la mort faisoit vaquer l'archevêché de Sens et l'abbaye. Il obtint l'un et l'autre : on y joignit une coupe de bois de neuf cent mille francs, pour payer ses dettes. On ne songea pas qu'on donnoit une ample pâture à la haine, en prodiguant à celui qui retranchoit à tous, et qui se faisoit combler, en parlant d'économie.

Enfin, après bien des remises, le parlement enregistra l'édit des protestans. Un siècle plus éclairé rendit un état à des citoyens, que le fanatisme des précédens avoit proscrits.

*Etablissement des Grands-Bailliages et d'une Cour-plénière. Fermentation occasionnée par ces Edits. Portraits de la Famille royale et du Ministère. Détail de ce qui se passa dans les Provinces. La Cour prend le parti de la fermeté. Punitons en conséquence, et défense aux Parlemens de s'assembler. Démission du baron de Breteuil, remplacé par M. de Villedéuil. Le Gouvernement près de faire banqueroute. Renvoi de l'archevêque de Sens. Rappel de M. Necker. Cours de la Justice rétabli. Exilés rappelés. Démission de M. de Lamoignon. M. de Barentin, garde-des-sceaux (1).*

Au mois de mars 1788, M. de Lamoignon me lut, et me demanda avis sur un mémoire qu'il avoit projet de donner au roi, qui renfermoit les motifs et le développement du dessein qu'il avoit de réfor-

(1) Ecrit en 1788.

mer les abus de la justice , ainsi que de réduire les parlemens aux simples fonctions pour lesquelles ils avoient été créés, en établissant une Cour-plénière, pour tout enregistrement quelconque. Pensant, comme je le fais, que la monarchie française ne peut subsister qu'autant qu'elle aura un maître, mais un maître qui le soit; que tout autre régime la livreroit à une destruction inévitable; et, le mémoire de M. de Lamoignon renfermant l'exécution des idées que j'avois voulu lui présenter dans la lettre que je lui avois écrite, lorsqu'il avoit été fait gardes-sceaux, je ne pus qu'approuver la base de son projet; car, pour les détails, je suis trop peu versé dans la connoissance des droits des parlemens, des points d'histoire qui les établissent, et des privilèges du monarque, pour que j'eusse un avis sur la volonté du roi, ni la manière de l'énoncer, encore moins sur les obstacles qu'elle pourroit rencontrer, et les partis à prendre pour les surmonter.

Je me bornai à une seule question : ce

fut de demander à M. de Lamoignon si on étoit sûr d'avoir de l'argent. Il me répondit que l'archevêque de Sens, indépendamment de l'emprunt progressif qu'il avoit fait enregistrer, avoit affirmé, en sa présence, que le trésor royal ne manqueroit pas, et que le service étoit assuré, jusqu'au mois de janvier 1789.

« En ce cas, répliquai-je, vous pouvez  
 » aller en avant : avec de l'argent et de  
 » la fermeté, ne redoutez rien. »

Le roi et l'archevêque adoptèrent en entier les idées de M. de Lamoignon, d'où s'ensuivit le lit-de-justice qui fut tenu à Versailles, au mois de mai 1788, dans lequel les édits de création des Grands-Bailliages et d'une Cour-plénière, furent enregistrés d'autorité.

La crise où se trouve la France, depuis l'assemblée des notables, est un fait trop curieux et trop intéressant pour que les historiens ne rapportent pas chronologiquement et sans omissions, la foule d'événemens qui s'y sont succédés si rapidement. Quant à moi, qui n'écris que pour me

rendre compte à moi-même, sans m'astreindre à la chaîne des faits, j'écarte tous ceux qui me sont indifférens, et j'ai plus d'égard aux motifs qu'aux choses-mêmes.

Pour bien comprendre la fermentation qui régnoit dans tous les ordres de l'État, il est nécessaire d'en approfondir les causes. Les parlemens, suivant toujours le principe de leur politique, de profiter de toutes les occasions pour entrer dans l'administration du royaume, n'avoient garde de laisser échapper celle qui se présentoit. D'ailleurs, s'étant toujours soustraits aux impôts, l'idée sage et juste qu'avoit donnée M. de Calonne, de faire contribuer tout le monde dans une juste proportion aux charges de l'État, les effrayoit; de plus, ils craignoient le caractère ferme de M. de Lamoignon, dont ils n'ignoroient pas le desir de les restreindre à leur institution, c'est-à-dire, à rendre la justice. Ces différens motifs leur inspiroient la résistance la plus vigoureuse, qu'ils pousoient jusqu'à la folie: soumis sous un roi fort, frondeurs sous

un foible; voilà leur marche, dans tous les temps. Le parlement de Paris, d'un ordre différent de ce qu'on appelle les gens du monde, étoit déchu dans l'opinion publique, par sa conduite. La sottise qu'il avoit faite de s'avouer insuffisant pour les enregistremens, et de demander les Etats-généraux; lui faisoit perdre sa consistance : le public n'avoit plus pour lui cette propension fanatique, dont on a vu tant d'exemples; cependant il y tenoit encore par un reste d'habitude, et parce qu'il se monroit opposé à l'autorité du roi, sentiment favori du moment. Les autres parlemens étoient bien différens. Dans plusieurs provinces, composés presque entièrement de noblesse, ils faisoient, pour ainsi dire, une grande famille, à laquelle toutes les autres étoient liées, et de sentiment et d'intérêts; aussi, fut-ce dans ces provinces que l'on vit les plus grandes explosions de révolte.

Le clergé, effarouché de M. de Calonne pendant l'assemblée des notables, réduit à faire connoître la masse énorme

de biens dont il jouit, à payer en proportion, près d'être imposé également d'après un cadastre général, ne pouvant se refuser à ce qui étoit exigé de tous les ordres du royaume, se retranchoit à défendre ses formes, c'est-à-dire, à conserver le droit de s'assembler et de s'imposer lui-même, moyen qui favorise le haut-clergé, en faisant porter disproportionnément les charges sur le second ordre qui n'a ni la force ni la possibilité de faire entendre ses réclamations. Ce clergé, espérant de se mieux maintenir dans le trouble, que si le calme se rétablissoit, loin de tenir une conduite noble, et qui lui convenoit, et de chercher à jouer le rôle de médiateur, pour ramener les esprits et les choses à ce qui étoit le plus avantageux pour l'État, ne s'étudioit, par cupidité, qu'à fomentier les germes de la rébellion; et dans cet esprit, il étoit merveilleusement secondé par quelques évêques remuans, indociles et vains.

La noblesse, choquée de n'être plus dominante à la cour, où sous l'air de



l'égalité, la confusion avoit pris la place de l'étiquette et de la considération, portoit dans le cœur un levain contre elle, et ce levain se manifestoit dans toutes les occasions. Ignorante sur les lois, les formes, les annales; composant un tout sans force et décousu, elle n'étoit pour le moment, ni à craindre ni à rechercher; mais elle formoit un bourdonnement incommode, en ce qu'il augmentoit le trouble actuel, et sembloit devoir être dangereux dans la suite.

L'anglomanie qui possédoit les jeunes gens et les femmes, les avoit fait passer, des jokeis, aux considérations sur l'administration de l'État. Imbus de l'opinion générale de l'anéantissement de l'autorité, les femmes dans leurs boudoirs, et les jeunes gens dans le public, dans les salles du parlement, et jusques dans l'antichambre du roi, tenoient les propos les plus séditieux, et proclamoient quelques faux principes qu'ils avoient entendu débiter avec malignité, et qu'ils répétoient avec enthousiasme.

Le tiers-état qui , selon toute apparence , ne tardera pas à jouer un rôle , et qui s'y prépare , restoit encore dans son silence et sa nullité.

Les gens de lettres , dangereux par le rang qu'ils ont dans la société , par leur éloquence , leur instruction et leurs sophismes , avoient non-seulement adopté dans leurs conversations un système dont ils avoient jeté les premières semences , mais ils cherchoient encore à le propager , par des brochures que le parti pour lequel ils écrivoient leur payoit bien , et dont le débit étoit assuré ; car , on ne lisoit plus que cela.

L'esprit général de révolte , le choc des différens intérêts , avoient enfin produit une caricature ridicule de guerre civile qui , sans chefs , sans poignards , sans poison , sans effusion de sang , en avoit pourtant tous les inconvéniens.

En opposition à cette crise , et pour la surmonter , on voyoit un roi dont l'extérieur n'étoit pas imposant , quoique ses traits eussent de la noblesse. Rien de plus

pur que les intentions de Louis XVI; son sens est droit, son cœur vertueux, mais son caractère est foible et mou. L'éducation n'a point redressé les défauts de la nature. Des mains de M. de Lavaug<sup>\*\*\*</sup>, dont il n'a reçu que de fausses impressions, il est tombé dans celles de M. de Maurepas, qui n'a songé qu'à le gouverner, sans lui donner une idée du Gouvernement. Il aime la lecture, l'occupation, la solitude. Il a tout seul acquis des connoissances assez étendues; il entend le latin et l'anglais, sait bien la géographie, l'histoire, parle correctement; mais, obligé de donner continuellement des décisions, il se trouve sans cesse dans un embarras assez commun aux rois, qui, succédant de droit au trône, s'y asseyent sans les notions qu'on n'acquiert que dans l'usage de la société, sans connoître même les lois fondamentales de l'Empire. Incertains comment prononcer, ils se laissent guider par le ministre auquel ils croient devoir donner leur confiance, ou par la maîtresse, le confesseur, le favori qui les a subjugués.

Quoique le roi n'eût qu'une confiance aussi aisée à acquérir qu'à perdre , et qu'il n'eût aucun goût pour les femmes, il avoit laissé prendre à la reine un tel ascendant sur lui, qu'il tenoit de l'asservissement. Soit que ce fût supériorité , crainte ou attrait, non-seulement jamais il ne lui résistoit; mais j'ai mille fois été témoin, que quand elle lui parloit, dans ses yeux et son maintien il se manifestoit une action, un empressement, que rarement la maîtresse la plus chérie fait naître.

On voyoit, d'autre part, une reine d'une figure agréable, à qui la nature avoit prodigué des grâces qui charmoient lorsqu'elle vouloit les employer, dont le maintien, en un mot, sembloit annoncer la souveraine d'une nation aussi élégante et aussi aimable que les Français, mais n'ayant pas toutes les qualités nécessaires à sa position. Son goût pour la société avoit détruit toutes les étiquettes de la cour, et l'avoit soustraite à la gêne de la représentation, qui ne se concilioit pas avec ce goût dominant.

Les momens de représentation l'en-  
 nuyoiént tant, qu'en quelque occasion que  
 ce fût, et même lorsqu'elle tenoit sa cour,  
 les gens qui vouloient des égards par  
 leur rang, leur mérite ou leur considé-  
 ration, n'étoient pas seulement aperçus;  
 cela ne tarda guère à faire tomber Ver-  
 sailles, du brillant où il s'étoit soutenu  
 si long-temps; on s'affranchit de l'obli-  
 gation de s'y montrer, dans un aban-  
 don et une solitude indécente. Les gens à  
 grandes charges, ou ceux que leurs af-  
 faires y appeloient, étoient presque les  
 seuls qu'on y vit, les dimanches, jours  
 où tous les ministres s'y trouvoient ras-  
 semblés. La reine avoit du goût pour la  
 société privée; elle fut complètement ser-  
 vie sur cet objet. Le hasard lui procura  
 pour amie la femme de France qu'elle au-  
 roit dû choisir de préférence, je veux dire  
 la duchesse de Polignac, et je ne contri-  
 buai pas peu à développer l'attrait que je  
 remarquai à cette princesse pour elle, et  
 à cimenter l'amitié et la confiance sans  
 ornes qui en furent les suites.

Les résultats en ont été si avantageux pour la reine , toutes les fois qu'elle a suivi les conseils de son amie , qu'il auroit été à souhaiter que son caractère et ses goûts ne l'en eussent pas si souvent détournée. Elle aimoit à vivre en particulière , et à avoir une société , ainsi que je viens de le dire. Madame de Polignac lui en forma une , composée , pour la plupart , de gens aimables et honnêtes , qui s'attachèrent véritablement à cette princesse , et donnèrent le spectacle rare d'une réunion d'hommes et de femmes à qui la faveur ne tournoit point la tête , et si sûrs , que jamais rien n'a transpiré de ce qui se passoit dans l'intimité , et que jamais il n'y a eu l'apparence de la moindre dissension entre eux.

La reine est loin de manquer d'esprit , mais son éducation a été nulle sous le rapport de l'instruction. Hors quelques romans , elle n'a jamais ouvert un livre , et ne recherche pas même les notions que la société peut donner ; dès qu'une matière prend une couleur sérieuse , l'ennui

se montre sur son visage et glace l'entretien. Sa conversation est décousue, sautillante, et voltige d'objets en objets. Sans aucun fond de gaieté personnelle, elle s'amusoit de l'historiette du jour, de petites libertés gazées avec adresse, et sur-tout de la médisance comme on la prépare à la cour; voilà ce qui lui plaît. Facile, point exigeante, mais peu faite pour le sentiment, sans sa liaison et sa conduite avec madame de Polignac, on auroit pu dire qu'elle ne connoissoit point l'amitié; car l'abbé de Vermont et M. d'Estershazy ne peuvent servir d'exemple. Elle les a créés, l'un et l'autre, et les considère plus comme son ouvrage, dépendans uniquement d'elle, que comme ses amis.

La reine s'occupe peu des gens qu'elle avoit rapprochés d'elle, et s'en détache aisément. Ils n'éprouvent que les inconvéniens de la faveur, sans en recueillir les avantages. Le duc de Coigny fut sacrifié lestement à des idées de réforme, et tout le monde s'étonna qu'il n'eût pas été défendu.

La reine n'aime , ni les jolies personnes , ni les amans , ni les maîtresses ; des droits pour plaire , mieux fondés que les siens , l'inquiètent ; mais , à cet égard , elle est femme. On l'a taxée d'un peu de dissimulation : il étoit difficile que sa position lui permît une extrême franchise.

Dans le temps que la confiance qu'elle me témoignoit m'avoit autorisé et excité à lui donner des conseils , j'ai tout fait pour l'engager à acquérir des connoissances qui l'eussent mise à portée de se livrer à la prétention qu'elle avoit de faire des ministres , et de déterminer ou détruire une décision d'administration ; mais je ne pus obtenir qu'elle mît un peu d'application , à la place des frivolités qui remplissoient le vide de ses journées.

C'est avec ce manque de moyens que l'archevêque de Sens la fit entrer dans tous les comités , et lui donna une voix prépondérante dans les décisions. Par ce moyen , il augmentoit son crédit , la reine n'étant que l'écho de son opinion ; mais cette conduite ne pouvoit manquer de



donner un tort à cette princesse , et de jeter un ridicule sur elle ; en même temps qu'elle discréditoit l'administration.

Monsieur, homme d'esprit, avec un dehors un peu lourd, d'une mémoire surprenante , avoit long-temps caché ses moyens sous l'apparence d'une réserve calculée d'après sa situation. Il est rempli d'instruction : sa conversation est brillante , et sa politesse extrême. Il fut un moment l'idole de Paris, mais ce rôle fut de peu de durée ; il ne fit rien de ce qu'il falloit pour le conserver.

M. le comte d'Artois, à la figure la plus aimable, joint toutes les qualités ; bon père , bon mari , bon frère , ami solide et chaud , franc , loyal , toujours ému par ce qui est noble et juste ; facile , sans hauteur , brave : en un mot , la nature a tout fait pour lui ; et l'éducation rien , par bonheur : la sienne a tellement été négligée par M. de Lav\*\*\* , comme troisième , qu'il n'a pas eu sa part des mauvaises impressions données à ses aînés ; au moyen de quoi il est venu dans la société pour

laquelle il avoit un souverain attrait, entièrement brut, et dénué des notions les plus simples. Elle déploya bientôt les germes précieux qui étoient en lui. Mais l'essor fougueux d'un jeune prince qui passe en un instant, de l'esclavage où le tient son gouverneur, à devenir maître absolu de ses volontés ; cet essor, dis-je, une fois, amorti, on remarqua promptement qu'il étoit un peu apathique, s'occupant plus, ou, pour mieux dire, se livrant plus aux choses qui plaisent en général, qu'il ne s'en amusoit ; penchant assez vers le jeu, plaisir plus facile à se procurer, et qui le remuoit peut-être davantage.

Il portoit cette sorte d'indolence jusques dans la chose qui le touchoit le plus, comme de rendre un service, ou de faire une grande démarche. Il mettoit beaucoup de vivacité au début, et avoit besoin d'être poussé pour la soutenir. On voyoit sensiblement que cette suite lui coûtoit ; cependant ses excellentes qualités l'emportoient toujours, on ne peut pas dire sur sa nonchalance ;

chalance , mais sur une façon d'être aussi opposée à ce qu'annonçoit son caractère. Ce fut un tel prince que Paris prit en déplaisance , au point que la populace l'insulta , le jour qu'il portoit je ne sais plus quel édit à la chambre des comptes ; animadversion qui venoit de la protection qu'il avoit accordée à M. de Calonne , mais dont il se releva bien lorsqu'il fit renvoyer l'archevêque de Sens. Il déploya autant de franchise et de noblesse vis-à-vis de ce prélat , que de courage et de sentiment pour le roi et l'état.

Voici quels étoient les personnages qui composoient le conseil (1).

L'archevêque de Sens , ministre principal , homme de plus d'esprit que de mœurs , plus savant que judicieux , plein d'audace et sans caractère , amoureux de l'intrigue qui donnoit un continuel exer-

(1) Je dois nécessairement me répéter. Deux raisons m'y conduisent : 1°. j'écris , sans me soumettre à l'ordre des faits ; 2°. j'ai rarement tout dit sur un même objet , et j'y reviens , quand l'occasion m'y ramène. (*Note de l'Auteur.*)

cice à son activité. M. de Malesherbes étant ministre de la Maison, me dit un jour : « Mais, rendez-moi donc raison de » l'archevêque de Toulouse, ( il l'étoit » alors, ) il n'y a pas un mariage, une tra- » casserie, une affaire, soit générale, soit » particulière, où il ne se trouve : il faut » que cet homme-là ait plusieurs corps » pour y suffire. »

Madame de Beauvau, dont il avoit captivé le suffrage ( et ce suffrage étoit le plus honorable de tous ), madame de Beauvau m'avoit engagé vivement à travailler auprès de la reine pour qu'il fût contrôleur-général, et il l'auroit été, dix ans avant qu'il ne fût appelé au ministère, sans l'abbé de Vermont qui l'empêcha ; chose difficile à concilier avec les services qu'il lui a rendus depuis, et l'attachement sans bornes qu'il lui a montré.

M. le baron de Breteuil, ministre, bien avec l'abbé de Vermont, étoit offusqué par l'archevêque de Sens, que lui, M. de Montmorin et M. de Lamoignon avoient appelé, qu'ils ne soupçonnoient

vraisemblablement pas devoir prendre un vol aussi rapide , et avec lequel le baron fut en opposition dès qu'il s'en aperçut ; car il blâma très-ouvertement, et sur-tout par sa conduite , les projets et les démarches de l'archevêque. Ce dissentiment fit revenir le public, qui n'étoit pas favorable au baron. Il fut comblé d'éloges , lorsqu'il donna sa démission, et qu'il eut l'air de se soustraire à la nécessité de partager les opérations, tandis qu'il ne faisoit que succomber sous le crédit de l'archevêque. Cet exemple doit contribuer à faire connoître , à quel point étoit monté l'esprit d'opposition contre la cour.

M. de Montmorin , ministre des Affaires étrangères, remplissoit une aussi grande place, sans faire de fautes et sans éclat.

M. de la Luzerne, ministre de la Marine, grand naturaliste , ayant l'esprit orné de beaucoup de connoissances , mais nullement de celles qui auroient été utiles à son administration.

M. de Brienne , frère de l'archevêque de Sens, ministre de la Guerre, qui jouis-

soit de la réputation d'honnête homme ; mais entêté. Du ton tranchant et brutal ; il étoit descendu à des formes plus honnêtes , après la chute de son frère. N'ayant jamais servi , il espéra couvrir son peu d'habitude au militaire , par la création d'un conseil de la guerre , composé de trop jeunes gens , pour ne pas choquer la tête de l'armée , de trop de faiseurs pour en attendre autre chose , que de tout culbuter , sans rien mettre à la place. Quand M. de Brienne auroit été doué d'autant de talens qu'il en avoit peu , il ne pouvoit que suivre les volontés de son frère ; d'ailleurs , il n'entra dans le conseil d'État , qu'après le renvoi de l'archevêque.

M. de Lamoignon , garde-des-sceaux , d'une figure agréable , d'un maintien assuré , d'un abord ouvert et facile , d'une affabilité prévenante , parloit avec aisance et d'une manière claire et concise. Son caractère est ferme sans dureté. Il a toujours mené la vie d'un magistrat , se renfermant dans le sein de sa famille et les devoirs de son état , dont il connoît à fond l'esprit

et le régime. Il s'étoit montré opposé à la cour dans toutes les affaires du parlement sous le règne de Louis XV; mais révolté des malversations qui s'étoient introduites dans la magistrature , il avoit inutilement essayé de les réprimer , ainsi que je l'ai déjà dit dans un article particulier , pour cet objet. Parvenu à la place qu'il avoit toujours ambitionnée , il voulut terrasser une hydre sans cesse en opposition avec l'autorité royale , je veux dire , les parlemens. Il en seroit venu à bout avec un autre homme que l'archevêque , et d'un caractère plus analogue au sien , et son nom seroit devenu aussi cher à la France , qu'on essaie de le rendre odieux.

M. Lambert , contrôleur-général , jadis factieux parlementaire , acharné contre la cour , où l'âge et les notables l'avoient introduit ; procureur consommé , fort dans le contentieux , d'une impéritie complete en finances.

M. le duc de Nivernois , ministre d'État ; j'en ai parlé dans le commencement de ces mémoires.

M. de Malesherbes , ministre d'État.

Voilà la description fidelle du seul bouclier que la France eût en main pour parer les coups violens que les Français portoient à sa constitution.

Ainsi que je l'ai déjà dit, le roi, dans le cours du mois de mai 1788, tint un lit-de-justice à Versailles. Il y fit enregistrer les édits qui établissoient une Cour-plénière, à laquelle il attribuoit l'enregistrement des impôts, et des Grands-Bailliages, avec pouvoir de prononcer en dernier ressort, sur tout procès dont le fond n'excéderoit pas la somme de 20,000 liv. Ce dernier établissement étoit bien vu, et fut en général assez applaudi, en ce qu'il restreignoit le district, trop étendu, des parlemens, et qu'il donnoit aux pauvres la facilité de se défendre sur les lieux, des injustices et des invasions des riches. Cela corrigeoit l'inconvénient des distances où ils étoient contraints de venir plaider, et qui leur occasionnoient une dépense au dessus de leurs moyens. Cependant, on trouva que la somme de 20,000 liv. étoit trop



forte , le fond des trois quarts des procès étant fort au dessous , et que ce seroit trop diminuer les causes attribuées aux parlemens. On trouva aussi qu'on avoit trop multiplié les Grands-Bailliages , la juridiction de plusieurs parlemens n'étant pas assez étendue pour en avoir besoin. Mais ce qui excita un cri général , ce fut la Cour plénière , contre laquelle on se révolta. Cette institution parut une pensée despotique , un voile dont on vouloit couvrir la tyrannie.

Les parlemens sur-tout , objets et victimes de ces édits qui , par les précautions qu'on avoit prises , leur furent signifiés , le même jour , dans tout le royaume , opposèrent les moyens les plus violens à leur exécution.

Celui de Paris fit des remontrances , prit des arrêtés séditieux , qu'il faisoit soutenir par les cris tumultueux d'une tourbe soudoyée qui inondoit les avenues et les salles du palais. La société regorgeoit de brochures , de pamphlets , où l'autorité royale étoit également atta-

quée : on mettoit en avant les constitutions du royaume avec d'autant plus d'avantage, que comme il n'en existe point, et que cela se borne à des faits, à des traditions, les gens instruits ont beau jeu pour ne citer que ce qui est à l'appui des propositions qu'ils avancent.

Le Gouvernement, de son côté, faisoit répandre des écrits qui, quoique revêtus d'autant de preuves, demeuroient sans effet par la prévention et la préoccupation des esprits déchaînés contre la cour. Il existoit dans le parlement de Paris des gens sensés qui gémissent sur le moment et plus encore sur les suites qu'ils auroient voulu prévenir; mais ils étoient primés par le grand nombre de jeunes conseillers effrénés, ayant à leur tête M. d'Epremesnil. Ce magistrat s'étoit élevé, par son esprit, par un parlage impétueux et brillant, à jouer un rôle, qui ne pouvoit durer, qu'autant que la fermentation subsisteroit. Un instant, l'archevêque parut l'avoir gagné; mais aussi inhabile et inconséquent sur cet objet, que

sur tant d'autres, il ne mit point de suite à cette conquête , et M. d'Eprémesnil reparut bientôt, à la tête de l'opposition.

Le Dauphiné, dont le parlement, composé de noblesse, tient à toute la province, se signala par une résistance vive et soutenue. La populace étoit gagée par les gentilshommes, et point réprimée par le duc de Clermont-Tonnerre, commandant dans la province, trop foible pour cet emploi en tout temps, mais sur-tout dans un instant de fermentation et de délire. Il se laissa insulter à un tel point, que la considération la mieux établie en auroit été détruite. On envoya en Dauphiné le maréchal de Vaux, avec des lettres de commandement; il y arriva mourant, et y jouit des égards dus à ses services, ainsi qu'à sa personne; mais, il n'y opéra aucun changement.

La Bretagne, où le parlement est dans le même cas que celui de Dauphiné, déploya la même marche, la même chaleur, et tout au moins la même indécence. Cela débuta par une coalition intime de la no-

blesse avec le parlement. M. de Thiards , commandant dans la province , homme d'esprit et modéré , se concilioit l'estime des révoltés , mais n'en obtenoit rien. Pas un parlementaire , pas un gentilhomme ne mit les pieds chez lui. Il n'étoit occupé qu'à tâcher , plus par adresse que par force , de faire exécuter les ordres de la cour , et de retenir les troupes qu'on se crut obligé de lui envoyer , et qui brûloient de réprimer les avanies continuelles qu'elles essuyoient journellement du peuple de Rennes.

Les gentilshommes tinrent une assemblée illégale , où ils libellèrent des représentations qu'ils envoyèrent par douze députés , d'une telle insolence , que la province ne les avoua pas trop. L'archevêque de Sens se fâcha , et suivit le conseil de M. de Lamoignon : les députés furent mis à la Bastille.

C'en fut assez pour que la province prît parti pour eux. Elle renvoya une députation beaucoup plus nombreuse , pour redemander les prisonniers. L'archevêque

en eut avis, il la prévint, et l'intimida tellement, qu'elle retourna sur ses pas.

A son retour, la province en fit une beaucoup plus forte encore, à laquelle on enjoignit, pour éviter ce qui venoit d'arriver, de passer par différens chemins, et de se disperser par petit nombre; de cette manière, elle se réunit à Paris, où son premier soin fut de tenir une assemblée, composée de tous les gentilshommes bretons qui s'y trouvoient, et où l'on arrêta et signa des représentations.

On ne fit rien à ces députés, qui apparemment se trouvèrent en trop grand nombre; mais on ôta au duc de Chabot 12,000 liv. de pension qu'il avoit; on demanda à M. de Boisgelin la démission de sa charge de maître de la garde-robe; on retira à M. de la Fayette ses lettres de services dans une division, et l'on défendit à M. de Séran, gouverneur des enfans de M. le comte d'Artois, de paroître à la cour. Ils avoient tous quatre assisté à l'assemblée, et signé la délibération.

Il parut dans ce temps-là des représen-

tations de la commission intermédiaire de Bretagne, qui, sans la fin qui traîne un peu, seroit, à mon sens, un morceau achevé d'éloquence, de force et de noblesse. On avoit envoyé le maréchal de Stainville en Bretagne, pour y prendre le commandement des troupes; il avoit été précédé par sa réputation de dureté, qui convenoit mieux à son maintien froid, à quelques propos de discipline allemande, qu'à son caractère. Il resta peu en Bretagne, n'y fit rien, et n'en rapporta que la haine des Bretons ( je ne sais à quel titre ); et la satisfaction, lorsque l'archevêque fut renvoyé, et qu'on retira les troupes, de voir brûler une figure de paille vêtue d'un habit bleu, avec une perruque de couleur de ses cheveux.

Le Béarn qui n'est point province de France, et qui ne consent à en augmenter le nombre, et à prêter serment de fidélité, qu'après que le roi a fait serment lui-même de maintenir les privilèges de cette province, laquelle a un parlement composé comme celui de Bretagne et de Dauphiné; le Béarn, dis-je, à la notification

des édits , rassembla en grand nombre ses montagnards , gens aussi déterminés que lestement et vigoureusement constitués , en entoura la ville de Pau , leur fit faire le service , avec autant d'exactitude et de discipline qu'on en exige des troupes réglées ; s'empara de l'artillerie du roi , dont les remparts de la ville furent hérissés , avec la ferme résolution de repousser la force par la force.

Comme le nom de Grammont est un des premiers de cette province , et qu'il y est chéri et respecté , on imagina d'y envoyer le duc de Guiche. Il y fut reçu avec toutes les démonstrations imaginables de joie et de vénération. On vint au-devant de lui , en portant en triomphe le berceau de Henri IV , que l'on conserve à Pau. On lui fit un discours touchant sur ce berceau ; on lui rappela les services que ses ancêtres avoient rendus à la province , et combien ils s'étoient montrés protecteurs et défenseurs de ses privilèges ; on le combla d'honneurs et de choses flatteuses ; mais il revint sans avoir obtenu la moindre

de celles qui avoient décidé sa mission.

Il n'y eut aucun mouvement apparent dans la Provence; cependant la résistance y fut aussi prononcée.

Les autres villes à parlement ne fournirent aucun exemple de tumulte occasionné par la multitude que les magistrats soudoyoient. Tout le reste du royaume étoit dans la plus grande tranquillité; de manière qu'un étranger qui y auroit voyagé, et qui n'auroit été ni à Paris, ni à Rennes, ni à Grenoble, ni dans aucune ville parlementaire, ignorant ce qui se passoit, n'en auroit pas eu le moindre soupçon, en voyant le calme des campagnes, et même en écoutant les propos.

J'ai dit succinctement ce qui s'est passé dans les provinces, sans m'arrêter aux époques des événemens. Je reviens à Paris, où le parlement, conduit, comme je l'ai dit, par la fougue d'une jeunesse bouillante, mettoit dans ses assemblées le comble à la licence des avis, à l'emportement des arrêtés. Il avoit convoqué les pairs, dont quelques-uns lui étoient entièrement



dévoués ; d'autres incertains , quelques-uns affligés du présent , effrayés sur l'avenir , mais sans moyens pour arrêter le torrent. C'étoient les ducs de Luines, de Luxembourg, de Praslin , d'Uzès et de la Rochefoucault, etc., etc. Quelques-uns de ces noms rappeloient l'esprit factieux des jours de la Fronde, et sembloient annoncer des dispositions héréditaires.

Tandis que la fermentation agitoit les têtes, dans la grand'chambre, les salles du palais retentissoient de propos séditieux, tenus par cette foule innombrable de gens de justice, vivant sur le monstre de la chicane et nourris par elle. Dans ce nombre, on voyoit une foule de jeunes gens de bonne compagnie, de patriciens qui, sous l'aspect du costume anglais, s'efforçoient d'en montrer l'esprit et les maximes. Les escaliers et les cours étoient remplis d'une multitude gagnée, sans opinion, sans parti, mais attroupée, sur la foi d'un salaire, et bruyante, ou tranquille, suivant l'ordre qu'elle en recevoit. Plus un arrêté sembloit violent, plus on en récompensoit ces mes-

sieurs par des battemens de mains, des *bravo*, des *vival*, au sortir de la séance. Un pareil tumulte ne passoit point la banlieue du palais. Au-delà de la ligne de démarcation, tout étoit calme; on ne peut mieux rendre ce contraste que par une salle de spectacle, où l'on représente des événemens qui excitent les plus grandes émotions dans les spectateurs, tandis que le passant, dans la rue, sait seulement que, dans ce lieu, on joue la tragédie, sans être même tenté d'y prendre part.

Malgré tout cela, les Grands-Bailliages s'établissoient, très-lentement à la vérité, mais enfin s'établissoient, et se seroient complétés, s'il eût été possible de prendre plus de confiance dans l'administration de l'archevêque de Sens, et s'il eût montré plus de principes, de tenue, sur-tout de fermeté.

Dans mes conversations avec M. de Lamoignon, je lui disois toujours: « Voilâ  
» du bruit; vous savez que je m'y atten-  
» dois; il n'étoit pas difficile à prévoir.

» Avez-vous

» Avez-vous de l'argent? c'est le point  
 » d'où tout dépend , et sans lequel tout  
 » est manqué : si vous en avez , dé-  
 » terminez votre archevêque à punir , à  
 » réprimer des parlemens qui vous in-  
 » sultent. » — Il me répondoit constam-  
 » ment: « Quant à l'argent , l'archevêque  
 » répète qu'il n'en manquera pas , et  
 » paroît de la plus grande tranquillité  
 » sur cet objet; mais pour la suite dans  
 » la conduite , pour de la fermeté , c'est  
 » une autre affaire : en vérité , j'en perds  
 » l'espérance : car il n'y a pas de jour ,  
 » de quart-d'heure , que je ne lui en dé-  
 » montre la nécessité , sans m'apercevoir  
 » qu'il l'ait sentie. »

Enfin , la résolution fut prise d'opposer  
 la force à la force , et d'enchaîner la li-  
 cence par des punitions. On fit marcher  
 des troupes dans les provinces les plus  
 séditieuses ; on donna l'ordre d'arrêter  
 M. d'Epresménil et M. de Montsabert ,  
 moyen employé trop tard , et qui ne fit  
 qu'augmenter l'incendie. L'effervescence

qui troubloit les têtes , s'étoit accrue par l'impunité , au point qu'il n'étoit plus possible de la maîtriser.

L'ordre d'arrêter M. d'Epresménil et M. de Montsabert regardoit le département du baron de B\*\*\* ; il en confia l'exécution à la prévôté qui , faute d'expérience pour ces sortes de commissions , mit si peu de soin à s'en acquitter , que les désignés furent avertis à temps et se sauvèrent au palais. Là , M. d'Epresménil demanda que les chambres fussent assemblées. On appela les pairs ; il eut beau jeu à déployer son éloquence sur la violation de la liberté des magistrats et sur la tyrannie.

On tenoit depuis quelque temps des détachemens de la brigade des Gardes pour soutenir le Guet , dans l'objet de réprimer les grands désordres ; car , par le faux calcul qui dirigeoit le Gouvernement en tout , on pensoit qu'il falloit mépriser la criallerie et les attroupemens. La cour , informée de ce qui se passoit au palais , fit ordonner aux détachemens des régi-

mens des Gardes de s'en emparer , et de mettre des postes et des sentinelles à toutes les portes de la grand'chambre , avec défense d'en laisser sortir personne. Peu après, M. d'Agoust, capitaine aux Gardes-Françaises, et depuis major, parut au milieu de l'assemblée , et dit qu'il venoit de la part du roi , pour arrêter M. d'Epresménil : que ne le connoissant point, il eût à se conformer à la volonté de S. M. Un silence universel et profond suivit l'exposition de cet ordre. On a voulu faire, de ce silence, une belle réponse théâtrale ; mais, il ne fut que l'effet de la consternation et de la peur. Quand on conjure, il faut montrer une audace imperturbable, sur-tout dans les circonstances de la nature de celle-ci.

A la fin, M. d'Epresménil se leva ; c'étoit déjà trop tard ; il demanda à M. d'Agoust s'il emploieroit les voies ordinaires ou la violence ? *Le roi vous en donne le choix*, lui répondit M. d'Agoust avec assurance. Sur quoi, M. d'Epres-

ménil s'étant mis à la suite de M. d'Agoust, ce dernier le conduisit par des détours à un carrosse qui l'attendoit. Il n'y auroit pas eu de sûreté pour lui de traverser la foule, avec son prisonnier. M. d'Espresménil fut envoyé aux îles d'Hières, et M. de Montsabert, je ne sais plus où.

Après ce coup de vigueur, on en fit un autre. Ce fut d'annoncer à tous les parlemens qu'ils étoient en vacance, et que le roi leur défendoit de s'assembler. Le régiment des Gardes-Françaises s'empara du palais, en prit même les clefs, et renouveloit journellement ses détachemens. On chargea le maréchal de Biron du commandement de Paris, et sous lui, M. d'Affry, colonel du régiment des Gardes-Suisses.

On se représente aisément combien ces événemens augmentèrent le tumulte populaire, et combien les parlementaires s'attachoient à le fomenter. Les attentats furent en raison de la rage, et sur-tout de l'impunité. Inutilement le Guet ten-

ta-t-il de s'opposer aux désordres ; la populace, plus nombreuse que lui, non-seulement le dominoit, mais même le maltraitoit : de manière qu'ayant défense de se servir de ses armes, la fuite étoit sa seule ressource. Cette foiblesse enhardissoit le peuple, au point que bientôt ce fut lui qui attaqua le Guet, le chassa des corps-de-garde qu'il a dans Paris, et se mit à les démolir.

On ne peut assez s'étonner de voir qu'à côté des partis de fermeté que prenoit la cour, elle fût indifférente sur les désordres de Paris, qui n'étoient à la vérité commis que par les gens tenant au parlement, ou payés par lui, aucun citoyen n'y prenant part. Une telle contradiction ne pouvoit guère venir que de peu d'accord entre les ministres ; aussi, dans un comité, l'archevêque de Sens s'étant emporté vivement contre le baron de Breteuil, le lendemain, le baron alla chez lui pour lui demander raison de la scène qu'il avoit faite. L'archevêque voulut re-

plâtrer; mais le baron, ayant dit qu'apparemment il vouloit sa place, l'archevêque redevint furieux, et répondit que s'il l'avoit voulue, il y avoit long-temps qu'il l'auroit eue. *J'entends ce que cela signifie*, reprit le baron, qui donna tout de suite sa démission au roi. Le roi l'accepta.

J'ai déjà dit que cette conduite du baron lui concilia, pour un moment, la faveur du public.

Ce fut M. de Villedeuil qui le remplaça. M. de Villedeuil étoit fils de Laurent, célèbre machiniste, homme de génie, versé dans l'hydraulique, sans aucun autre moyen que l'instinct de son art; car la science lui manquoit absolument. Il fit une grande fortune dans l'exploitation des mines de Pompéan, et mourut fort riche, ayant débuté par être éclusier de Bouchain, place qu'avoit son père.

Une tournée que je fis dans mon commandement, peu de temps après cet événement, ainsi qu'un séjour d'un mois aux



eaux de Contrexeville, me réduisirent à n'apprendre ce qui se passoit, que par lettre, ou par la voie publique, sans être à portée d'en approfondir les causes. Tous les faits se rapportoient à l'esprit de révolte qui régnoit à Paris et dans les provinces, et à la suite que la cour sembloit vouloir mettre au parti qu'elle avoit adopté.

Pendant que j'étois aux eaux, à la fin d'août, on nous envoya un édit du roi, par lequel S. M. annonçoit que dorénavant tout paiement quelconque, de sa part, se feroit les trois-cinquièmes en argent, et les deux autres en billets sur le trésor royal, portant cinq pour cent d'intérêt.

Persuadé, d'après ce qui m'avoit été si souvent répété, que l'archevêque ne manquoit point d'argent, je ne vis, dans cet édit, qu'une opération assez adroite qui forçoit le public de prêter au roi, à bas intérêt, un argent qu'il ne pouvoit trouver, malgré les avantages qu'il offroit,

ayant perdu tout crédit. Ce moyen, procuroit la certitude d'aller jusqu'à l'assemblée des États-généraux ; époque que le ministre ne pouvoit atteindre avec les fonds qu'il possédoit. Quoique froissé, comme tout le monde, par cet édit, j'éprouvai qu'un mal général est moins sensible. D'ailleurs, l'adresse que je supposois à l'archevêque, me plut. J'étois bien loin d'imaginer qu'il n'y eût plus que 400,000 francs au trésor royal, que toutes les caisses étoient épuisées, et que l'archevêque avoit même pris celle des spectacles, et l'argent d'une loterie ouverte en faveur des malheureuses victimes d'une grêle qui avoit ravagé une grande étendue de pays.

Paris, mieux instruit, apprécia l'opération, et reconnut l'annonce de la banqueroute. Il est facile d'imaginer l'effroi et la rumeur qui s'y répandirent. Elle fut telle, que M. le comte d'Artois, poussé par madame de Polignac, crut qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour éclairer le roi. Il eut préalablement avec

la reine, une conversation longue et pénible pour elle. Il lui démontra la misérable administration de l'archevêque de Sens, et lui fit des reproches personnels. Peignant ensuite la situation des esprits, il lui fit envisager jusqu'où le désespoir pouvoit les porter, et qu'on devoit tout en craindre, jusqu'à des attentats contre la vie du roi. La reine pleura beaucoup, et ne put disconvenir, ni des vérités qu'on lui remettoit sous les yeux, ni de la nécessité de renvoyer l'archevêque.

Avant de parler au roi, M. le comte d'Artois, toujours noble et franc dans sa conduite, envoya chercher l'archevêque, pour le prévenir sur la démarche qu'il alloit faire, dictée par son devoir et par l'attachement qu'il avoit pour son frère et l'Etat. En effet, il ne tarda pas à montrer au roi, avec force et tendresse, la vérité telle qu'elle étoit, il lui présenta l'urgente nécessité de remplacer sur-le-champ l'archevêque, et, malgré sa ré-

pugnance de rappeler aux finances ; M. Necker, comme celui qui avoit la confiance et le vœu de la nation , et le seul capable de tirer l'État de l'horrible crise où il se trouvoit.

A la suite de cette conversation , il y eut un comité de deux heures entre le roi , la reine et l'archevêque , au sortir duquel ce ministre fut hué par le peuple de Versailles , quoiqu'il eût donné sa démission , que cette princesse m'a dit depuis , lui avoir demandée. M. Necker fut nommé directeur-général des finances , avec entrée au conseil d'Etat.

On se le rappelle ; il y a peu d'exemples d'une transition aussi subite , du comble du désespoir et de la rage , au contentement , à l'ivresse , qui éclatèrent dans Paris , lorsqu'on y sut le renvoi de l'archevêque et le rappel de M. Necker. On bénit le roi et la reine ; et sur-tout on éleva M. le comte d'Artois jusqu'aux nues. Il faut convenir que son motif et sa conduite méritoient bien , de la part

du public , des témoignages de reconnaissance. La reine ne jouit pas longtemps de ce retour de la bienveillance publique. Vingt-quatre heures suffirent pour la lui ramener ; elle la perdit en aussi peu de temps ; quand on fut informé que l'archevêque alloit être cardinal , ( dignité qu'on regardoit comme abolie en France , ) et que l'abbé de Loménie , qui n'avoit pas encore trente ans , étoit coadjuteur de Sens ; que madame de Canisi avoit promesse d'une place du palais , et que le régiment de la Reine , cavalerie , étoit donné à M. de Canisi.

Le long séjour de l'archevêque à Jardi , maison à une lieue de Versailles , la quantité de courriers qu'on prétendoit voir sur le chemin de Brienne , lorsqu'il s'y rendit , avec l'intention de partir de là , pour les provinces méridionales , où sa poitrine demandoit qu'il passât l'hiver ; tout cela fut très-fâcheux : l'opinion s'exaspéra contre la reine , la foiblesse du roi se montra davantage ; et le crédit ne reparut pas.

Je connois assez la façon de penser de la duchesse de Polignac , pour être sûr que son attachement pour le roi , et surtout pour la reine , ainsi que l'intérêt du bien public , l'auroient déterminée à exciter M. le comte d'Artois qui avoit autant d'amitié que de confiance en elle , à tenir la conduite qu'il eut ; mais je crois aussi qu'elle fut fort aise que la cause générale se trouvât d'accord avec ses dispositions particulières. Elle détestoit l'archevêque de Sens et l'abbé de Vermont ; il n'y avoit rien que ces deux hommes n'eussent employé pour la détruire dans l'esprit de la reine , sans en pouvoir venir à bout. Cependant ils étoient parvenus à ce que cette princesse se bornât aux attentions , et aux témoignages d'une amitié sincère et constante ; mais qu'elle ne lui parlât de rien , ni ne la consultât plus sur aucune affaire : manière d'être , qui , d'après une confiance sans bornes , et l'intimité dans laquelle ces deux amis avoient vécu jusques-là , jetoit nécessaire-

ment entr'elles, si ce n'est du froid, du moins une réserve gênante de part et d'autre. Cela minait tout doucement le crédit de madame de Polignac, sur lequel cependant les courtisans étoient incertains, par les démonstrations journalières de tendresse de la reine, dont ils étoient témoins.

Si la duchesse de Polignac peut se flatter un moment d'avoir remporté la victoire complète, elle ne tarda pas à être détrompée, non-seulement par les grâces accordées à l'archevêque, mais par le crédit de l'abbé de Vermont, qui, loin de diminuer, parut encore s'augmenter : l'habitude attachoit la reine à cet homme, plus fait pour la poussière d'un collège, que pour le séjour de la cour, et qui, par son caractère, son insuffisance, son indiscretion, son arrogance, s'étoit attiré, à juste titre, la haine et le mépris général.

J'étois en route pour me rendre de Contrexéville à Moulins, ignorant ce qui se passoit. En arrivant à Langres, j'y trou-

vai la plus grande rumeur. Ma première idée fut que c'étoit une sédition, chose qui n'étoit pas rare à rencontrer dans le royaume, à cette époque. Descendu de voiture, j'accostai dans la rue, un homme assez bien mis, auquel je demandai le sujet du mouvement que je voyois. « Com-  
 » ment, me dit-il, vous ignorez le grand  
 » événement? L'archevêque de Sens est  
 » chassé! et M. Necker est rappelé,  
 » M. Necker, après lequel nous soupi-  
 » rons depuis si long-temps! tout va  
 » bien aller! »

Il est certain que M. Necker est peut-être le seul exemple d'un administrateur qui soit parvenu à réunir autant de voix, et une opinion de confiance aussi générale. Il n'avoit contre lui que les gens qui cherchent à s'enrichir aux dépens des autres, à profiter de la détresse publique pour faire une fortune prompte, ainsi que les courtisans qui craignoient de trouver son austérité en opposition du produit qu'ils attendoient de leur faveur. On redoutoit



encore de grandes économies ; on les sentoit nécessaires. Quant aux hommes qui jugent froidement , ils doutoient que M. Necker, pût suffire aux grandes idées que les circonstances pressantes exigeoient de lui.

En quittant mon homme , j'allai chez l'évêque de Langres, l'abbé de la Luzerne, frère du ministre de la marine ; je ne le trouvai point : mais un moment après il vint à mon auberge , et je sus de lui les détails dont on peut être instruit, dans le premier moment. Il étoit, ainsi que moi, fort ami de M. de Lamoignon. Mon premier soin fut de m'informer de ce qu'il devenoit ? L'évêque me répondit , qu'il n'en savoit autre chose, si ce n'est que le jour que l'archevêque avoit été renvoyé , M. de Lamoignon avoit eu une conversation de deux heures avec le roi , d'où on l'avoit vu sortir radieux. Malgré les apparences , nous n'augurâmes pas bien des suites pour lui.

Le comte de Brienne , à l'exemple de

son frère , porta au roi la démission du ministère de la Guerre ; je dis *ministère* , parce que tout récemment il étoit entré dans le conseil d'Etat. Il fut dit dans le monde que le roi n'avoit pas voulu l'accepter encore ; mais les clairvoyans supposèrent que l'archevêque de Sens , qui tacitement gouvernoit encore , par la reine , et sur-tout par le crédit de l'abbé de Vermont , vouloit que son frère demeurât à la cour pour veiller à ce qui s'y passoit , et sur-tout comme empêchement à la trop grande liberté des propos contre lui , principalement au conseil. Il espéra que la présence de ce frère contiendrait les mécontents.

Je n'ai jamais entendu louer le comte de Brienne que sur sa probité. J'y crois sans doute ; mais il faut convenir que dans cette occasion , il joua un foible rôle. Dominé par le conseil de la Guerre , depuis le départ de l'archevêque , il ne paroissoit chez le roi , que comme quelqu'un embarrassé de sa contenance , qui craint d'en-

tendre

tendre ce qu'on dit; il y étoit peu accosté, si ce n'est par des militaires qui profitent de la facilité que donnent les entrées de la chambre, pour parler aux ministres, et s'éviter la peine d'aller à leur audience.

Mon premier soin, en arrivant à Paris, fut d'aller voir M. de Lamoignon. Je le trouvai assez agité sur la position des affaires; et sur la sienne personnelle; il avoit une fièvre tierce dont les intervalles étoient employés aux affaires qui s'embrouilloient journellement davantage, et en conférences avec les autres ministres; au moyen de quoi, je ne pus l'entretenir que des instans, pendant lesquels il me fut impossible de me mettre au fait des choses qui ne percent pas dans le public.

M. Necker fit une grande faute en arrivant au ministère, qui fut de ne pas retirer l'édit par lequel on annonçoit que tout paiement se feroit, dorénavant, les trois cinquièmes en argent, et les deux autres en billets à intérêts. On s'attendoit au contraire; et ne voyant point effectuer cette déclaration, on fut fondé à croire que le

manque d'argent en étoit cause ; ce qui fit tomber le crédit , que le nom seul de M. Necker devoit relever. Lorsque, quelque temps après, il retira cet édit , il se justifia de ne l'avoir pas fait plus tôt, d'après ses principes qui sont, que la base du crédit est la bonne foi ; que ç'auroit été en manquer , que de faire l'opération sans s'être assuré auparavant , que l'état des finances y pouvoit suffire. Cela peut être vrai en général ; mais il n'y a point de règle sans exception.

M. Necker avoit été désiré et accueilli par la nation , d'une manière si flatteuse , qu'il voulut, de son côté, chercher à lui plaire , et, s'il étoit possible , consolider un enthousiasme qui pouvoit n'être que passager. Il imagina qu'il rempliroit son dessein, en annullant l'édit qui établissoit une Cour-plénière et des Grands-Bailliages, en rappelant les exilés, et rétablissant le cours de la justice : mauvaise spéculation pour un ministre, qui manque toujours son objet ; car , quelque chose que l'on fasse , on n'a point l'ap-

probation générale, on ne fait jamais taire les intérêts particuliers ; on accoutume le public à croire qu'il peut influer sur l'administration, et que son opinion doit la diriger : esprit le plus fatal qui puisse s'établir dans un État, et dont M. Necker a semé le premier germe en France, par son *Compte rendu*, qui a instruit la multitude de choses qu'elle devoit toujours ignorer, et l'a persuadée que ses rois dépendoient de son approbation et de sa volonté. De-là, la licence de la presse, qui fait que tout homme peut, de son bureau, gouverner l'État ; et cette pensée caresse trop l'amour-propre, pour qu'il manque de gens qui s'en enivrent, et qui n'y sacrifient les principes analogues à la constitution d'un État, à sa bonne administration, par conséquent à sa prospérité, et à sa durée. Un ministre doit, ce me semble, tâcher de se faire de bons principes, et lorsqu'il les a adoptés, ne jamais s'en écarter, quelque opposition qu'il puisse rencontrer ; dans ce dernier cas, il doit la vaincre, même par la force. Depuis

quelques années , c'est le cri public et l'intrigue qui ont gouverné la France. La position où elle se trouve en est le digne résultat.

M. Foulon qui , de commissaire des guerres , s'est élevé , par son esprit , ses talens , et sur-tout son adresse , à devenir , sous le ministère du duc de Choiseul , intendant de la guerre , et presque contrôleur-général ; M. Foulon , protégé par Mesdames , tantes du roi ; tenant au parlement , dont il étoit l'ame damnée , et où il avoit beaucoup de crédit , se trouvoit enfin conseiller d'État ; et quoique déjà vieux , ne perdoit pas une occasion de travailler à se glisser dans le ministère. La vacance de celui de la Guerre , annoncée prochaine , réveilla ses desirs. Il est certain , qu'instruit à fond de tous les détails de l'administration militaire , il étoit plus propre à cette place qu'un autre ; et en détruisant le conseil de la guerre , à réparer ses fausses démarches : il n'avoit contre lui qu'une réputation attaquée.

Il imagina qu'en servant M. de Lamoignon, il s'en feroit un appui. En conséquence, il travailla dans le parlement, et vint à bout d'y gagner tous les gens sages, et une supériorité de voix, qui l'auroit emporté sur la fougue de la jeunesse, jusqu'à ce moment la plus forte et la plus mutine. L'établissement des Grands-Bailliages auroit passé peut-être, avec des modifications. Je ne sais trop ce qui avoit été arrangé pour la Cour-plénière; mais enfin, le projet adopté par la cour triomphoit; et M. de Lamoignon s'affermissoit dans sa place.

M. Necker qui, d'après ses vues, et vraisemblablement d'après le desir de se défaire de M. de Lamoignon, dont le crédit seroit devenu trop prépondérant pour celui qu'il vouloit prendre; M. Necker, dis-je, se mit lui-même en négociation avec le parlement, et lui présentant des idées plus analogues à ses principes, détruisit l'ouvrage de M. Foulon. Peut-être aussi que l'archevêque, influant encore beaucoup, ainsi que je l'ai dit,

desira n'être pas le seul objet de la haine publique ; et voulant avoir un compagnon , intriguoit contre le garde-des-sceaux. Ce fait est probable , par l'empressement que témoignoit la reine , qu'il donnât sa démission.

Il ne restoit plus d'autre parti à prendre à M. de Lamoignon , qui ne pouvoit être le spectateur , encore moins l'artisan de la destruction de son ouvrage. Il ne s'occupa plus que de sa retraite qui fut telle , du côté de l'argent , et si contraire au caractère et aux principes de M. Necker , qu'il étoit aisé de voir combien il desiroit d'être défait d'un pareil coopérateur , et si brillante du côté des agrémens , qu'il étoit sensible que l'archevêque s'en étoit mêlé. On lui donna 400,000 fr. pour payer ses dettes , dont 200,000 fr. devoient être payés tout de suite , et 200,000 fr. au mois de janvier ; il eut la promesse que son fils aîné seroit fait duc , dès qu'il auroit vingt-cinq ans , et qu'il auroit la première place vacante dans les Affaires étrangères.

M. de Lamoignon , en me confiant cette



retraite , me demanda le plus grand secret : ce secret lui avoit été imposé , non sans raison ; car certainement un semblable traitement auroit occasionné des clameurs , vu l'état des finances et la disposition des esprits ; parce qu'on n'auroit pas mis en compensation la position de M. de Lamoignon , à cinquante-deux ans , mort civilement , pour ainsi dire ; obligé , ainsi que sa famille et sa postérité , de renoncer à jamais à la magistrature , berceau de son nom , où ses ancêtres et lui avoient tenu les premiers rangs ; venant de manquer récemment un mariage de 1,400,000 fr. pour son second fils , dans la personne de mademoiselle Courbeton , fille d'un conseiller du parlement de Dijon , forcé par sa compagnie de rompre ce mariage , et menacé , par haine et par vengeance contre M. de Lamoignon , d'en être chassé , s'il le consommait. De telles considérations ne sont seulement pas aperçues par un public préoccupé de la seule idée de trouver des torts à la cour , et de s'élever contr'elle.

La retraite de M. de Lamoignon ouvrit un vaste champ à la joie tumultueuse de la basoche, et de la populace salariée par le parlement; elle brûla l'effigie de l'archevêque de Sens, et celle de M. de Lamoignon. La place Dauphine ressembloit à un champ de bataille, par l'énorme quantité de pétards qu'on y jetoit continuellement. On arrêtoit les carrosses et les gens de pied sur le Pont-neuf; on obligeoit les hommes à se mettre à genoux devant la statue de Henri IV; ce qu'on n'exigeoit point des femmes; mais les unes et les autres étoient obligés de crier : *Vive Henri IV ! au diable Lamoignon !* On en vint bientôt à exiger des passans de donner de l'argent, sous prétexte de l'employer à acheter des fusées. On imagina de faire un enterrement à M. de Lamoignon; et l'on vit partir du Pont-neuf deux longues files de gens portant des flambeaux, qui s'acheminèrent vers la rue de Grenelle, où étoit la maison du garde-des-sceaux : l'intention étoit d'y mettre le feu. Un de mes gens qui se trouva dans la foule, ayant

entendu le complot , courut en avertir ceux de M. de Lamoignon qui demanda main-forte aux Invalides; et lorsque l'atroupement se présenta , l'officier qui commandoit le détachement, parla avec tant de véhémence et de menaces; qu'il en imposa.

Tout reflua vers l'hôtel de Brienne dans la rue Saint-Dominique; avec le même dessein d'incendie. Le comte de Brienne qui dans ce moment rentroit pour se coucher, voyant ce qui se passoit, courut aux Invalides : il fit marcher des détachemens qui arrivèrent par un des bouts de la rue, tandis que par l'autre, il se présentoit un détachement de Gardes-Françaises, arrivant pour exécuter les ordres qu'il avoit reçus, d'arrêter les désordres d'une certaine nature; le sergent, commandant le détachement, insulté, frappé même, fit foncer sur la foule qui, retenue par les invalides, ne put se sauver; il y eut des coups de baïonnettes en assez grand nombre, des tués et des blessés.

Tandis que cette scène se passoit dans

le faubourg Saint-Germain, il y en avoit une plus sanglante encore dans la rue Meslée, où demeuroit M. Dubois, commandant du Guet, auquel la populace du Pont-neuf en vouloit autant qu'à sa troupe. Il partit de la place Dauphine une foule considérable, dans le dessein d'exterminer tout ce qu'elle rencontreroit de Guet, et d'aller mettre le feu à la maison de M. Dubois, qui, averti du projet, envoya ordre à ses détachemens de se replier sur la rue Meslée, et de se cacher de droite et de gauche dans les maisons. Il remplit sa cour de Guet à cheval, et lorsque la rue fut bien engorgée, il fit déboucher son infanterie sur les flancs, à coups de baïonnettes, tandis que sa cavalerie chargeoit en tête à coups de sabres. Cette manœuvre le sauva et sa maison; mais il y eut beaucoup de monde de tué et de blessé. Voilà le point où la conduite de la police, disons mieux, celle de la cour, avoit laissé venir les choses.

M. d'Aligre, premier président du parlement, qui s'étoit fait plus de cent mille

écus de rente, donna sa démission, qu'il annonçoit depuis long-temps, et ce fut M. d'Ormesson, président à mortier, qui le remplaça.

On choisit pour garde-des-sceaux M. de Barentin, premier président de la cour des aides : manière de mannequin qu'on affubla d'une simarre.

---

*Ce qui m'est arrivé à la Révolution de  
1789 (1).*

SI on a lu ce que j'ai prédit des suites de la morale que les philosophes établissoient depuis long-temps, et qui ne tenoit qu'à détruire tout principe de religion, tout lien de subordination; si l'on se rappelle la comparaison que j'ai faite du renvoi de M. de Calonne, avec le sacrifice que Charles I<sup>er</sup> fit du comté de Straffort, on conviendra que je n'ai pas mal jugé du résultat que devoient produire les nouveaux dogmes des sages et la conduite du roi. Mais ce qu'il étoit impossible de prévoir, c'est le point où les choses en sont venues, les fautes inouïes, innombrables des ministres, la foiblesse du roi, la décadence de la noblesse, la fausseté, la maladresse du clergé, l'insolence et la cupidité des factieux qui se sont emparés des délibérations de l'assemblée nationale,

(1) Ecrit en 1790.

soutenus par l'argent de l'Angleterre. A tant de calamités suffisantes pour écraser la France, s'est joint encore le complot dirigé par Laclos et le comte de Mirabeau, en faveur du duc d'Orléans, dont les entours et ces conjurés se servoient, ainsi que de sa fortune, pour envahir l'autorité et gouverner sous son nom.

Je laisse à l'histoire les détails d'une révolution qui n'a jamais eu d'exemple. Qu'en déchirant le voile sous lequel sont encore cachées les intrigues qui l'ont produite, elle apprenne à l'univers étonné, par quels ressorts le plus beau, le plus puissant, et le plus florissant Empire de l'Europe, dans l'espace de quelques mois a été conduit à sa perte qui paroît inévitable, au moment où j'écris. Je me bornerai aux événemens particuliers qui me concernent personnellement, et qui, par leur singularité, ont attiré l'attention, malgré les grands et surprenans objets qui fixoient la politique de l'Europe et sa curiosité.

Depuis huit ans, le roi m'avoit donné le commandement des provinces de l'in-

térieur, composé de l'île de France, la ville de Paris exceptée, du Soissonnais, du Berry, du Bourbonnais, de l'Orléanais, de la Touraine et du Maine. Le détail immense d'une aussi grande étendue de pays, se trouva fort augmenté, au mois d'avril de l'année 1789, par la disette de grains qui commençoit à se faire sentir, et qui annonçoit une famine prochaine. La diminution de cette denrée de première nécessité, la crainte de l'avenir, occasionnèrent des frayeurs, et produisirent une fermentation générale. Les marchés devinrent orageux, et les convois que le Gouvernement dirigeoit vers les lieux les plus nécessaires, furent interceptés : ce qui m'obligea de morceler les troupes qui étoient à mes ordres, pour en garnir la grande quantité de marchés sur lesquels j'étois obligé de veiller, et pour y maintenir le bon ordre, pour assurer le transit des grains, tranquilliser les campagnes, où des brigands enhardis, attirés par la fermentation générale, commettoient des désordres. Jusqu'au 12 juillet, que



la révolution éclata, j'ai eu la satisfaction d'entretenir la paix dans toute l'étendue de mon commandement, sans qu'il y ait un événement fâcheux, un seul habitant de molesté, une seule plainte contre les troupes, quoique la grande quantité de détachemens que j'étois obligé de fournir, empêchât qu'ils n'eussent tous des officiers à leur tête. Les ordres précis que j'avois donnés furent ponctuellement exécutés, tant la discipline étoit parfaite à cette époque.

J'ai déjà dit que je n'avois point d'ordres à donner dans Paris, dont la grande police, dans les temps ordinaires, étoit entre les mains du parlement, et tous les détails, entre celles du ministre de la Maison. La fermentation qui commençoit à se manifester, ainsi que la rareté des subsistances, obligèrent de se servir des moyens usités en pareil cas, c'est-à-dire, d'employer les deux régimens des Gardes-Françaises et Suisses, pour y maintenir le bon ordre.

Le colonel des Gardes-Françaises est presque toujours maréchal de France, et

dans ces circonstances, le commandement lui a constamment été dévolu ; mais pour cette fois, M. le duc du Châtelet qui venoit d'être nommé à cette place, n'étoit que lieutenant-général, ainsi que M. le comte d'Affry, colonel des Gardes-Suisses. Le commandement fut également donné à tous deux. Ils se partagèrent la surveillance des quartiers, au *prorata* de la force des corps dont ils étoient les chefs.

Vers la fin d'avril, M. d'Affry eut un accident grave, qui le mit aux portes du tombeau, et dont on crut même qu'il ne releveroit pas. Comme lieutenant-colonel des Gardes suisses, je fus obligé de le remplacer, et de joindre le détail de Paris à tous ceux dont j'étois déjà surchargé ; ce qui me priva de tout repos. Mes journées étoient employées aux soins qu'exigeoit Paris, ainsi qu'à la correspondance de mon commandement ; et la plus grande partie de la nuit, j'assistois aux assemblées qui se tenoient chez le lieutenant de police, pour assurer l'arrivée des bleds nécessaires à la subsistance de Paris.

Dès

Dès le commencement du mois de mai, on y vit abonder une quantité d'étrangers de tous les pays, la plupart déguenillés, armés de grands bâtons, et dont l'aspect effrayant suffisoit pour faire juger ce que l'on devoit en craindre. Nous fûmes avertis, M. du Châtelet et moi, qu'ils commençoient à s'attrouper dans le faubourg Saint-Antoine, et que la maison du sieur Réveillon étoit menacée. Réveillon avoit une manufacture considérable de papiers peints. C'étoit un honnête homme, charitable, estimé, qui méritoit bien peu le sort qu'il éprouva. Sur l'avis que sa manufacture et sa maison étoient en danger, M. du Châtelet y envoya, à poste fixe, un sergent et trente hommes des Gardes-françaises.

Dès le lendemain, vers les dix heures du matin, M. du Châtelet arriva chez moi, et m'apprit que le plus grand tumulte au faubourg Saint-Antoine, et l'apparition d'une foule de brigands, annonçoient de grands désordres. Nous nous rendîmes sur-le-champ à la police, où nous sûmes

que de moment en moment le tumulte augmentoit , ainsi que la foule qui devient promptement innombrable à Paris ; lorsque quelque mouvement excite la curiosité.

Bientôt on nous apprit que l'établissement de Réveillon avoit été pillé sous les yeux de la garde qu'on y avoit envoyée , et qui n'avoit pas tiré un seul coup de fusil. M. du Châtelet fit marcher des compagnies de grenadiers , avec ordre de faire feu. On dépêchoit émissaires sur émissaires pour avoir des nouvelles ; ils tarديوient beaucoup à reparoître ; le faubourg Saint-Antoine étant si plein de monde , qu'il étoit aussi difficile de pénétrer jusqu'à l'endroit où se commettoit le désordre , que d'en revenir , pour rendre compte. M. du Châtelet fit marcher de nouveaux détachemens , à l'appui des grenadiers. Nous sûmes que malgré le feu des troupes , les brigands n'en étoient que plus acharnés , quoique la partie ne fût assurément pas égale ; car contre des fusils , ces malheureux n'avoient que des bâtons ,

et pour toute ressource , celle de monter sur les toits , d'où ils faisoient pleuvoir des pierres et des tuiles sur les soldats ; ce qui ne laissoit pas que de les incommoder.

Quoique le faubourg Saint-Antoine fût un des quartiers commis à la surveillance du régiment des Gardes-Françaises, M. du Châtelet ne pouvoit pas dégarnir assez les autres pour porter sur ce point toutes les forces nécessaires. Cela me détermina à y envoyer des détachemens des Gardes-Suisses, afin de soutenir les siens.

Tous les espions de la police qui nous rapportoient des nouvelles, s'accordoient à dire que l'insurrection étoit occasionnée par des étrangers qui, pour grossir leur nombre, prenoient de force tout ce qu'ils rencontroient ; que même ils avoient député, à trois reprises différentes, au faubourg Saint-Marceau, pour y faire des recrues, sans avoir pu déterminer qui que ce fût à les venir joindre. Ces espions ajoutoient qu'on voyoit des gens exciter le tumulte, et même distribuer de l'argent.

La soirée s'avançoit, sans que l'acharnement s'affoiblît. Je sentis tout le danger de le laisser continuer pendant la nuit. Je résolus donc de prendre un grand parti pour ramener le calme. En conséquence, je donnai ordre à un bataillon du régiment des Gardes-Suisses, auquel je joignis deux pièces de canon, de se porter au faubourg Saint-Antoine, et je lui prescrivis, si cette vue n'en imposoit pas aux brigands, de faire charger le canon à cartouche ; et si ce spectacle ne produisoit encore aucun effet, de tirer à coups redoublés, jusqu'à ce qu'on eût tué le dernier. Un officier revint bientôt me rendre compte que le tumulte, sur lequel la vue du bataillon n'avoit rien produit, s'étoit appaisé à la vue du canon prêt à tirer, et que la dispersion du peuple et des révoltés avoit entièrement rétabli le calme.

Tout Paris me regarda comme son libérateur, et je ne pouvois me montrer nulle part, qu'on ne m'accablât d'éloges et de remerciemens. Il n'en fut pas de même à Versailles, où personne ne me

donna de témoignages de satisfaction , ni même ne me dit un mot sur ce qui s'étoit passé ; ce qui ne me surprit ni ne m'affecta. Accoutumé depuis long-temps à faire pour le mieux dans les choses dont j'ai été chargé , je l'ai de même été à trouver peu de reconnoissance et à m'en consoler. C'est ce que doit faire tout homme qui n'aime point à se faire valoir , qui hait les prôneurs et la flatterie, et qui , dans le fond , ne reconnoît de tribunal , que celui de sa conscience.

Dans la nuit qui suivit l'insurrection du faubourg Saint-Antoine , M. du Châtelet envoya des gens intelligens et déguisés des Gardes - Françaises , qui nous rapportèrent que s'étant coulés le long d'un fossé , vers un gros de brigands qui s'étoit rassemblé au-delà de la barrière du Trône , ils avoient entendu un des leurs , monté sur un tertre , avec le maintien d'un homme qui sembloit en être le chef , exciter toute la troupe à une nouvelle entreprise , et à venger la perte de leurs camarades , qu'on a estimée de 4 à 500 ; ils entendirent

une voix, partant du milieu de la troupe, qui lui répondoit, qu'étant considérablement affoiblis, ils ne pouvoient plus rien tenter; que d'ailleurs, à la manière dont on les recevoit, ils ne pouvoient avoir de perspective que des coups de fusil, ou la corde. Un mouvement que la troupe fit vers les espions, effraya ces derniers qui prirent la fuite. D'autres, qui furent envoyés sur les grands chemins, les jours suivans, dirent avoir entendu des brigands se dire : *Il n'y a plus rien à faire dans Paris ; les précautions sont trop bien prises. Allons-nous-en à Lyon. Si nous n'avons pas là ce qu'il nous faut, nous le trouverons à Marseille.*

Le ministère ne fit pas la moindre attention à ces rapports. Pour moi, ils me démontrèrent que l'événement du faubourg Saint-Antoine étoit l'explosion d'une mine chargée par des mains ennemies. Je la jugeai devoir partir de l'Angleterre, n'osant alors soupçonner tout à fait M. le duc d'Orléans. Ce n'est pas que sa conduite antécédente et journalière ne pût fixer les re-



gards sur lui. Bientôt, il ne fut pas difficile de reconnoître que ce prince avoit une intention quelconque, par un parti déclaré pour lui, qui se manifesta dans l'assemblée nationale, et par les motions incendiaires que faisoient journellement dans le jardin du Palais-Royal, des gens apostés et gagés qui montoient sur des chaises, d'où ils péroroient le public, et semoient le germe de l'esprit de sédition; germe qui leva si vite.

La plus profonde indifférence, ou, pour mieux dire, l'inconcevable apathie du Gouvernement étoit la seule barrière opposée à ce torrent qui commençoit à se déborder.

M. Necker, idole du peuple, et tout puissant alors, dirigeoit tout. Je ne me permettrai aucunes réflexions sur son compte; la suite de mon récit fera connoître jusqu'à quel point il s'est montré en ma faveur. La démarche qu'il a faite m'impose à jamais silence sur les choses que je pourrois improuver dans sa conduite, et sur les jugemens que je pourrois porter de ses intentions.

Les nuages qui s'accumuloient dans l'assemblée nationale et dans Paris , le tonnerre qu'ils renfermoient et qui commençoit à gronder de toute part, indiquoit de reste la nécessité d'en rapprocher des troupes. Je m'en expliquai avec M. de Puységur alors ministre de la Guerre; il adopta fort cette opinion; et tant pour satisfaire à cet objet que pour maintenir le bon ordre dans mon commandement, il augmenta de beaucoup le nombre de troupes que j'avois ordinairement à mes ordres. Il n'arrivoit pas un régiment, que M. Necker n'en fût offusqué : toutes les raisons qu'on lui donnoit, tomboient devant l'ombrage que l'assemblée nationale en pouvoit prendre ; et c'étoit un attentat à la liberté des suffrages.

La fermentation étoit générale. Les faiseurs de motions abondoient au Palais-Royal; ils y tenoient les propos les plus insolens contre le roi et la reine, déchiroient l'ancien Gouvernement, excitoient le peuple à la révolte. Paris regorgeoit journellement de pamphlets, d'écrits

incendiaires sous toutes sortes de titres , où l'on admettoit pour principe que dans le peuple réside la souveraineté , et que vingt millions d'ames ne devoient pas être esclaves de deux millions d'*aristocrates* ; dénomination qui avoit un caractère injurieux , par laquelle on désignoit un mauvais citoyen. On l'appliquoit principalement à la noblesse , aux gens sensés qui n'étoient pas enivrés de la contagion générale.

L'assemblée nationale , à chaque instant , bravoit ouvertement le roi , et pour appuyer sa conduite , soutenoit tout subordonné qui se révoltoit contre l'autorité ; en même temps , elle anéantissoit les freins de la religion et des tribunaux.

Paris se remplissoit d'hommes affreux , attirés par l'espoir du pillage , et qui se vendoient à qui vouloit les payer pour faire des insurrections. Aussi ce n'étoit qu'attroupemens , entreprises de la part des factieux , terreur et pusillanimité de celle du Gouvernement , ainsi que de la noblesse , et du très-petit nombre de

gens fidèles, qui, par la suite, prirent le parti de mettre leurs personnes en sûreté chez l'étranger, en abandonnant le roi et leurs intérêts. Ils laissèrent le champ libre à ce parti de l'assemblée nationale, qu'on appelloit les *enragés*.

L'esprit de vertige qui pouvoit, à chaque instant, produire les plus grands désordres, nous détermina, M. du Châtelet et moi, à tenir continuellement les régimens des Gardes-Françaises et Suisses consignés dans leurs quartiers, pour être sûrs de les avoir au besoin. Un matin, au moment qu'on s'y attendoit le moins, plusieurs compagnies des Gardes-Françaises forcèrent la consigne; et malgré les efforts des officiers et des sergens pour les retenir, elles allèrent remplir les cabarets de Vaugirard, où elles firent une dépense fort au-delà de leurs facultés, qui cependant fut payée. Cet événement causa une grande inquiétude, que je tâchai de calmer, en l'attribuant à l'ennui de soldats toujours renfermés qui s'étoient oubliés un moment; mais dans le

fond de l'ame , j'étois bien convaincu qu'on avoit gagné ce régiment que jé regardai dès cet instant comme perdu. Je ne me trompai pas davantage dans le jugement que je portai sur la main qui portoit le coup. J'y reconnus M. le duc d'Orléans ; il trouva d'autant plus de facilité , qu'outre l'argent et les filles qu'on employa , moyens auxquels un soldat ne résiste point , il régnoit un grand mécontentement dans le régiment des Gardes-Françaises. Il venoit de perdre le maréchal de Biron , qui avoit été long-temps son colonel , et qu'il aimoit , quoiqu'il le tint sous une discipline exacte , mais sans le tourmenter ; au lieu que M. du Châtelet , successeur du maréchal , un peu minutieux dans les détails , avoit entièrement changé son régime , et fait beaucoup d'innovations qui lui avoient déplu ; conduite maladroite , sur-tout à l'époque où il auroit fallu captiver un régiment qui , par sa force et ses habitudes , devenoit si important dans les circonstances.

Un autre inconvénient fâcheux , c'est

que tout le détail du régiment des Gardes étant donné à l'état-major, les officiers se contentoient de faire leur service, et employoient le reste de leur temps dans la société et à leurs plaisirs. A peine étoient-ils connus de leurs soldats, sur lesquels ils ne pouvoient avoir ni autorité, ni crédit. Il étoit d'autant plus aisé de voir que l'insurrection des Gardes-Françaises étoit dirigée, que jusqu'à son entière défection, il n'a pas commis le moindre désordre ; qu'il a fait le service avec la dernière exactitude, et que même il a peu manqué aux appels.

Les choses en étoient là, lorsque je fus averti, en confidence, qu'on alloit appeler le maréchal de Broglie, pour commander les troupes. Je ne trouvai point la chose mal vue. Si le maréchal n'étoit pas absolument propre à des circonstances délicates, son nom, sa réputation, la confiance que les troupes avoient en lui, la vénération qu'elles avoient pour sa personne, devoient naturellement en imposer, et tenir le militaire dans le devoir. Quant à moi,

je me trouvois par là débarrassé d'un pesant fardeau ; mais je croyois pourtant m'être assez bien conduit , et mériter assez par moi - même , pour qu'on mît quelques formes , en me retirant ce que ma position m'avoit donné , j'entends le commandement en chef. J'attendois tous les jours qu'on me parlât. La première nouvelle que j'en eus , fut une lettre ministérielle que m'écrivit M. de Puységur , par laquelle il me mandoit que le roi avoit donné le commandement des troupes et celui de l'île de France à M. le maréchal de Broglie , et que j'eusse à lui obéir. Cela étoit un peu sec , et beaucoup de gens à ma place , auroient peut-être pris de l'humeur , si ce n'étoit pour le fond , du moins pour la forme. Indifférent , comme je l'ai déjà dit , sur les accessoires , et n'attendant pas plus des hommes que ce qu'ils méritent qu'on s'en promette , je regarde mon devoir ; et quand je l'ai rempli , peu m'importe le reste. En conséquence , bien loin de me livrer à la réticence qu'inspire le mécontentement , je ne songeai , dès

les premiers momens, qu'à mettre M. de Broglie au fait, à le seconder de toutes mes forces.

J'allai le trouver à Versailles ; et dans une première conférence que nous eûmes ensemble, chez M. de Puységur, où il n'y avoit que ce ministre, M. Lambert, maréchal-de-camp, et moi, le maréchal, prenant le ton d'un général d'armée, dispoit de toutes choses, comme s'il eût été vis-à-vis de l'ennemi. Je lui représentai que la position étoit bien différente ; qu'il n'étoit point question d'atteindre le but qu'on se proposoit, à coups de fusil ; qu'on avoit affaire, dans Paris, à 800,000 habitans, presque tous citoyens, dont le sang est trop précieux pour le répandre, et à des esprits tellement échauffés, qu'ils ne connoissoient plus de frein ; qu'il falloit prendre bien garde de pousser les choses aux dernières extrémités ; que par conséquent, la circonspection étoit aussi nécessaire dans ce qu'on exigeoit, que dans les moyens de l'obtenir.

Le maréchal, imbu du rôle qu'il alloit



jouer, pensant que sa présence seule contiendrait tout, et remettrait dans le devoir ceux qui s'en étoient écartés, reçut mal ma représentation. J'insistai; il se fâcha. Je persévérerai toujours dans mon opinion, et l'altercation seroit devenue vive, si je n'eusse pas mis dans mon ton, ainsi que dans mes expressions, le respect qu'on doit à son général.

De temps en temps, M. de Puységur me pousoit du genou; et quand le maréchal fut sorti, il me reprocha d'avoir trop résisté. « Monsieur, lui répondis-je, toutes » les fois que je suis chargé de quelque » chose, ou que j'y prends quelque part, je » ne m'écarte jamais de ce qui peut con- » tribuer au succès. Ce n'est pas d'au- » jourd'hui que je sers sous le maréchal; » je le connois bien. Il est enivré de pré- » somption, dans cet instant. Il croit que » d'un mot, il va soumettre Paris, en » imposer à l'assemblée nationale, raf- » fermir la couronne sur la tête du roi, » et gouverner. Il est nécessaire de ra- » battre ces fumées dès le premier mo-

» ment, tant pour le bien de la chose ,  
 » que pour lui. Je ne suis point particu-  
 » lièrement attaché au maréchal, mais je  
 » trouve qu'en général, tout subordonné  
 » doit s'occuper des succès de son chef ;  
 » indépendamment de ce que c'est le pre-  
 » mier de ses devoirs, soit en bien, soit  
 » en mal, il en rejaillit toujours quelque  
 » chose sur l'inférieur. Ce n'est pas là  
 » la morale que M. de Broglie a suivie,  
 » mais c'est la mienne. »

Dans une seconde conférence qui se tint encore chez M. de Puységur, avec les mêmes personnes, M. de Broglie mit beaucoup d'aigreur dans la manière dont il parla à ce ministre qui le lui rendit bien. La séance levée, je montai chez le roi, avec le maréchal. Dans le chemin, il me dit : *A qui en a donc votre M. de Puységur ? Je vois ce que c'est ; il craint que je ne veuille sa place ; mais dites-lui, de ma part, qu'il soit tranquille ; que je suis tellement éloigné de cette idée, que si le roi me l'offroit, je la refuserois.*

Je m'acquittai de cette commission, qui fut bientôt démentie ; car, à fort peu de temps de là, M. de Puysegur fut obligé de donner sa démission, et M. de Broglie nommé ministre de la Guerre.

Ce général m'avoit dit qu'il ne se mêleroit en aucune manière des détails de mon commandement, ni ne donneroit d'ordres aux troupes qui étoient aux miens. Il m'a tenu exactement parole. Cela ne m'a pas empêché d'en fournir ce que j'ai jugé nécessaire pour que Paris fût tranquille. Comme pour toute cavalerie, nous n'avions que le Guet à cheval, trop mal composé, trop mal constitué pour en tirer de grands secours, je fis venir le régiment Royal-Dragons, commandé par M. le duc de Choiseul, officier jeune encore, mais distingué par son zèle, son activité, son intelligence ; j'y joignis une centaine de chevaux de Royal-Cravates, commandés par M. Desaunoi, ancien officier, plein de mérite. De concert avec M. du Châtelet, je distribuai cette cavalerie dans les faubourgs

de Paris, pour en avoir par-tout au besoin. J'établis six à sept cents hussards que j'avois, tant à Vincennes qu'à Neuilly, d'où je les employois soit en détachement, soit en escorte, et pour tous les services prompts et légers.

Bien avant qu'il fût question d'appeler M. de Broglie, j'avois fait des dispositions secrètes pour mettre Versailles à l'abri de toute irruption de la part du peuple de Paris, qui commençoit à n'avoir plus de frein, et qui menaçoit la cour. Mes arrangemens tendoient à garnir les ponts de Neuilly, Saint-Cloud, et le passage des Moulineaux, d'infanterie et de canon, et porter le régiment des chasseurs de Lorraine, sur les hauteurs de Clamar, afin de barrer la plaine d'en haut. Les ordres étoient tout prêts. Au moindre mouvement, on pouvoit les signer et les envoyer. Je fis part de cette disposition au maréchal à son arrivée. M. de Broglie prit un système différent, en accumulant les troupes autour de Versailles, à Versailles même; conduite bien mal calculée,

car indépendamment de ce qu'il faut toujours éloigner les coups du séjour et de la personne des rois, autant qu'il est possible, c'étoit, dans cette occasion, autoriser l'assemblée nationale, alors séante à Versailles, à prendre de l'inquiétude, et donner du poids aux plaintes qu'elle ne tarda pas de faire sur les entreprises qu'on méditoit contr'elle, plaintes dont la moindre étoit la destruction de la liberté des suffrages.

La démence étoit à son comble, dans Paris. Les motions les plus incendiaires partoient, tous les soirs, du Palais-Royal, et se répandoient dans tous les quartiers. Le faubourg Saint-Antoine sur-tout se distinguoit. A chaque pas, on rencontroit, dans les rues, des hommes, dont l'aspect effrayant annonçoit la soif de sang et de pillage; brigands soudoyés par M. le duc d'Orléans et par l'Angleterre, et toujours prêts à exécuter les ordres effroyables qui leur étoient donnés. L'assemblée nationale, loin de redouter ces ordres, les voyoit avec satisfaction et

les encourageoit. Ce qui devoit , dans l'origine , représenter le Tiers-État , et qui depuis a été appelé le *côté gauche* , plus nombreux par la forme que M. Necker avoit donnée aux États-généraux , fortifié par les mécontents de la noblesse , et les curés , écrasoit , de l'énorme supériorité de ses voix , les nobles , et les bien-intentionnés qui ne vouloient que la réforme des abus. Ce côté gauche étoit encore enhardi dans ses mauvaises intentions , par la foiblesse du Gouvernement qui ne s'opposoit à rien , recevoit les lois qu'on lui dictoit , et par la pusillanimité de la noblesse du royaume , qui bientôt se laissa tranquillement dépouiller de tous ses droits honorifiques , et d'une partie des droits utiles , et brûler ses châteaux , cherchant , à l'exemple des grands seigneurs , à mettre , par une fuite chez l'étranger , ses jours en sûreté.

Le régiment des Gardes-Françaises , continuellement sollicité , gagné par l'argent qu'on lui prodiguoit , donnoit de jour en jour de nouvelles preuves du peu de

fond qu'il y avoit à faire sur lui. Les officiers employoient tous les moyens imaginables pour le ramener. S'il avoit l'air de céder un instant, l'instant d'après il se montrait plus séditioneux que jamais, toujours entraîné par l'attrait de l'argent, des filles et du vin, moyens immanquables, et qu'on ne cessoit d'employer pour le corrompre.

Avoir ce régiment pour soi, c'étoit assurément être le maître de Paris. Quelle force n'auroit-il pas fallu pour surmonter un corps de 3,600 hommes, entreprenans et vigoureux, accoutumés à une bonne discipline militaire, rassemblés dans une ville imbue des principes qu'idolâtroit la bourgeoisie, secondés par un peuple de 5 à 600,000 ames ?

Ce fut par cette considération que le Gouvernement, dans un moment de fermeté qu'il soutint mal par la suite, voulut rassembler une armée aux portes de Paris, et en donner le commandement au maréchal de Broglie, le général le plus imposant de l'armée. Cette démarche étoit

bonne en soi, mais mal combinée; car on donnoit l'éveil aux mal-intentionnés, on leur accordoit le temps de prévenir le coup qu'on vouloit leur porter, au cas qu'ils eussent conduit les choses trop loin. C'est ce qu'ils ne manquèrent pas de faire, en établissant, à dix lieues autour de Paris, sur les chemins que devoient tenir les troupes pour s'y rendre, des gens apostés qui, par des propos et de l'argent, attaquoient si bien leur fidélité, qu'avant que d'arriver, elles étoient déjà corrompues. Il auroit fallu suivre la marche que j'avois entamée, c'est-à-dire, insensiblement renforcer les troupes de mon commandement, jusqu'au taux où l'on vouloit porter l'armée. Je les aurois disposées de manière à pouvoir être promptement rassemblées sur un point indiqué, où l'on auroit fait venir l'artillerie. M. le maréchal de Broglie en seroit venu prendre le commandement, et, tout de suite, auroit agi. Une conduite contraire a tout perdu. Mais reprenons la suite des événemens.



Le maréchal de Broglie avoit fait du château de Versailles un quartier-général, et du jardin, un camp. Il avoit mis un régiment dans l'orangerie ; il affiçoit des appréhensions pour la personne du roi, pour la famille royale, aussi déplacées que peut-être dangereuses. Il en falloit certainement avoir, mais n'y pas mettre autant de jactance. Son anti-chambre étoit remplie d'ordonnances de tous les régimens, et d'aides-de-camp tous prêts à monter à cheval. On y voyoit des bureaux, et des commis occupés à écrire. On donnoit une liste d'officiers-généraux employés ; on faisoit un ordre de bataille. De pareilles démonstrations ne pouvoient qu'accroître l'inquiétude de l'assemblée nationale, hâter la révolution qui se méditoit, et la rendre plus lâcheuse par l'animadversion de tous les conjurés, qui se voyoient perdus, s'ils ne prenoient pas le parti qu'on sembloit vouloir prendre, ou qu'ils supposoient avoir à craindre.

M. le comte d'Artois, plein d'ardeur,

dé sentimens nobles, de loyauté, d'attachement pour le roi, voyoit avec indignation qu'on cherchoit à le renverser de son trône; mais sans argent, sans forces, et sur-tout sans expérience, il se laissoit conduire par l'homme le moins propre à le diriger, et qu'on avoit vu constamment échouer dans tout ce qu'il avoit entrepris, par l'effet de ses fausses combinaisons. Ayant un grand intérêt à faire cause commune avec M. le comte d'Artois, quoique leur position fût différente, il voulut l'éloigner de tous ses amis et de ceux qui auroient pu lui ouvrir les yeux. Je fus certainement un de ceux avec lequel on lui recommanda le plus de réserve, et bientôt je m'aperçus qu'au lieu de cet air ouvert, de satisfaction de me voir, de besoin de me dire tout ce qu'il avoit sur le cœur, c'étoient des témoignages d'une amitié mêlée d'embarras et de retenue, lorsque j'essayois de l'entamer sur ce qui se passoit. Je voulus en avoir le cœur net, et je finis par lui demander s'il avoit quelque chose contre moi. Je le trou-

vai peiné sur le doute où j'étois de ses sentimens , et ne voulus pas le pousser sur ce que je savois aussi bien que lui. Il continua à se croire chef de parti , parce que tous les nobles tenant à la monarchie et au roi , venoient tour à tour l'entretenir de la position fâcheuse où se trouvoient l'une et l'autre. Il en faisoit toujours mettre un à table à chacun de ses côtés , chez la duchesse de Polignac , où il dinoit tous les jours. Il ne traitoit bien qu'eux ; il les voyoit le matin en particulier , comme s'il eût eu en eux des partisans , et qu'il en eût attendu des secours réels d'hommes et d'argent. Mais manquant de tout cela , il ne fit qu'ouvrir les yeux des démagogues , et devenir , sinon l'objet de leurs craintes , du moins celui de leur attention , et certainement de leur haine.

---

12, 13 et 14 Juillet 1789. *Ma Prison et mon Procès.*

L'INSURRECTION du 12 prit un caractère alarmant. Dans la crainte que les différens postes de cavalerie destinés à maintenir la tranquillité des faubourgs ne fussent insuffisans, ou que provoqués à certain point, ils ne s'écartassent de la consigne expresse qui leur avoit été donnée, je leur envoyai l'ordre de se porter à la place de Louis XV. Un fort détachement des Gardes-Suisses étoit déjà dans les Champs-Elysées, avec quatre pièces de canon.

Les hussards de Berchiny, les dragons de M. de Choiseul et le régiment de Salis-Samade s'y rendirent aussi par mes ordres. Deux considérations me firent prendre ce parti. Les troupes que je commandois se trouvoient par ce moyen sous mes yeux et je pouvois les contenir, quoi qu'il arrivât; et d'un autre côté, je montrais à la révolte des forces imposantes. Cette attitude pou-

voit ramener le calme et je me fournissois le moyen de serrer de près les séditiens , quand ils seroient réduits à leurs propres ressources. C'étoit là le seul calcul que me permit ce moment difficile.

Les troupes, en se rendant à la place de Louis XV furent assaillies de propos injurieux , de coups de pierre , de coups de pistolets ; plusieurs hommes furent blessés grièvement, sans qu'il échappât même un geste menaçant aux soldats , tant fut respecté l'ordre de ne pas répandre une seule goutte du sang des citoyens ! Reconnoît-on à cette conduite ce complot contre Paris, avec lequel on a renversé la tête de ses habitans ? Que dis-je ? ceux qui le persuadoient à la multitude n'y croyoient pas ; mais on l'échauffe avec de pareilles fictions ; et comme il est dans sa nature de s'abandonner à des mouvemens irréfléchis , les agitateurs exploitent à leur profit la rébellion , avant que le peuple ait reconnu qu'on l'a dupé.

Le désordre ne faisant qu'augmenter d'heure en heure , mon embarras redou-

bloit aussi. Quelle résolution embrasser ? Si j'engageois les troupes dans Paris, j'allumois la guerre civile. Un sang précieux, de quelque côté qu'il coulât, alloit être versé, sans qu'il en résultât rien d'utile à la tranquillité publique. On abordoit mes troupes, presque à mes yeux, avec toutes les séductions accoutumées ; je recevois des avis qui m'alarmoient sur leur fidélité ; Versailles m'oublioit dans cette situation cruelle, et s'obstinoit à regarder trois cent mille hommes mutinés comme un attroupement, et la révolution comme une émeute.

Toutes ces choses considérées, je crus que le plus sage étoit de retirer les troupes et de livrer Paris à lui-même. C'est à quoi je me déterminai, vers une heure du matin.

Trois régimens suisses campoient au Champ-de-Mars, avec 800 hommes à cheval, tant hussards que dragons. Je rejoignis ce camp, et tins conseil à l'École-Militaire, où m'attendoient plusieurs officiers-généraux. Le malheureux intendant de Paris s'y réfugia, dans la matinée. Je

fus surpris de sa sécurité, qui témoignoit encore plus d'aveuglement què de courage.

Le 15 au soir, j'étois aux Invalides. M. de Sombreuil, gouverneur de l'hôtel, m'amena la députation de deux districts, qui venoient demander qu'on leur abandonnât 32,000 fusils déposés dans cet hôtel. L'expression de leur frayeur étoit vive. Ils se dirent investis de brigands qui menaçoient leurs maisons du pillage et du feu.

Je leur répondis que je ne pouvois prendre sur moi de me dessaisir d'un pareil dépôt, mais que j'allois en écrire. Ils insistèrent; je persévèrai.

Je me gardai bien de remplir leur attente.

Quoique les orateurs de ces députations eussent préparé leurs phrases avec adresse, il me fut aisé d'apercevoir qu'ils étoient soufflés; et qu'ils demandoient des armes pour nous attaquer, bien plus que pour se défendre.

Je voulus connoître ce dépôt d'armes; et M. de Sombreuil me conduisit dans le

souterrain qui les renfermoit. Il me dit que dès la veille, effrayé de l'usage qu'on pouvoit en faire, il avoit imaginé de faire retirer des fusils, les chiens et les baguettes; mais qu'en six heures, vingt invalides, qu'il avoit employés à cet ouvrage, n'avoient désarmé que vingt fusils; qu'un esprit séditieux régnoit dans cette maison; que depuis dix jours l'argent remplissoit les poches des soldats; qu'un cul-de-jatte, dont on ne se défioit pas, avoit été surpris introduisant dans l'hôtel des paquets de chansons licencieuses et mutines; qu'en un mot, il ne falloit pas compter sur les Invalides, et que si les canonniers recevoient l'ordre de charger leurs pièces, ils les tourneroient contre l'appartement du gouverneur.

En écrivant, dans la nuit, au maréchal de Broglie, je n'oubliai pas ces faits et les conséquences qu'il falloit en tirer.

Je ne reçus point de réponse.

Le 14, à cinq heures du matin, un homme entra chez moi. Cet homme (dont j'ai su le nom) avoit les yeux enflammés,



la parole rapide et courte, le maintien audacieux, et d'ailleurs, la figure assez belle, et je ne sais quoi d'éloquent qui me frappa. « M. le baron, me dit-il, il » faut que vous soyez averti, pour pré- » venir une résistance inutile. Aujour- » d'hui, les barrières de Paris seront brû- » lées; j'en suis sûr, et n'y peux rien, ni » vous non plus. N'essayez pas de l'em- » pêcher. Vous sacrifieriez des hommes, » sans éteindre un flambeau. »

Je ne me rappelle pas ce que je lui répondis, mais il pâlit de rage, et sortit précipitamment. J'aurois dû le faire arrêter: je n'en fis rien.

De neuf heures à midi, l'arsenal des Invalides fut pillé. 30 ou 40,000 hommes entrèrent par toutes les portes, et s'armèrent de tout ce qui leur tomba sous la main. Loin de s'opposer à l'invasion, les soldats de l'hôtel la favorisèrent; et peu s'en fallut que le gouverneur, à qui ces gens-là n'avoient pas un reproche à faire, ne fût pendu, par eux, à la grille.

L'avis des officiers-généraux réunis à

L'École-Militaire, fut que cette effervescence devenoit impossible à réprimer, d'autant que nos troupes s'ébranloient visiblement ; qu'on les *pratiquoit*, en dépit de notre vigilance, et qu'un colonel m'assura, les larmes aux yeux, que son régiment ne marcheroit point.

J'écrivis à M. le maréchal de Broglie, pour qu'il me tracât la conduite que j'avois à suivre : il ne me répondit pas. J'écrivis à M. de Villedeuil, et sa réponse vague me prouva qu'il ne m'entendoit point.

Un second courrier que je dépêchois au maréchal, fut intercepté par des espions de l'armée populaire. J'étois dans la crise la plus inquiétante. Des canons, placés sur l'autre rive de la Seine, et servis par les Gardes-Françaises, menaçoient le camp. La Bastille étoit prise. L'imprévoyance de M. de Launay (1), sa tête,

(1) Huit jours avant, causant avec ce gouverneur, et lui trouvant la mine d'un homme effrayé, je priai M. le maréchal de Broglie de le remplacer par M. de Verteuil, officier nerveux, troublée

troublée du bruit, et la trahison d'un sous-ordre, avoient livré cette forteresse à des avocats.

Affoibli par la défection, et certain de n'être bon à rien, je pris le parti de me replier sur Sèvres, à l'entrée de la nuit ; et les troupes se mettoient à peine en mouvement, que je reçus de M. le maréchal de Broglie l'ordre de faire ma retraite. Elle ne fut nullement inquiétée par le peuple, répandu de tous côtés avec affluence.

Je me rendis sur-le-champ à Versailles, où l'étonnement ne répondoit pas à l'importance de tout ce qui s'étoit passé. En voici la raison. Personne n'avoit voulu raconter au roi l'ensemble de cette funeste journée ; de façon qu'il ne savoit les événemens que par des lambeaux de récits qui le laissoient encore dans l'incertitude. Il apprit de moi tous les faits et

qu'il seroit difficile de forcer dans un pareil poste. Des considérations d'équité firent rejeter ma proposition, et la Bastille fut prise.

tout ce qu'ils avoient de sinistre, et pour le présent et pour l'avenir.

Le roi vint à Paris le 17 juillet; il y passa quatre heures, au milieu des acclamations et de l'effrayante joie d'un peuple qui s'essayoit à tout ce qui suivit cette pénible journée. M. Bailly la nomma, dit-on, *un beau jour*. L'enthousiasme venoit de le proclamer maire de Paris. C'est un honnête homme qui s'avise, un peu tard, de l'ambition, qui n'entend rien au métier d'homme d'État, mais qui mérite, en grande partie, l'estime dont il jouit, et qu'au reste il aventure.

La démarche forcée du roi calma ce bouillonnement populaire; mais les chefs de la faction l'entretenoit sourdement : et c'étoit une chose très-frappante que l'inquiétude qui se peignoit sur tous les visages.

Le malheureux roi, de retour à Versailles, s'y trouvoit presque seul. Trois jours de suite, il n'y eut auprès de lui que M. de Montmorin et moi. Les valets

même le servoient à leur aise : plusieurs d'entr'eux étoient gagnés , et ce que je vais dire en est la preuve.

Le 19, j'étois entré chez le roi, tout ministre étant absent , afin de lui faire signer un ordre de donner des chevaux de poste au colonel du régiment des Évêchés. Dans le moment où je lui présentois cet ordre , un valet-de-pied se place familièrement entre ce prince et moi , pour voir ce qu'il écrivoit. Le roi se retourne , aperçoit l'insolent , et court se saisir des pincettes. Je l'empêchai de suivre ce mouvement d'une fureur très-naturelle ; il me serra la main pour m'en remercier , et je remarquai des larmes dans ses yeux.

Venons à ce qui me regarde. J'étois devenu l'objet de la haine des *meneurs*. Ils s'imaginoient que j'animois le roi contre'eux ; et je leur déclare ici qu'ils me supposoient un pouvoir que je n'avois pas. Ce pauvre prince , las de consulter , peu capable d'agir avec vigueur , tirailé par toutes les contradictions possibles ,

s'abandonnoit au cours des événemens ; et sans se dissimuler les échecs qui morceloient son autorité, sembloit croire qu'il lui restoit encore assez de royauté pour ce qu'il en vouloit.

J'ai dit que j'étois le point de mire d'un parti, parti plus fort, peut-être, à Versailles et dans la maison du roi, qu'à Paris, proportion gardée.

Mes amis qui se réunissoient chaque jour dans le petit appartement que j'occupois au dessous de M. d'Affry, trembloient pour moi. C'étoit à tout moment une rumeur nouvelle : « Je devois être » arrêté, disoit-on, le jour même, dans » la galerie.

» Je courois risque d'être assassiné ,  
 » le soir, en rentrant. De bons citoyens  
 » étoient apostés pour faire ce sacrifice  
 » à la liberté. »

N'étant pas d'humeur à m'intimider aisément, je traitai ces récits de contes ; et d'ailleurs, j'étois à mon poste.

Le roi, qui fut informé des menaces qui grondoient contre moi, me pressa de

m'y soustraire , et, sur ma résistance , il me l'ordonna. Je pris donc le parti de retourner en Suisse.

Mes amis , que j'en informai , s'empressèrent de venir recevoir mes adieux , et les alarmes recommencèrent. Tout le royaume étant en armes , et toutes les issues fermées , il étoit probable que je n'irois pas loin sans être arrêté. Des propositions de travestissement me furent faites , et repoussées avec impatience. On insista jusqu'à la persécution. Enfin , je consentis à prendre l'uniforme de la compagnie de Maréchaussée des chasses. Le prévot-général me donna deux cavaliers pour escorte , et je quittai Versailles , à la brune.

Je n'ai pas besoin de dire que cette précaution qui sentoit la peur , coûta fort à mon caractère. C'est peut-être la première fois que je me sois laissé mener ; car je le fus. Cette conjuration de prières , de sentimens , même de larmes , triompha de l'orgueil que j'ai toujours mis à ne suivre que mes propres résolutions , et je

fis une faute d'autant plus ridicule, qu'en m'abaissant à mes propres yeux, elle ne me préserva de rien.

Le lendemain, d'assez grand matin, j'arrivai dans le village de Villegruis, petit endroit à deux lieues de Provins. La fatigue et le besoin m'obligeant de faire une pause, nous entrâmes à l'auberge, et je me mis à table avec mes deux cavaliers et mon piqueur qui m'accompagnoit aussi.

Pendant leur repas, je m'occupai de la route qui me restoit à faire pour gagner la frontière, et je tirai, pour cet effet, une carte que je déployai. Je ne m'aperçus pas que j'attirois l'attention d'un groupe de gens placés au dessous de moi : première sottise. J'en fis une autre, en leur demandant : *S'il étoit possible d'aller outre, sans traverser la ville de Villenauxe, que ma carte me montrait prochaine ?* J'eus des réponses vagues, au milieu d'un chuchotage inquiet et d'une suite d'allées et venues dont je pris ombre. Enfin, je me disposois à sortir, quand j'entendis sonner le tocsin à coups



pressés ; et sur - le - champ l'auberge fut cernée de 2 ou 300 paysans armés de fusils , de bâtons , de broches. Leur commandant me signifia que j'étois vraisemblablement un aristocrate fugitif , et me demanda la *permission* de me mettre en prison.

Ma prison fut une des chambres de l'auberge.

Le fracas que faisoit une chaîne de sentinelles , prolongée de la cave au grenier , ne m'empêcha pas de dormir toute la nuit. Le lendemain , à quatre heures après midi , des commissaires envoyés de Paris , arrivèrent avec deux berlines. Un d'eux me raconta la tragique aventure de ce misérable Foulon , ainsi que celle de l'intendant ; et me donnant un avant-goût de la destinée que leur mission me présageoit , il m'avoua qu'il leur seroit difficile de m'en préserver.

A neuf heures du soir , nous partîmes pour Paris. Je n'eus point à me plaindre de ces messieurs ; à cela près , que les premières horreurs de la révolution leur

paroissoient de belles et grandes choses , ils me traitèrent assez bien , et je puis dire qu'ils me conduisoient au supplice , avec toute la politesse dont ils étoient capables.

On sait que M. Necker , invoqué par un jeune officier que je connoissois à peine , fit changer notre marche , et ravit aux *pendeurs* la proie que nous leur amenions en poste.

Je n'ignore pas ce qu'on a dit pour diminuer le mérite de cette action de M. Necker ; mais encore une fois , je n'ai pas le droit d'évaluer tous ces raisonnemens , justes ou non. Je ne sais et ne vois qu'une chose : M. Necker m'a sauvé la vie. Sans fléchir d'opinion sur ses opérations politiques et sur ses erreurs (tranchons le mot) , je lui voue , jusqu'à mon dernier jour , attachement et reconnaissance.

Le succès que venoit d'obtenir M. Necker chagrina Mirabeau , qui lui donna voluptueusement la mortification de faire révoquer la détermination dont j'étois l'objet.

On expédia des courriers pour que je restasse sous la main des commissaires ; et bientôt, sur un ordre émané de la Ville, je fus conduit à Brie-Comte-Robert, où l'on m'établit dans les débris d'un château fort qui jadis a défendu cette petite cité, je ne sais contre qui. Cette mesure étoit inhabitable. On répara, du mieux possible, la partie qui m'étoit destinée. Deux corps-de-garde furent formés pour le détachement de la Bazoche à qui j'étois confié, sous le commandement d'un M. Bourdon, procureur révolté (1).

Le pont-levis, fort délabré, se releva ; le château reprit toutes les apparences d'une forteresse, et le service y fut réglé par Bourdon, qui, paré de deux épau-  
 lettes, se croyoit un héros.

La plupart de ces jeunes gens du Châtelet, étoient pleins de gaieté, de *drôlerie*, de franchise, et de saillies très-piquantes.

(1) C'est ce Bourdon, connu depuis sous le nom de *Bourdon de l'Oise*, et mort à Cayenne, (*Note de l'Éditeur.*)

Serviteurs désintéressés d'un mouvement révolutionnaire , ils n'y prenoient point une part d'opinion ; et le fanatisme emphatique de Bourdon leur paroissoit aussi risible qu'à moi-même.

Ce Bourdon est un homme singulier ; il a la plus sotté vanité que j'aie vue de ma vie. Il n'est ni très-méchant , ni sans esprit, ni sans instruction ; mais sa chaleur est brutale , ses idées sont fausses , et sa science est mal acquise. Il croyoit bêtement au projet du siège de Paris , aux grils , aux boulets rouges. Il me dit un jour : « Tenez, monsieur, déclarez-nous » vos complots et vos complices ; je fais » valoir l'utilité de vos aveux , et je vous » répons de votre liberté. » Je lui répondis : « Commandant , je n'ai jamais » connu que les ruses de guerre ; j'ignore » celles de la chicane ; mais j'en sais assez » pour ne pas m'y laisser prendre. »

Au reste , Bourdon est factieux , entreprenant ; l'audace lui tient lieu de valeur. Si tout ceci dure (et j'en ai grand'peur) ; il aura l'ambition d'être quelque chose de

plus que geolier, et vous le verrez se heurter contre la puissance, et s'y briser.

Sa prétention étoit d'abord de m'en imposer. Un sang-froid goguenard, que m'a donné le ciel, et que je n'ai pas mal employé dans l'occasion, déjoua la burlesque importance du procureur, et je le civilisai très-passablement.

Pendant ma captivité, plusieurs personnes interposèrent leurs bons offices, afin de me rendre à mon pays. Le duc de Luynes, avec une honorable loyauté, se porta garant pour moi; chose d'autant plus noble, que notre façon de penser étoit fort opposée. Le duc de Liancourt ne fut pas moins généreux.

M. de la Fayette lui-même éloigna plus d'une violente résolution contre moi; du moins j'aime à le croire.

Je me rappelle qu'un jour on m'annonça de sa part un de ses aides-de-camp. Après des choses polies, cet officier me dit : *Que M. de la Fayette me demandoit ma parole de ne point m'échapper, si l'on m'en offroit l'occasion.* « Monsieur,

» répondis-je à l'aide-de-camp, la meilleur  
 » leure garantie que je puisse donner à  
 » M. de la Fayette, de mon séjour ici,  
 » c'est le risque que je lui ferois courir,  
 » en m'échappant. »

Mes journées n'étoient pas très-désagréables ; je lisois, je m'amusois des espégleries de la Bazoche ; je jouois au trictrac avec un curé presque aussi bon joueur que le duc de Laval, mais qui se troubloit dès qu'il entendoit un tambour, au point de faire école sur école, et je les marquois. Il est vrai que, de temps en temps, le tambour étoit un signal d'alarme. Alors Bourdon s'agitoit de toute l'activité de sa frayeur ; on crioit *aux armes !* et je ne sais combien de clefs et de verroux scelloient aussitôt ma porte, qu'un coup de poing eût enfoncée.

Trois mois se passèrent ainsi. Le 29 novembre, je fus transféré, pendant la nuit, au Châtelet, séjour abominable.

On me donna la chambre de l'aumônier ; et j'eus, dès le premier jour, la liberté

d'entretenir mes conseils et de revoir mes amis.

Avec quelle douce satisfaction je vous embrassai, cher V... te ! et vous, mon ami P\*\*\*, et vous aimable et bon D\*\*\*, si digne d'estime et d'attachement ! et vous, par qui j'aurois dû commencer....!

Je n'ai pas été de ceux dont les amis soutiennent mal l'épreuve des revers, et je dois la justice à ceux que j'appelois de ce nom, que leur amitié n'a pas *bougé*.

Depuis le jour où j'ai mis le pied dans cet horrible cachot, jusqu'au retour dans ma maison, j'ai reçu le témoignage continu de leurs sentimens, soit par des démarches zélées, soit par des assiduités au Châtelet; ce qui n'étoit pas sans péril; car, de temps en temps, on demandoit ma tête à la porte, et les entrans étoient nécessairement signalés. — A cette occasion, il faut que je dise une chose sur laquelle je n'ai jamais pu me procurer d'éclaircissemens, quelque desir que j'eusse de satisfaire ma reconnoissance, plus encore que ma curiosité.

Le soir même , une troupe de hurleurs féroces amassés sous mes fenêtres , crioient qu'on leur livrât ma personne , et ne se dissipa qu'à la nuit.

Le 9 décembre , un petit billet me fut apporté par un geolier. Il étoit ainsi conçu :  
« Ils viendront ; mais j'y serai. »

Cet attroupement recommença quatre fois , et quatre fois , je reçus le même billet de la même main , sans qu'il m'ait été possible de découvrir d'où me venoit cet avis.

J'ai cherché la source et le but de cette entreprise contre ma vie , et j'ai cru reconnoître que je n'en étois pas personnellement l'objet. Le malheureux Favras étoit dans la même prison que moi. Son procès qui s'instruisoit avec une sorte de solennité , sembloit devoir amener d'importans aveux. On y mêloit un grand personnage ; et quoique tout cela ne fût qu'un bourdonnement , il circuloit. Le greffier du tribunal avoit été prévenu qu'on essaieroit de s'emparer de la procédure , et le concierge n'ignoroit pas qu'on pensoit



à l'enlèvement du prisonnier. Je me trouvois là fort à propos pour être le sujet d'une émeute. J'aurois été sacrifié par arrangement , et , dans le tumulte de cette affaire , Favras auroit disparu ; peut-être même l'eût-on égorgé , ces messieurs n'y regardant pas de si près , et l'assassinat n'étant plus à leurs yeux qu'une mesure politique , légitimée par la moindre nécessité. Cela fait frémir ! Où s'arrêteront ces déraisonnemens sanguinaires ?

Cependant , mon procès alloit s'entamer pardevant le tribunal du Châtelet , constitué juge des crimes de lèze-nation ; et ce crime ( de la façon de ces messieurs ) m'étoit imputé.

M. Deseze , avocat célèbre , fut chargé de ma défense. On me pressoit de m'adresser à M. Tar\*\*\* ; mais je doutai , je ne sais pourquoi , qu'il osât braver l'inimitié qui s'attachoit à mon nom.

M. de Bruges , procureur au Châtelet , m'avoit été désigné comme l'homme le plus exercé dans la conduite d'une affaire criminelle.

C'étoit assurément la chose du monde la plus simple , que le fait , dépouillé de toute l'exagération dont on l'entoura.

« J'avois reçu l'ordre de m'opposer à » la sédition , et j'avois senti l'impossibilité de l'exécuter. » Voilà la question réduite , comme on dit , à ses véritables termes. Un bon esprit , en développant succinctement ce texte à l'assemblée , le jour qu'elle s'occupa de moi , l'eût rendue juste , et moi libre ; mais les criaileries des Bros\*\*\* , des Mor\*\*\* , des Rew\*\*\* , et d'autres gens de cette étoffe , fermèrent la bouche à des hommes probes et timides ; ce qui sera toujours , dans ces grandes réunions , et causera bien des maux , quand les intérêts agités auront plus d'importance.

Le comité des recherches de la commune se mit en quête de témoignages contre moi. Son acharnement ne se démentit pas ; et si je n'ai pas été pendu , je lui dois la justice de dire que les quatre ou cinq avocats qui le composoient , s'en occupèrent avec émulation : c'étoient ( si ma mémoire n'a pas rejeté ces noms )

les

les sieurs Ou\*\*\*, Ag\*\*\*, Brissot, Gar\*\*\*-de-C\*\*\*, etc., etc. Ils produisirent cent-cinquante témoins dont il fallut recueillir les dépositions, avant que le tribunal pût siéger.

Enfin, les débats commencèrent. Je parus, escorté de la noble clientèle de mes amis qui se placèrent à mes côtés, et qui ne manquèrent pas une seule des séances.

On entendit les témoins. Tout ce qu'ils dirent d'insensé fit pitié. Projets de siège, de massacre, boulets rouges, etc., etc. Toutes ces pauvretés reparurent; et Bourdon lui-même, que j'avois obligé de convenir que ces contes étoient misérables, fut assez vil, pour les répéter à l'audience.

Toutes ces comparutions m'importunoient, m'excédoient. Il ne faut qu'un courage ordinaire pour braver d'honorables périls; mais celui qui nous fait supporter de plates adversités, d'abjects ennemis, de fangeux dénonciateurs, des Bourdon, celui-là, sans doute, est plus difficile et plus rare.

C'est en sortant d'une audition de témoins appelés à ma décharge (1), que j'eus la première attaque d'un mal qui me tuera (2).

Le premier mars 1790 , M. Deseze plaida ma cause avec beaucoup d'éloquence , et le même jour , le tribunal me déchargea d'accusation. Je rentrai dans

(1) L'éditeur doit à la mémoire de son ami , de rapporter un trait qui l'honore.

Quand il fut décidé que le baron de Besenval seroit mis en jugement , ses défenseurs rassemblèrent toutes les pièces justificatives de cette affaire. Les recherches de M. M\*\*\* lui firent découvrir un ordre du roi , du 12 juillet 1789 , ainsi conçu : « *Le baron de Besenval repoussera la force* » *par la force. Signé LOUIS.* » On s'empressa de produire , au baron , cette pièce , comme un moyen sans réplique. « Moi , dit-il , que je me » serve d'un pareil ordre , dont on abuseroit » encore contre ce malheureux prince ! Non , » messieurs ; sauvez-moi sans cela , si vous pou- » vez. » Il déchira ce billet , et le jeta dans le feu , tout en riant de la consternation de son procureur qui n'entendoit rien en héroïsme.

(2) Cette prédiction s'est vérifiée.

ma maison où mes amis étoient rassemblés ; et comme tout est pour le mieux , je ressentis en ce moment une émotion qu'aucune autre circonstance de ma vie ne m'a fait éprouver.

*Fin du Tome Troisième.*

---

---

---

# T A B L E

## D E S A R T I C L E S

Contenus dans le Troisième Volume.

---

|                                                                                                                                                 |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <i>DE M. de Lamoignon , président à<br/>mortier au Parlement de Paris ; et<br/>de la réforme des abus de la<br/>Justice dans ce Parlement ,</i> | page 1 |
| <i>Mémoire sur la Réforme de la<br/>Justice ,</i>                                                                                               | 29     |
| <i>Réforme dans la façon d'instruire<br/>les procès ,</i>                                                                                       | 37     |
| <i>Réforme dans la rétribution des<br/>Juges ,</i>                                                                                              | 38     |
| <i>Réforme dans l'instruction des pro-<br/>cès ,</i>                                                                                            | 39     |
| <i>Réforme dans le salaire des Secrè-<br/>taires ,</i>                                                                                          | 40     |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <i>Réforme dans les Greffes ,</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | page 41 |
| <i>Réponse du Roi ,</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 49      |
| <i>Comité de Finances ,</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 53      |
| <i>De la Société des Rois ,</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 107     |
| <i>Procès du Cardinal de Rohan ,</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 120     |
| <i>Lettre du baron de Besenval au<br/>maréchal de Ségur , ministre de<br/>la Guerre , en date du 6 novembre<br/>1786 ,</i>                                                                                                                                                                                                                                 | 143     |
| <i>Lettre du baron de Besenval au<br/>comte de S..... , ministre pléni-<br/>potentiaire du Roi , auprès de<br/>l'Impératrice de Russie , en date<br/>du 6 mars 1787. Assemblée des<br/>Notables. Comment M. de La-<br/>moignon est parvenu à être garde-<br/>des-sceaux , et M. de Brienne ,<br/>archevêque de Toulouse , à la<br/>tête des finances ,</i> | 175     |
| <i>Réflexions sur le Plan de M. de Ca-<br/>lonne , et sur son exécution ,</i>                                                                                                                                                                                                                                                                              | 181     |
| <i>Lettre du baron de Besenval à M. de<br/>Lamoignon , garde-des-sceaux ,<br/>en date du 29 juillet 1787 ,</i>                                                                                                                                                                                                                                             | 231     |
| <i>Suite des événemens. L'archevêque</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |         |

*de Toulouse nommé Ministre principal. Démissions des Maréchaux de Castries et de Ségur, page 240*  
*La Hollande abandonnée. Le comte de Brienne, ministre de la Guerre, et M. de la Luzerne, de la Marine. Conseil de guerre établi. La guerre évitée. Édit d'un emprunt, et d'un autre pour accorder le droit de Citoyen aux Protestans, portés par le Roi au Parlement. Celui de l'emprunt, enregistré par ordre exprès. Portrait de M. le duc d'Orléans. Exil de ce prince et des conseillers Freteau et l'abbé Sabatier de Cabre. L'archevêque de Toulouse troque son archevêché contre celui de Sens. L'édit des Protestans, enregistré, 285*  
*Établissement des Grands-Bailliages et d'une Cour plénière. Fermentation occasionnée par ces Édits. Portraits de la Famille royale et du Ministère. Détail de ce qui se passa dans les Provinces. La Cour*

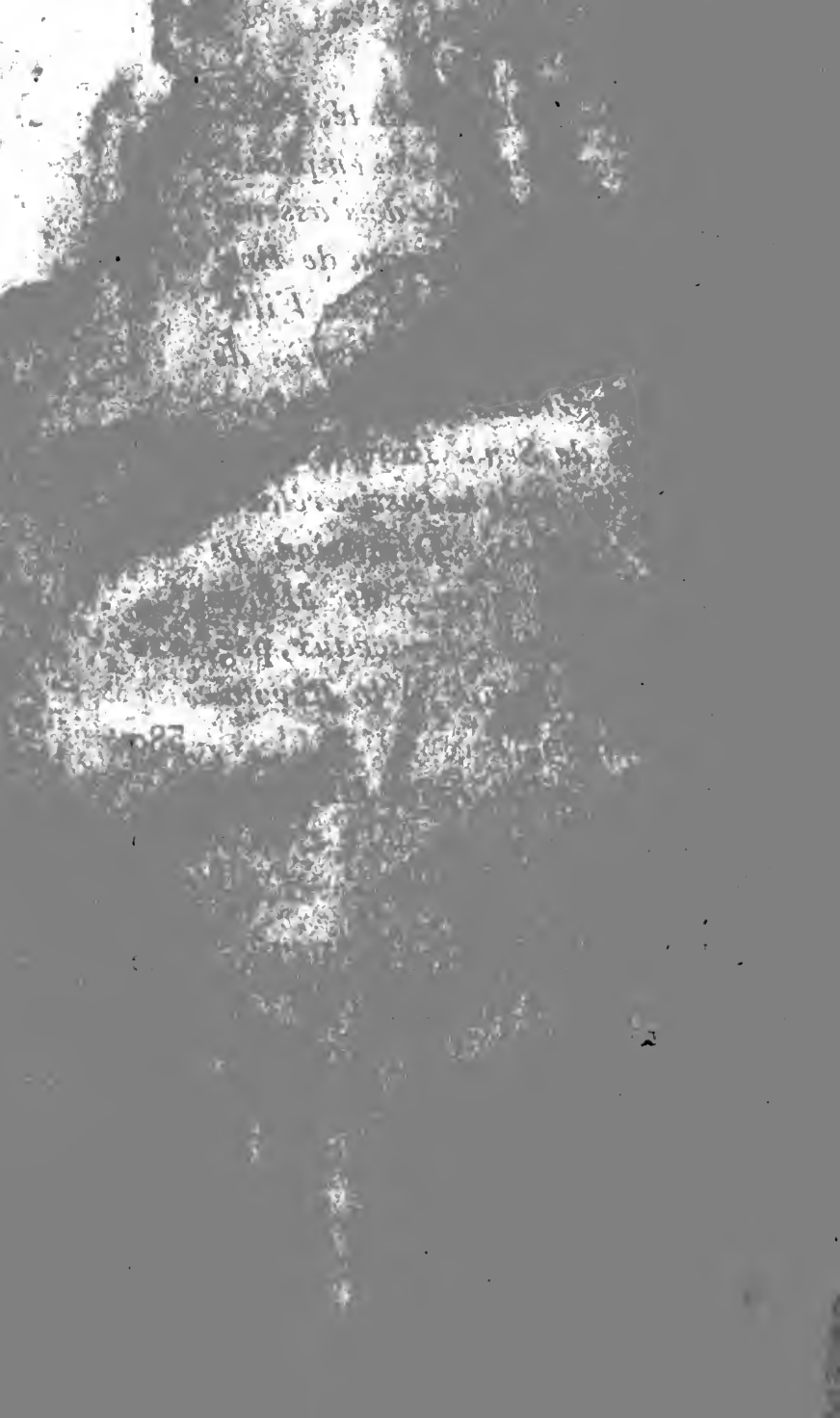


*prend le parti de la fermeté. Punitions en conséquence , et empêchement aux Parlemens de s'assembler. Démission du baron de Breteuil, remplacé par M. de Villedeuil. Le Gouvernement près de faire banqueroute. Renvoi de l'archevêque de Sens. Rappel de M. Necker. Cours de la Justice rétabli. Exilés rappelés. Démission de M. de Lamoignon , de M. de Barentin, gardes-des-sceaux, pag. 321.*

*Ce qui m'est arrivé à la Révolution de 1789 , 380*

*12 , 13 et 14 juillet 1789. Ma prison et mon Procès. 410*

Fin de la Table des Articles du Troisième  
Volume.









a39003



009546283b

